3 1761 04255 8924

BE
9
16
BANDINI

VELUT ARBOR ÆVO

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

from

the estate of

GIORGIO BANDINI

PAGES D'HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE FÉVRIER 1848

PAR

LOUIS BLANC.

BRUXELLES.
MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIVOURNE. | LEIPZIG.
MÊME MAISON. | J. P. MELINE.

1850

LIBRARY
APR 3 1995
UNIVERSITY OF TORONTO

Le 7 mars 1849, au moment où la cour de Bourges s'assemblait, je publiai un livre qui opposait à d'impudentes calomnies des faits irrécusables, et aux violences de la haine en délire les droits de la justice.

Ce livre, je l'intitulai : *Appel aux honnêtes gens,* parce que j'y dénonçais, plus encore que le parti de l'erreur, la faction du mal. Oui, les malhonnêtes gens, c'étaient bien là mes adversaires!

Depuis, la cour de Bourges a jugé, la France a voté.

Or, que dans les accusés de Bourges la haute cour ait vu seulement des profanateurs du sanctuaire des lois, les héros de Paris agité, qui donc l'oserait prétendre? Le crime jugé à Bourges porte un nom, aujourd'hui bien connu : il s'appelle LE SOCIALISME.

Mais les élections du 13 mai ont assez prouvé que le socialisme était le fait dominant du XIXe siècle : qu'en quelques mois, malgré les efforts prodigieux tentés pour le décrier, malgré la coalition de tous les partis ligués pour l'anéantir, il avait conquis le tiers de la France ; que sa

puissance était invincible, sa légitimité certaine, son avénement inévitable.

Ainsi, le jugement rendu par une poignée d'hommes siégeant comme juges se trouve avoir été cassé par douze millions d'hommes intervenant comme souverains.

A l'histoire de faire le reste.

C'est pourquoi, appelé par la bienveillance du public à donner une troisième édition de mon livre, j'ai cru devoir supprimer dans le titre ce qui indiquait un ouvrage de circonstance, après avoir considérablement développé, dans le texte, ce qui se rapportait à un ouvrage historique.

Sur tous les faits que j'avance, je défie hardiment la contradiction. Car je me suis étudié à ne rien affirmer sans preuve, et j'ai poussé le scrupule jusqu'à taire ce que j'avais été seul à voir !

Quant à l'emploi du pronom personnel, je prie les lecteurs de me le pardonner. J'ai à fournir mon témoignage sur des événements auxquels j'ai été activement et intimement mêlé; j'ai à repousser loin de moi des attaques iniques : comment me serait-il possible de ne point parler de moi? Pascal a dit avec beaucoup de raison sans doute que le MOI était haïssable. Mais les choses pourraient-elles être connues s'il était interdit aux hommes de léguer à l'histoire leurs souvenirs? L'histoire se fait avec des *Mémoires*. Or, ce sont de simples *Mémoires* que je publie ici. J'offre ma part de matériaux à qui, plus tard, construira l'édifice. Voilà tout.

Tracer un tableau complet de la révolution de février,

je l'aurais pu ; mais j'ai pensé que, pour être vus sous leur jour véritable, ces événements fameux voulaient être contemplés de plus haut et de plus loin. Bientôt, tout le dit, la poussière soulevée autour de certains noms et de certains actes tombera d'elle-même; les passions qui hurlent aujourd'hui se tairont d'épuisement; la direction générale des idées sera changée ; il fera grand jour ! Attendons encore, attendons. Il faut que, dans la lutte dernière qui s'annonce, la vérité ait pour elle l'avantage de l'heure et du terrain ; il faut que ses ennemis en soient réduits à avoir, pendant ce combat décisif, le souffle de l'aquilon au visage et le soleil dans les yeux.

Aussi bien, le livre qu'on va lire suffit à préparer les jugements à venir. Quand on connaîtra le secret de ces journées du 17 mars et du 16 avril, si importantes l'une et l'autre et si diversement célèbres; quand j'aurai montré la contre-révolution accroupie à l'hôtel de ville et s'enveloppant dans le drapeau tricolore, l'espionnage organisé par le gouvernement contre lui-même, les sources de l'élection empoisonnées, tant d'impures manœuvres, tant de trahisons inouïes, les destins de la république égarés dans des alliances sans pudeur..., on saura sur qui doit retomber la responsabilité des malheurs de la patrie, et cette responsabilité sera terrible.

PAGES D'HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DE FÉVRIER

1848.

CHAPITRE PREMIER.

État de la société avant la révolution de février. — La corruption érigée en système. — Scandales dans les hautes régions sociales. — Aveuglement des représentants avoués du vieux monde. — Le socialisme en opposition avec l'individualisme. — Effrayants symptômes. — Puérilité des agitations dynastiques. — Banquets de Lille et de Dijon. — Conduite de M. Odilon Barrot et de ses amis à l'occasion du banquet du 12e arrondissement. — La révolution.

Il est des époques qu'un seul trait suffit pour caractériser : tantôt c'est la violence, tantôt la lâcheté; aujourd'hui c'est l'égoïsme ou la ruse, demain la corruption.

Quand, sur cette toile tragique qu'on nomme l'histoire, et où tous les peuples viennent successivement laisser leur empreinte, le trait caractéristique peut être marqué avec du sang, la société est malade sans doute, mais enfin il y a chance pour qu'elle dure encore; quand le trait caractéristique ne peut plus être marqué qu'avec de la boue, c'est que la société est à la veille, ou de se transformer, ou de périr.

A Rome, ce qui domina, du temps des empereurs, ce fut

la lâcheté. L'abjection était devenue telle, que les victimes, les yeux sur la hache levée, remerciaient les bourreaux du coup qui allait être frappé; de sorte que, dans les cœurs les moins barbares, la pitié restait étouffée sous le mépris. On commença par faire tuer ceux qui déplaisaient; puis, comme pour épargner de la besogne au licteur, on leur envoya tout simplement l'ordre de se tuer eux-mêmes. Or, avant d'avaler du poison, de s'appuyer contre la pointe d'une épée, ou de se couper les veines, le malheureux à qui on avait fait dire : « Il faut mourir! » testait en faveur du tyran. Il y eut des prodiges d'infamie, parce qu'il y eut des prodiges de lâcheté. Des sénateurs envoyaient féliciter l'empereur, assassin de sa mère; et les courtisans applaudirent quand Néron renversa morte, d'un coup de pied dans le ventre, sa femme Poppée, alors enceinte de quelque futur maître du monde.

Eh bien, ce que fut la lâcheté à l'époque des Césars, la corruption le fut pendant le règne de Louis-Philippe. Jamais rien de semblable ne s'était vu dans l'histoire. La passion de l'or s'étant emparée des âmes agitées d'impures ardeurs, la société finit par s'abîmer dans un matérialisme brutal. Pour amasser une fortune, on eut de l'esprit, du talent, de l'éloquence, du génie et, au besoin, de la vertu. On fit argent de la renommée, acquise avec de l'argent. Littéraire ou scientifique, militaire ou civile, la réputation fut cotée; la gloire eut son tarif. O dégradation, impossible à oublier, de ce noble pays de France qui avait fourni à l'esprit des temps anciens ses plus grands chevaliers et à l'esprit des temps modernes ses plus héroïques martyrs! On y trafiqua bassement de toutes choses; on y compta les suffrages par des écus; on y fit, comme en un bazar de nouveau genre, étalage de consciences banales; on y acheta l'honneur; on y vendit la loi.

Il va sans dire que cette décomposition morale de la France ne fut pas l'œuvre d'un jour. Dès 1830, la formule de l'individualisme, *Chacun chez soi, chacun pour soi,* avait été adoptée comme la maxime d'État par excellence, et cette maxime, non moins funeste que hideuse, était devenue la devise du roi Louis-Philippe, prince doué de modération, d'instruction, de tolérance, d'humanité, mais avide, sceptique, sans élévation de cœur, sans élévation d'esprit, et le plus rusé corrupteur de l'espèce humaine qui ait jamais paru. Il en résulta que, pendant près de dix-huit ans, le poison nous fut versé de haut, lentement, goutte à goutte, d'une manière continue et d'une main exercée.

J'ai montré, dans l'*Histoire de dix ans,* l'origine, les progrès du mal, et l'on peut voir en quels termes j'y prédisais la catastrophe finale. « Dure aux uns, incertaine pour les « autres, la situation est pleine à la fois d'illusions et de « périls. A qui n'a pas su l'approfondir, elle peut paraître « rassurante ; et cependant la mort y germe sous le déshon- « neur. Ce silence est fatal, ce repos est sinistre. Notre « calme est celui de l'épuisement. Mais, ainsi qu'il arrive « dans les empires qui penchent, nous en sommes venus « à prendre pour des gages de durée, pour des promesses « de bonheur, l'énervement des âmes et l'abaissement des « caractères. Dix ans de paix nous ont plus brisés que n'eût « fait un demi-siècle de guerres ; et nous ne nous en aper- « cevons seulement pas[1] ! » Le livre fut lu avec une curiosité frémissante. La société courut à ce miroir trop fidèle, hélas ! où il était impossible qu'elle se reconnût sans se faire horreur. Mais c'est le propre des maladies mortelles d'ôter aux malades la conception claire de l'état où ils languissent. La société française en était venue à ne pas croire à ses

[1] *Histoire de dix ans,* t. V, *conclusion.*

maux, dont le sentiment lui était dérobé par leur excès même. Dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, chacun s'abandonnait, les yeux fermés, au courant de la corruption générale. Si une révolution était vaguement pressentie..... c'était pour le temps où Louis-Philippe ne serait plus; et l'on répondait avec un sourire sceptique, en hochant la tête, à ceux qui disaient : « Ce silence est « fatal, ce repos est sinistre; la mort y germe sous le « déshonneur. »

Mais voilà que soudain le voile se déchire. A demi caché jusqu'alors sous une mensongère apparence de prospérité, le désordre éclate en scandales aussi effrayants qu'imprévus. Dans l'espace de quelques mois, et coup sur coup, mille affreux symptômes se déclarent. Un homme s'est enfui du palais des Tuileries, où il volait : ce voleur est un aide de camp du duc de Nemours, fils du roi. Un homme a été condamné pour avoir commis un faux : ce faussaire est allié aux plus hautes familles du royaume, c'est un prince. Un homme, en pleine cour des pairs, a été flétri pour s'être rendu coupable de concussion : ce concussionnaire est un ministre du roi. Un homme, dans un procès fameux, figure comme ayant prêté son cabinet à la vente d'une charge de finances : ce complice d'une prévarication est le président du conseil. Ainsi, plus d'illusions possibles! le voile se déchirait, je le répète, et il se déchirait par en haut.

Mais quelque chose aurait manqué, peut-être, à l'effet de ces révélations, si, après le côté honteux, le côté terrible n'avait pas été exposé aux regards, et si la corruption, suivant un mot du temps, n'avait pas eu ses tragédies.

Il avint donc qu'un jour une foule immense se trouva rassemblée dans la rue du faubourg du Roule, devant un palais magnifique, sur lequel semblait planer un effroyable mystère. Le silence y régnait, un silence semblable à

celui de Varsovie tombée au pouvoir de ses oppresseurs. Si bien que, du sein de la foule, on entendit sortir ce mot, allusion vengeresse, mais féroce, à une parole bien connue des Polonais : « L'ordre règne à l'hôtel Sébastiani ! » Dans cet hôtel, un crime venait d'être commis, que la nuit avait mal caché dans ses ténèbres : un pair de France venait d'y assassiner sa femme, fille d'un maréchal de France.

J'ai devant moi la carte célèbre sur laquelle, bientôt après, se pencha toute l'Europe. L'histoire du crime y est racontée par des gouttes de sang. Voici le lit de la victime ; voilà l'itinéraire qui prouve qu'elle put s'élancer de son lit, avant de succomber aux coups de l'assassin. Suivez le chemin funeste dessiné sur le parquet, voyez où il s'interrompt, où il reprend, où il aboutit : pas un mouvement du meurtrier qui n'ait laissé trace, pas un détail de la scène nocturne que le sang de cette femme morte n'ait consigné dans son récit.

Quels tableaux, juste ciel ! quels avertissements ! Il était bien temps, n'est-ce pas, qu'on s'inquiétât du lendemain ? Il était bien temps qu'on se demandât si la nation n'allait pas être placée dans cette alternative, ou de se régénérer, ou de disparaître.

Mais c'est ce qu'à aucun prix ne voulaient s'avouer les représentants officiels du vieux monde, ou ses défenseurs systématiques, absorbés qu'ils étaient par leurs intrigues ministérielles et par les préoccupations les plus puériles où se soit jamais pétrifié l'esprit humain. Je me rappellerai toujours de quel étonnement mêlé d'incrédulité railleuse M. Duvergier de Hauranne fut saisi lorsque, peu de jours avant la révolution de février, je lui dis que leurs menées parlementaires étaient jeux d'enfants et que les questions à résoudre étaient, non pas au sommet, mais à la base ! Le fait est qu'il se passait alors un phénomène bien digne as-

surément d'être observé. Au-dessous de cette société dont tant de faits accusateurs annonçaient la fin prochaine, il se formait, par un échange souterrain d'idées hardies et de sentiments généreux, une autre société, aux progrès latents, mais rapides et sûrs. Ce qui échappait à la pénétration des hommes d'État, de pauvres travailleurs l'avaient aperçu clairement du fond de leurs ateliers, à la lueur de la lampe fumeuse qui éclairait leurs veilles. Qu'attendre encore? L'individualisme n'avait-il pas fait assez de malheureux, enfanté assez de désastres et produit assez de vices? Il fallait revenir au principe chrétien, remettre en lumière l'évangile, organiser le travail par l'association, planter l'étendard de la fraternité humaine sur les ruines entassées par l'égoïsme, désormais à bout d'infamies et définitivement déshonoré. Oui, voilà ce qui se disait ; et pendant que le vieux monde allait se décomposant, ruiné par l'abus de son principe, le socialisme rassemblait, dans l'instinct du peuple et l'esprit des penseurs, les éléments d'un monde nouveau.

Les grandes crises ont toujours leurs signes avant-coureurs. Ici, les symptômes furent nombreux, ils furent divers, mais le plus saisissant consista dans l'ardeur inattendue avec laquelle l'attention publique remonta aux scènes de 1789 et de 1793. Lorsque le même jour presque, et à la même heure, on lut sur tous les murs de Paris : *Histoire de la Révolution française, par Michelet,—Histoire des Girondins, par Lamartine, — Histoire des Montagnards, par Esquiros, — Histoire de la Révolution française, par Louis Blanc*, — ce fut comme une illumination subite. Et comment n'aurait-on pas été frappé, en effet, de cette coïncidence étrange qui faisait que, sans s'être concertés et par suite de l'impulsion générale, des écrivains d'opinion diverse s'étaient tout à coup rencontrés pour appeler

le passé au secours du présent et mettre les idées révolutionnaires à l'ordre du jour?

Dans cette fermentation, rien de plus pitoyable que l'attitude des membres de l'opposition dynastique. Les yeux fixés sur le pouvoir à conquérir, la main déjà tendue vers des portefeuilles depuis longtemps convoités, et l'âme remplie de petits désirs, de petits soucis, de vulgaires pensées, ils s'étaient imaginé follement que la France se tourmentait... à cause d'eux. Leurs passions ayant été qualifiées, dans le discours de la couronne, de passions *aveugles et ennemies*, ils ne doutèrent pas que la nation, d'abord émue, ne se calmât, à leur voix, après les avoir vengés de deux épithètes.

L'homme qui se montrait à leur tête était un avocat sans valeur, sans idées, et qui n'avait par conséquent ni ennemis ni jaloux. M. Odilon Barrot avait dû à sa médiocrité de devenir chef de l'opposition dynastique : on lui aurait envié cet honneur pour peu qu'il en eût été digne. Lui, cependant, il désirait davantage, et il poursuivait le pouvoir avec toute la fougue de l'impuissance qui s'ignore. Mais, quels que fussent son dépit et sa colère, peut-être ne se serait-il pas risqué jusqu'au rôle d'agitateur, s'il n'y eût été entraîné par M. Duvergier de Hauranne, en qui revivaient l'humeur inquiète et l'opiniâtreté pleine de fiel des anciens jansénistes. On convint d'agiter la France par des banquets, où M. Odilon Barrot et ses amis devaient demander, en langage de tribun, un changement de ministère. Mais il arriva que leurs vaines clameurs furent renvoyées par maint écho ignoré qui leur donna, en les répétant, un accent formidable. Ces Gracchus de salon, témérairement descendus sur la place publique, ne voulaient que renverser un cabinet, le trône se mit à chanceler; ils comptaient seulement émouvoir la bourgoisie, le peuple s'ébranla. Exclu du banquet

de Lille pour avoir voulu en exclure M. Ledru-Rollin, M. Odilon Barrot dut bientôt s'effrayer de l'excès de son imprudence : la démocratie montait à son tour sur la scène, et il devenait manifeste qu'elle allait l'occuper tout entière.

C'est ce qui parut clairement au banquet de Dijon, dont la nouvelle se répandit, d'un bout de la France à l'autre, avec la rapidité, l'éclat et le bruit de la foudre. Là, dans une salle immense qui avait pour ornements les drapeaux et les devises de la liberté; là, devant treize cents convives : ouvriers, prêtres, industriels, commerçants, magistrats; là, au milieu d'un enthousiasme où se retrouvaient les battements de cœur du Jeu de paume, des paroles retentirent, que M. de Lamartine appela, saisi d'une imprévoyante terreur, *le tocsin de l'opinion*. A Lille, M. Ledru-Rollin avait dit : « Au mal qui a pour longtemps empoisonné le pays « légal, quel antidote propose-t-on? Des demi-mesures, « de petits moyens, des étais vermoulus déjà et qui ne « peuvent faire digue. On me découvre avec indigna- « tion des plaies honteuses : où est le fer puissant qui va « les cicatriser? Parfois aussi les flaques d'eau du Nil des- « seché, les détritus en dissolution sur ses rives, appor- « tent la corruption et l'épidémie; mais que l'inondation « arrive, le fleuve, dans son cours impétueux, balayera « puissamment toutes ces impuretés, et sur ses bords res- « teront déposés des germes de fécondité et de vie nou- « velle [1]. » Ces allusions audacieuses, MM. Ledru-Rollin et Flocon les reproduisirent au banquet de Dijon, sans que personne songeât à s'en étonner, tant l'idée d'une révolution prochaine était présente à tous les esprits! Et c'est ce qui fit trouver tout simple ce passage de mon discours, prophétie à la fois et menace : « Le pouvoir, qui semblait naguère si

[1] Voy. *Compte rendu du banquet de Lille.*

« vigoureux, s'affaisse sur lui-même, sans qu'on l'attaque. « Une invisible volonté va semant dans les hautes régions « d'humiliantes catastrophes. Des actes inattendus de dé- « mence, de honteuses chutes, des crimes à faire dresser « les cheveux sur la tête, des suicides inexpliqués viennent « frapper coup sur coup l'opinion publique de stupeur. « Alors cette société, si prospère en apparence, s'agite ; elle « s'interroge avec inquiétude sur je ne sais quel venin ca- « ché qu'elle sent courir dans ses veines. *Corruption,* voilà « le mot du moment, et chacun de s'écrier : Impossible que « ces choses durent : que nous apportera la journée de de- « main? Messieurs, quand les fruits sont pourris, ils n'at- « tendent que le passage du vent pour se détacher de l'ar- « bre[1] ! » Ceci était dit vers la fin de décembre ; et ce fut vers la fin de février, deux mois après, qu'eut lieu le coup de vent qui renversa la monarchie !

On n'a pas oublié le menaçant défi que M. Odilon Barrot et les siens jetèrent au gouvernement lorsque, rendu furieux par le péril, le ministère Guizot déclara que le banquet du 12e arrondissement n'aurait pas lieu? Il me semble voir encore le frémissement de Paris dans la matinée du 22 février 1848 ; il me semble voir encore le peuple descendre, le long du boulevard, en colonnes mugissantes, et s'entasser autour de la place désignée pour le banquet. M. Odilon Barrot et ses amis avaient protesté jusqu'au dernier moment contre la violation d'un droit sacré, disaient-ils ; la veille encore, ils avaient promis d'aller s'asseoir courageusement là où leur présence était attendue. O générosité éternellement crédule du peuple ! Il eut beau chercher des yeux les agitateurs dont il épousait la querelle ; il eut beau appeler d'une voix émue et tragique les convives absents : le ban-

[1] *Compte rendu du banquet de Dijon.*

quet avait été soudainement contremandé par la peur : M. Odilon Barrot et ses amis de la gauche dynastique ne parurent pas !

Ce ne furent alors, parmi la foule, que cris d'indignation et paroles de mépris. Quoi ! dans leurs prédications emportées, ils avaient soufflé à la France entière la passion de la résistance, l'ivresse de la révolte, et, après avoir donné le signal de marcher en avant, eux-mêmes ils reculaient épouvantés ! Ils avaient comme rangé la révolution en bataille, et ils désertaient au moment du combat ! Irrité par leurs défis, le gouvernement était décidé à tirer le glaive ; excité par leurs discours, le peuple ne pouvait déjà plus être retenu ; le sang allait couler, et ils n'étaient pas là !

On se passa d'eux. Paris, pour entrer en fureur, n'avait besoin que de la vue d'un cadavre : le soir, un feu de peloton, exécuté sur le boulevard, en fournit un monceau. Des ouvriers chargèrent les morts sur leurs épaules ; ils coururent les promener à la lueur des torches le long des faubourgs, et tout fut dit. Une fois déchaîné, le peuple alla jusqu'au bout ; les soldats se souvinrent qu'ils étaient citoyens ; le gouvernement tomba comme un homme épuisé de fatigue ; Louis-Philippe s'enfuit, laissant son palais vide et sa couronne par terre ; la France fut une république.

CHAPITRE II.

Véritable berceau de la république. — Erreur commise par M. de Lamartine dans son *Histoire de la révolution de février*. — Le parti républicain, divisé en deux fractions, est représenté par *la Réforme* et *le National*. — Lutte entre ces deux journaux. — La révolution les rapproche. — Liste du gouvernement provisoire lue dans l'hôtel Bullion, occupé par *la Réforme*. — Le nom d'Albert acclamé par le peuple. — La république démocratique et sociale proclamée dans la salle Saint-Jean. — Inquiétude de quelques membres du gouvernement provisoire. — Le mot *secrétaire*. — Avénement de la république.

C'eût été chose vraiment trop étrange que ceux qui avaient déserté la lutte se présentassent pour conduire le triomphe. S'ils en éprouvèrent le désir, du moins ils n'en eurent pas l'audace. Ils se cachèrent, et on les oublia.

Cependant, qu'allait devenir, abandonnée à elle-même, cette grande ville de Paris, si puissamment émue? Je n'ai point qualité pour contredire le récit présenté par M. de Lamartine de ce qui se passa, le 24 février, au Palais-Bourbon : je n'y étais pas; mais ce que je suis en droit d'affirmer, et ce qu'attesteront tous les combattants de février, c'est qu'en plaçant au Palais-Bourbon le véritable berceau du gouvernement provisoire et de la république, M. de Lamartine a commis une inconcevable erreur. Oui, tandis qu'à la chambre des députés, la duchesse d'Orléans, assise entre ses deux fils, le front pâle, l'œil fixe, attendait l'arrêt, encore obscur, de sa destinée, déjà depuis longtemps la république était adoptée par le peuple; déjà depuis

longtemps la liste des élus du peuple circulait dans Paris, transmise de barricade en barricade à la pointe des baïonnettes. Et comment, en effet, le prolétariat vainqueur s'en serait-il fié du soin de son avenir à cette chambre, universellement regardée, dans les derniers temps de la monarchie, comme une assemblée d'usurpateurs, comme un sénat de corrompus ? Tous ceux qui, ce jour-là, ne contemplèrent point Paris dans une salle et virent Paris... dans Paris, savent de reste que, le 24 février, le mot du peuple était : « Ne recommençons pas 1830 ; ne nous laissons pas enlever « la révolution. » Le berceau de la république et du gouvernement provisoire, la victoire le plaça sur les barricades !

Voici comment les choses se passèrent.

A la révolution de février, le parti républicain se trouvait divisé en deux grandes fractions, représentées dans la presse l'une par *la Réforme*, l'autre par *le National*.

Sous la direction de M. Marrast, homme de lettres dont le talent avait de l'éclat, mais manquait d'autorité, *le National* se tenait soigneusement à l'écart du socialisme. Au lieu d'un roi un président, au lieu de deux chambres une seule assemblée, au lieu du cens électoral le suffrage universel, voilà ce qui formait le fond de sa politique. Mais devant toutes ces grandes questions, qui sont le tourment glorieux du XIXe siècle : suppression absolue du salariat ; abolition de l'usure, c'est-à-dire du dernier des priviléges à détruire, celui du capital ; établissement du système de la solidarité universelle sur les ruines du régime de concurrence, fin du prolétariat et de la misère, devant ces questions que la société aujourd'hui doit résoudre sous peine de mort, *le National* s'arrêtait, partagé entre l'aversion et la peur.

Il n'en allait pas ainsi de *la Réforme*. Rédigée avec beaucoup de concision et de force par Ferdinand Flocon, que

secondait Ribeyrolles, écrivain vigoureux, doué d'une sorte d'abondance sauvage, et dont il semblait quelquefois que le soleil du Midi eût coloré le style, *la Réforme* suivait, quant à la direction générale de sa politique, l'impulsion d'un comité, composé des citoyens :

F. Arago, député, E. Beaune, Dupoty, Étienne Arago, Félix Avril, Ferdinand Flocon, Guinard, Joly, député, Ledru-Rollin, A. Lemasson, Ch. Lesseré, Louis Blanc, Pascal Duprat, Recurt, V. Schoelcher, Vallier.

Or, sans pousser droit aux conclusions souveraines du socialisme, la majorité de ce comité en acceptait du moins les prémisses : témoin le programme suivant, dont la rédaction me fut confiée, et qui, après mûre délibération, reçut la signature de tous les membres du comité de *la Réforme :*

« Tous les hommes sont frères.

« Là où l'égalité n'existe pas, la liberté est un mensonge.

« La société ne saurait vivre que par l'inégalité des aptitudes et la diversité des fonctions; mais des aptitudes supérieures ne doivent pas conférer de plus grands droits : elles imposent de plus grands devoirs.

« C'est là le principe de l'égalité : l'association en est la forme nécessaire.

« Le but final de l'association est d'arriver à la satisfaction des besoins intellectuels, moraux et matériels de tous, par l'emploi de leurs aptitudes diverses et le concours de leurs efforts.

« Les travailleurs ont été *esclaves*, ils ont été *serfs*, ils sont aujourd'hui *salariés :* il faut tendre à les faire passer à l'état d'*associés*.

« Ce résultat ne saurait être atteint que par l'action d'un pouvoir démocratique.

« Un pouvoir démocratique est celui qui a la souveraineté du peuple pour principe, le suffrage universel pour origine, et pour but la réalisation de cette formule : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Les gouvernants, dans une démocratie bien constituée, ne sont que les mandataires du peuple : ils doivent être responsables et révocables.

« Les fonctions publiques ne sont pas des distinctions, elles ne doivent pas être des priviléges : elles sont des devoirs.

« Tous les citoyens ayant un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi, il faut, pour que cette égalité de droit ne soit pas illusoire, que toute fonction publique soit rétribuée.

« La loi est la volonté du peuple, formulée par ses mandataires. Tous doivent à la loi obéissance, mais tous ont le droit de l'apprécier hautement, pour qu'on la change si elle est mauvaise.

« La liberté de la presse doit être maintenue et consacrée comme garantie contre les erreurs possibles de la majorité et comme instrument des progrès de l'esprit humain.

« L'éducation des citoyens doit être commune et gratuite. C'est à l'État qu'il appartient d'y pourvoir.

« Tout citoyen doit passer par l'éducation du soldat. Nul ne peut se décharger, moyennant finances, du devoir de concourir à la défense de son pays.

« C'est à l'État de prendre l'initiative des réformes industrielles propres à amener une organisation du travail qui élève les travailleurs de la condition de salariés à celle d'associés.

« Il importe de substituer à la commandite du crédit

individuel celle du crédit de l'État. L'État, jusqu'à ce que les prolétaires soient émancipés, doit se faire le banquier des pauvres.

« Le travailleur a le même titre que le soldat à la reconnaissance de l'État. Au citoyen vigoureux et bien portant, l'État doit le travail; au vieillard et à l'infirme, il doit aide et protection. »

D'abord voilés, puis adoucis par des égards réciproques, les dissentiments qui existaient entre *le National* et *la Réforme* ne tardèrent pas à s'aigrir, à s'envenimer, jusqu'au jour où l'agitation des banquets vint porter les colères au dernier degré d'emportement. Sentant bien que l'opinion populaire soufflait du côté de *la Réforme, le National* s'était de plus en plus étudié à prendre appui sur la bourgeoisie : dans les banquets il n'hésita pas à confondre avec celui de la gauche dynastique le drapeau de la république, tandis que *la Réforme*, au contraire, gardait, à l'égard de tout ce qui n'était pas la démocratie, une attitude hautaine, intraitable et même menaçante. De là, entre les deux journaux, une de ces polémiques véhémentes où le reproche s'égare bientôt jusqu'à l'invective, et qui insensiblement conduisent l'écrivain à mettre sa plume sous la protection de son épée.

Sur ces entrefaites la révolution éclata. Nul doute qu'avec plus de décision, le parti de *la Réforme* ne fût resté seul maître du mouvement, car il avait pour lui le peuple des faubourgs, la puissance d'un sentiment démocratique net et sans alliage, tous les hommes d'initiative intellectuelle, tous les hommes de main, tous les audacieux. Mais c'est seulement lorsqu'ils sont accomplis que les événements fournissent la mesure exacte de ce qui aurait été possible. Au mois de février 1848, la république était plus dans la force des choses que dans les progrès de l'opinion,

elle était imposée plus par la logique de l'histoire que par l'importance numérique des républicains : était-il sage à ceux qui, d'une égale ardeur, voulaient la chute du trône, de se séparer devant l'ennemi commun? *Le National*, après tout, comptait dans les départements et les petites villes une foule de partisans actifs, dévoués, dont il n'eût été ni juste ni prudent de repousser l'alliance, soit comme injure, soit comme péril : devait-on, au milieu de tant de hasards, changer leur appui en hostilité? Ces considérations prévalurent.

Parmi les républicains spécialement attachés à la politique du *National* se trouvait Martin (de Strasbourg), esprit conciliant quoique ferme. A diverses reprises, de concert avec moi, il avait essayé d'opérer entre les deux journaux un rapprochement, dont ces tentatives mêmes n'avaient fait que montrer de plus en plus la difficulté. Le 24 février, au bruit du trône qui s'écroulait, il vint à *la Réforme*, en vue du gouvernement provisoire à former, et pour s'entendre avec nous, ne doutant pas qu'il ne fît accepter par *le National* la liste dont nous serions convenus. La délibération s'ouvrit; elle était solennelle : elle fut calme, courte et décisive. Le nom de M. Odilon Barrot, prononcé par une voix, fut écarté avec un mélange de colère sourde et de mépris. Les noms acceptés furent ceux-ci : Dupont (de l'Eure, François Arago, Ledru-Rollin, Flocon, Marie, Armand Marrast, Crémieux, Garnier-Pagès, de Lamartine, Louis Blanc.

Cette liste fut arrêtée bien avant qu'il eût été question d'en dresser une au Palais-Bourbon, et celle qui en sortit plus tard se trouva conforme à la nôtre, à part les noms qui n'étaient point parlementaires. On fit deux copies de la liste, et Martin (de Strasbourg) en porta une au *National*. Je pris l'autre pour la lire au peuple qui, dans ce moment

même, revenait du palais des Tuileries et affluait de toutes parts vers *la Réforme*.

Terrible et imposant spectacle! La grande cour de l'hôtel Bullion était occupée par des phalanges d'hommes ardents, agitant dans leurs mains leurs fusils victorieux, montrant sur leurs blouses des baudriers semés de gouttes de sang, et portant dans leurs yeux l'éclair du triomphe. Je lus la liste, que la foule accepta au milieu des acclamations; mais un nom y manquait. « Albert! Albert! » crièrent avec passion des milliers de voix. La plupart d'entre nous ne connaissaient pas Albert; quant à moi, je ne l'avais jamais vu; mais quels titres avions-nous qui pussent valoir ceux de cet élu des faubourgs, dont le nom, subitement historique, venait de se trouver sur tant de lèvres et s'échappait du fond de tant de cœurs? L'émotion qui me saisit alors est une des plus fortes que j'aie éprouvées de ma vie. Albert était un pauvre ouvrier mécanicien; il n'avait jamais figuré au milieu des notabilités démocratiques; perdu dans la multitude des combattants et des dévoués, il n'avait jamais demandé à la république que l'honneur de mourir pour elle de la mort saintement obscure du soldat; en cet instant même, où était-il? A quelque barricade sans doute... N'y avait-il pas dans ce seul fait l'avénement d'un monde tout nouveau? C'était l'idée du travail réclamant sa place dans le gouvernement des choses humaines; c'était la souveraineté du peuple demandant à être représentée par un homme du peuple; c'était le pouvoir changeant contre une blouse d'ouvrier le manteau dont les rois avaient déshonoré la pourpre. Oui, j'en prends le ciel à témoin, ce fut avec une invincible émotion, ce fut les yeux humides que j'inscrivis sur la liste des futurs dictateurs ces mots : *Albert, ouvrier*.

Je courus aussitôt en prévenir *le National*, qui ajouta le nom d'Albert sur la liste; et, ainsi complétée, elle fut ré-

pandue à profusion dans Paris. Elle était précédée de deux lignes qui faisaient une France nouvelle..... *A bas les Bourbons ! Vive la République!*

Or, il ne faut pas oublier que tout cela se trouvait accompli, lorsqu'au Palais-Bourbon la question était encore de savoir si la royauté serait conservée sous la régence [1] !

Ainsi, quand M. de Lamartine, dans son livre sur la Révolution, montre la République ou la monarchie suspendues aux lèvres de M. Odilon Barrot [2]; quand, quelques pages plus bas, il se présente lui-même comme ayant décidé par un discours de l'avenir républicain de la France [3], M. de Lamartine nous transporte dans le monde de ses illusions, et, au lieu d'écrire l'histoire, sans le vouloir et le savoir il la supprime. En février 1848, la république fut donnée à la France... par le peuple, et par lui seul.

Le siége du gouvernement provisoire était naturellement, ce jour-là, l'hôtel de ville : je m'y rendis. Sur la place de Grève, c'était, on peut le dire, comme un océan de têtes. Fêtes puissantes de la liberté reconquise, sublime délire d'un peuple redevenu maître de ses destins, qui vous contempla ne saurait vous peindre! Oh ! que ne renfermait-elle pas, cette âme de la foule qui, dans un immense mugissement, montait vers le ciel !

Devant la grille de la porte principale se dressaient quatre pièces de canon, autour desquelles la multitude se divisait en grondant. Partagée entre deux courants contraires, dont l'un montait et l'autre descendait, la houle humaine pesait sur les escaliers de l'hôtel de ville, entièrement inondés. Remplies de chevaux sans cavaliers, de blessés gémis-

[1] Voir la confirmation de ce que je viens de raconter dans les numéros du *National* des 29 mai, 31 mai et 2 juin 1848.

[2] *Histoire de la Révolution de* 1848, par M. de Lamartine, t. I, p. 187.

[3] *Ibid.*, p. 203, 204, 205 et suiv.

sant sur la paille, d'orateurs éperdus, de visiteurs effarés, de soldats en haillons, d'ouvriers agitant des drapeaux, d'enfants des rues, avides du retentissement des coups de feu, les cours offraient le triple aspect d'une ambulance, d'un champ de bataille et d'un camp. M'étant nommé, je fus enlevé et porté sans toucher terre dans la salle Saint-Jean, où se tenaient les grandes assises populaires. Annoncé comme membre du gouvernement provisoire, je montai en uniforme de garde national sur la table qui servait de bureau, et là, dans un discours qui dut être singulièrement animé s'il répondit aux battements de mon cœur, je proclamai non-seulement la république, mais la république démocratique et sociale. Flocon s'exprima dans le même sens. Alors un ouvrier nous félicita, au nom de ses camarades, d'avoir posé de la sorte la véritable question, la question suprême de la révolution qui venait de s'accomplir, et le titre de membres du gouvernement provisoire nous fut confirmé par des acclamations ardentes.

Pendant ce temps, les autres membres du gouvernement s'étaient réunis dans une pièce retirée, où nous eûmes quelque peine à les découvrir et à les rejoindre. A notre aspect, l'inquiétude passa comme un nuage rapide sur certains visages; car ceux qui étaient liés avec la régence par des engagements secrets savaient bien que nous apportions, nous, la république. S'avançant alors de cet air à la fois affectueux et dégagé qui est dans ses habitudes, M. Garnier-Pagès se mit à parler avec beaucoup de volubilité de la constitution du pouvoir nouveau, et laissa tomber négligemment, en nous l'appliquant, le mot *secrétaires*. L'élection de M. Garnier-Pagès trouvant partout d'énergiques contradicteurs et n'ayant pas été, comme la nôtre, ratifiée à l'hôtel de ville par le cri populaire, il ne pouvait nous venir à la pensée qu'il se crût des titres supérieurs à

ceux que la place publique, ce jour-là toute-puissante, venait de nous conférer. Le mot *secrétaires* nous parut s'adresser uniquement à notre qualité de journalistes, laquelle semblait nous destiner en effet d'une manière plus spéciale au rôle de la parole écrite, et nous nous arrêtâmes d'autant moins à cette circonstance, que, dans ce moment même, nous nous trouvions avoir place au conseil avec voix délibérative, absolument sur le même pied que le reste de nos collègues. Nous laissâmes donc, le lendemain, nos noms paraître au bas des décrets du *Moniteur* avec une désignation que nous jugions sans importance. Mais, apprenant que le peuple s'en étonnait, nous la fîmes disparaître dès le surlendemain, et, pour cela, nous n'eûmes qu'un mot à dire. « Leurs noms, écrit M. de Lamartine en « parlant de ceux de MM. Armand Marrast, Albert, Flocon, « et du mien, leurs noms placés au bas des décrets avec « ce titre de secrétaires se rapprochèrent *insensiblement* « des noms des membres du gouvernement provisoire eux- « mêmes. Ils s'élevèrent par empiétement sur la page au « rang *qui ne leur appartenait pas d'abord;* personne ne « contesta cette usurpation consentie par tous [1]. » Rien de plus inexact que cette couleur donnée aux choses, et il est à regretter que M. de Lamartine n'ait pas ouvert le *Moniteur* pour contrôler ses souvenirs. Il y aurait vu que dès le 26 février, c'est-à-dire deux jours seulement après la révolution, il avait été fait justice d'une qualification acceptée d'abord comme indifférente, et sur-le-champ effacée dès qu'au dehors on lui avait attribué un sens politique. De fait, il eût été fort extraordinaire que la république se fût livrée à de nouveaux convertis, tels que M. de Lamartine,

[1] *Histoire de la Révolution de février* 1848, par M. de Lamartine, t. I, p. 212.

ou à des partisans de la régence, tels que M. Garnier-Pagès, plus volontiers qu'à des hommes qui avaient passé leur vie à combattre pour la république et à préparer son triomphe. Non, non : pareille erreur n'est pas imputable aux vainqueurs de février. C'est comme membres du gouvernement provisoire que nous figurâmes, « *dès le premier jour de la révolution,* » et dans la liste lancée de concert par *le National* et *la Réforme,* et dans celle des faubourgs, et dans celle des écoles, et dans celle qui, émanée le soir de la préfecture de police, couvrit tous les murs de la capitale. C'est aussi comme membres du gouvernement provisoire que, unis à Ledru-Rollin, nous disputâmes, Flocon et moi, la proclamation immédiate, péremptoire de la république aux scrupules de MM. François Arago et Dupont (de l'Eure), aux incertitudes de M. Garnier-Pagès et aux hésitations de M. de Lamartine lui-même. Nous n'avions nul besoin qu'on « nous fît place dans l'audace et le danger. » Le peuple nous voulait à cette place : elle nous appartenait, nous la prîmes.

CHAPITRE III.

Débats orageux au sein du gouvernement provisoire. — Tentative de M. Bixio pour faire retirer du *Moniteur* la proclamation de la république. — Albert, Ledru-Rollin et Flocon. — Portrait de M. de Lamartine.

Le pouvoir nouveau était constitué. Son premier acte fut une proclamation qui contenait ces mots : « Le gouverne-« ment provisoire veut la république, sauf ratification par « le peuple, qui sera immédiatement consulté. » Cette proclamation, trop audacieuse pour les uns, et pour les autres trop timide, avait donné lieu, au sein du conseil, à d'orageux débats et mis dès l'abord en présence les deux pensées, bien distinctes, entre lesquelles le gouvernement allait flotter.

Dans mon exil à Londres j'ai appris, au sujet de cette proclamation de la république, qu'après son envoi au *Moniteur,* certains membres de la majorité avaient résolu de la retirer; qu'ils s'étaient secrètement concertés à cet effet; que, pour porter ce coup hardi, ils avaient fait choix de M. Bixio; qu'en conséquence M. Bixio s'était rendu au *Moniteur,* mais que la tentative avait avorté, soit par le refus du *Moniteur,* soit qu'on n'eût pas osé passer outre. Bien que je tienne ce fait de bonne source, je ne le donne qu'avec réserve et sans le garantir, m'étant fait la loi de n'affirmer, dans ce livre, que ce que je sais pour l'avoir vu. En tout cas, l'entreprise eût été étrangement hasardeuse ! Nous étions au moins quatre, dans le gouvernement pro-

visoire, qu'il aurait fallu traîner à Vincennes... Et le peuple?

J'ai déjà dit qu'avant la révolution de février je ne connaissais pas Albert. La première fois que je le vis dans le conseil, je fus frappé de son attitude. Elle ne trahissait ni étonnement ni embarras, et respirait je ne sais quelle dignité un peu rude, mais naturelle et forte. Il garda le silence, écoutant tout avec une attention soupçonneuse, et interrogeant les visages d'un œil scrutateur. Au sortir de la séance, il s'approcha de moi, me tendit la main avec une impétuosité contenue, et me dit ces paroles que je transcris sans détour, parce qu'elles sont vraies : « Je vois bien que vous aimez le peuple. » Nous fûmes amis.

Pour ce qui est de Ledru-Rollin et de Flocon, leur route dans la révolution avait été depuis longtemps tracée avec éclat. Élan passionné vers la république, force du talent, énergie de la volonté, rien ne leur manquait de ce que réclamait leur rôle. Mais que d'obstacles! Or, un de ces obstacles, c'était cette peur de l'imprévu qui glaçait le sentiment révolutionnaire dans des cœurs non encore préparés à la république. Et ici, qu'il nous soit permis d'exposer franchement notre opinion sur M. de Lamartine, qui fut la personnification le plus en relief de la majorité du conseil.

La république, on le sait, n'avait pas eu le premier culte de M. de Lamartine : son encens facile était monté vers d'autres dieux. Mais quelle conversion eût été impossible à ses entraînements de poëte? Que ne pouvait-on pas attendre de celui qui, dans l'histoire des *Girondins*, avait laissé errer ses sympathies de Louis XVI à Vergniaud, de Vergniaud à Danton, de Danton à Robespierre? Aux approches de février, le goût de M. de Lamartine pour la république était une de ses infidélités prévues. La révolution vint, le trouva prêt à un changement et l'emporta.

Mais ce qui est étrange, c'est que M. de Lamartine se soit mis sur la tête, à cette occasion, la couronne d'initiateur. Oui, grâce à une puissance d'illusion prodigieuse, cette république que si longtemps il avait jugée chimérique, prophétisée sanglante et combattue, il s'imagina tout à coup l'avoir donnée à la France. Traîné à la suite du mouvement, il crut l'avoir conduit. La vérité est que, dans la marche triomphale de la république, l'ancien poëte des rois ne pouvait figurer que comme vaincu. Seulement, pour mieux exposer aux regards ce captif fameux, la république se plut à le faire asseoir derrière elle sur le char de triomphe.

Quant à son rôle, M. de Lamartine le composa sous l'empire absolu d'une passion d'homme de lettres; il le fit tenir tout entier dans ces deux mots : « Être applaudi. » L'oreille incessamment tendue pour écouter le bruit de son nom, et tremblant toujours qu'on ne troublât la musique de sa renommée, il voulut capter quiconque se faisait craindre. Il convoita tous les hommages, se mira dans toutes les opinions, et chercha pour s'y placer le point d'intersection de tous les partis. D'une égale ardeur on le vit rechercher l'approbation des salons et tenter celle des clubs, se concilier lord Normanby et s'efforcer de plaire à Sobrier, offrir une ambassade à M. de la Rochejacquelein et se prêter à des entrevues secrètes avec Blanqui.

Que M. de Lamartine ait cru travailler en cela à une œuvre de réconciliation générale, sa générosité naturelle autorise à le supposer. Mais il aurait compris bien vite ce qu'il y avait de vain en un tel effort, réduit à des essais de séduction personnelle, s'il n'eût cédé à un motif intérieur que probablement il ne s'avouait pas. Nos meilleurs sentiments recèlent de si imperceptibles sophismes, et le cœur humain est si habile à se tromper lui-même !

Ce n'est pas tout. Il y a deux manières de corrompre : l'une grossière et brutale, c'est celle qui s'adresse à la soif de l'argent ou des emplois ; l'autre plus délicate, plus subtile, c'est celle qui fait appel à la vanité. Or, la flatterie prodiguée sans mesure à tout venant est un artifice familier aux hommes qui ont une grande réputation à soigner. Convaincus que la flatterie, quand elle tombe de haut, a des attraits irrésistibles, ils se font volontiers courtisans, pour grossir le nombre de leurs admirateurs, de leurs séides, de leurs porte-voix ; ils descendent à intéresser au succès de leur propre vanité la vanité d'autrui ; après l'avoir conquise de haute lutte, ils rusent avec la gloire. Ce fut un des torts de M. de Lamartine et un de ses malheurs. Un de ses malheurs ! car il lui arriva d'avoir affaire tantôt à des natures intelligentes et fortes, comme celle de Barbès, auprès desquelles l'empressement de ses avances le décria ; tantôt à des esprits déliés qui, comme Blanqui, le devinèrent et se servirent de lui quand il croyait s'être servi d'eux.

Quoi qu'il en soit, cette bienveillance systématique et banale de M. de Lamartine ne s'étendit point jusqu'aux hôtes du Luxembourg, lorsque ce palais de l'aristocratie fut devenu le palais du peuple. Pourquoi ? Parce que M. de Lamartine ne savait rien du vrai mouvement des esprits ; parce qu'il n'avait pas aperçu la pente du siècle ; parce qu'il ne pouvait pardonner au Luxembourg d'être en corps et en âme cette révolution de février dont tout le reste n'était que le bruit ou l'ombre ; parce qu'enfin il avait peur du socialisme, cette grande réalité, comme les enfants ont peur des fantômes.

Du reste, rien en lui qui fût d'un tribun : ni les tendances, ni les sentiments, ni le visage, ni le port, ni le geste, ni la parole. Sa taille haute mais dépourvue des apparences de la force, son éloquence abondante et dorée mais

vide, son débit solennel jusqu'à la monotonie, sa voix sans vibration, la finesse qui dans ses traits se mariait d'ailleurs à une distinction exquise, tout cela le rendait peu propre à commander aux flots de la foule irritée, et il est certain qu'il ne fit jamais tressaillir la Grève. S'il ne s'était agi que d'aimer le peuple d'un amour platonique, il y aurait suffi certainement, et nul, plus volontiers que lui, n'eût répandu sur les souffrances humaines les trésors d'une sensibilité prompte à s'épancher en métaphores. Mais épouser hardiment contre les forts la cause du faible opprimé ; braver, dans l'élan d'une âme indomptable, l'injustice armée d'un glaive, ou, seulement, l'injustice couronnée de fleurs ; s'exposer, pour la vérité éternelle, à être méconnu, calomnié, vilipendé, tourné en ridicule, mordu jusqu'au sang par des milliers de vipères ; vivre à l'aise dans la haine des malhonnêtes gens, et, afin d'avoir pour soi son cœur, mettre au besoin l'univers contre soi, voilà ce qu'il faut. M. de Lamartine défiait noblement la mort : courage du soldat ; il tremblait d'avoir des détracteurs : faiblesse du poëte. Il lui manqua de savoir se faire des ennemis mortels.

Et c'est ce qui explique comment il eut de son côté tous les partis... pendant un jour. Il se coucha croyant avoir la France à son chevet, il s'endormit dans l'ivresse de lui-même, il rêva dictature, il se réveilla..., il était seul.

CHAPITRE IV.

L'ouvrier Marche demande au gouvernement provisoire la reconnaissance du *droit au travail*. — Important décret. — Aspect de l'hôtel de ville dans les premiers jours. — Toutes les autorités font acte d'adhésion à la république. — Le peuple demande qu'on crée un *ministère du progrès;* opposition de M. de Lamartine. — Comment et pourquoi la commission de gouvernement pour les travailleurs est créée. — Le grand problème des temps modernes posé dans un décret.

Dans la matinée du 25 février, nous étions occupés de l'organisation des mairies, lorsqu'une rumeur formidable enveloppa tout à coup l'hôtel de ville. Bientôt, la porte du conseil s'ouvrant avec fracas, un homme entra, qui apparaissait vraiment à la manière des spectres. Sa figure, d'une expression farouche alors, mais noble, expressive et belle, était couverte de pâleur. Il avait un fusil à la main, et, ardemment fixé sur nous, son œil bleu étincelait. Qui l'envoyait? que voulait-il? Il se présenta au nom du peuple, montra d'un geste impérieux la place de Grève, et, faisant retentir sur le parquet la crosse de son fusil, demanda la reconnaissance du droit au travail. Je l'avouerai: la forme menaçante de cette sommation excita d'abord en moi un involontaire mouvement de fierté ; mais, domptant aussitôt ce qu'un tel sentiment avait d'injuste à l'égard de qui réclamait son droit, et bien aise, au fond, qu'une pression dont je n'avais pas à répondre forçât la réalisation du plus cher de mes vœux, je m'empressai de saisir l'occa-

sion, et, attirant dans l'embrasure d'une croisée l'ouvrier, qui se nommait Marche, j'écrivis devant lui le décret suivant, auquel Ledru-Rollin fit ajouter la clause qui le termine, et qui est relative au million de la liste civile :

« Le gouvernement provisoire de la république fran-
« çaise s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le
« travail ;

« Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens ;

« Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre
« eux pour jouir du bénéfice de leur travail ;

« Le gouvernement provisoire rend aux ouvriers, aux-
« quels il appartient, le million qui va échoir de la liste
« civile. »

En rédigeant ce décret, je n'ignorais pas jusqu'à quel point il engageait le gouvernement ; je savais à merveille qu'il n'était applicable qu'au moyen d'une réforme sociale ayant l'association pour principe, et pour effet l'abolition du prolétariat. Mais, à mes yeux, c'était là justement la valeur du décret. Il contenait une promesse à laquelle il faudra revenir, et qui, j'en jure, sera réalisée, une promesse qu'alors on viola d'une manière indigne. Retombe, retombe sur les coupables la responsabilité de cette violation sacrilége ! Pour moi, je suis heureux d'avoir été proscrit par ceux qui ont osé déclarer chimérique et insensée cette affirmation : « Toute société doit à ses membres du travail et du pain. »

La répartition des ministères avait eu lieu ; chacun de nous avait reçu sa mission spéciale ; le soin de représenter le gouvernement provisoire à l'hôtel de ville échut plus particulièrement à Flocon et à moi. Comment décrire, à côté des glorieuses scènes de la place publique, le spectacle dont l'hôtel de ville fut le théâtre pendant les premiers jours de la révolution ? Qu'amèrement nous eûmes à noter

ce que laisse après lui de corruption un demi-siècle de monarchie! De quel dégoût nous nous sentîmes l'âme inondée lorsque nous vîmes s'abattre sur la république cette immense nuée de solliciteurs, accourus de tous les points de l'horizon et déserteurs de tous les régimes! Aujourd'hui encore, avec quelle inexprimable profondeur de mépris nous les retrouvons en souvenir se pressant dans les antichambres de l'hôtel de ville, venant s'agenouiller devant la divinité nouvelle, abjurant leur passé, jurant fidélité à la France de l'avenir, ces mêmes hommes qui, depuis, devaient se venger, en nous proscrivant, de la bassesse qu'ils avaient mise à nous flatter! Ah! pour l'honneur de notre pays, tirons un voile sur tant d'opprobre!

Inutile d'ajouter que toutes les autorités, à commencer par la cour de cassation et la cour des comptes, vinrent à l'envi faire acte d'adhésion à la république. Ce fut en réponse au discours du président de la cour des comptes que je prononçai ces mots, qui tendaient à renouer entre deux idées inséparables le lien que la monarchie s'était efforcée de rompre : « La devise de la république ne sera plus « seulement *liberté, ordre public :* ces deux choses sont « inséparables. Ce que nous voulons désormais, c'est l'*ordre* « *dans la liberté* [1]. »

« Ces commencements d'un pouvoir exercé au sein de la confusion universelle furent très-difficiles et très-rudes. La France entière venant aboutir, dans les premiers jours, à l'hôtel de ville, il fallait signer des milliers d'ordres, faire face à des milliers de réclamations, répondre à une foule de questions pressantes, satisfaire à une infinité de demandes qui n'admettaient point de retard, recevoir députations sur députations, remplir les postes laissés vides,

[1] Voy. le *Moniteur* du 1er mars 1848.

installer des fonctionnaires nouveaux, employer à régulariser l'action du peuple, sans en glacer l'énergie, les élèves des diverses écoles, dont le dévouement fut admirable et se trouva toujours prêt. Puis, après une journée dont chaque heure avait été en quelque sorte dévorée, un matelas était apporté, sur lequel on se jetait tout habillé. Pas de sommeil possible, car on vivait double vie, et la nuit ne différait du jour que par ses ténèbres. Flocon ne put résister à cet excès de fatigue; il tomba malade, et ce fut un malheur, parce que son absence réduisait à trois voix la force de la révolution dans le conseil.

Cependant un problème avait été posé, qui voulait être abordé sans plus de délai. Le 28 février, le conseil était réuni. Soudain, du haut des fenêtres de l'hôtel de ville, nous vîmes le peuple couvrir la place de Grève, et s'y ranger pour ainsi dire en bataille. Au-dessus des têtes pressées flottaient de nombreuses bannières où étaient écrits ces mots : *Ministère du progrès! — Organisation du travail!* Presque au même instant une députation du peuple nous fut annoncée. Il s'agissait de se décider. Je n'hésitai pas à me prononcer pour qu'on fît droit au vœu populaire. La révolution avait un sens social : que tardait-on à la définir? La révolution venait de révéler le vrai souverain, et ce souverain, le prolétariat le retenait esclave : que tardait-on à le reconnaître? Créer un ministère qui fût celui de l'avenir, remplacer par une organisation fraternelle du travail l'abominable anarchie qui couvrait sous son vaste désordre l'oppression de la multitude et faisait hypocritement porter à son esclavage les couleurs de la liberté, voilà ce qui était à résoudre.

Ces conclusions rencontrèrent dans M. de Lamartine un contradicteur plein de véhémence. Il déclara que nous n'étions pas pouvoir constituant; qu'il ne nous était pas

permis d'engager sur des points de cette importance l'opinion de l'assemblée future; qu'il ne concevait pas la nécessité du ministère proposé; que, quant à l'organisation du travail, il ne l'avait jamais comprise et ne la comprendrait jamais.

La majorité applaudit, et sur-le-champ j'annonçai ma retraite. Car, selon moi, représenter dans un gouvernement autre chose que son idée, c'est la dernière des humiliations, et désirer le pouvoir pour le pouvoir même, c'est être le dernier des hommes.

Ma démission fut repoussée vivement, et, comme j'insistais, on m'offrit la présidence d'une commission au sein de laquelle, en attendant l'assemblée, les questions sociales seraient élaborées et discutées.

Ainsi, au lieu d'un ministère ayant sous la main des bureaux, des agents, un budget, des ressorts administratifs, un pouvoir effectif, des moyens *d'application*, des ressources pour *agir*, on proposait..... quoi? L'ouverture d'une orageuse école où j'étais appelé à faire un cours sur la faim, devant le peuple affamé! Ai-je besoin de dire avec quelle énergie je rejetai cette offre pleine de périls? Alors, prenant la parole d'une voix émue, M. François Arago m'adjura de ne point persister dans un refus au fond duquel était le soulèvement de Paris. Il invoqua contre moi l'autorité de son âge. Il ébranla dans mon cœur toutes les puissances d'une ancienne et persévérante affection. Il se montra prêt à siéger dans la commission, et à y siéger en qualité de vice-président. J'aimais M. François Arago, et je le respectais; sa sincérité n'avait jamais été et ne fut jamais pour moi l'objet d'un doute; son abnégation m'embarrassait et me touchait à la fois... Mais en de pareils moments ce n'est qu'au fond de soi-même qu'il faut chercher l'inspiration et la lumière.

Cruelle alternative !

Si je cédais, j'allais avoir sur les bras une multitude souffrante, animée d'impatients désirs, impérieuse, souveraine, sans autre pouvoir pour la contenir que celui de la parole; j'acceptais, dans ce qu'elle avait de plus violent, la responsabilité d'une situation qu'on me refusait le moyen de dominer; je me livrais aux défiances et, bientôt après peut-être, aux emportements du peuple, justement irrité d'attendre; j'exposais les idées que je crois vraies au discrédit dont il était possible qu'elles fussent frappées par défaut d'application; qui sait? J'affrontais un abîme.

Si je persistais, pouvais-je répondre des suites? Une scission éclatante dans le gouvernement, en de telles circonstances et pour de tels motifs, ne donnerait-elle pas le signal d'une insurrection populaire? Au milieu de la guerre civile, la république ne risquerait-elle pas de devenir furieuse ou de périr? Et puisque, par une étrange fatalité, je me trouvais placé entre deux sortes de responsabilités redoutables l'une et l'autre, ne valait-il pas mieux choisir celle qui, du moins, ne m'apparaissait pas dans le sang?

Voilà de quelles pensées diverses mon esprit fut tourmenté pendant ces heures terribles !

Je me rappelais, d'autre part, le mot célèbre : *Mens agitat molem;* je me disais qu'une occasion souveraine se présentait pour le socialisme d'avoir à sa disposition une tribune d'où il parlerait à toute l'Europe; que ce n'était pas une œuvre à dédaigner que la propagande faite au profit d'une grande idée, du haut d'une grande situation; que ce n'était pas un médiocre pouvoir que celui de mettre en discussion, devant une multitude immense, le royaume du mal. Eh ! qu'importait, après tout, qu'on renversât l'homme, qu'on le foulât aux pieds, si l'œuvre survivait, si le sillon était creusé?

Ces dernières considérations me décidèrent. Il fut arrêté immédiatement qu'une commission de gouvernement pour les travailleurs serait instituée, qu'Albert en serait le vice-président et qu'elle siégerait au Luxembourg. On fit entrer la députation.

Un ouvrier mécanicien, aux manières froides et fermes, au visage austère, s'avança tenant un papier à la main, et lut la pétition qui réclamait la création d'un ministère du progrès. Répondre, je ne le pouvais faire selon ma conscience, sans dévoiler la discussion qui venait d'avoir lieu et sans trahir mes collègues. Ce fut M. de Lamartine qui prit la parole. Pendant qu'il parlait, l'incertitude se peignait sur le visage des envoyés du peuple. Ils m'interrogèrent du regard, et, comme s'ils eussent lu dans le mien ce qui se passait au fond de mon âme, ils se retirèrent en silence.

Je rédigeai le décret suivant, que le *Moniteur* publia le lendemain avec les signatures de tous les membres du gouvernement provisoire :

« Considérant que la révolution faite par le peuple doit « être faite pour lui ;

« Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et « iniques souffrances des travailleurs ;

« Que la question du travail est d'une importance su- « prême ;

« Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des « préoccupations d'un gouvernement républicain ;

« Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardem- « ment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez « toutes les nations industrielles de l'Europe ;

« Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir « au peuple les fruits légitimes de son travail ;

« Le gouvernement provisoire de la république ar- « rête :

« Une commission permanente, qui s'appellera : *Com-*
« *mission de gouvernement pour les travailleurs,* va être
« nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper
« de leur sort.

« Pour montrer quelle importance le gouvernement
« provisoire attache à la solution de ce grand problème,
« il nomme président de la *commission de gouvernement*
« *pour les travailleurs* un de ses membres, M. Louis Blanc,
« et pour vice-président un autre de ses membres,
« M. Albert, ouvrier.

« Des ouvriers seront appelés à faire partie de la com-
« mission.

« Le siége de la commission sera au palais du Luxem-
« bourg. »

Le sillon a-t-il été creusé? Oui. Le socialisme, dont on parlait à peine avant février, est-il, oui ou non, devenu la grande préoccupation et la grande affaire du siècle ? Demandez à la France, demandez à l'Europe. Qu'importe donc, si l'œuvre a survécu, que l'homme ait été bassement calomnié, proscrit? La faction du mal lui devait cet honneur !

CHAPITRE V.

Rage des royalistes constitutionnels. — Générosité du gouvernement provisoire. — Le drapeau tricolore et le drapeau rouge. — Abolition de la peine de mort. — Étrange hallucination de M. de Lamartine. — Mauvaise foi des vieux partis. — Les mots *république rouge* employés comme injure.

Est-il besoin d'expliquer la rage des royalistes constitutionnels qui sont aujourd'hui au pouvoir?

Et d'abord, rejetés dans l'ombre par le mouvement même que leur turbulence imprévoyante avait provoqué, ils se trouvaient avoir joué, au mois de février, une comédie à la fois honteuse et ridicule.

D'un autre côté, quelle n'avait pas dû être leur humiliation de voir la France érigée en république, eux qui avaient passé toute leur vie à traiter la république de chimère et les républicains de rêveurs, eux qui s'étaient crus des génies profonds et proclamés les hommes pratiques par excellence, pour avoir prêté serment aux royautés inviolables et aux dynasties immortelles! Qu'allait devenir votre réputation de sagesse, qu'allait-on penser de la portée de vos vues, grands politiques, docteurs fameux, qui aviez souri d'un air capable à nos utopies, quand nous vous disions : « Voici venir le gouvernement républicain et nous touchons au suffrage universel? »

A ces causes de dépit se joignait, chez les royalistes constitutionnels, tels que MM. Thiers, Odilon Barrot, Duver-

gier de Hauranne, l'étonnement du démenti donné par la modération républicaine à leurs prédictions, tant de fois répétées. Combien, en effet, n'avaient-ils pas mis d'obstination à évoquer, pour le compte de la monarchie, les ombres livides de 1793 ? A les entendre, notre philosophie était pleine de sang. Il n'y avait pas de milieu entre adorer un maître au maillot et porter Marat au Panthéon. Renverser le trône, juste ciel ! Mais le trône absent, c'était la guillotine. Oui, voilà ce qu'ils affirmaient, au nom des enseignements du passé. Qu'on juge de leur surprise et de ce qu'elle avait d'humiliant quand ils virent que le gouvernement provisoire débutait par l'abolition de la peine de mort; qu'il laissait les chemins libres devant Louis-Philippe et ses ministres; qu'il se gardait de la persécution comme d'une lâcheté; que, protecteur impassible de la liberté d'écrire, il couvrait les calomnies dirigées contre lui de la générosité de ses dédains; qu'il planait pour ainsi dire au-dessus de la haine !

Encore si cette politique n'avait pu être attribuée, dans le conseil, qu'aux républicains de date récente ! Mais non.

Quand, pour la première fois (cette justice lui est due) M. de Lamartine émit, au conseil, l'idée d'abolir la peine de mort, quelques objections s'élevèrent, non sur le principe, mais sur l'opportunité de la déclaration, et la question fut momentanément écartée. Elle fut reprise... Pourquoi m'imposerais-je ici des réticences dont tout le bénéfice irait aux ennemis de notre grande cause? J'ai été assez injustement, assez cruellement attaqué, pour avoir le droit de faire hommage tout haut à la république de ce qu'elle a inspiré d'honorable à un de ses fidèles soldats. Je dirai donc sans détour que c'est par moi que fut remise sur le tapis, dans la journée du samedi 26 février, la question de

l'abolition de la peine de mort. Je venais de lire un article où, par une calomnie devenue banale, on faisait aboutir la république au gouvernement du bourreau. Indigné, je dis qu'il était temps d'en finir à jamais avec ces odieuses attaques; qu'il y fallait répondre d'une manière qui ne s'effaçât plus de la mémoire des hommes, et je rappelai la proposition de M. de Lamartine. La scène qui suivit est restée vivante dans ma pensée. M. de Lamartine accourut vers moi, me prit les mains avec effusion, et s'écria d'une voix émue : « Ah! vous faites là une noble chose! » Au fond, le sentiment que j'exprimais était celui de chacun; et ce fut d'un commun élan, ce fut avec une joie passionnée, que nous votâmes le décret sur l'abolition de la peine de mort, décret qu'on peut lire dans le *Moniteur* du 27 février 1848, et dont la rédaction appartient à M. de Lamartine pour la seconde moitié, à moi pour la première.

Non, non : il n'est pas vrai, comme quelques-uns osent aujourd'hui l'écrire, il n'est pas vrai que le gouvernement provisoire se soit partagé entre la république de la clémence et celle du terrorisme. Si des dissidences ont eu lieu dans le sein du gouvernement provisoire, elles ont porté sur des questions d'une tout autre nature, sur celle de savoir, par exemple, quelles seraient la durée, l'étendue, la portée sociale de notre pouvoir.

Devions-nous agrandir, jusqu'à construire de nos propres mains l'édifice de la république, nos attributions et notre responsabilité?

Fallait-il, selon le vœu émis par le peuple avec tant de spontanéité et de profondeur, créer un ministère du travail et du progrès?

Ne convenait-il pas de substituer sans retard à la commandite du crédit individuel celle du crédit de l'État?

N'y avait-il pas urgence à transformer en banque d'État la Banque de France? etc..., etc...

Tels sont les importants problèmes qui nous trouvèrent divisés.

Mais, quant au caractère d'humanité, de générosité calme et forte à donner au pouvoir issu des barricades, il y eut toujours dans le conseil unanimité de sentiments.

Il semble que cette modération aurait dû toucher nos ennemis. Loin de là, elle envenima les blessures de leur âme aigrie. Ils s'irritèrent de ce que, pouvant les écraser d'un signe, nous ne leur faisions pas même l'honneur de les haïr. Plus nous protégions leurs personnes, plus il devenait manifeste qu'en nous représentant comme des hommes de violence, ils nous avaient calomniés d'une manière indigne, et ils jurèrent, dans le secret de leurs ressentiments, d'obscurcir la lumière qui, venant éclairer tout à coup leur longue imposture, les couvrait de confusion. Il ne faut pas trop s'étonner de cet excès de noirceur : ce serait mal connaître le cœur humain et ses abîmes.

Leur colère, toutefois, demeura quelque temps voilée. Ils voulaient s'assurer d'abord s'il n'y avait point péril à être injuste. Mais le peuple, à force de générosité, ne leur eut pas plutôt donné cette certitude, qu'on les vit se répandre en attaques dont l'impudence égalait la fausseté. MM. Ledru-Rollin et Lamartine y ont répondu, en ce qui les concerne, le premier du haut de la tribune, le second par la voie de la presse. Pour ce qui me touche, j'attendais le jour solennel d'un débat devant mes pairs. Mais il est trop clair maintenant qu'on étoufferait ma parole : on ne brisera pas ma plume !

A toute grande révolution il faut un drapeau. Pourquoi le peuple combattant de février demanda-t-il le drapeau rouge? Était-ce un vœu de guerre implacable? était-ce

un appel à des passions farouches? Mais quoi! ce même peuple, il mettait à amnistier ses ennemis de la veille une magnanimité sans égale; il renversait, de ses mains noires de poudre, les barricades derrière lesquelles il venait de combattre: il écrivait sur la soie des étendards et sur la pierre des édifices le mot libérateur *fraternité;* il enterrait ses morts, sans mêler au bruit des cloches funéraires un seul cri de ressentiment: couvert des lambeaux que son sang tachait, et la pâleur de la faim sur le visage, il courait faire sentinelle à la porte de ses calomniateurs, impatient de protéger leur opulence et de garder leur sommeil! « Considérant, dit le décret sur l'abolition de la peine de « mort, que, dans les mémorables journées où nous sommes, « le gouvernement provisoire a constaté avec orgueil que « pas un cri de vengeance ou de mort n'est sorti de la « bouche du peuple [1], etc. »

Ce n'était donc pas à une inspiration sauvage qu'il obéissait, ce peuple généreux, quand il demandait le drapeau rouge. Quel était son sentiment? Le voici :

On s'en souvient : lorsqu'en 1789 le drapeau tricolore fut adopté, la royauté vivait encore, et ce n'était pas elle que paraissait menacer le point noir qui déjà montait à l'horizon. Il est vrai que d'assez graves dissentiments s'étaient élevés entre la bourgeoisie et la cour, mais Louis XVI était venu de Versailles faire sa paix avec Paris, et c'était justement pour donner un emblème à cette réconciliation solennellement opérée à l'hôtel de ville, qu'aux couleurs rouge et bleue, qui étaient celles du tiers état parisien, on avait joint le blanc, qui représentait la royauté. Telle fut l'origine du drapeau tricolore [2]. Le drapeau tricolore exprimait donc l'idée d'un compromis; il portait la trace des

[1] Voy. le *Moniteur* du 27 février 1848.

[2] Voy. les *Mémoires* de d'Allonville.

préjugés monarchiques; il rappelait que, dans la nation, il y avait autre chose que la nation.

Après la révolution de février, il n'y avait plus de roi : pourquoi aurait-on conservé la couleur de la royauté? On ne reconnaissait plus qu'une seule souveraineté, celle du peuple! Pourquoi se serait-on attaché à l'emblème d'une souveraineté multiple? Sur les débris de toutes les castes anciennes allait s'élever l'imposante famille française : pourquoi un drapeau qui, par la diversité des couleurs, semblait faire revivre la différence des classes? *On demanda le drapeau rouge comme l'étendard de l'unité.* C'était d'ailleurs le drapeau des Gaulois; c'était l'étendard historique sous lequel nos pères avaient lutté contre Rome, et, jusqu'à Jeanne d'Arc, contre les Anglais.

Que quelques esprits emportés y aient cherché le souvenir et l'image d'une époque orageuse, c'est possible; que d'autres y aient vu l'étendard des martyrs, c'est certain; mais l'interprétation qui passionna le peuple fut celle que je viens de dire. Aussi ne rencontrait-on dans les rues, dans les promenades, sur les places publiques, sur les ponts, au théâtre, partout, que des citoyens portant une rosette rouge à leur boutonnière; et cela, je le répète, dans le temps même où ils applaudissaient à chaque parole de pardon, dans le temps même où ils saluaient de leurs acclamations le gouvernement provisoire, parce qu'il avait crié anathème à l'échafaud!

Nul n'ignore de quelle importance sont pour la foule les signes extérieurs; la question devint si pressante que le gouvernement provisoire dut en délibérer. Renoncer au drapeau tricolore, qui avait si glorieusement parcouru le monde, n'était-ce pas voiler en quelque sorte tout un éclatant passé? Devions-nous faire dire aux ennemis de la république que sa couleur était celle du sang? A qui avait

été fatale, après tout, cette fameuse et funèbre journée du Champ-de-Mars, dont le drapeau rouge racontait l'histoire? C'étaient là de graves considérations, et M. de Lamartine les fit valoir avec beaucoup de force. D'un autre côté, des bruits sinistres avaient couru. La question était de celles qui peuvent faire explosion; des mécontents se tenaient prêts à y mettre le feu. Dans l'état de fermentation extraordinaire où étaient les esprits, au milieu de cette place de Grève, si puissamment émue alors, qu'un coup de fusil vînt à partir, et tout s'embrasait. Que devenait, en ce cas, la république? Que n'avait-on pas à craindre de ses ennemis, secrètement avides de désordres! Elle n'aurait plus eu seulement la couleur du sang à son drapeau, elle aurait eu du sang à ses mains. Voilà ce que je dis. Au moins fallait-il, le drapeau tricolore étant conservé, ne pas repousser toute innovation dans les insignes. C'est à ce parti que le gouvernement provisoire s'arrêta, et la déclaration suivante fut insérée au *Moniteur :*

« Le gouvernement provisoire déclare que le drapeau « national est le drapeau tricolore, dont les couleurs se- « ront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la république « française; sur ce drapeau sont inscrits ces mots : RÉPU- « BLIQUE FRANÇAISE, *Liberté, Égalité, Fraternité,* trois mots « qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines dé- « mocratiques, dont ce drapeau est le symbole, en même « temps que ses couleurs en continuent les traditions.

« Comme signe de ralliement et comme souvenir de « reconnaissance pour le dernier acte de la révolution po- « pulaire, les membres du gouvernement provisoire et les « autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera « placée aussi à la hampe du drapeau [1]. »

[1] Voy. le *Moniteur* du 27 février.

En conséquence, chacun de nous se montra au peuple avec la rosette rouge à la boutonnière; les couleurs rouges flottèrent au-dessus de la bannière tricolore de 1789. Et il est permis d'affirmer que la guerre civile fut ainsi prévenue, la guerre civile, à travers laquelle la révolution aurait certainement perdu son chemin.

Cette adoption officielle de la couleur rouge par le gouvernement provisoire, voilà ce que M. de Lamartine oublie dans son livre, et il y a lieu de s'en étonner, puisqu'il a lui-même apposé sa signature au bas du décret par lequel cette adoption fut annoncée au peuple et qu'on put lire dans le *Moniteur* du 27 février.

Mais, il faut bien le dire, M. de Lamartine a écrit le journal de ses souvenirs sous l'empire de cette imagination créatrice qui, de très-bonne foi, peuple l'histoire de fantômes; et j'avoue que je n'ai pu m'empêcher de sourire en lisant dans son livre [1] :

« Au moment où Lamartine allait continuer et ouvrait « ses bras pour y appeler les groupes les plus rapprochés « de lui, il s'arrêta tout à coup, la parole suspendue sur « les lèvres, le geste pétrifié, le regard fixe et comme « attaché sur un objet invisible au reste de la multitude.

« C'est qu'en effet il voyait confusément, depuis quel- « ques minutes, à travers cette espèce de nuage que l'im- « provisation jette sur les yeux de l'orateur, s'avancer vers « lui une figure fantastique dont il ne pouvait se rendre « compte à lui-même et qu'il prenait pour un jeu d'optique « ou pour un vertige d'imagination.

« C'était un buste de jeune homme vêtu de bleu, domi- « nant un peu la foule et s'approchant de lui sans marcher, « comme ces fantômes qui glissent sur le sol, sans aucun

[1] *Histoire de la Révolution de février* par Lamartine, t. I. Meline, Cans et Cie. Bruxelles, 1849.

« balancement de pas. Plus la figure s'avançait ainsi, « plus le regard de Lamartine s'étonnait, et plus sa parole « semblait hésiter sur ses lèvres. A la fin il reconnut dans « ce buste le visage de Louis Blanc. Ce visage était coloré, « mais les yeux ouverts étaient immobiles comme dans un « évanouissement passager. C'était, en effet, Louis Blanc, « que l'épuisement et la chaleur avaient fait apparemment « évanouir dans l'étage inférieur, et qu'un groupe de ses « amis apportait silencieusement et lentement à travers la « masse du peuple attentif. Au même moment, le blessé « qui avait embrassé et sauvé Lamartine tomba épuisé et « entraîna en tombant la chaise. Lamartine fut soutenu « par quelques hommes du peuple. Louis Blanc reprit ses « sens à l'air des fenêtres. Ce tumulte interrompit le dis- « cours, mais n'*en détruisit* pas l'effet. »

Que M. de Lamartine ait *cru voir* cette étrange scène, cela n'est pas douteux puisqu'il la raconte, et il est dans la vie des moments de fièvre puissante qui rendent ces sortes d'hallucinations fort possibles. Mais que j'aie été *en effet* le héros d'une pareille fantasmagorie, c'est un honneur que la vérité m'oblige à décliner. Ce jour-là, j'étais accompagné par plusieurs personnes qui ne m'ont pas quitté, et, entre autres, par le docteur Fèvre. A la lecture du passage que je viens de citer, elles ont été fort étonnées et m'ont écrit pour me faire part de leur surprise, en mettant à ma disposition leur témoignage. Le fait est qu'il ne m'est jamais arrivé de m'évanouir depuis que je suis au monde. Quand j'ai eu à parler aux masses, même dans les circonstances les plus terribles, même quand il y avait à leur résister, je n'ai jamais éprouvé d'autres émotions que l'enthousiasme de la foi démocratique, et quand le peuple m'a emporté dans ses bras, ce n'a jamais été que pour me marquer sa sympathie.

On peut juger par ce qui précède de ce que signifiait ce

symbole de la couleur rouge. Mais la mauvaise foi des vieux partis est inépuisable. Le mot *républicain rouge* prit place dans le vocabulaire de leurs inimitiés comme un texte admirable à développer. Ils en épargnèrent l'injure à certains membres du gouvernement provisoire, afin de l'adresser aux autres avec plus de succès. Je fus au nombre de ceux que choisit l'injustice de leurs outrages, et je me vis ainsi désigné aux haines, aux terreurs de l'ignorance, moi qui n'avais cessé, depuis douze ans, de protester dans tous mes écrits contre l'emploi de la force brutale et son empire ; moi qui venais de signer avec une sorte d'enthousiasme religieux un décret qui rendait hommage à l'inviolabilité de la vie humaine ; moi par qui, peu de temps avant la révolution de février, ces lignes avaient été tracées :

« Seul, le bien est absolu, seul il est nécessaire. Le mal « dans le monde ! c'est un immense accident. Et voilà pour- « quoi son rôle est d'être incessamment vaincu. Or, tandis « que les victoires du bien sont définitives, les défaites du « mal sont irrévocables : l'imprimerie restera, et l'on ne « rétablira pas la torture, on ne rallumera pas les bûchers « de l'inquisition. Que dis-je ? Il devient manifeste, par la « marche des choses et la tendance commune aux graves « esprits, que le progrès ne s'accomplira plus désormais à « des conditions violentes. Déjà, dans les relations de « peuple à peuple, l'industrie est venue montrer que, pour « la propagation des idées, on peut se passer de la guerre ; « et, dans les relations civiles, la raison prouve de mieux « en mieux que l'ordre peut se passer du bourreau. Les « religions ont cessé de faire des martyrs : il faudra bien « que la politique cesse de faire des victimes [1]. »

[1] *Histoire de la Révolution française*, t. I. Meline, Cans et Cie. Bruxelles, 1847.

CHAPITRE VI.

Établissement des conférences du Luxembourg. — But des conférences du Luxembourg. — Réflexions sur la destinée des réformateurs.

Cependant, les conférences du Luxembourg s'étaient ouvertes. Je n'oublierai jamais de quelle impression solennelle et profonde je fus frappé lorsque, pour la première fois, j'entrai dans ce palais vide. Un seul ami nous accompagnait, Albert et moi, Albert, véritable homme du peuple, que la révolution tira d'un atelier de mécanicien pour le faire asseoir dans les conseils de la république, et en qui se trouvait une âme si haute, que ce changement de son sort ne put ni l'émerveiller ni l'éblouir. Les salles du Luxembourg étaient mornes, silencieuses; une aristocratie en cheveux blancs venait d'en sortir, et elles allaient recevoir un peuple en haillons. Rude et périlleuse tâche que celle qu'il y avait alors à remplir ! Tracer les routes attendues, plus haut, bien plus haut que la sphère des passions de parti, c'est-à-dire dans les régions sereines de l'intelligence; déshonorer, au nom du bon sens, au nom du bien public, la lutte universelle des intérêts et les fureurs de l'antagonisme; proclamer le principe de la solidarité humaine; glorifier l'association; prouver aux puissants la folie de l'injustice; donner aux malheureux, par l'espoir, le courage de la modération et l'héroïsme de la patience; pro-

poser le bonheur du peuple pour but à ces révolutions qui presque toujours trompent sa colère; mettre en garde contre les agitations sans idées ceux que la souffrance dispose au combat, infortunées recrues de l'esprit de révolte, épées vivantes qu'on foule aux pieds après les avoir fait servir au meurtre, dés sanglants dans la partie des faux tribuns et des ambitieux; enfin, pour votre compte, pour le compte de tous, attaquer la servitude sous son dernier déguisement, qui est la misère, ô descendants des esclaves émancipés, des serfs affranchis, des sujets rendus à la dignité de l'homme, ô prolétaires devenus républicains!... J'en atteste Dieu : lorsque je résolus de marcher droit devant moi, je ne me fis aucune illusion. Je me rappelais les amères paroles que Gœthe met dans la bouche de Faust : « Quiconque a cru quelque chose avec force, et n'a pas eu « la sagesse de le garder pour soi, quiconque a déclaré au « peuple ses desseins et ses vues, a été de tout temps cru- « cifié ou persécuté. » Je savais qu'une société vieillie dans la corruption et l'iniquité ne se rend pas sans combattre; qu'un malade s'irrite d'autant plus à l'idée de son mal qu'on le lui montre plus effrayant. Est-il possible, d'ailleurs, de faire un pas vers la lumière, sans marcher sur quelque serpent endormi dans l'ombre? Mes calomniateurs! ah! je les avais comptés, je les bravais d'avance. De sorte qu'en m'accablant, la fortune ne m'a pas, du moins, étonné.

CHAPITRE VII.

Pourquoi l'on substitue au plan d'un ministère du travail l'idée d'une simple commission d'étude. Organisation des ateliers nationaux par M. Marie. — Démissions offertes. — Résultats des conférences du Luxembourg. — Doctrine puisée aux sources de l'Évangile. — Les détracteurs du socialisme se faisant faussaires pour tromper l'opinion publique. — Toutes les opinions représentées dans les conférences du Luxembourg.

Mais quels secrets motifs dirigeaient ceux qui, à l'hôtel de ville, substituèrent au plan d'un ministère du travail, que voulait le peuple, l'idée d'une simple commission d'étude? Eux-mêmes vont répondre. Car j'entends ne rien avancer, dans cet écrit, *que sur preuves irrécusables.*

Dans son *Histoire des ateliers nationaux*, M. Émile Thomas, l'agent, la créature, et, sous certains rapports, le confident de M. Marie, par qui ces ateliers furent organisés, rappelle, dans les termes que voici, une conversation qui eut lieu un jour entre lui et le ministre des travaux publics, membre du gouvernement provisoire :

« M. Marie me dit que l'intention bien arrêtée du gou-
« vernement avait été de laisser s'accomplir cette *expé-*
« *rience*, la commission de gouvernement pour les travail-
« leurs ; qu'en elle-même elle ne pouvait avoir que de bons
« résultats, parce qu'elle démontrerait aux ouvriers tout
« le vide et toute la fausseté de ces théories inapplicables,
« et leur ferait apercevoir les conséquences désastreuses

« qu'elles entraîneraient pour eux-mêmes; qu'alors, désa-
« busés pour l'avenir, leur idolâtrie pour M. Louis Blanc
« s'écroulerait toute seule, et que désormais il perdrait
« ainsi tout son prestige, toute sa force, et cesserait d'être
« jamais un danger [1]. »

Ainsi donc, lorsque le 28 février 1848, au bruit des clameurs populaires qui s'élevaient de la place de Grève, et à l'aspect des mille bannières qui portaient écrits ces mots : *Création d'un ministère du travail,* on me proposait, au lieu de ce ministère, la présidence d'une commission d'étude *sans ressources administratives, sans budget,* c'était pour m'enlever tout moyen d'appliquer les idées qu'on se réservait de déclarer plus tard inapplicables ! Et lorsque, pressentant le piége, je donnais ma démission, l'on ne me conjurait de retirer cette démission, signal certain d'un soulèvement dans Paris, que pour s'armer de mes concessions contre moi-même et me dérober la confiance du peuple en me chargeant d'un fardeau sous lequel on espérait me voir écrasé! De quoi s'agissait-il en effet? De contenir la place publique, et cela sans un soldat! De transiger avec la faim, et cela sans un écu! Albert, qu'on cherchait probablement à compromettre, lui aussi, en lui offrant la vice-présidence de la commission, Albert joignit sa résistance à la mienne; et si nous finîmes par céder, ce fut en partie, je l'ai dit, dans la crainte des troubles qui seraient sortis de la persistance de notre refus.

Au reste, et malheureusement pour eux, les protecteurs du vieux monde ne prirent pas garde que, même en supposant qu'on nous ravît l'espoir de concourir aux travaux de la moisson, le pouvoir d'ensemencer nous restait. Là fut l'écueil de leur menteuse sagesse; là fut le piége où ils

[1] Voy. l'*Histoire des Ateliers nationaux,* par M. Émile Thomas, p. 142.

tombèrent, après l'avoir tendu. Essayer l'application d'une idée vraie, on ne le peut qu'à des conditions qui nous étaient refusées; mais pour rendre cette application tôt ou tard inévitable, que faut-il? La parole y suffit. Aujourd'hui la tribune du Luxembourg reste muette; Albert est en prison; je suis en exil. Victoires de Pyrrhus! car l'œuvre d'organisation pacifique se continue. De nombreuses associations, déjà formées et fonctionnant dans Paris, témoignent assez de l'invincible dévouement des délégués du Luxembourg, grande et généreuse famille qui ne périra pas. On a bien pu nous disputer le présent, mais l'avenir?...

Je n'ai point à reproduire ici les discours prononcés par moi dans l'ancienne chambre des pairs. Insérés textuellement au *Moniteur*, ils ont été publiés en corps d'ouvrage sous ce titre : *La Révolution de février au Luxembourg*. C'est là que je renvoie ceux dont les haines politiques n'ont pas dépravé l'intelligence et perverti le cœur. Qu'on les lise ces discours qu'inspira la passion de la justice, unie à l'amour de l'ordre véritable, et l'on saura jusqu'où a été poussé contre moi l'art des citations infidèles, des textes tronqués, des venimeuses réticences, des résumés frauduleux; et l'on se demandera, non sans quelque surprise, comment une doctrine puisée directement aux grandes sources de l'Évangile a pu devenir tout à coup la théorie du désordre, sous la plume des détracteurs du socialisme, faussaires aux gages des rois vaincus et des oppresseurs discutés!

Quant aux conférences du Luxembourg, ce qu'il convient de ne pas oublier, c'est que toutes les opinions y furent appelées dans la personne de leurs représentants connus, c'est que toutes les doctrines y trouvèrent place, représentées : le saint-simonisme, par MM. Charles Du-

veyrier et Cazeaux; le fouriérisme, par M. Victor Considérant; la philosophie des encyclopédistes du XIXe siècle, par M. Jean Reynaud ; le socialisme moderne, par MM. Vidal et Pecqueur ; l'économie politique, aujourd'hui dominante, par M. Wolowski. Si quelques penseurs en renom restèrent à l'écart, ce fut ou parce qu'ils le voulurent ainsi, comme M. Enfantin, ou parce qu'ils se trouvaient alors absents, comme M. Pierre Leroux. Enfin, si l'on veut une dernière preuve de l'esprit d'impartialité qui nous animait, il n'a pas tenu à nous que M. Émile de Girardin ne soit venu au Luxembourg produire et défendre ses idées.

Il est donc bien impardonnable, le crime d'avoir poursuivi, d'une âme sincère, le triomphe de la vérité, l'avénement de la justice !

CHAPITRE VIII.

Première calomnie : Albert et moi, nous sommes représentés comme les héritiers du faste de Barras. — Démenti donné par M. Genevay, administrateur du Luxembourg. — Mensonge de M. Charles Dupin.

La première calomnie... Mais d'aussi basses attaques valent-elles qu'on s'y arrête?... Allons! il faut surmonter son dégoût, il le faut.

La première calomnie dirigée contre le Luxembourg consista à nous présenter, Albert et moi, comme les héritiers du faste de Barras. On disait les recherches de notre luxe, le raffinement de nos goûts, nos mets de prédilection, nos soupers fins dans ces mêmes salons qu'avait choisis pour théâtre de ses plaisirs le Lucullus du Directoire.

Si jamais mensonge fut audacieux et grossier, c'était celui-là. Car, dès notre arrivée au Luxembourg, nous avions mis les choses sur un tel pied d'austérité, qu'on aurait presque pu y voir de l'affectation, s'il y en avait eu à nous souvenir que la plupart des ouvriers qui nous entouraient n'avaient pas de pain. Mais plus l'imposture était effrontée, plus il sembla piquant à des feuilles qu'on ne nomme point de la répandre et de l'accréditer.

Cela nous fit pitié, voilà tout. A quoi bon prendre souci d'une accusation dont plusieurs milliers de témoins savaient l'impudeur ? Est-ce que nous n'avions pas fait du Luxembourg un palais de verre? Est-ce qu'il ne suffisait pas de

montrer la carte de délégué pour parvenir jusqu'à nous, à chaque heure du jour, à chaque heure de la nuit? Est-ce que le peuple tout entier n'assistait pas quotidiennement à nos repas par quelques-uns de ses représentants ? D'ailleurs devant des accusations et des adversaires d'une certaine espèce, le mépris est une jouissance hautaine à laquelle s'abandonne aisément la dignité de l'honnête homme outragé.

Notre silence humilia nos détracteurs, mais il les servit. Dédaignée par ceux qu'elle atteignait, recueillie avidement et propagée par ceux dont elle armait les rancunes, la calomnie gagna les départements, où elle ne devait pas rencontrer de contradicteur; elle circula dans les salons royalistes; elle se mêla à la fange des libelles; elle fut une bonne fortune pour quelques zoïles de la nature de M. Louis Reybaud, écrivains *bas de poil,* comme disait crûment Montaigne; auteurs qui se consolent, en riant faux, du malheur d'être médiocres, aveugles qui insultent à la lumière, ridicules eunuques qui raillent la fécondité !

Mais, grâce au ciel, il n'est qu'un temps pour le succès de tout ce qui est injuste et vil. *Le Constitutionnel* ayant un jour *rappelé notre luxe,* M. Genevay, alors gouverneur du château de Versailles, et qui avait administré le Luxembourg pendant le gouvernement provisoire, écrivit au rédacteur la lettre suivante, qu'on lit dans *le Constitutionnel* du 2 juin 1848 :

« Nommé administrateur du palais national du Luxem-
« bourg, dès que cette résidence fut donnée par le gouver-
« nement provisoire aux citoyens Louis Blanc et Albert,
« je crois de ma loyauté de protester de toutes mes forces
« contre un bruit que plusieurs feuilles publiques ont mal-
« heureusement accueilli. On prétend que les citoyens
« Louis Blanc et Albert ont fait d'énormes dépenses pour

« leur table : c'est une erreur ou une calomnie. Le pre-
« mier mois, après bien des résistances, la table des deux
« membres du gouvernement provisoire fut servie *à*
« 6 *francs par jour et par tête;* mais le second mois, les
« citoyens Albert et Louis Blanc ayant trouvé la nourri-
« ture encore trop abondante, ils n'autorisèrent plus qu'une
« dépense de 2 *fr.* 50 *c. pour le déjeuner, et de* 2 *fr.* 50 *c.*
« *pour le dîner.* Les preuves et pièces à l'appui peuvent
« être immédiatement fournies.

« Agréez, etc...

« A. Genevay.

« Ce 31 mai 1848. »

Qu'ajouter à cela?

Et c'est depuis la publication de cette lettre que, dans une leçon donnée au Conservatoire des arts et métiers, M. Charles Dupin a fait revivre la fable honteuse!... Mais laissons cet homme.

CHAPITRE IX.

Faits qui prouvent que les *ateliers nationaux* furent établis par M. Marie pour combattre mon influence. — Témoignage de M. Émile Thomas. — Différence qui existe entre les *ateliers sociaux* proposés par moi et les *ateliers nationaux* de M. Marie. — Révélations étranges de M. Émile Thomas. — M. Marie soudoie les ateliers nationaux. — Les délégués du Luxembourg n'ont jamais reçu une obole; admirable attitude des délégués du Luxembourg. — Aveux tirés de l'*Histoire de la Révolution de février* par M. de Lamartine. — Pouvoir de la calomnie.

Nous enlever l'affection du peuple, on l'avait essayé en vain : pour nous rendre odieux à la bourgeoisie, on imputa au Luxembourg la création des ateliers nationaux, autre mensonge infâme, impossible à admettre pour quiconque m'avait lu, mais qu'on crut pouvoir risquer avec avantage en le mettant à l'adresse de l'ignorance.

Vingt fois déjà, du haut de la tribune ou par la presse, après avoir fait justice de cette fausseté exécrable, j'ai mis au défi qu'on osât me contredire publiquement, et jamais, en effet, personne ne l'a osé. Exige-t-on davantage? Voici des *preuves,* et des preuves aussi éclatantes que le soleil.

Le 5 juillet 1848, M. François Arago, ex-membre du gouvernement provisoire, est appelé devant la commission d'enquête; on l'interroge sur les ateliers nationaux, et il répond : « *C'est M. Marie qui s'est occupé de l'organisation des ateliers nationaux* [1]. »

[1] Voy. le *Rapport de la commission d'enquête,* t. I, p. 228.

Ce fut effectivement M. Marie qui organisa ces ateliers, dont la direction fut par lui confiée à un M. Émile Thomas, personnage ridicule, vulgaire détracteur d'idées qu'il était incapable de comprendre, et qui, tout bouffi d'une importance qu'il n'eut jamais, m'a attaqué sans qu'il ait pu me convenir d'y prendre garde.

Or, dans sa déposition du 28 juillet 1848, M. Émile Thomas dit : « *Jamais je n'ai parlé à M. Louis Blanc de ma vie; je ne le connais pas.* » Il ajoute : « *Pendant que j'ai été aux ateliers, j'ai vu M. Marie tous les jours, souvent deux fois par jour; MM. Recurt, Buchez et Marrast presque tous les jours; j'ai vu une seule fois M. de Lamartine, jamais M. Ledru-Rollin, jamais M. Louis Blanc, jamais M. Flocon, jamais M. Albert* [1]. »

Dans sa déposition du 28 juin 1848, le directeur des ateliers nationaux avait déjà dit : « *J'ai toujours marché avec la mairie de Paris contre l'influence de MM. Ledru-Rollin, Flocon et autres. J'étais en hostilité ouverte avec le Luxembourg. Je combattais ouvertement l'influence de M. Louis Blanc* [2]. »

Qu'opposer à ces dépositions officielles, si nettes et si décisives? Y a-t-il eu par hasard quelque déposition contraire? Non, pas une, pas une seule. Qu'on parcoure les trois volumes de l'enquête! Dans ce laboratoire des haines de la contre-révolution, dans cet arsenal où toutes les armes empoisonnées qu'il fut possible de rassembler contre moi étaient admises avec joie, appelées avec astuce, on ne trouvera pas une déclaration sur laquelle on se puisse appuyer pour faire de moi, soit le créateur, soit l'organisateur, soit même l'approbateur des ateliers nationaux.

[1] Voy. le *Rapport de la commission d'enquête*, t. I, p. 332 et 338.
[2] *Idem*, p. 332.

C'est peu : il faut donner la parole aux actes officiels, aux décrets, au *Moniteur*.

Moniteur du 27 février 1848 :

« Le gouvernement provisoire décrète l'établissement « des ateliers nationaux.

« Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécu- « tion du présent décret. »

Or, qui était ministre des travaux publics? M. Marie.

Aussi est-ce par M. Marie, et par lui seul, que fut pris l'arrêté qui instituait le service des ateliers nationaux. Cet arrêté, le voici :

« Le membre du gouvernement provisoire, ministre des « travaux publics,

« Vu l'arrêté du gouvernement provisoire, en date du « 27 février dernier, qui ordonne l'établissement d'ateliers « nationaux,

« Arrête ce qui suit :

« Art. 1er. Il sera établi, à Paris, un bureau central pour « l'organisation des ateliers nationaux du département de « la Seine.

« Ce bureau sera placé sous la direction de M. Émile « Thomas, nommé à cet effet commissaire de la répu- « blique.

« Art. 2. Les travaux à exécuter dans l'intérieur de la « ville sont exclusivement réservés aux ouvriers domici- « liés dans le ressort des douze mairies. Les ouvriers rési- « dant hors de la ville ne pourront être reçus que sur les « ateliers ouverts dans la banlieue.

« Art. 3. Les ouvriers domiciliés dans Paris ou dans la « banlieue devront faire constater leur qualité et leur do- « micile par les maires de leurs communes.

« Sur le vu des certificats délivrés par les maires, le « directeur du bureau central fera procéder à l'embrigade-

« ment et au classement des ouvriers, pour les diriger suc-
« cessivement sur les lieux où il aura été possible d'établir
« des ateliers, et jusqu'à concurrence du nombre indiqué
« par les chefs de service. Aucun ouvrier non domicilié dans
« le département de la Seine ne pourra être compris dans
« ce classement.

« Art. 4. Lorsque les ateliers seront établis sur les voies
« de communication qui dépendent du ministère des tra-
« vaux publics, les agents de tous grades, préposés par le
« ministre ou par le directeur du bureau central, devront
« se conformer, dans l'exécution des travaux, aux instruc-
« tions qui pourraient leur être données par MM. les ingé-
« nieurs.

« Art. 5. Le directeur du bureau central fera publier,
« dans un délai de deux jours, un règlement pour l'exécu-
« tion du présent arrêté. Ce visa sera soumis au visa du
« ministre des travaux publics.

« Le ministre des travaux publics, membre du gouverne-
« ment provisoire,

« MARIE.

« Paris, 6 mars 1848. »

Eh bien, que vous en semble? Quel nom donner à ceux qui, sachant tout cela, n'ont pas rougi de faire ou de laisser peser sur moi la responsabilité des ateliers nationaux ?

Du moins, si j'avais été consulté sur l'arrêté qu'on vient de lire! Mais non : il fut pris à la suite d'une délibération à laquelle on eut soin de ne pas m'appeler.

Voici ce que raconte à ce sujet M. Émile Thomas, qui fut nommé par M. Marie directeur des ateliers nationaux, ce M. Émile Thomas que je ne connaissais point et que je n'ai jamais vu de ma vie :

« La séance était ouverte — à l'hôtel de ville — lorsque je

« fus introduit. Vingt-quatre personnes à peu près y pre-
« naient part, sous la présidence du maire de Paris, — M. Gar-
« nier Pagès ; — c'était, d'une part, le maire adjoint, M. Bu-
« chez ; M. Flottard, secrétaire général ; M. Barbier, chef du
« personnel ; M. Tremisot, chef du service des eaux et du
« pavé de Paris, depuis chef de la division de la grande
« voirie ; les douze maires d'arrondissement. De l'autre, le
« ministre des travaux publics, — M. Marie, — et MM. les
« ingénieurs en chef, Robin, du département de la Seine ;
« Mary, du service des eaux ; Prus, du pavé de la ville ;
« Michal, de la navigation ; Baude et Onffroy de Bréville,
« des chemins de fer. — Suit le discours dans lequel M. Émile
« Thomas exposa son plan. — Le discours que je viens de
« reproduire fut accueilli par toute l'assemblée avec une
« bienveillance dont je fus presque honteux... « Monsieur,
« me dit le président, — M. Garnier Pagès, — votre projet est
« adopté, vous allez sur-le-champ vous mettre à l'œuvre. »
Le lendemain, 6 mars, parut l'arrêté reproduit plus haut, et portant la seule signature de M. Marie [1].

Et qu'on n'objecte pas que, si les ateliers nationaux furent organisés sans ma participation, ils le furent tout au moins d'après mes principes. C'est justement le contraire qui est vrai.

On a vu, par les propres paroles de M. Marie, combien il était opposé à mes doctrines, et avec quelle vivacité de désir il en poursuivait secrètement la ruine. Comment imaginer qu'il eût de gaieté de cœur employé les trésors de l'État à en essayer l'application ?

Aussi, rien de plus opposé au régime industriel développé dans l'*Organisation du travail* que le régime, si justement

[1] Voy. l'*Histoire des ateliers nationaux*, par M. Émile Thomas, depuis la page 47 jusqu'à la page 57.

flétri, des ateliers nationaux, dirigés par M. Émile Thomas, sous la responsabilité de M. Marie.

Les *ateliers sociaux*, tels que je les avais proposés, devaient réunir, chacun, des ouvriers appartenant tous à la même profession.

Les *ateliers nationaux*, tels qu'ils furent gouvernés par M. Marie, montrèrent entassés, pêle-mêle, des ouvriers de toute profession, lesquels, chose insensée ! furent soumis au même genre de travail.

Dans les *ateliers sociaux*, tels que je les avais proposés, les ouvriers devaient travailler à l'aide de la commandite de l'État, mais pour leur propre compte, en vue d'un bénéfice commun, c'est-à-dire avec l'ardeur de l'intérêt personnel, uni à la puissance de l'association et au point d'honneur de l'esprit de corps.

Dans les *ateliers nationaux*, tels qu'ils furent gouvernés par M. Marie, l'État n'intervint que comme entrepreneur, les ouvriers ne figurèrent que comme salariés. Or, comme il s'agissait ici d'un labeur stérile, dérisoire, auquel la plupart se trouvaient nécessairement inhabiles, l'action de l'État, c'était le gaspillage des finances ; la rétribution, c'était une prime à la paresse ; le salaire, c'était une aumône déguisée.

Les *ateliers sociaux*, tels que je les avais proposés, constituaient des familles de travailleurs, unis entre eux par le lien de la plus étroite solidarité, familles intéressées à être laborieuses et, partant, fécondes.

Les *ateliers nationaux*, tels qu'ils furent gouvernés par M. Marie, ne furent qu'un rassemblement tumultueux de prolétaires qu'on se contenta de nourrir, faute de savoir les employer, et qui durent vivre, sans autres liens entre eux que ceux d'une organisation militaire, avec des chefs appelés de ce nom, si étrange à la fois et si caractéristique : *brigadiers !*

Je pourrais m'arrêter à cette limite; mais je tiens à prouver plus encore, à prouver que les ateliers furent organisés contre moi.

On a lu plus haut la déposition de M. Émile Thomas, extraite du *Rapport de la commission d'enquête* et conçue en ces termes : « J'étais en hostilité ouverte avec le Luxem-« bourg. Je combattais ouvertement l'influence de M. Louis « Blanc. » A cet aveu si naïf et si précis, l'ancien directeur des ateliers nationaux a joint des développements fort curieux qu'il importe de faire connaître.

Et d'abord, il déclare formellement que, si mon système *resta à l'état de théorie*, ce fut grâce *à la résistance de la mairie de Paris*[1], c'est-à-dire du pouvoir avec lequel, d'après son propre aveu, M. Émile Thomas s'entendait pour diriger les ateliers nationaux.

Au fond, ils n'avaient été créés que pour mettre à la disposition des adversaires officiels du socialisme une armée qu'on pût, au besoin, lui opposer. Après avoir raconté, dans son livre, en quels termes M. Marie se plaignit un jour à lui de l'influence que j'exerçais sur le peuple au moyen du Luxembourg, l'ancien directeur des ateliers nationaux écrit:

« M. Marie me fit mander à l'hôtel de ville. Après la « séance du gouvernement, je m'y rendis et reçus la nou-« velle qu'un crédit de cinq millions était ouvert aux ate-« liers nationaux et que le service des finances s'accom-« plirait dès lors avec plus de facilité. M. Marie me prit « ensuite à part et me demanda fort bas si je pouvais « compter sur les ouvriers. — Je le pense, répondis-je; « cependant, le nombre s'en accroît tellement qu'il me « devient bien difficile de posséder sur eux une action « aussi directe que je le souhaiterais. — Ne vous inquiétez

[1] Voy. l'*Histoire des ateliers nationaux*, p. 200.

« pas du nombre, me dit le ministre. Si vous les tenez, il « ne sera jamais trop grand; mais trouvez un moyen de « vous les attacher sincèrement. *Ne ménagez pas l'argent,* « *au besoin même on vous accorderait des fonds secrets.* « — Je ne pense pas en avoir besoin; ce serait peut-être « ensuite une source de difficultés assez graves; mais dans « quel but autre que celui de la tranquillité publique « me faites-vous ces recommandations? — Dans le but « du salut public. Croyez-vous parvenir à commander « entièrement à vos hommes? *Le jour n'est peut-être* « *pas loin où il faudrait les faire descendre dans la* « *rue.* »

Ainsi, je n'avais pas un centime au Luxembourg; et, pour créer à l'ancien directeur des ateliers nationaux une puissance qu'il déclarait vouloir me rendre hostile, on lui offrait, *fort bas*, une prime sur les fonds secrets!

Ainsi, au pouvoir tout moral qui résultait, pour Albert et moi, de la confiance sans bornes que nous inspirions aux délégués du Luxembourg, on s'étudiait artificieusement à opposer une influence poursuivie par des voies corruptrices, aux dépens du trésor public, à prix d'or!

Ainsi, pendant que nous ne laissions tomber, du haut de la tribune du Luxembourg, que des paroles de paix, que des exhortations au calme et à la concorde [1], on disait *fort bas* au directeur des ateliers nationaux : « Ne ménagez pas « l'argent... Croyez-vous parvenir à commander entière- « ment *à vos hommes?* Le jour n'est peut-être pas loin où « il faudrait les faire descendre dans la rue! »

Ce n'est pas tout : pour se ménager un moyen permanent d'action sur la population ouvrière des ateliers nationaux,

[1] Voy. les discours reproduits textuellement dans le *Moniteur* du 10 mars, du 11 mars, du 26 mars, du 7 avril, du 2 mai 1848.

M. Marie et M. Émile Thomas essayèrent de l'établissement d'un club.

« L'idée émise par l'un des délégués, de la fondation d'un « club, raconte M. Émile Thomas, resta dans l'esprit du « ministre, qui, lorsque les délégués furent partis, m'en « reparla et demanda ce que j'en pensais. Je lui répondis « que la chose pouvait avoir de bons résultats... *Je voyais « à ce projet l'immense bénéfice de dresser un autel contre « celui du Luxembourg* [1]. »

Malheureusement, l'autel nouveau demeura sans fidèles et fut maudit. La popularité se donne, elle ne se vend pas. Ceux qui avaient la main dans le trésor public, ceux qui, pouvant ouvrir ou fermer à leur gré les portes des ateliers nationaux, disposaient de l'existence de plusieurs milliers de familles, voulurent vainement faire violence aux sympathies populaires; vainement ils en mendièrent la faveur : le peuple se détourna d'eux avec dégoût, et garda son cœur à ceux qui n'avaient eu, pour le gagner, que des pensées généreuses, servies par une parole libre.

Ce qu'il importe de noter, c'est que « *les délégués du Luxembourg n'ont jamais reçu une obole.* » Leur mission fut toujours et entièrement gratuite. Que dis-je ? Elle devint pour eux la source des privations les plus dures, des plus poignantes douleurs. La plupart d'entre eux se virent renvoyés de l'atelier par leurs patrons furieux. Une persécution barbare et sourde les enveloppa. Avocats de la commune misère, on se ligua pour leur refuser partout le pain du travail. Et puis, on n'eut pas honte de se faire contre eux un argument de leur détresse même.

Eh bien ! leur disait-on, que vous revient-il de tant de théories décevantes ? On vous parle de l'organisation du

[1] *Histoire des ateliers nationaux*, p. 157.

travail ; on vous vante les bienfaits de l'association ; l'abolition du prolétariat vous est montrée dans le lointain ! Promesses de rhéteur que tout cela ; rêves d'utopistes, fantômes brillants à la suite desquels on vous promène, nus et affamés, dans le pays des chimères ! Revenez à vous, malheureux ! Laissez là ces tribuns aux paroles dorées et stériles. Rappelez-vous que la pauvreté est, pour le grand nombre, un hôte inévitable. Est-ce que jamais vos souffrances furent aussi vives ? Comprenez mieux le cri de vos enfants et interrogez la pâleur de leurs mères !

Oui, voilà ce qu'ils disaient, les hommes qui, par un horrible calcul, enfouissaient leurs capitaux, ruinaient le crédit à force d'en déplorer bruyamment la ruine, suspendaient le travail commencé, repoussaient le travail offert. Ils entretenaient ou agrandissaient le mal, afin de prouver l'impossibilité de le détruire ; ardents à montrer que les idées nouvelles étaient irréalisables, ils s'autorisaient du résultat des manœuvres employées par eux-mêmes pour en empêcher la réalisation ; ils semaient la tyrannie dans la misère, les hypocrites !

Mais le peuple n'y fut pas trompé. Menaces, promesses, conseils artificieux, détresse prolongée outre mesure, rien n'ébranla les représentants des corporations ; rien n'altéra la sérénité avec laquelle ils tenaient, au Luxembourg, les grandes assises de la faim.

Et nous, témoins de cet héroïsme de toutes les heures, de ce dévouement sans faste et sans repos, de ces vertus dont la récompense n'était que dans les joies d'une sorte d'enthousiasme sacré, comment n'aurions-nous pas été saisis d'attendrissement et de respect ? Hommes magnanimes, recevez ce témoignage que vous envoie, du fond de l'exil, un cœur dont vous avez connu tous les battements. Au sein des maux qui m'ont visité et dans cette

amère solitude qui s'est faite autour de moi, un bonheur me reste que ne m'ont pu ravir ni mes ennemis ni la fortune : c'est la douceur, c'est la gloire d'être aimé par des hommes tels que vous [1] !

Veut-on que j'épuise cette démonstration?

Voici, au sujet des *ateliers nationaux*, les aveux que M. de Lamartine est obligé de faire dans son *Histoire de la Révolution de février*, où il s'est montré à mon égard d'une malveillance assez exceptionnelle et assez habile pour que son témoignage ne paraisse pas suspect.

« M. Marie temporisait avec les travaux publics trop suspendus et trop routiniers. Une des solutions politiques et sociales de la crise eût été, selon quelques membres du gouvernement, un large recrutement des hommes oisifs soudainement jetés sur quelques grands travaux de fécon-

[1] Voici la lettre que je reçus des membres composant la commission des délégués du Luxembourg, lors du procès de Bourges. A ceux qui insultent au peuple en insistant toujours sur la mobilité de ses sympathies, cette lettre, si noble, si expressive et si touchante, montrera quels trésors d'affection et de souvenir peut contenir et conserver le cœur des hommes du peuple :

« Paris, 9 mars 1849.

« DÉLÉGUÉS DU LUXEMBOURG.

« Cher citoyen,

« Nous avons été heureux d'apprendre que vous ne viendriez pas vous livrer à une juridiction exceptionnelle, créée, non pour rendre justice, mais pour satisfaire aux passions haineuses d'un parti politique. Vous avez bien fait de prendre cette détermination, car se livrer à ses ennemis dans une semblable circonstance n'est point, selon nous, un courage civique, c'est une suprême duperie. D'ailleurs, vous servirez plus efficacement la sainte cause du socialisme à l'étranger que sous l'oppression d'un pouvoir liberticide qui déshonore la France. Sans doute l'exil a ses douleurs, et depuis votre éloignement nous sentons plus que jamais combien il est pénible d'être séparé de ceux qui vous sont chers ; mais, quels que soient les chagrins que vous éprouviez loin de vos amis et de votre pays, nous préférons cent fois votre

dation du sol français. Lamartine pensait comme eux à cet égard. Quelques socialistes, alors modérés et politiques, depuis irrités et factieux, réclamaient dans ce sens l'initiative du gouvernement. Une grande campagne à l'intérieur, avec des outils pour armes, comme ces campagnes des Romains ou des Égyptiens pour le creusement des canaux ou pour le desséchement des marais Pontins, leur semblait le palliatif indiqué à une république qui voulait rester pacifique et sauver la propriété en protégeant et en relevant le prolétaire. C'était la pensée de l'heure. Un grand ministère des travaux publics aurait été l'ère d'une politique appropriée à la situation. Ce fut une des grandes fautes du gouvernement que de trop attendre avant de réaliser ces pensées. Pendant qu'il attendait, les ateliers nationaux, grossis par la misère et l'oisiveté, devenaient de jour en

séjour en Angleterre au séjour que, dans leur aveugle haine, nos communs ennemis vous réservent. Votre absence, croyez-le bien, citoyen, ne fait qu'accroître les sentiments d'amitié et de dévouement que vous avez su nous inspirer. Ayez bon espoir, l'époque n'est peut-être pas éloignée où nous pourrons vous exprimer verbalement toute notre gratitude, et vous montrer tout ce que nous avons pour vous dans nos cœurs.

« Le 18 de ce mois, nous donnons un banquet pour fêter l'anniversaire de la création de la délégation du Luxembourg ; voulant donner à cette réunion son véritable caractère, votre concours nous est indispensable. Nous vous prions donc de vouloir bien nous envoyer un discours pour cette solennité à laquelle nous regrettons amèrement de ne pouvoir vous convier.

« Le toast qu'à Londres vous avez porté aux *délégués du Luxembourg* nous a fait le plus grand plaisir. Ce n'est pas (nous vous l'avouons franchement) sans un certain sentiment d'orgueil que nous avons appris cette bonne nouvelle ; nous avons bien reconnu là l'ami sincère dont le cœur sympathique répond au battement des nôtres ; ce témoignage éclatant de votre affection est pour nous un titre précieux dont le souvenir ne s'effacera jamais de nos cœurs. Entre vous et nous, Louis Blanc, la fraternité ne sera jamais un vain mot ; entre vous et nous, c'est à la vie et à la mort.

« *Les membres de la commission,*

« Gautier, Brasselet, Pernot, Aug. Blum, Duboc,
« Louis Lavoye, A. Lefaure. »

jour plus lourds, plus stériles et plus menaçants pour l'ordre public.

« En ce moment ils ne l'étaient point encore. Ils n'étaient qu'un expédient d'ordre et une ébauche d'assistance puplique commandés le lendemain de la révolution par la nécessité de nourrir le peuple, et de ne pas le nourrir oisif pour éviter les désordres de l'oisiveté. M. Marie les organisa avec intelligence, mais sans utilité pour le travail productif. Il les embrigada, il leur donna des chefs, il leur inspira un esprit de discipline et d'ordre. Il en fit pendant quatre mois, au lieu d'une force à la merci des socialistes et des émeutes, une armée prétorienne, mais oisive, dans les mains du pouvoir. Commandés, dirigés, soutenus par des chefs qui avaient la pensée secrète de la partie antisocialiste du gouvernement, les ateliers contre-balancèrent jusqu'à l'arrivée de l'assemblée nationale les ouvriers sectaires du Luxembourg et les ouvriers séditieux des clubs. Ils scandalisaient par leur masse et l'inutilité de leurs travaux les yeux de Paris, mais ils protégèrent et sauvèrent plusieurs fois Paris à son insu. « *Bien loin d'être à la solde* « *de Louis Blanc, comme on l'a dit, ils étaient inspirés par* « *l'esprit de ses adversaires* [1]. »

Après cela, qu'on soit arrivé à me rendre victime d'une accusation dont la fausseté était si ouvertement mise en relief par mes écrits, par mes actes, par mes discours, par les ordres émanés des vrais coupables, par leurs arrêtés, par les décrets du *Moniteur* enfin, c'est certainement une des preuves les plus saisissantes du pouvoir de la calomnie, quand tous les genres d'oppressions la prennent à leur service. Les ateliers nationaux épuisaient le trésor en pure perte; ils humiliaient l'ouvrier réduit à recevoir du pain

Histoire de la Révolution de février, par M. de Lamartine, t. II.

qu'il demandait à gagner; ils calomniaient l'intervention de l'État en matière d'industrie; ils mettaient, à la place d'associations de travailleurs, des bataillons de salariés sans emploi, étrange armée qu'il faudrait tôt ou tard licencier, au risque de la guerre civile! Les logiciens efflanqués du *laissez-faire,* ses prôneurs aux abois trouvaient donc un avantage immense à nous imputer de pareils désordres. Quelle bonne fortune pour les tenants de la vieille économie politique, s'ils parvenaient à donner le change à l'opinion, s'ils parvenaient à présenter comme l'application suprême de l'*organisation du travail* ces ateliers nationaux qui n'en ont été qu'une ignoble parodie! L'imposture ici avait une incontestable portée; elle fournissait à nos adversaires, à bout d'arguments, l'occasion de dire : « A quoi « bon tant raisonner? Contre toutes vos théories nous « avons un *fait.* »

Mais les associations qui avaient leur origine au Luxembourg, celle des tailleurs, par exemple, celle des fileurs, celle des passementiers, celle des selliers, lesquelles différaient si radicalement des ateliers nationaux, n'était-ce pas assez pour faire tomber la calomnie la plus impudente qui fut jamais? Il aurait dû en être ainsi, ce semble; mais les agents de cette conspiration du mensonge mirent à tout obscurcir tant d'acharnement et d'audace, qu'aujourd'hui encore beaucoup confondent avec les ateliers nationaux, qui n'existent plus, les associations ouvrières, dont l'origine se rapporte à l'action du Luxembourg, et qui, grâce au ciel, existent toujours, prospèrent et prospéreront.

Ajoutez à cela le silence auquel je me suis si longtemps et volontairement condamné. En butte à une accusation injuste, je pensais que celui qui la méritait mettrait son honneur à m'en décharger. Il a cru devoir se taire dans son intérêt; moi, dans le sien, j'ai cru devoir me taire aussi, jusqu'au

jour où la vérité est sortie des documents officiels. Depuis, il est arrivé que le personnage dont je parle, et dont j'avais été le collègue, a placé sa signature à côté de celles qui me proscrivaient. J'ai bien cruellement expié mes scrupules de délicatesse ! N'importe : je ne suis pas homme à m'en repentir.

Il y a de quoi frémir vraiment quand on pense à tout ce qu'un mensonge peut contenir de haines, d'injustices, d'atrocités.

C'est comme organisateur des ateliers nationaux, organisés contre moi, que j'ai eu des légions d'ennemis.

C'est comme organisateur des ateliers nationaux, organisés contre moi, qu'aux yeux de l'immense foule des ignorants, je suis devenu comptable des angoisses de l'industrie et des malheurs du siècle.

C'est comme organisateur des ateliers nationaux, organisés contre moi, que j'ai été maudit par quiconque sentait sa fortune crouler.

C'est comme organisateur des ateliers nationaux, organisés contre moi, que je me suis vu un instant attribuer l'insurrection de juin, née de ces ateliers si follement dissous, après avoir été si follement établis.

C'est comme organisateur des ateliers nationaux, organisés contre moi, que j'ai eu à lutter contre deux lâches tentatives de meurtre : la première fois sur le seuil même de l'assemblée; la seconde en plein jour et en plein boulevard.

Vous cherchez un synonyme à calomniateur ? Le voici : Assassin [1].

[1] Qui croirait que, depuis l'apparition de l'*Appel aux honnêtes gens,* dans un article non signé qui en est le compte rendu, et avec les PREUVES qu'on vient de lire sous les yeux, un homme a eu le courage d'écrire (voy. le *Courrier français* du 13 mars 1849) : « La société se souvient douloureuse-« ment de ses ateliers nationaux de — M. Louis Blanc ! — d'où sortit la ter-« rible insurrection de juin ? »

Quel commentaire vaudrait l'énonciation de ce simple fait ? Voilà à quels ennemis j'ai affaire !...

CHAPITRE X.

Énumération des attaques dirigées contre moi. — Injustice de ces attaques. Comment elles s'expliquent. — Les chrétiens jugés par le paganisme expirant.

Ferai-je l'énumération des attaques qui m'assaillirent pendant la durée du gouvernement provisoire? On imprimait dans des journaux impurs, on allait répétant dans les salons :

« Il ameute les clubs, » et jamais je n'avais mis les pieds dans un club;

« Il prêche la haine entre les classes, » et mon système était celui de la solidarité humaine ;

« Il est au fond des complots de Blanqui, » et jamais je n'avais eu le moindre rapport, même indirect, avec Blanqui, un de ceux pourtant avec lesquels M. de Lamartine croyait pouvoir, selon ses propres expressions, *conspirer, comme le paratonnerre conspire avec la foudre;*

« Il excite les ouvriers contre les patrons, » et c'était à terminer leurs différends que je passais la moitié de mes journées [1].

« Il parle de l'*Organisation du travail,* afin qu'on achète « son livre, » et pour aider l'industrie fraternelle des ouvriers typographes, je lui avais fait cadeau de sept mille

[1] En voir la preuve aux *pièces justificatives.*

exemplaires de cet ouvrage [1], dont cinq éditions, tirées ensemble à plus de trente mille, ne m'ont rapporté que l'honneur d'avoir dit la vérité.

Cet excès d'acharnement peut être expliqué; et peut-être snrprendra-t-il moins si l'on se rappelle que l'homme qui servit de point de mire à tant de flèches avait écrit l'*Histoire de Dix Ans*.

Quand parut cet ouvrage qui marquait d'un fer rouge tout front criminel, je m'attendais à une effroyable explosion d'inimitiés et de colères; mais j'avais mis autour de mon cœur l'*æs triplex* dont parle Horace; la passion de la vérité enflammait mon sang; j'étais préparé à tout. J'avais d'ailleurs les mains pleines de preuves... Aucune voix ne s'éleva pour me combattre, et, par un phénomène peut-être unique, rien ne rendit témoignage de la violence des haines que j'avais dû amasser contre moi.

[1] Je le répète : j'entends, dans cet écrit, ne rien avancer sans *preuves*. Voici un extrait d'une lettre écrite par M. Parmentier, gérant de *l'Industrie fraternelle*, au dernier éditeur de l'*Organisation du travail* :

« Monsieur,

« Au mois de juin 1847, je fis, près M. Louis Blanc, des démarches dans le but d'obtenir l'autorisation de faire une nouvelle édition de l'*Organisation du travail*. M. Louis Blanc accueillit favorablement ma demande. Il me dit : « Vous représentez une société d'ouvriers, et, à ce titre, je ne veux « point vous faire de conditions. Imprimez et vendez le plus grand nombre « possible d'exemplaires; et si vous faites des bénéfices, vous me remettrez « la somme que vous jugerez convenable pour mes droits d'auteur. Néan- « moins, ajouta-t-il, dès à présent je vous affranchis de tous droits pour « un tirage de deux mille exemplaires. » Le 24 février arriva. Je fis faire un tirage de cinq mille exemplaires... Je vis aussitôt M. Louis Blanc, qui eut encore le désintéressement d'abandonner ses droits pour les cinq mille exemplaires qui venaient d'être tirés, etc., etc.

« *Signé* Parmentier,
« Gérant de *l'Industrie fraternelle*. »

Voilà de quelle manière je *spéculais* sur la vente de mon livre !

Ces haines étaient éveillées, cependant, et, pour m'accabler, elles guettaient le moment de pouvoir le faire avec ensemble. Ce moment arriva lorsque, du haut du pouvoir lui-même, j'osai pousser contre un ordre social tyrannique et corrompu mon légitime cri de guerre. A ce signal, les bêtes fauves sortirent de leurs tanières. C'en était fait. Comment aurais-je pu résister? Le même jour, à la même heure, je me trouvai avoir contre moi, indépendamment des esprits malades que troublait le Luxembourg :

Tous les grands coupables que, dans l'*Histoire de Dix Ans*, j'avais dénoncés, et leurs familles, et leurs proches, et leurs amis ;

Tous les intrigants dont j'avais démasqué les artifices ;

Tous les agioteurs dont j'avais flétri les rapines ;

Tous les hommes puissants à qui j'avais demandé compte de leur puissance ;

Tous les triomphateurs iniques à qui j'avais arraché leur couronne de laurier ;

Tous les malhonnêtes gens, enfin, du règne malhonnête dont j'avais prédit la chute.

Et puis, de quel droit me serais-je plaint? Contre un ennemi de la société, est-ce que toutes les armes ne sont pas bonnes? Ennemis de la société ! c'est ainsi que toujours les ouvriers du progrès ont été nommés par les défenseurs d'un ordre social pervers.

Tacite rapporte que, sous Néron, l'on accusa dérisoirement de l'incendie de Rome « des malheureux abhorrés « pour leurs infamies, et qu'on appelait vulgairement « chrétiens. » En conséquence, les uns furent enveloppés de peaux de bêtes, et on les donna à manger aux chiens ; les autres, le corps enduit de résine et transformés en flambeaux, servirent pendant la nuit à éclairer les passants. Or, c'était comme ennemis de la société qu'on les frappait,

et non comme incendiaires : *Haud perinde in crimine incendii quam odio humani generis convicti sunt*[1].

C'étaient aussi des ennemis mortels de la société, ceux qui, en 1789, portèrent la main sur le régime féodal, ceux qui, dans la nuit du 4 août, applaudirent avec transport à le Guen de Kérengal s'écriant : « Qu'on nous apporte ces « titres qui outragent la pudeur, qui insultent à l'huma- « nité, qui forcent des hommes à s'atteler à une charrette, « comme les animaux du labourage. Qu'on nous apporte « ces titres en vertu desquels des hommes passent les nuits « à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de « troubler le sommeil d'un voluptueux seigneur. »

Appeler LA SOCIÉTÉ l'espèce particulière de société dont ils profitent, voilà l'éternel sophisme des oppresseurs de tous les temps.

Il s'est donc trouvé que nous étions les ennemis de la société, en demandant l'association des forces, la solidarité des intérêts, l'union des cœurs, le libre développement des facultés de chacun par l'éducation commune et gratuite, l'usage pour tous des instruments du travail et une plus équitable répartition de ses fruits.

Et quels étaient, contre nous, les représentants de la société véritable, de la société par excellence? Ceux qui veulent le maintien du déplorable régime où les places au banquet de la vie sont d'avance marquées par le doigt inexorable du hasard ; où le bonheur est une curée qu'on se dispute dans les ténèbres ; où l'on vante, sous le nom de concurrence, l'émulation frémissante qui est à l'usage des oiseaux de proie ; où l'on a fait un privilége de la propriété, c'est-à-dire du droit à la vie, et un privilége de la famille, c'est-à-dire de la sainteté des affections domestiques ; où

[1] *Annales de Tacite*, liv. XV, § XLIV.

l'on ose décorer du nom de citoyens libres les infortunés qui ont la misère pour tyran, où les tissus précieux sont fabriqués par des hommes demi-nus, les palais bâtis par des hommes sans asile, et les heureux nourris par des hommes sans pain.

Non, jamais, jamais on ne pourra croire qu'un tel renversement des idées, qu'un tel abus des mots aient été possibles, quand le monde sera parvenu à l'âge de raison. Mais qu'elle est longue, grand Dieu! l'enfance des peuples!

CHAPITRE XI.

Journée du 17 mars. — Ses causes. — Son caractère. — Que devait être le gouvernement provisoire? que devait-il oser? — Réponse à des reproches absurdes. — Le peuple sur la place de Grève; les délégués du peuple à l'hôtel de ville. — Attitude du gouvernement provisoire. — Importante et admirable journée.

A peine sorti de l'acclamation populaire, le gouvernement provisoire avait eu à se demander comment il se définirait lui-même.

Se considérerait-il comme une autorité dictatoriale, consacrée par une révolution devenue nécessaire, et n'ayant à rendre ses comptes au suffrage universel qu'après avoir fait tout le bien qui était à faire?

Bornerait-il, au contraire, sa mission à convoquer immédiatement l'Assemblée nationale, en se renfermant dans les mesures d'urgence, dans des actes d'administration d'une portée secondaire?

De ces deux partis, le dernier avait sans contredit quelque chose de plus régulier, de moins hasardeux : il mettait à l'abri de tout soupçon le désintéressement du gouvernement provisoire; il nous sauvait à demi du reproche d'usurpation.

Ce fut celui auquel se rangea le conseil.

Pour moi, j'avais une opinion entièrement opposée à celle qui prévalut, et je regardais l'adoption de l'autre parti

comme devant exercer la plus heureuse influence sur les destinées de la république nouvelle.

Ce n'est pas que je m'en fusse dissimulé les inconvénients et les périls. Une société, je le savais, ne se laisse point aisément conduire beaucoup au delà de ce qu'elle connaît et de ce qu'elle pense. L'histoire a une marche qui ne se règle ni sur les battements d'un cœur généreux ni même sur le développement logique d'une idée juste, et il n'est donné à personne de lui faire, selon son caprice, hâter le pas. Toutefois, cette observation, pour être juste, demande à n'être pas prise en un sens trop absolu. Car les circonstances ne sont, après tout, que le résultat d'une certaine combinaison d'efforts individuels; et l'action de quelques hommes de bien, lorsqu'ils sont en mesure de faire servir un grand pouvoir au triomphe d'une grande idée, a certainement son poids dans la balance des affaires humaines.

Ainsi donc, considérant l'état d'ignorance profondé et d'asservissement moral où les campagnes en France vivent plongées, l'immensité des ressources que ménage aux ennemis du progrès la possession exclusive de tous les moyens d'influence et de toutes les avenues de la richesse, tant de germes impurs déposés au fond de la société par un demi-siècle de corruption impériale ou monarchique, enfin la supériorité numérique du peuple ignorant des campagnes sur le peuple éclairé des villes, je pensais :

Que nous aurions dû reculer le plus loin possible le moment des élections;

Qu'il nous était commandé de prendre, dans l'intervalle, et cela hautement, hardiment, sauf à en répondre sur nos têtes, l'initiative des vastes réformes à accomplir, réserve faite, pour l'Assemblée nationale, du droit de raffermir ensuite ou de renverser notre œuvre, d'une main souveraine.

Nous aurions, de la sorte, mis le temps de notre parti. Nous aurions pu agir avec toute la force que donne l'exercice du pouvoir, sur cette nation française, si vive, si intelligente, si prompte à suivre les impulsions venues d'en haut. Nous aurions comme allumé au sommet de la société un phare lumineux qui en aurait éclairé toute l'étendue. En un mot, quand la souveraineté du peuple, dès l'abord reconnue et proclamée, aurait été appelée autour des urnes, elle se serait trouvée avoir fait son éducation.

Telle était aussi l'opinion d'Albert, et rien n'était plus propre à me confirmer dans la mienne. Car, à une rare droiture, Albert joignait un sens exquis, une intelligence élevée. Quand il prenait la parole au sein du conseil, c'était toujours pour exprimer des idées justes ou généreuses, et il le faisait en termes pleins de précision et de force.

A quels autres et déplorables résultats ne conduisait point la route contraire! Le gouvernement provisoire obligé de précipiter son action et, en la précipitant, de la compromettre; le pouvoir poussé par le mouvement naturel de la révolution à des réformes éclatantes et s'arrêtant à de grossières ébauches, des indications, quand il fallait des applications suivies; les élections abandonnées à l'empire des préjugés anciens et des vieilles influences de localité; le suffrage universel amenant sur la scène, grâce à la coalition des divers partis vaincus, une assemblée hostile à son propre principe; l'esprit de réaction encouragé par la défiance du gouvernement envers lui-même, par son peu de durée, et devant cet esprit de réaction, les élus de la place publique se désarmant d'avance... Voilà ce que je pressentais, voilà ce qui ne s'est que trop réalisé!

Oui, je le dis sans hésitation, j'aurais voulu que, dès le premier jour, le gouvernement provisoire mît ses devoirs

très-haut et qu'il élevât sa puissance au niveau de ses devoirs.

Il est, d'ailleurs, dans la vie des peuples, des occasions suprêmes que l'instinct des hommes d'État consiste précisément à saisir. Substitution d'une banque nationale à la Banque de France, acquisition des chemins de fer, concentration des assurances, formation d'un budget des travailleurs, création d'un ministère du progrès, que de choses faciles alors, qui plus tard devaient être faussement, mais avec succès, déclarées impraticables!

On peut juger par là de quelle importance était la question de savoir s'il convenait de presser les élections ou de les ajourner.

Or, à cet égard, mon opinion se trouva conforme au sentiment du peuple de Paris. Conviés tout à coup à l'exercice de ce droit électoral, pour eux si nouveau, les ouvriers n'entendaient pas improviser leur salut. Ils avaient besoin de se reconnaître; ils demandèrent qu'on leur laissât le temps et qu'il leur fût loisible de se concerter sur les choix à faire.

Ce désir, enflammé chez eux par les chefs des clubs, était aussi légitime que raisonnable. Seulement, dans la fixation du délai, ils eurent le tort de ne pas tenir assez compte de la situation des provinces, fort différente de celle de Paris. Ils insistèrent pour un délai d'un mois environ : c'était trop ou trop peu. Évidemment, il aurait fallu ou procéder aux élections sans retard de manière à profiter de l'élan révolutionnaire de février, ou les renvoyer à une époque assez éloignée pour que le gouvernement provisoire accoutumât l'opinion à mieux connaître le régime républicain, à en éprouver la force, à en apprécier les bienfaits. Prendre un moyen terme, c'était donner aux partis abattus le temps de relever la tête sans retenir la force qui aurait servi à les réduire.

Quoi qu'il en soit, j'appris au Luxembourg, plusieurs jours avant le 17 mars, que le peuple de Paris se disposait à faire une imposante manifestation, dans le double but d'obtenir l'ajournement des élections, soit de la garde nationale, soit des membres de l'assemblée constituante, et l'éloignement des troupes qui occupaient encore Paris.

Il n'y avait rien là qui ne se rapportât à mes convictions les plus intimes. L'ajournement des élections, sauf la question du délai, je le souhaitais ardemment par les motifs déjà mentionnés. Quant à l'éloignement des troupes, j'avais toujours pensé que la présence d'une armée dans les villes de l'intérieur, et à Paris surtout, était le plus sérieux des périls que pût courir la liberté. Cela est si vrai que, la veille de la révolution de février, j'avais rédigé, comme membre d'une réunion politique dont je faisais partie, une protestation contre l'emploi du soldat dans la compression des troubles civils. Voici cette protestation, telle que l'ont publiée les journaux démocratiques. Les événements lui assignèrent une date immortelle, la date de la révolution de février :

« Le ministère est renversé : c'est bien.

« Mais les derniers événements qui ont agité la capitale appellent sur des mesures, devenues désormais indispensables, l'attention de tous les bons citoyens.

« Une manifestation légale, depuis longtemps annoncée, est tombée tout à coup devant une menace liberticide lancée par un ministre du haut de la tribune. On a déployé un immense appareil de guerre, comme si Paris avait eu l'étranger, non pas à ses portes, mais dans son sein. Le peuple, généreusement ému et sans armes, a vu ses rangs divisés par des soldats. Un sang héroïque a coulé.

« Dans ces circonstances, nous, membres du comité élec-

toral démocratique des arrondissements de la Seine, nous nous faisons un devoir de rappeler hautement que c'est sur le patriotisme de tous les citoyens, organisés en garde nationale, que reposent, aux termes mêmes de la Charte, les garanties de la liberté.

« Nous avons vu, sur plusieurs points, les soldats s'arrêter avec une noble tristesse, avec une émotion fraternelle, devant le peuple désarmé.

« Et en effet, combien n'est pas douloureuse pour des hommes d'honneur cette alternative de manquer aux lois de la discipline ou de tuer des citoyens! La ville de la science, des arts, de l'industrie, de la civilisation, Paris enfin, ne saurait être le champ de bataille rêvé par le courage des soldats français. Leur attitude l'a prouvé, et elle condamne le rôle qu'on leur impose.

« D'un autre côté, la garde nationale s'est énergiquement prononcée, comme elle le devait, en faveur du mouvement réformiste; et il est certain que le résultat obtenu aurait été atteint sans effusion de sang, s'il n'y avait pas eu de la part du ministère provocation directe, provocation résultant d'un brutal étalage de troupes.

« Donc, les membres du comité électoral démocratique proposent à la signature de tous les citoyens la pétition suivante :

« Considérant,

« Que l'application de l'armée à la compression des troubles civils est attentatoire à la dignité d'un peuple libre et à la moralité de l'armée même;

« Qu'il y a là renversement de l'ordre véritable et négation permanente de la liberté;

« Que le recours à la force seule est un crime contre le droit;

« Qu'il est injuste et barbare de forcer des hommes de

« cœur à choisir entre les devoirs du militaire et ceux du « citoyen ;

« Que la garde nationale a été instituée précisément « pour garantir le repos de la cité, et sauvegarder la liberté « de la nation ;

« Qu'à elle seule il appartient de distinguer une révolu- « tion d'une émeute ;

« Les citoyens soussignés demandent que le peuple entier « soit incorporé dans la garde nationale.

« Ils demandent que la garde municipale soit dissoute.

« Ils demandent qu'il soit décidé législativement qu'à « l'avenir l'armée ne pourra plus être employée à la com- « pression des troubles civils.

A. Guinard, délégué du 8e arrondissement.
Louis Blanc, électeur, délégué du 2e arrondissement.
David (d'Angers), électeur, délégué du 10e arrondissement, membre de l'Institut.
Martin (de Strasbourg), électeur, délégué du 10e arrondissement et ancien député.
Durand Saint-Amand, électeur, délégué du 1er arrondissement.
Félix Pyat, délégué du 8e arrondissement.
Greinheser, capitaine, 5e légion, délégué du 5e arrondissement.
Vasnier, capitaine, 4e légion, délégué du 4e arrondissement.
Haquette, électeur municipal, délégué du 4e arrondissement.
Recurt, capitaine, 8e légion, délégué du 8e arrondissement.
O. Gellée, électeur, délégué du 8e arrondissement.
Chaumier, électeur, délégué du 9e arrondissement.
L. Monduit, électeur, délégué du 11e arrondissement.
M. Goudchaux, électeur, délégué du 2e arrondissement.
Barbier, électeur, délégué du 10e arrondissement.
Lauveau, capitaine, 7e légion, électeur, délégué du 7e arrondissement.
Dauphin, capitaine, 7e légion, électeur, délégué du 7e arrondissement.
Destourbet, capitaine, 7e légion, électeur, délégué du 7e arrondissement.
Jules Bastide, électeur, délégué du 7e arrondissement.
Hovyn, chef de bataillon, 5e légion, électeur, délégué du 5e arrondissement.
Victor Masson, électeur, délégué du 11e arrondissement.
De la Chatre, électeur, délégué du 1er arrondissement.
Cercueil, capitaine, électeur, délégué du 8e arrondissement.

On le voit : je ne pouvais qu'applaudir au double but de la manifestation du 17 mars. Mais, je l'avoue, l'idée de la manifestation elle-même m'effraya. J'avais de la peine à croire, — la sagesse du peuple m'a puni depuis de mes appréhensions en me remplissant de joie, — que plus de cent cinquante mille ouvriers traversassent tout Paris sans y causer la moindre agitation, sans y donner lieu au moindre désordre. Mais comment prévenir la manifestation annoncée? En faisant accorder au peuple ce qu'avec raison, selon moi, il demandait; c'est à quoi nous nous employâmes, Albert et moi.

Malheureusement, il était entré dans l'esprit de nos collègues que nos avertissements avaient pour objet principal de peser sur les délibérations du gouvernement, de l'entraîner par la menace.

Dans un conseil qui se tint un soir au palais du Petit-Luxembourg, et auquel avaient été appelés MM. de Courtais et Guinard, chefs de la garde nationale, je fis loyalement connaître ce que je savais. Le peuple devait se porter en masse à l'hôtel de ville pour obtenir l'ajournement des élections. Cette grande démarche serait-elle sans danger? Jusqu'alors, Paris, le Paris de la révolution, avait été admirable de majesté tranquille et de puissant repos ; ne devions-nous pas veiller à ce qu'il gardât jusqu'au bout cette noble attitude? S'il était vrai que des agitateurs inconnus voulussent faire sortir quelque orage du fond de la multitude mise en mouvement, de semblables projets étaient faciles à déjouer. Qui va au-devant des désirs populaires ne risque point d'avoir à leur obéir. Sans doute, il ne pouvait nous convenir de plier d'avance sous la domination de ces désirs, quel qu'en fût l'objet : il est des circonstances où un gouvernement qui ne sait pas résister à ce que le peuple veut, trahit le peuple. Mais si, devant certaines exigences injustes,

des hommes de bien doivent placer au-dessus de la souveraineté du peuple celle de leur conscience, pourquoi hésiteraient-ils quand montent vers eux de légitimes volontés? Ne valait-il pas mieux faire avant la manifestation, pour en conjurer les périls, ce que nous aurions à faire après, pour en arrêter le cours ? La dignité du gouvernement se trouvait ici enveloppée dans sa prudence.

A ces considérations s'en ajoutaient d'autres qu'un sentiment de convenance m'ordonnait de taire.

Qu'il ait existé entre les divers membres du gouvernement provisoire des dissidences graves, il n'y a pas aujourd'hui à le cacher. Mais les dissidences qui, au point de vue de l'unité d'action, auraient fait de ce gouvernement un très-mauvais pouvoir, constituaient son originalité comme gouvernement de passage, destiné à garder la place de la souveraineté. Oui, l'hétérogénéité même des éléments dont il se composait était de nature à sauver la situation, parce qu'elle tendait à maintenir en équilibre les diverses forces de la société. C'est ainsi que les antécédents de M. de Lamartine le rendaient propre à attirer dans les routes du progrès la partie la moins vive de la nation, alors que je devais à la nature bien connue de mes idées le pouvoir de calmer la classe ouvrière. De là ce que je disais un jour à M. de Lamartine : « Nous sommes l'un et l'autre dans cette situa-« tion singulière que vous êtes responsable du progrès et « que je suis responsable de l'ordre. »

Par ces motifs, je jugeais indispensable qu'on respectât l'intégrité du gouvernement provisoire, si l'on persistait à le considérer comme tel.

Ceux qui l'auraient entamé n'auraient-ils pas ouvert une brèche par laquelle se seraient précipitées, avides et frémissantes, toutes les ambitions? Voilà une des raisons qui, dans mon esprit, militaient contre la manifestation annon-

cée ; je craignais, avec un désintéressement réfléchi, qu'on n'en profitât pour renverser quelques-uns de mes collègues.

On devine ce que je dus souffrir lorsque je vis mes conclusions repoussées par un sentiment de défiance que je méritais si peu. Profondément blessé, je me levai et déclarai que je cessais de faire partie du gouvernement provisoire. De son côté, Albert s'était levé impétueusement, et déjà nous sortions de la chambre du conseil, quand, saisis d'une inquiétude honorable, nos collègues nous rappelèrent et nous retinrent. Prenant aussitôt la parole, M. Ledru-Rollin exposa d'un ton animé qu'après tout il n'y avait pas lieu de fixer d'ores et déjà le moment précis des élections ; que, pour cela, un travail matériel était à faire ; que ce travail n'était pas fini ; que des renseignements, attendus de la province et nécessaires, n'étaient pas encore arrivés. C'était nous ouvrir à tous une issue : la question fut remise en suspens.

Cependant l'agitation continuait parmi le peuple. Le Luxembourg étant devenu, grâce aux délégués des corporations, une sorte d'écho sonore que venait frapper, en traversant Paris, la grande voix des faubourgs, j'appris que cette agitation avait quelque chose de singulièrement grave et solennel. Le 16 mars, la suppression des compagnies d'élite de la garde nationale provoqua, de leur part, une démonstration aussi infructueuse qu'imprudente ; Paris se troubla, et mes alarmes s'accrurent. C'était par les corporations et non par les clubs qu'avait été prise l'initiative de la manifestation [1]. Je me hâtai d'appeler au Luxembourg, dans la matinée du 17 mars, les ouvriers à qui je savais de l'influence sur leurs camarades. « Le mouvement

[1] Voyez la *Gazette des Tribunaux*, numéro du 24 mars 1849. Procès de Bourges, déposition de Lavoye, délégué du Luxembourg.

« est imprimé, me dirent-ils, il est devenu irrésistible. » Je les exhortai alors à s'abstenir de tout cri provocateur, à réprimer eux-mêmes tout dangereux emportement, à conduire enfin la manifestation de manière à honorer pour jamais la sagesse du peuple. Ils s'y engagèrent d'un ton si affirmatif, que leur confiance me gagna, et ce fut l'esprit presque entièrement rassuré que j'allai rejoindre mes collègues à l'hôtel de ville.

La grande nouvelle du jour y avait déjà pénétré. Mais, comme on ne voulait pas s'avouer qu'on avait eu tort de prêter une oreille défiante aux avertissements d'Albert et aux miens, on s'efforçait de croire ou l'on affectait de dire qu'il s'agissait tout simplement, pour les ouvriers, de protester contre les menaces des compagnies d'élite : interprétation frivole à laquelle les ouvriers, par l'ordre savant de leur marche et les termes mêmes de la pétition qu'ils apportaient, allaient donner le plus éclatant démenti!

Nous étions dans l'attente... Tout à coup, à une des extrémités de la place de Grève, paraît une masse sombre et compacte. C'étaient les corporations. Séparées l'une de l'autre par des intervalles égaux et précédées de leurs bannières diverses, elles arrivaient gravement, en silence, dans l'ordre et avec la discipline d'une armée. Belle et vaillante armée, en effet! Mais, au lieu de la mort, celle-ci portait dans ses flancs le travail, source de la vie; et c'était les mains libres du poids des glaives, c'était le regard levé vers les cieux, qu'elle s'avançait déroulant à la clarté du soleil républicain ses pacifiques bataillons! Mes yeux se remplirent de larmes, et me rappelant mes craintes, j'en demandai pardon au peuple dans l'émotion de mon cœur.

Un rapide nuage vint, pourtant, passer sur cette joie. Les délégués étant montés à l'hôtel de ville et l'un d'eux, le citoyen Gérard, ayant lu la pétition, qui, au nom du

peuple de Paris, réclamait l'éloignement des troupes, l'ajournement des élections de la garde nationale au 5 avril, et celui des élections pour l'Assemblée au 31 mai [1], j'aperçus parmi les assistants des figures inconnues, dont l'expression avait quelque chose de sinistre. Je compris aussitôt que des personnes étrangères aux corporations s'étaient mêlées au mouvement, et que ceux qui se présentaient comme députés par la multitude ne l'étaient pas tous réellement, ou, du moins, au même titre. Le vœu des corporations était celui que la pétition exprimait; mais il y avait là des hommes impatients de renverser, au profit de l'opinion représentée par Ledru-Rollin, Flocon, Albert et moi, ceux des membres du gouvernement provisoire qui représentaient une opinion contraire. Qu'allait-il se passer? La situation était critique. Qu'un homme audacieux eût ouvert, en ce moment, une fenêtre de l'hôtel de ville et eût crié à la foule qui couvrait la place de Grève : « On repousse vos « vœux, on maltraite vos délégués, » c'en était fait peut-être! Qui sait les malheurs qui seraient sortis d'un subit appel à des colères toutes-puissantes et trompées? Quelles eussent été les suites de l'embrasement? Où se serait-il arrêté? Et de quelle responsabilité formidable ne m'eussent point chargé le soupçon dont je vivais enveloppé, l'idée qu'on me prêtait d'aspirer à la dictature, et la présence des délégués du Luxembourg à la tête du mouvement! Je sentis que ma position particulière dans cette crise m'imposait le devoir de prendre le premier la parole, et m'avançant [2] : « Citoyens, le gouvernement de la république est fondé « sur l'opinion, il ne l'oubliera jamais. Notre force, nous « le savons, est dans le peuple; notre volonté doit tou-

[1] Voyez le *Moniteur* du 18 mars 1848.
[2] *Ibid.*

« jours être en harmonie avec la sienne. Nous vous remer-
« cions des paroles pleines de sympathie et de dévouement
« que vous nous adressez. Le gouvernement provisoire les
« mérite par son courage, par son ferme vouloir de faire
« le bien du peuple, avec le concours du peuple et en s'ap-
« puyant sur lui. Les pensées d'ordre que vous avez mani-
« festées sont la consécration de la liberté en France. Il faut
« que la force du peuple se montre sous l'apparence du
« calme : le calme est la majesté de la force. Vous nous
« avez exprimé des vœux qui feront l'objet de nos délibé-
« rations. Vous-mêmes, citoyens, vous ne voudriez pas
« que le gouvernement qui est appelé à vous représenter
« cédât à une menace. » Et je terminai en déclarant que nous prendrions les vœux émis en grande considération, réserve faite de la liberté de notre jugement et de notre dignité d'hommes.

Ainsi, c'était au risque de me perdre avec eux que je prenais en main la cause de ceux de mes collègues qui m'étaient le plus opposés. Mes paroles furent très-favorablement accueillies par les représentants des corporations; mais les hommes exaltés qui s'étaient joints aux ouvriers laissèrent éclater un mécontentement sombre. J'avais dit que, s'il le fallait, nous saurions mourir pour le peuple. Une voix menaçante répondit : « Soyez persuadés que, de
« son côté, le peuple travailleur mourra pour vous, *bien*
« *entendu tant que vous servirez ses droits* [1]. » Je revins sur ma déclaration précédente et j'ajoutai : « Laissez-nous
« délibérer, pour qu'il reste bien entendu que le gouver-
« nement de la république ne délibère pas sous l'empire
« d'une menace. A ceux qui ne représentaient que les pri-
« viléges, il était permis d'avoir peur; cela ne nous est pas

[1] Voyez le *Moniteur* du 18 mars 1848.

« permis, à nous, parce que nous sommes vos représen-
« tants, et qu'en gardant notre dignité nous gardons la
« vôtre [1]. » — « Nous ne sortirons pas d'ici sans avoir une
« réponse à transmettre au peuple, » dit avec violence un des assistants. Mais les citoyens Sobrier et Cabet s'empressèrent de couvrir ce mot impérieux par des paroles où respiraient la modération, la sagesse et le plus confiant patriotisme.

MM. Ledru-Rollin et Lamartine prirent successivement la parole : le premier, pour faire observer que la France se composait non-seulement des habitants de Paris, mais de l'universalité des citoyens, et qu'il fallait, avant de fixer le jour des élections, connaître l'expression du vœu des provinces; le second, pour protester contre l'inquiétude contenue dans la demande relative à l'éloignement des troupes.
« Il n'y a pas, dit-il, de troupes à Paris, si ce n'est peut-
« être 1,500 ou 2,000 hommes dispersés pour les postes
« extérieurs, pour la protection des portes et des chemins
« de fer, et il est faux que le gouvernement ait songé à en
« rapprocher de Paris. Il faudrait qu'il fût insensé, après ce
« qui s'est passé, après que la royauté déchue a vu se fondre
« 80,000 hommes de troupes contre le peuple désarmé de
« Paris, pour songer à lui imposer, avec quelques corps
« d'armée épars et animés du même républicanisme, des
« volontés contraires à vos volontés et à votre indépendance!
« Nous n'y avons pas songé, nous n'y songeons pas, nous
« n'y songerons jamais..... La république ne veut, à l'in-
« térieur, d'autre défenseur que le peuple armé [2]. »

Ceux qui allaient jusqu'à désirer le renversement d'une partie du gouvernement provisoire gardèrent le silence : les

[1] Voyez le *Moniteur* du 18 mars 1848.
[2] *Ibid.*

autres applaudirent; et la députation se retirait, lorsqu'une immense clameur monta de la place de Grève. Le peuple demandait à voir les membres du gouvernement de la république : nous descendîmes pour accéder à ce désir. Or, au moment où nous percions la foule entassée sur les escaliers de l'hôtel de ville, un homme aux allures énergiques, et dont des yeux ardents éclairaient le visage couvert d'une pâleur extrême, s'élança brusquement vers moi, et me saisissant le bras avec colère : « Tu es donc un traître, toi « aussi! » Car il y en avait qui m'imputaient à crime de ne pas saisir l'occasion de renverser ceux de mes collègues auprès desquels d'autres m'accusaient de vouloir, sur les débris de leur pouvoir, affermir et agrandir le mien! En pensant à cette injustice des passions, je ne pus me défendre d'un sourire amer, et ce fut tout. Quand nous fûmes arrivés à l'estrade qui venait d'être élevée à la porte du milieu de l'hôtel de ville, je m'adressai aux corporations pour les inviter à se retirer en bon ordre [1]. Elles répondirent par une vive acclamation qui saluait le gouvernement provisoire, et s'ébranlant aussitôt, elles se dirigèrent avec une admirable solennité vers la colonne de la Bastille, à travers la ville étonnée et silencieuse. Le défilé dura plusieurs heures, et les derniers des cent cinquante mille hommes qui le composaient, rapporte le *Moniteur*, passaient à cinq heures devant la façade de l'hôtel de ville.

Telle fut cette journée du 17 mars, la plus grande peut-être de toutes les journées historiques restées vivantes dans la mémoire des hommes.

[1] Voyez le *Moniteur* du 18 mars 1848.

CHAPITRE XII.

Appréciation historique du 17 mars. — Réponse à des attaques insensées. — Ce que le gouvernement avait à faire. — Ce qu'il a fait. — Avec quoi il l'a fait. — Appel à l'équité de l'histoire.

Il est des sophistes vaniteux qui, en niant ce que chacun affirme et en affirmant ce que chacun nie, mendient l'admiration des sots.

Il est des Érostrates ridicules qui, sans autre but que de faire du bruit, mettraient volontiers le feu à tout ce qui est noble et grand.

Il est des eunuques qui n'assistent aux enfantements de l'histoire que pour aller ensuite les calomnier, par envie.

Il est des hommes de proie qui suivent à la piste les sociétés en marche, comme les corbeaux suivent les armées, dans l'espoir de quelque pâture sanglante.

Il est des Zoïles niais dont les fourbes se servent pour combattre l'influence des honnêtes gens, et dont ils se moquent en secret pendant qu'ils les applaudissent en public.

Pourquoi donc trouverait-on extraordinaire que les événements les plus considérables de la révolution de février, et notamment la manifestation du 17 mars, n'aient pas échappé au venin des commentaires de certains hommes?

Dans un livre publié récemment sous ce titre : *Confessions d'un Révolutionnaire*, plaisante tour de Babel où il

lui a suffi d'une seule voix, qui est la sienne, pour nous donner le spectacle de la confusion des langues, M. Proudhon me reproche, comme une contradiction manifeste, d'avoir cru qu'une autorité dictatoriale était nécessaire, et de n'avoir pas profité de la manifestation du 17 mars pour renverser ceux de mes collègues par qui cette autorité dictatoriale était repoussée.

Il y aurait eu effectivement contradiction ici entre ma pensée et ma conduite, si, d'une part, il eût suffi de porter la main sur la majorité du conseil pour l'abattre sans tout embraser, et si, d'autre part, il m'eût été prouvé qu'en renversant la majorité du conseil j'aurais, eu égard aux circonstances, sauvé la République.

Or, même aujourd'hui, à la clarté de ce triste flambeau que les événements ultérieurs, et alors impossibles à prévoir, ont allumé, j'affirme que renverser, au 17 mars, la majorité du gouvernement provisoire, c'eût été jouer sur une carte, — des milliers de têtes servant d'enjeu, — les destinées de la république.

Et d'abord, s'il y a quelque chose de certain au monde, c'est que les causes déterminantes de la manifestation du 17 mars, dans l'esprit de ceux qui l'organisèrent et des corporations qui la firent, furent celles que j'ai indiquées ; elle n'en eut pas d'autres. Prétendre, comme a fait M. Proudhon, que, pour le peuple, l'éloignement des troupes signifiait l'impuissance du gouvernement, c'est dire juste le contraire de la vérité. Loin de vouloir le gouvernement mort, le peuple le voulait actif, plein de vie ; et sa préoccupation principale était de le pousser en avant ! Si l'on demandait l'éloignement des troupes, c'était afin de rendre le pouvoir impuissant à faire le mal, mais non à faire le bien. Et moi aussi, je voulais l'éloignement des troupes, ce qui n'empêchait pas de crier : Hâtons-nous,

hâtons-nous! Usons du pouvoir que le peuple nous a confié pour féconder la situation, pour asseoir à jamais, par une initiative hardie, la république sur ses véritables bases! Car gouverner avec des idées dispense de gouverner avec des soldats.

Pour qui juge les événements après coup et du fond de son cabinet; pour qui n'a pas à répondre de chacune de ses décisions devant son pays, devant l'histoire, devant son propre cœur, il est assurément fort commode de venir dire : « J'aurais fait, moi, sauter mes collègues par les « fenêtres de l'hôtel de ville, et, par là, je sauvais la révo- « lution ! » Un instant, de grâce ; pas si vite, et voyons un peu.

Est-ce que M. de Lamartine, qui eût été, dans ce cas, le premier homme à écarter, ne jouissait pas alors d'une popularité éclatante, non pas au sein des clubs il est vrai, mais parmi les masses? Est-ce que la présence dans le gouvernement provisoire de M. Marie, de M. Garnier-Pagès, de M. Marrast, n'était pas le seul levier avec lequel nous parvenions à faire pencher, quoique péniblement, la bourgeoisie vers la république? Est-ce que, le jour où les représentants de cette bourgeoisie auraient été violemment chassés de l'hôtel de ville, elle ne serait point passée de la crainte au désespoir? Est-ce qu'il est bien sûr que son désespoir n'eût pas été la guerre civile? Est-ce qu'il est bien sûr que la république serait allée loin, une fois les pieds dans le sang? A quoi bon en faire mystère? La plupart des départements, en février 1848, étaient encore monarchiques; ils avaient appris l'avénement de la république avec une sorte de stupeur; ils l'avaient reconnue plutôt qu'acclamée : se figure-t-on quel eût été sur la province, ainsi disposée, l'effet de cette nouvelle : La république, proclamée il y a quelques jours, est remise en question, et l'on

se bat à Paris? Évidemment, la guerre civile, en de telles circonstances, eût été une épreuve mortelle.

Je sais que cette épreuve funeste, nous avons eu plus tard à la traverser. Mais n'oublions pas que ces terribles journées de juin, le 16 avril les porta dans ses flancs. Or, comment aurais-je pu prévoir que, par un malentendu à jamais déplorable, l'ordre de battre le rappel contre un second 17 mars partirait du ministère de l'intérieur? Il importe, d'ailleurs, de remarquer que la bataille de juin ne s'est livrée qu'après le triomphe du suffrage universel, qu'après la reconnaissance officielle et solennelle de la république par l'assemblée constituante. De sorte qu'au mois de juin, la guerre civile n'a eu pour résultat que de vaincre momentanément le socialisme, en dévoilant sa puissance, tandis qu'au mois de mars, la guerre civile aurait, selon toute apparence, étouffé dans son berceau la république elle-même.

Maintenant, plaçons-nous dans l'hypothèse la plus favorable; admettons que le lendemain du renversement de la majorité, la bourgeoisie eût été contenue rien que par sa frayeur. Toujours est-il que le commerce aurait reçu le coup de grâce; que les capitaux, déjà trop prompts à se cacher, auraient pris la fuite de toutes parts; que les ateliers se seraient fermés de plus belle; qu'une perturbation générale, profonde, incalculable dans ses résultats, s'en serait suivie. Et la foule des affamés montait; elle montait comme la mer!... Aurait-il fallu opérer, pour dominer la crise, ce brutal déménagement de la société, qu'avec tant d'injustice M. Proudhon m'accuse d'avoir rêvé, et qui lui fait horreur? Aurait-il fallu interner les capitaux par voie de décret, déclarer les frontières suspectes, faire fouiller les maisons, rétablir le *maximum*, porter la lampe au fond de chaque fortune, ressusciter la Terreur, et, en cas de

résistance trop vive, relever l'échafaud que nous avions abattu?

Mais quoi! ce n'est rien encore. Par quel gouvernement, au profit de quelles idées, avec quelle chance raisonnable de succès, tout cela se serait-il accompli? Ces places que le renversement de la majorité du conseil aurait laissées vides, est-ce que, d'aventure, personne ne se présentait pour les remplir? Modifier une première fois le gouvernement provisoire, n'était-ce pas encourager les ambitions rivales à le vouloir modifier une seconde fois, une troisième, et à tenir incessamment la brèche ouverte? Il n'est pas un seul homme du parti démocratique qui en soit à ignorer combien profondes étaient, à cette époque, les divisions entre plusieurs personnages dont les candidatures au pouvoir reposaient sur des titres presque également considérables : serait-on parvenu à s'entendre, et à s'entendre sans retard, — la situation pressait, — à s'entendre le jour même, sur l'heure, devant la bourgeoisie troublée, devant le peuple ému, au plus fort des passions tumultueusement soulevées, malgré les rivalités inévitables de club à club, au milieu de l'effroyable confusion produite par une contrefaçon de fructidor?

Oh! certes, ce n'est pas l'audace révolutionnaire qui me manque, lorsque je la crois féconde; je l'ai assez prouvé au Luxembourg, et, pour peu qu'on en doute, on peut interroger mes nombreux ennemis : leur haine, à cet égard, m'a rendu justice! Mais remettre en question toute chose par un coup de main que ceux-ci m'auraient imputé à trahison et où ceux-là n'auraient vu que l'attendat d'une ambition en délire; prouver aux départements attentifs qu'on ne les avait pas trompés en leur faisant peur de l'instabilité orageuse de tout pouvoir républicain; courir, sans y être forcé par le *fatum* qui fit à Robespierre sa destinée, au-devant d'un

autre 1793, avec un autre thermidor pour dénoûment; mettre enfin mon pays au hasard des tempêtes, et renoncer à cette grande, à cette merveilleuse nouveauté : une révolution immense et calme.... ah ! me reprocher d'avoir craint tout cela, c'est me reprocher de n'avoir pas été un insensé!

La vraie politique de la situation, la seule politique qui fût à la fois sage et forte, était celle que la minorité du conseil adopta, et qui consistait à profiter de la secousse imprimée aux âmes vacillantes, pour faire avec les membres de la majorité, et par eux, quoique malgré eux, la besogne révolutionnaire. Qu'on n'objecte pas la difficulté de l'entreprise : les faits répondent. N'avions-nous pas obtenu successivement la proclamation de la république, le suffrage universel, la reconnaissance formelle du droit au travail, l'établissement d'un système de propagande socialiste par le pouvoir? Or, à la lecture de chaque décret, qui était un pas vers l'avenir, que disait la partie contre-révolutionnaire de la nation ? Elle disait : « Il faut que ceci soit bien nécessaire, puisque la nécessité en est reconnue par des hommes « tels que MM. Marrast et Marie. » En conséquence, elle se résignait, et la révolution poursuivait sa route, traînant après elle, d'une main triomphante, ses ennemis silencieux.

Voilà pourquoi la journée du 17 mars fut un grand *fait politique*. Elle nous donnait, en opposition à la supériorité numérique de nos adversaires dans le conseil, une autorité morale qui tendait à rendre la révolution complétement maîtresse des affaires. Aussi n'est-il pas douteux pour moi que, sans le 16 avril, la face des choses était changée. Mais le 16 avril !... Qu'on se rappelle ce qui décida de la fortune de cette journée, et qu'on me prouve qu'il était logiquement possible de prévoir pareil désastre !

Après cela, que penser de M. Proudhon, lorsque, sans rire, il appelle le 17 mars *la réaction de Louis Blanc?* De

semblables puérilités sont au-dessous de toute critique : je ne m'y arrête pas. Le 17 mars a été l'ouvrage du peuple. Silence aux calomniateurs !

Quant aux conséquences du 17 mars, elles furent heureuses, décisives; et, à ce sujet, il faut répondre, une fois pour toutes, aux attaques chaque jour dirigées contre l'action du gouvernement provisoire, et par les ennemis de la révolution, et par ses faux amis.

Le sort qu'on est parvenu à faire à la république est bien lamentable, n'est-ce pas? Les fondateurs de cette république indignement proscrits, l'intrigue et la trahison aux places d'honneur, le patriotisme au bagne, les lâches cachant les souillures de leur front sous leurs couronnes, des égorgeurs s'appelant des sauveurs, les fuyards d'hier hurlant la guerre civile pour demain, la faim raillée ou niée quand elle implore, et, quand elle s'irrite, menacée d'un coup d'épée, les partis, enfin, se mesurant des yeux et haletant sous la haine, tel est le spectacle qui se déroule à nos regards.

Eh bien! je prétends que là est justement le grand titre de gloire des vrais républicains à qui le peuple, en février, confia la révolution, non seulement parce que cette situation terrible d'aujourd'hui a pris naissance le jour où ils ont été écartés du pouvoir, non-seulement parce qu'elle est l'œuvre de leurs plus cruels ennemis, mais encore parce qu'elle montre quels obstacles sans nombre l'ancien état de la société opposait au régime nouveau, et quels efforts heureux il a fallu pour arriver, malgré ces obstacles, à établir la république, à mettre en mouvement le suffrage universel, à sacrer le travail, à changer la devise de la France, et, dans l'espace de deux mois, à rapprocher d'un demi-siècle peut-être l'avénement de la justice.

Je vois d'ici se récrier les détracteurs de la révolution,

j'entends d'ici leurs clameurs... A leur aise ! ce n'est pas pour eux que j'écris. J'écris pour les clairvoyants et non pour les aveugles volontaires, pour ceux qui d'un pas résolu marchent vers le soleil levant et non pas pour ces fanatiques amants des ténèbres qui s'accroupissent autour d'un passé en ruine ; j'écris pour la vie et non pour la mort.

Oui, je le prédis sans crainte : les deux mois de mars et d'avril 1848 seront un des étonnements de l'histoire. Oui, lorsque, dans quelque temps d'ici, l'on se rappellera quelle société fut léguée à la révolution de février par un demi-siècle de dépravation monarchique, quelles choses furent accomplies sous le gouvernement provisoire, et par quels moyens, c'est à peine si ces merveilles paraîtront croyables.

Car enfin y eut-il jamais éléments plus rebelles que ceux qui, en février, s'offraient au maniement d'un pouvoir républicain ? En dehors de ce peuple des grandes villes, si préoccupé de l'avenir et si intelligent, où était la France ? Au-dessus de ce peuple, y avait-il, je le demande, quelque autre passion que celle de l'or ? Une soif de bien-être brutale et sans bornes, l'esprit de mercantilisme dans ce qu'il a de plus grossier, la vanité dans ce qu'elle a de plus étroit, n'avaient-ils pas pris victorieusement, sous l'influence de Louis-Philippe, la place de toute forte pensée, de toute aspiration glorieuse, de tout élan de légitime orgueil, de tout dévouement ? Et la bourgeoisie n'en était-elle pas venue à s'inquiéter elle-même de cette corruption qu'elle suait par tous les pores ? Ajoutez à cela l'absence d'une éducation vraiment publique, l'empire des préjugés monarchiques sur les quatre cinquièmes de la nation, la nuit intellectuelle répandue sur les campagnes, la faiblesse numérique du parti républicain, les souvenirs de 1793 hypocritement évoqués, et dessinant au fond des imaginations

effrayées la république en traits de sang : vous aurez alors le tableau fidèle de la société dont il s'agissait d'élever le destin.

Or, en deux mois, voici ce qui fut fait :

On consacra la république, c'est-à-dire le seul mode de gouvernement digne d'une nation majeure.

Le peuple fut reconnu souverain et mis en possession de sa souveraineté par le suffrage universel.

L'inviolabilité de la vie humaine fut proclamée hautement, et le bourreau désavoué au nom de la civilisation.

Un décret, oublié dans la fameuse nuit du 4 août, déclara les titres nobiliaires anéantis, et effaça jusqu'aux derniers vestiges de l'aristocratie.

La contrainte par corps, abolie comme un sacrifice immoral de la liberté de l'homme à la puissance de l'argent, laissa vides des prisons qui se transformèrent en ateliers.

Le droit au travail, inscrit au nombre des droits les plus saints, prépara la chute de la tyrannie financière.

La réduction des heures données à un labeur manuel, par ordre de la pauvreté, rendit solennellement témoignage du droit de l'être humain à vivre de la vie de l'intelligence et de la vie du cœur.

La formule aux trois termes radieux, qui prophétise tout l'avenir et l'embrasse, parut en lettres d'or sur les monuments, sur les drapeaux de la patrie, et, pour la graver dans les cœurs, ce fut, nouveauté remarquable, ce fut du haut du pouvoir qu'on prêcha au peuple l'évangile de l'égalité.

Ah ! ce n'était donc rien que cela !

Qu'on songe maintenant aux ressources dont on pouvait disposer et aux moyens mis en usage. Voyons ! Où étaient nos canons, et nos soldats, et nos gendarmes, et nos juges en robes rouges ? Qu'on cite, qu'on cite, pendant ces deux

mois, un individu que nous ayons arrêté, un domicile que nous ayons profané, un journal que nous ayons saisi, une insulte que nous ayons vengée, une voix calomnieuse à notre égard que nous ayons fait taire, une liberté que nous ayons confisquée, une violence que nous ayons ou exercée ou permise, une mère qui ait à nous redemander son fils envoyé au bagne ou froidement assassiné le lendemain d'un combat! Contre tant de résistances prévues, contre l'ancien égarement de l'opinion, contre la ligue des vieux préjugés, contre la corruption invétérée des uns et leur égoïsme en émoi, contre l'ignorance des autres, contre l'effort désespéré d'un monde qui doit et ne veut pas mourir, quelle était notre force? La parole.

Nous avons laissé à d'autres le funèbre honneur des insurrections provoquées, puis noyées dans le sang du peuple. Nous n'avons pas voulu avoir sur nos mains la tache de Macbeth, cette tache rouge qui ne s'efface jamais, jamais, jamais.

Que les serpents du royalisme, qu'il nous a plu de ne pas écraser, sifflent maintenant dans l'ombre. Que nous importe? L'histoire, j'en jure, ne pourra pas ne pas constater que, sous le gouvernement provisoire, grâce au peuple, il s'est fait, en présence de nombreux obstacles, avec de faibles moyens, de généreuses et grandes choses.

Et quand nous sommes tombés..., plus heureux que les vaincus de thermidor, qui emportèrent leur idée enveloppée dans leur chute, nous avons pu, nous, tomber du moins aux pieds de la statue de la république, de la république s'imposant à ses ennemis et aux nôtres.

CHAPITRE XIII.

Journée du 16 avril. — La majorité du gouvernement provisoire : MM. Crémieux, Arago, Dupont (de l'Eure), Garnier-Pagès, Marrast, Lamartine. — Conduite de M. de Lamartine. — L'organisation de l'état-major de la garde nationale est l'origine des événements de la journée du 16 avril. — La presse royaliste organise son système de calomnie. — Les corporations ouvrières se réunissent le 16 avril au Champ-de-Mars pour élire quatorze officiers d'état-major et aller ensuite porter au gouvernement provisoire l'expression de leurs vœux. — Pétition des ouvriers par laquelle ils demandent l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme. — Fureur des ennemis de la révolution et de ses faux amis. — Prétendue conspiration des clubs. — Sous quel prétexte on fait battre le rappel. — Enquête sur le 16 avril. — Entrevue de M. de Lamartine avec Blanqui. — L'hôtel de ville changé en forteresse. — Bruits d'assassinat sur deux membres du gouvernement. — Indignation des délégués des corporations ouvrières. — Premier cri de guerre poussé par la contre-révolution : A bas les communistes! — Relation du *Moniteur*. — Promenade quasi nocturne; M. Marrast. — Protestation des délégués du Luxembourg. — Véritable portée de la journée du 16 avril. — Attitude du gouvernement provisoire le lendemain de cette journée.

Le 17 mars était apparu aux royalistes comme la révélation d'un nouvel univers. Plus que du bruit de la fusillade, plus que du roulement des canons sur le pavé, ils avaient pris alarme de ce silence épique du peuple. Leur insomnie les retrouvait traversant Paris, ces calmes légions sorties tout à coup de tant d'ateliers fraternels. Quelle force pour des chefs d'État vraiment pénétrés de l'esprit de la révolution ! Mais que vaudrait le levier d'Archimède aux mains d'hommes obstinés à vouloir l'immobilité du monde ?

La vérité est que le 17 mars avait profondément troublé la majorité du gouvernement provisoire, M. de Lamartine surtout.

L'influence du 17 mars était, depuis, restée comme vivante dans le conseil. Il y avait bien toujours sept votants d'un côté, quatre de l'autre; mais derrière les quatre le souvenir du 17 mars faisait apparaître un cinquième votant... le peuple. Esprit généreusement agité, intelligence mobile comme le progrès, âme susceptible d'enthousiasme, M. Crémieux en avait pris son parti résolûment; mais de tous les membres de la majorité, c'était le seul qui penchât à faire pacte avec la révolution. M. Arago, que la science avait trop distrait de la politique, s'arrêtait étonné devant l'imprévu. M. Dupont (de l'Eure), un de ces hommes qu'on respecte et qu'on aime, alliés ou adversaires, avait contre la révolution et contre son propre cœur sa vieillesse manifestement effrayée. MM. Garnier-Pagès et Marrast cachaient leur inquiétude, celui-ci sous une habile affectation de légèreté, celui-là sous les dehors d'une activité prompte à se répandre en paroles ; et quant à M. Marie, on devinait aisément ses appréhensions à sa bouche contractée, à son front soucieux, à ses regards qu'altérait le soupçon.

Pour ce qui est de M. de Lamartine, il avait plus particulièrement à reprocher au 17 mars d'avoir été l'œuvre des délégués du Luxembourg, et d'avoir fait passer en revue, par le gouvernement, la grande, pacifique et puissante armée des corporations ouvrières. Car lui qui était si prodigue envers tous de ses avances et de ses caresses, lui qui recherchait avec tant d'empressement l'approbation des clubs pour en fortifier sa popularité de salons, lui qui entretenait des rapports suivis avec Sobrier, lui qui se hasardait jusqu'à Blanqui, il s'était toujours montré aveuglément, opiniâtrément hostile au Luxembourg. Est-il vrai que le

socialisme, officiellement discuté, lui ait déplu comme divisant l'attention publique? Est-il vrai que, s'étant réservé la partie théâtrale de la révolution, il se soit inquiété de ce qui en était le côté sérieux? Est-il vrai que ses familiers l'aient poussé à combattre une popularité qui importunait la sienne? Pour moi, j'ai toujours pensé que la haine dont M. de Lamartine m'honora était parfaitement désintéressée, loyale et sincère. Étranger à la science de l'économie politique, il prit, de très-bonne foi, en aversion des doctrines qu'il n'avait pas étudiées et que la nature de son esprit était, d'ailleurs, peu propre à approfondir. Entouré d'égoïstes qui abhorraient les idées sociales, pour les avoir trop bien comprises, il ne les jugea dangereuses, lui, que faute de les comprendre. A l'en plaindre, il y a plus de justice qu'à l'en blâmer.

Telle était donc la disposition d'esprit des divers membres de la majorité dans le conseil, aux approches du 16 avril, qui eut pour origine l'organisation de l'état-major de la garde nationale.

Il avait été décidé que dans cet état-major la classe ouvrière serait représentée par quatorze officiers tirés de son sein : j'appelai les corporations à se réunir au Champ-de-Mars pour fixer les choix.

Un mois s'était écoulé depuis le 17 mars. Encouragés par l'impassible modération du gouvernement provisoire, les partis vaincus cherchaient à se reconnaître et commençaient à gronder. Quant à la presse royaliste, rendue, dès les premiers jours, certaine de l'impunité, elle attaquait sans relâche, elle insultait, elle calomniait, elle vouait à l'exécration et des générations futures et de la génération présente un pouvoir qu'elle savait résolu à respecter, dans les injures mêmes dirigées contre lui, la présence de la liberté. Que dis-je? Nous poussions ce respect jusqu'à inter-

venir de nos personnes entre l'indignation du peuple et la rage de nos insulteurs. *Le Constitutionnel* s'étant armé contre moi d'une plume aiguisée en stylet, j'empêchai l'invasion projetée de ses bureaux, en déclarant que je me regarderais comme personnellement offensé par ceux qui oseraient me défendre ainsi. A son tour, *la Presse* de M. Émile de Girardin ayant été menacée, MM. de Lamartine et Ledru-Rollin la protégèrent.

Mais, pour que la modération d'un gouvernement soit honorable et honorée, il ne faut pas qu'on la puisse attribuer à sa faiblesse. Rien ne dispense mieux de la violence que la constatation de la force. Or, comme le peuple avait prouvé, au 17 mars, jusqu'à quel point il était capable de demeurer maître de lui, je fus charmé qu'une occasion lui fût offerte de venir dire une fois encore : « Je suis là ! »

De leur côté, les représentants des corporations attendaient avec une impatience légitime et croissante qu'on s'attaquât à leur ennemi, la misère; ils reprochaient au gouvernement né de la révolution d'hésiter devant un problème qui, résolu, était toute cette révolution; tournant un regard inquiet vers les provinces, vers les campagnes, encore à demi plongées dans les ténèbres, ils se demandaient si leurs espérances n'allaient pas rester étouffées au fond des urnes, sous ce nombre trop considérable, hélas! de boules qui appartiennent aux influences de position et de fortune, à l'intrigue, à l'ignorance, au hasard. Il fallait donc appuyer le gouvernement provisoire, l'encourager au bien par des témoignages non équivoques de sympathie, mais en même temps le pousser à une généreuse initiative et lui rappeler que, dans ses préoccupations, les moyens de détruire le prolétariat réclamaient la première place.

C'est sous l'empire de ces idées que, le 16 avril, les corporations se réunirent au Champ-de-Mars. Il était convenu

qu'après avoir élu les quatorze officiers devant faire partie de l'état-major, elles se dirigeraient en bon ordre, comme au 17 mars, vers l'hôtel de ville, et y apporteraient au gouvernement provisoire, en même temps que l'expression de leurs vœux, *celle de leurs sympathies, qu'on devait témoigner par une offrande patriotique.*

A cet égard, nulle dénégation possible : la preuve de ce que j'avance est écrite au *Moniteur* [1] et dans la pétition même que les ouvriers, le 16 avril, vinrent lire à l'hôtel de ville. La voici :

« Citoyens, la réaction lève la tête; la calomnie, cette « arme favorite des hommes sans principes et sans hon- « neur, déverse de tous côtés son venin contagieux sur les « véritables amis du peuple. C'est à nous, hommes de la « révolution, hommes d'action et de dévouement, qu'il « appartient de déclarer au gouvernement provisoire que « le peuple veut la république démocratique; que le peuple « veut l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme; « que le peuple veut l'organisation du travail par l'asso- « ciation. *Vive la république! Vive le gouvernement pro- « visoire!* »

Ces derniers mots, qui résumaient la pétition en la terminant, la recommandation faite aux ouvriers de se rassembler sans armes, l'offrande que venait faire à la richesse publique l'association de leurs généreuses misères, les mesures concertées d'avance pour que des personnes étrangères à la manifestation ne pussent point, comme au 17 mars, essayer d'en changer le caractère et le but, tout cela prouvait bien que le renversement d'une partie du gouvernement provisoire était très-loin de l'esprit des travailleurs convoqués. Mais ils demandaient au pouvoir de

[1] Voy. le *Moniteur* du 17 avril.

s'occuper de l'organisation du travail par l'association. Or, c'était là justement ce qui mettait en émoi ou en fureur les ennemis de la Révolution et ses faux amis.

Sur certains complots qui se tramèrent alors, je sais des choses que je publierai quand le moment sera venu. Mais lever entièrement le rideau est un devoir pour l'accomplissement duquel je me réserve le choix des heures!

Il avait été dit que, le 16 avril, il y aurait conseil, rue de Rivoli, au ministère des finances, et que tous les membres du gouvernement provisoire y assisteraient. A notre grande surprise, M. de Lamartine y manqua : nous apprîmes qu'il s'était rendu à l'hôtel de ville, et nous crûmes devoir en prendre le chemin, chacun de notre côté, Je partis avec Albert.

Que s'était-il donc passé? Dans sa *Lettre aux dix départements,* M. de Lamartine raconte lui-même qu'à six heures du matin des hommes zélés étaient venus le prévenir que les clubs avaient passé la nuit en délibération, qu'ils s'étaient déclarés en permanence; qu'ils avaient décidé son ostracisme; qu'un comité de salut public avait été proclamé, comité composé de quelques membres du gouvernement provisoire, désignés à leur insu, et de certains noms alors investis d'une puissance d'agitation; que ces clubs et leurs affiliés allaient se mettre à la tête des ouvriers réunis au Champ-de-Mars pour une élection, les entraîner à l'hôtel de ville et y consommer leur attentat contre le gouvernement provisoire [1].

Étranges renseignements! Voici des milliers d'ouvriers qu'on accuse de fournir une armée à des conspirateurs pour renverser un gouvernement. Et il se trouve que chacun de ces ouvriers laisse chez lui son fusil! Il se trouve

[1] Voir le *Moniteur* du 17 avril.

que ces factieux, qui doivent assiéger l'hôtel de ville apportent pacifiquement à l'hôtel de ville une patriotique offrande contenue dans un chariot! Il se trouve que ces insurgés, qui ont résolu de renverser le gouvernement provisoire, terminent par ces mots : *Vive le gouvernement provisoire!* la pétition qu'ils viennent lui soumettre!

Non, non, il n'est pas vrai que la convocation des ouvriers ait répondu à un projet quelconque de complot; non, il n'est pas vrai que le gouvernement ait couru, à cette occasion, le moindre péril. Ce qui est vrai, c'est que la contre-révolution, qui se cachait alors, mais qui se cachait partout, et jusqu'au fond des couloirs de l'hôtel de ville, avait intérêt à transformer, dans les alarmes de l'opinion trompée, cent mille pétitionnaires pacifiques en cent mille factieux, afin de donner lieu ainsi à une intervention violente de la garde nationale. A tout prix, l'on voulait détruire l'impression produite par la manifestation du 17 mars, et l'on espérait d'autant mieux y réussir, que, les ouvriers devant se réunir *sans armes,* il s'agissait tout simplement de leur opposer des hommes *armés.* Mais, pour cela, que fallait-il? Arriver à faire battre le rappel. Et comment faire battre le rappel sans un prétexte? De là le bruit artificieusement répandu qu'une vaste conspiration était ourdie; qu'un comité de salut public venait d'être formé; que le gouvernement provisoire allait périr.

Le fait est qu'après le 16 avril je demandai formellement qu'une enquête officielle fût ordonnée sur ce complot dont on avait tant parlé. Appuyée par Ledru-Rollin, cette proposition passa. M. Landrin fut appelé. Nous le chargeâmes de poursuivre activement une instruction destinée à mettre au jour les prétendues menées des prétendus conspirateurs. En faisant ordonner une enquête, j'étais sûr d'avance qu'elle n'aurait pour résultat que de dévoiler une intrigue

de la contre-révolution. Ce qui est certain, c'est que l'enquête eut lieu et n'attesta que le néant de cette conspiration révolutionnaire du 16 avril, péril imaginaire, encore une fois, prétexte d'une portée odieusement calculée, invention ténébreuse qui menait à un guet-apens!

Quant à M. de Lamartine, il est extraordinaire qu'il ait pu croire à ces formidables dangers dont il se glorifie, aujourd'hui encore, d'avoir sauvé la société. Car l'homme auquel les rumeurs du 16 avril attribuèrent surtout des pensées de renversement, c'était Blanqui. Or M. de Lamartine avait eu avec Blanqui une entrevue particulière, de laquelle, d'après sa propre déclaration, il était demeuré *très-satisfait*[1]. Et cette entrevue, à quelle époque avait-elle eu lieu? *La veille du 16 avril*[2]!...

Il faut tout dire : on mit en avant des inquiétudes simulées pour masquer les inquiétudes réelles. L'ascendant que le Luxembourg avait pris sur le peuple, l'effet moral d'un second 17 mars, le spectacle d'une manifestation d'autant plus imposante qu'elle devait être pacifique, la revue, enfin, la solennelle revue des forces du socialisme, c'est-à-dire du monde nouveau, voilà ce qu'on redoutait, mais ce qu'on ne pouvait pas dire.

Tel est l'aspect sous lequel doivent être envisagées et jugées les mesures prises par M. de Lamartine dans la matinée du 16 avril, mesures qui eussent été sans valeur, sans portée et sans résultat, si M. Ledru-Rollin n'avait pas fait battre le rappel, trompé qu'il était par de faux rapports.

Comment exprimer de quelle douleur Albert et moi nous fûmes saisis, lorsque, en approchant de l'hôtel de ville,

[1] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 17 mars 1849, procès de Bourges, déclaration de M. de Lamartine.

[2] *Ibid.*, déclaration de Blanqui.

nous vîmes la place de Grève hérissée de baïonnettes et la maison commune changée en forteresse? Pourquoi cet appareil de guerre? Contre qui ce luxe de précautions menaçantes? Était-ce contre ces ouvriers qui, dans ce moment même, formaient de leurs derniers centimes, noblement rassemblés, une collecte destinée au gouvernement provisoire? Était-ce contre ces pétitionnaires, qui allaient venir, *sans armes et au cri de : Vive le gouvernement provisoire!* émettre devant un pouvoir républicain le vœu le plus légitime, le plus sacré qui fut jamais? On parlait d'un mystérieux comité de salut public, on nommait Blanqui; mais, s'il était vrai qu'en effet des agitateurs eussent projeté le renversement de la majorité du conseil, auraient-ils pu réussir sans l'appui des ouvriers rassemblés au Champ-de-Mars? Évidemment non. Or nous savions que cet appui n'avait été ni promis ni même réclamé. Pourquoi donc, et contre qui cet appareil de guerre?

Ce fut sous l'empire d'une amère et sombre sollicitude qu'Albert et moi nous entrâmes à l'hôtel de ville. Il offrait, en ce moment, le plus singulier spectacle. La défiance éclatait dans tous les regards, une anxiété vague se peignait sur tous les visages; les uns couraient de côté et d'autre d'un air effaré; les autres, immobiles et comme frappés de stupeur, regardaient passer devant eux cette agitation sans but. A travers le flux et le reflux des hommes armés qui inondaient les escaliers et les corridors, nous pénétrâmes dans la salle du Conseil, où M. de Lamartine était occupé à écrire. Aux observations que nous lui adressâmes, il répondit, non pas comme il l'a cru depuis [1], *avec fierté et une colère mal contenue*, mais, au contraire, avec une extrême politesse et la réserve que lui commandait le

[1] Voy. son livre sur la révolution de février, t. II.

caractère des deux hommes qui lui parlaient. Car il n'était pas sans nous connaître !

Pendant ce temps, des inconnus allaient semant dans chaque quartier de la ville des mensonges dont l'effet avait été perfidement prévu. Vers le milieu du jour, un homme courut au Luxembourg annoncer que j'avais été tué d'un coup de poignard au club de l'Hippodrome, et, avant qu'on eût pu l'interroger, il avait disparu. Presque au même instant l'on apprit qu'un messager à cheval parcourait rapidement le faubourg du Temple et répandait partout la nouvelle que je venais d'être assassiné. C'était aussi ce qu'annonçaient à grand bruit, dans le faubourg Saint-Marceau, les tambours chargés de battre le rappel. On entendit crier par les rues : « Le Luxembourg est menacé. » D'où un mouvement de trépidation qui aurait pu amener les plus grands désastres. Une compagnie d'étudiants valeureux alla au Luxembourg offrir ses services ; elle y resta en armes jusqu'au mardi soir. A son tour le comité de la Société des Droits de l'homme envoya prévenir que de nombreuses permanences avaient été disposées dans les 11e et 12e arrondissements, et qu'au premier signal 3,000 hommes armés occuperaient la cour du Palais.

Sur un autre point de Paris, au Champ-de-Mars, des émissaires avaient secrètement reçu mission d'ameuter les classes ouvrières et de faire tourner en révolte la manifestation projetée. Le mot d'ordre était : « Ledru-Rollin a été pendu et Louis Blanc assassiné [1]. » Exécrable provocation à la guerre civile, et qui aurait eu peut-être un succès horrible, si, heureusement, pour en détruire l'effet et en démentir la formule, les délégués du Luxembourg n'avaient pas été là !

[1] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 24 mars 1849. Procès de Bourges, déposition de Klein.

L'hôtel de ville, comme je l'ai déjà dit, était devenu place de guerre, et c'était la baïonnette au bout du fusil que la garde nationale en défendait les abords. Lorsque, après avoir longé les quais dans le même ordre, avec la même attitude qu'au 17 mars, les corporations ouvrières touchèrent à la Grève, la garde nationale leur barra le passage, et leurs délégués ne parvinrent qu'à grand'peine à pénétrer jusqu'à l'hôtel de ville. J'y étais, avec mes collègues, dans la salle du Conseil, quand, la porte s'ouvrant, une voix cria que les délégués des corporations avaient paru ; qu'ils parlaient d'en appeler de l'injure qu'on leur faisait à la place publique soulevée ; qu'ils demandaient violemment à me voir. Je courus à eux aussitôt, suivi d'un de mes collègues, M. Crémieux. Ils étaient, en effet, dans un accès d'indignation inexprimable. « Quoi! « s'écrièrent-ils avec véhémence en m'apercevant, nous « venons ici assurer le gouvernement provisoire de nos « sympathies, de notre appui; nous venons sans armes « lui faire connaître nos vœux; nous venons, précédés « d'un chariot qui porte l'offrande de nos dernières res- « sources aux besoins de la république... et l'on nous re- « çoit comme des factieux! Et l'on ferme au peuple la place « de Grève! Et aux députés de ce peuple, les agents du « maire de Paris n'ont su ménager qu'une réception pleine « d'insulte! »

Les circonstances ne motivaient que trop cet emportement. Toutefois, je m'empressai de le calmer par des paroles conciliatrices. Rejetant sur la nature des bruits qui avaient couru les préparatifs et la réception dont les délégués repoussaient avec tant de vivacité l'injure inattendue, je ne négligeai rien pour détourner du gouvernement provisoire une responsabilité d'où serait sortie la guerre civile. Les représentants des corporations ayant demandé pourquoi

il était interdit aux ouvriers de défiler devant l'hôtel de ville, je mandai le colonel Rey et je lui ordonnai de prendre, pour que cette démonstration eût lieu, toutes les dispositions convenables. Il s'agissait de tracer un chemin à travers la garde nationale qui couvrait la place de Grève : je recommandai au colonel Rey de pourvoir à ce que ce chemin passât le long de l'hôtel de ville. Mais tout loyal effort échoua contre un mauvais vouloir qu'encourageaient bassement d'obscurs émissaires de la mairie de Paris, cachés dans la foule. Les ouvriers, *sans armes,* furent donc obligés de défiler entre deux masses compactes de gardes nationaux *armés,* sur une longue ligne, fort étroite, et qu'on affectait de couper, de dix minutes en dix minutes, pour enlever à la manifestation ce qu'elle aurait pu avoir d'imposant. Placé avec mes collègues à une fenêtre de l'hôtel de ville, je vis de loin des milliers de chapeaux agités en l'air, des milliers de bras étendus ; mais les cris d'affection, d'enthousiasme, de fraternel espoir, que poussaient les travailleurs, n'arrivaient pas jusqu'à nous, étouffés qu'ils étaient par un cri de haine, le premier que la contre-révolution eût fait entendre : *A bas les communistes!*

Après le défilé des corporations, la garde nationale s'étant insensiblement écoulée, une immense foule de peuple envahit la place de Grève, qu'à son tour elle occupa tout entière. Voici en quels termes le *Moniteur* raconte ce qui eut lieu alors :

« Vers cinq heures environ, le bruit s'étant répandu que « les jours de quelques membres du gouvernement avaient « été menacés, une foule immense est venue sur la place « de l'hôtel de ville les demander à grands cris. Les aper- « cevant bientôt à une des fenêtres de l'hôtel de ville, le « peuple a témoigné sa joie par les plus vives acclama- « tions. Parmi les députations, il y en avait une qui était

« venue, dès le matin, de la commune d'Ivry, conduite « par le même sentiment d'inquiétude. Elle est entrée « l'arme au bras pour demander avec instance le ci- « toyen Louis Blanc. Ce citoyen s'étant rendu à cet « appel, la députation a salué sa présence avec enthou- « siasme [1]. »

Ainsi furent déçus, dans une partie de leurs espérances, ceux qui, sur de fausses nouvelles, avaient fondé de honteux calculs. Mais, sous d'autres rapports, il y avait eu victoire, puisque la manifestation avait été troublée. Triste victoire, d'ailleurs, dans laquelle l'intrigue n'eut pas même, quoique heureuse, les honneurs de l'habileté! Car que fallait-il pour que le génie de la ruse succombât misérablement? Que l'ordre du rappel ne fût pas donné? Et qui pouvait prévoir qu'il le serait?

La nuit était descendue sur Paris. De tous les membres du gouvernement provisoire, il ne restait plus à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil, que mon collègue Flocon et moi. Sur la place de Grève, quelques groupes attardés témoignaient seuls du récent passage de la multitude et des émotions du jour. Cependant le cri : Mort aux communistes! retentissait, poussé avec plus de force, avec plus de violence, à mesure que la foule diminuait. Flocon me fit part alors d'une remarque de nature à jeter une triste lumière sur les événements. « Voyez-vous, » me dit-il en me montrant une centaine d'individus à figure sinistre qui se tenaient pressés contre la grille de l'hôtel de ville, « voyez-vous ces hommes? Ils sont là depuis ce matin : je « les ai observés attentivement, et il n'est pas douteux pour « moi qu'ils appartiennent à une police particulière. Ce « personnage à lunettes vertes que vous apercevez au

[1] Voy. le *Moniteur* du 17 avril 1848.

« milieu d'eux les dirige, et c'est à un signal toujours « donné par lui que les clameurs s'élèvent. »

Tout à coup le bruit du tambour se fit entendre. C'était une légion de la garde nationale qui arrivait à la clarté des flambeaux. Pourquoi cette promenade quasi nocturne? Celui-là seul aurait pu le dire qui l'avait provoquée; et celui qui l'avait provoquée, quel était-il? On nous nomma M. Marrast.

Je descendis sur la place avec Flocon pour voir défiler les gardes nationaux, et je pus me convaincre de la vérité des remarques de mon collègue. Pendant que les bataillons passaient devant l'hôtel de ville, les individus rangés contre la grille s'épuisaient à pousser des cris de haine et de mort, dont il s'agissait de renvoyer dans Paris le funèbre écho. Indigné, j'allai droit à un de ces malheureux et je lui dis vivement : « Pourquoi ceux dont vous demandez la mort « méritent-ils de mourir? » Il balbutia qu'il l'ignorait, qu'il criait ce qu'on lui avait ordonné de crier, et il se perdit dans la foule. La même épreuve, tentée, je crois, par Flocon, eut un résultat semblable. Toutefois, sur ce dernier point, je n'oserais répondre de la fidélité de mes souvenirs [1].

[1] Peut-être s'expliquera-t-on aisément le rôle que put jouer, dans la journée du 16 avril, certaine police occulte, si on veut méditer le passage suivant du rapport de M. Ducos sur les comptes du gouvernement provisoire :

« M. Armand Marrast, qui appartenait à la fraction modérée du gouverne- « ment provisoire, fut chargé, en sa qualité de maire de Paris, de faire une « police particulière. D'après la déclaration de M. Marrast, d'après les té- « moignages nombreux que nous avons recueillis et dont nous parlerons « plus tard, cette police n'eut rien d'officiel ; elle ne fut pas même le résul- « tat d'une décision régulière et formelle; mais elle n'en fut pas moins « très-active et très-puissante. On peut dire qu'elle fut convenue *entre les « membres modérés du gouvernement, à demi-mots et par accord mutuel.* »

(Voy. le *Moniteur* du 26 avril 1849.)

Voilà quelle fut la première campagne de la contre-révolution contre le socialisme.

Le lendemain, émus d'une légitime et noble colère, les délégués du Luxembourg allaient porter à l'hôtel de ville la protestation suivante, document historique de la plus haute importance [1] :

« CITOYENS,

« Notre manifestation d'hier a donné lieu à des manœuvres contre-révolutionnaires, à mille bruits mensongers; et aujourd'hui même elle reçoit, dans certains journaux, des commentaires aussi dangereux qu'absurdes.

« D'un autre côté, les fausses rumeurs qui avaient précédé notre arrivée à l'hôtel de ville dans la journée d'hier, y ont donné lieu à un malentendu à propos duquel il est de notre devoir de nous expliquer nettement.

« Nous commençons par affirmer sur l'honneur qu'en nous réunissant au Champ-de-Mars, pour nous rendre de là à l'hôtel de ville, notre but n'a pas été autre que celui-ci:

« 1° Élire quatorze d'entre nous pour faire partie de l'état-major de la garde nationale;

« 2° Prouver que les idées d'organisation du travail et d'association, si courageusement soutenues par les hommes qui se sont dévoués à notre cause, sont les seules idées du peuple, et que, suivant lui, la révolution de février serait avortée, si elle ne devait pas avoir pour effet de mettre un terme à l'exploitation de l'homme par l'homme ;

« 3° Enfin, offrir au gouvernement provisoire, après lui avoir exprimé nos vœux, l'appui de notre patriotisme contre les réacteurs.

« Voilà ce qu'ont bien clairement prouvé la devise écrite

[1] Voy. le *Moniteur* du 19 avril 1848.

sur les bannières de nos corporations, le texte de la pétition remise par nos députés à l'hôtel de ville, le calme inaltérable de notre attitude, et l'offrande apportée par nous au gouvernement provisoire de la république.

« D'où vient donc que la garde nationale a été convoquée extraordinairement et en armes comme en un jour de danger ? D'où vient qu'avant l'arrivée à l'hôtel de ville de nos représentants et amis, les citoyens Louis Blanc et Albert, nos délégués, ont reçu un accueil qui avait tous les caractères de la défiance?

« Nous connaissons maintenant ce qui en est, et nous allons le dire :

« Précisément parce qu'ils savaient ce que notre manifestation avait de calme, de vraiment républicain et de favorable à la révolution populaire de février, les réacteurs ont d'abord fait courir le bruit que nous voulions renverser le gouvernement provisoire au profit du citoyen Blanqui, de manière à exciter contre nous tous ceux qui voient dans l'existence du gouvernement provisoire une garantie de l'ordre et de la liberté.

« En même temps des émissaires de la réaction allaient colportant cette monstrueuse calomnie, que les citoyens Louis Blanc et Albert nous avaient encouragés à scinder violemment le gouvernement provisoire, calomnie contre laquelle nous protestons de toutes les forces de notre âme indignée.

« Si nous avions voulu renverser le gouvernement ou le changer, nous ne nous serions pas réunis sans armes au Champ-de-Mars, nous aurions pris des mesures pour nous trouver, non pas comme hier au nombre de 100,000, mais au nombre de 200,000, ce qui nous eût été facile. Enfin, nous n'aurions pas fait entre nous cette collecte que nous avons été porter à l'hôtel de ville, et nous n'aurions pas

terminé notre pétition par ces mots : *Vive le gouvernement provisoire!*

« Voilà ce qu'il était bon que nous fissions connaître à tous.

« Nous devons aussi dénoncer, comme une preuve des manœuvres employées par certains agents de la réaction, la nouvelle qu'on avait attenté aux jours du citoyen Louis Blanc, nouvelle semée, sans aucun doute, dans des intentions de désordre, mais dont heureusement nous avons pu connaître assez tôt la fausseté, et qui n'a servi qu'à prouver à tous combien était intime et profonde, quoi qu'en disent les réacteurs, l'union du peuple et de ceux en qui il a mis sa confiance.

« Il faut donc qu'on le sache bien, rien dans la journée d'hier n'était de nature à motiver les alarmes. Le peuple sait qu'il est fort : il lui est permis de rester calme. Il est là pour défendre la révolution telle qu'il la comprend; sous sa sauvegarde elle ne périra pas.

« Nous confions cette protestation au gouvernement provisoire, et nous le prions de vouloir bien la rendre publique.

« paris, ce 17 avril 1848.

« *Les délégués des corporations,*

« LAGARDE, président du comité central;
« DUMOND, GODIN, vice-présidents;
« A. LEFAURE, secrétaire. »

La journée du 16 avril n'avait pas répondu complétement à l'attente des hommes qui, d'une main si imprudente, y avaient semé la haine et la discorde; mais les partis vaincus en février avaient retrouvé la voix, et ils

allaient évidemment se préparer à de plus hardis desseins. Il fallait donc réparer autant que possible le mal accompli, en adoptant des mesures énergiques, propres à saisir puissamment l'opinion et à prouver que la révolution était toujours vivante, qu'elle avait l'œil ouvert sur ses ennemis, qu'elle n'entendait ni abdiquer, ni fléchir. De là divers décrets qui parurent dans le *Moniteur* du 19 avril, et qui avaient pour but manifeste de raffermir l'action révolutionnaire ; de là l'avertissement officiel qui indiquait dans quelles attributions, strictement tracées, serait désormais enfermé le droit de faire battre le rappel, attendu que le rappel, battu intempestivement, « était de nature à jeter le « trouble dans la cité, à effrayer les esprits, à nuire au com- « merce, au travail, à l'industrie, en fatiguant inutilement la « garde nationale ; » de là, enfin, une proclamation que je rédigeai moi-même et dont le caractère n'a rien d'équivoque :

« Convaincu que les droits de la conscience humaine « sont sacrés et inviolables ; qu'entre de vrais républicains « il ne saurait exister d'autre lutte que la discussion, la « discussion bienveillante et libre ; que l'union des esprits « est bien près de s'accomplir quand elle a été préparée « par l'union des cœurs ; que les ennemis de la république « peuvent seuls être intéressés à répandre la défiance, à « encourager aux dissentiments par des dénominations de « parti qui bientôt se traduisent en cris hostiles aux per- « sonnes :

« Le gouvernement provisoire déclare désapprouver de « la manière la plus formelle tout cri provocateur, tout « appel à la division entre les citoyens, toute atteinte por- « tée à l'indépendance des opinions pacifiques.

« Le gouvernement qui a inscrit le mot *Fraternité* sur « les étendards de la patrie ne saurait être qu'un pouvoir « tutélaire et conciliateur.

« Le cri qu'il aime à entendre, et on le trouvera tou-
« jours prêt à en donner le signal, c'est un cri de géné-
« reuse victoire, un cri de liberté, un cri d'espérance, c'est
« ce cri sauveur : VIVE LA RÉPUBLIQUE [1]. »

Cette proclamation, écrite de ma main, fut signée par tous les membres du gouvernement provisoire, et ne rencontra d'opposition ni de la part de M. de Lamartine ni de la part de M. Marrast.

L'attitude prise par le gouvernement provisoire le lendemain même du 16 avril étonna la contre-révolution, et la tint pendant quelques jours en respect ; mais, au bruit du rappel fatal, elle avait secoué son sommeil apparent ; elle s'était levée, et depuis elle resta debout. Ce qui en est avenu, on le sait aujourd'hui !

Heureusement, les victoires du mensonge sont toujours passagères : il n'y a de vraiment invincible en ce monde que la justice et la vérité.

[1] Voy. le *Moniteur* du 19 avril.

CHAPITRE XIV.

La police de M. Armand Marrast, démasquée par le rapport de M. Ducos à l'assemblée nationale. — La majorité et la minorité du conseil se divisent en deux camps bien tranchés. — Rôle particulier de M. Crémieux. — Alliance de MM. Marrast et Marie avec M. Buchez. – Opinion de ce dernier sur les massacres de la Saint-Barthélemy. — MM. Marrast et Marie forment le projet d'aller passer en revue, à Saint-Maur, les ouvriers des ateliers nationaux, la veille des élections; on fait distribuer aux ouvriers une paye supplémentaire. — Lettres de M. Buchez à M. Émile Thomas. — Pourquoi la revue n'eut pas lieu. — Distribution des listes électorales faites à la mairie de Paris et d'où sont écartés les noms de Louis Blanc, Albert, Flocon et Ledru-Rollin. — L'argent de l'État est employé par M. Émile Thomas au succès de ces déloyales menées. — Extrait du rapport de M. Ducos. — Conduite désintéressée du Luxembourg, en opposition avec celle de la mairie de Paris. — Je propose, sur trente-quatre candidats à la représentation nationale, de choisir vingt travailleurs. — Une commission d'examen est nommée pour préparer la liste des candidats. — Programme des questions qui devaient être adressées à chaque candidat. — Séances de la commission. — Pierre Leroux se présente devant elle ; simples et belles paroles prononcées par l'illustre philosophe. — Pour payer les frais de leur modeste repas, les délégués font entre eux une collecte qui s'élève à 42 francs. — Fausses listes électorales distribuées par la mairie de Paris. — Circulaire adressée aux commissaires dans les départements au sujet des élections.

On a vu, par un passage extrait du rapport de M. Ducos sur les comptes du gouvernement provisoire, que M. Armand Marrast, suivant ses propres aveux, s'était donné, dans le sein du gouvernement provisoire, l'honnête mission de faire espionner la minorité du conseil, au profit de la majorité dont lui-même faisait partie.

Que cette trahison se soit révélée trop tard pour être déjouée ; qu'elle ait été connue il y a quelque mois seulement et grâce au compte rendu des sommes qu'elles avait coûté à l'État, on ne doit pas s'en trouver surpris. Les manières de M. Marrast, à l'égard de tous ses collègues, étaient si affectueuses ! Il gardait avec tant d'art le secret de ses antipathies ! Son rôle ostensible était si bien calculé pour donner le change sur son rôle occulte ! D'ailleurs, il faut le dire : ceux qui passaient leur vie dans les hautes régions où s'agitaient les destins de la république auraient eu à descendre trop bas s'ils avaient voulu s'enquérir des menées vulgaires et des défiances de l'hôtel de ville.

Mais ce fut principalement à fausser les élections que s'employa l'obscur génie qui dirigeait la mairie parisienne ; et ce que je vais raconter ici, nul ne sera tenté de le contredire, ceux que j'accuse ayant par leurs propres déclarations fourni les preuves dont je m'armerai contre eux.

Il y avait dans le conseil, on l'a vu, deux pensées bien distinctes : l'une représentée par MM. Flocon, Ledru-Rollin, Albert et moi ; l'autre par MM. Garnier-Pagès, de Lamartine, Marie, Arago, Marrast, Dupont (de l'Eure). Quant à M. Crémieux, cette justice lui est due que, sans appartenir d'une manière absolue à la minorité, il se prononça le plus souvent dans le sens de la révolution, qu'il servit, en mainte occasion décisive, avec beaucoup de chaleur, d'énergie et d'éloquence.

Le moment des élections étant venu, on put se demander, dans le public, avec une curiosité inquiète, à laquelle des deux pensées qui divisaient le gouvernement provisoire l'urne électorale assurerait la victoire.

A la mairie de Paris, cette préoccupation revêtit, dès l'abord, un caractère étrange.

M. Marrast comptait au rang de ses assesseurs un écrivain connu pour avoir mêlé monstrueusement dans ses livres la démocratie et le papisme, Saint-Just et Loyola, Robespierre et Joseph de Maistre. Révolutionnaire de sacristie, prêtre en habit noir, M. Buchez avait fait une doucereuse et dévote apologie des massacres de la Saint-Barthélemy [1], la grande maxime des jésuites étant, comme chacun sait, que « le but justifie les moyens. » M. Marrast ne pouvait donc s'appuyer sur un plus utile auxiliaire. L'un et l'autre, ils se concertèrent avec M. Marie pour imprimer au mouvement électoral une direction conforme à leurs desseins. Voici quels furent les moyens adoptés :

Les élections devant avoir lieu le 23 avril, il fut convenu que, la veille, MM. Marrast et Marie passeraient en revue les ouvriers des ateliers nationaux, rassemblés à Saint-Maur. On décida, en outre, que chacun des ouvriers, ainsi réunis la veille de l'élection, recevrait une paye supplémentaire.

Je l'ai déjà dit : j'entends ne rien avancer dans ce livre que sur *preuves* irrécusables. Je vais donc laisser la parole à M. Émile Thomas.

[1] « Il n'entre pas dans le plan de cette *Introduction* de parler de cette « sanglante exécution (la Saint-Barthélemy). Pour en donner une idée « exacte et présenter l'histoire dépouillée des sophismes de parti qui en ont « caché les causes, il nous faudrait entrer dans de trop longs détails. Il « suffit de dire que, mettant de côté les motifs de la cour, le sentiment qui « poussa le peuple à permettre cette terrible action ÉTAIT UNE COLÈRE TROP « JUSTIFIÉE, où il y avait autre chose que du fanatisme religieux. Ce fut la « noblesse qui fut frappée, cette noblesse qui depuis si longtemps troublait « les destinées du pays. Coligny lui-même, dont les écrivains ont porté si « haut le caractère, était, des nobles, le plus indépendant et le plus ambi- « tieux. Il était coupable de plus d'une atteinte à la nationalité. Entre « autres, il était ACCUSÉ d'avoir livré le Havre aux Anglais en 1562. »

(*Introduction à l'histoire parlementaire* de Buchez et Roux, Ier vol., p. 136.)

Après avoir déclaré que cette idée, soumise par lui à MM. Marrast et Marie, fut accueillie avec la plus vive satisfaction, parce qu'une semblable fête était destinée à leur donner une grande prépondérance, il s'exprime ainsi :

« En conséquence, dès le 21 au matin, j'avais tout fait « préparer pour cette revue, qui devait avoir lieu au champ « de manœuvres de Saint-Maur, le 22, et se terminer le « soir par une réception officielle des délégués dans la « salle du palais de la Bourse, par les deux membres du « gouvernement provisoire. A cette occasion, et pour les « indemniser des frais que leur déplacement leur eût « causés, les ouvriers devaient, non pas être tous payés « comme en un jour de travail, mais recevoir seulement une « paye supplémentaire de 50 centimes [1]. »

Il paraît qu'on craignit les commentaires; car, dans la journée, M. Émile Thomas reçut de M. Buchez une lettre où il était dit :

MAIRIE DE PARIS.

« 21 avril 1848.

« Mon cher Émile, la nuit porte conseil. J'ai pensé « qu'une revue des ateliers nationaux ressemblerait trop « à une manœuvre électorale. J'ai communiqué cette « crainte à Marrast et à Recurt. Ils ont pensé comme « moi...

« Signé Buchez [2]. »

Aussitôt, d'après ce qu'il raconte lui-même, M. Émile Thomas courut à l'hôtel de ville. Il représenta à M. Buchez les inconvénients d'un *contremandement;* il lui fit observer

[1] *Histoire des ateliers nationaux*, par M. Émile Thomas, p. 213.
[2] *Ibid.*, p. 214.

que « *peu importait l'impression produite*, lorsque, *en dé-* « *finitive, le but serait atteint tout entier* au profit de la « modération et de la *sagesse* [1]. »

En d'autres termes, aux yeux de M. Émile Thomas, le but justifiait les moyens.

Il en était de même, il faut le croire, aux yeux de MM. Buchez et Marrast, puisque M. Émile Thomas ajoute : « *M. Buchez goûta mes raisons, et me mena chez M. Mar-* « *rast, qui revint entièrement à mon avis* [2]. » En conséquence, M. Buchez écrivit de nouveau pour contremander le contremandement [3].

Malgré tout cela, la revue n'eut pas lieu. Pourquoi ? C'est ce que M. Émile Thomas n'a pas su probablement, et ce que je suis en mesure de dire.

Informé de ce que la mairie projetait, j'avais porté la question au conseil, et, sur mes observations, il avait été décidé que, si la revue de Saint-Maur avait lieu, ce serait, non pas en présence de deux membres du gouvernement provisoire seulement, mais en présence du gouvernement tout entier. Quant à la paye supplémentaire, j'ignorais ce détail caractéristique, et l'on n'en parla pas.

Toutefois, l'heure approchant, le projet fut abandonné par ceux mêmes qui l'avaient conçu. Et en effet, si tous les membres du gouvernement étaient appelés à paraître dans cette manifestation, que devenait le but indiqué plus haut par M. Émile Thomas ? Comment faire servir une semblable fête à donner à MM. « Marrast et Marie une grande prépondérance ? » Comment savoir si l'épreuve tournerait « au profit de la modération et de la sagesse, » telles qu'on les entendait à l'hôtel de ville ?

[1] *Histoire des ateliers nationaux*, par M. Émile Thomas, p. 215.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Mais la mine des aveux instructifs n'est pas encore épuisée. Et, par exemple, c'est M. Émile Thomas lui-même qui veut bien nous apprendre que la mairie de Paris fit imprimer à un million d'exemplaires, sur papier rose, une liste électorale où les noms de MM. Louis Blanc, Albert, Flocon et Ledru-Rollin n'existaient pas; que cette liste fut distribuée par des hommes connus pour appartenir d'opinion à la mairie; qu'elle fut envoyée aux maires d'arrondissement sur lesquels on pouvait compter; qu'enfin elle fut répandue par M. Barthélemy Saint-Hilaire [1].

« Nous avons pensé à quelques retranchements à opé-
« rer, écrivait M. Buchez, le 21 avril, à M. Émile Thomas.
« Veuillez voir le ministre. »

Et comme, en citant cette phrase, M. Émile Thomas craint que le lecteur ne la trouve trop obscure, il a soin de l'expliquer en ces termes :

« Cette note est relative à la composition des listes
« électorales. Les noms de MM. Louis Blanc et Albert en
« avaient été d'abord écartés; il est question là de ceux
« de MM. Ledru-Rollin et Flocon, qui le furent égale-
« ment [2]. »

Ce qu'on aura peut-être quelque peine à croire et ce qui n'est pourtant que trop certain, c'est que M. Émile Thomas ne se fit pas scrupule d'employer l'argent de l'État au succès de ces déloyales menées. Prenez le rapport de M. Ducos sur les comptes du gouvernement provisoire (*Moniteur* du 26 avril 1849), et vous y lirez :

« Il résulte des déclarations de M. Gariépuy que, quel-
« que temps avant les élections du mois d'avril 1848,
« M. Émile Thomas lui donna l'ordre de mettre d'abord

[1] *Histoire des ateliers nationaux*, par M. Émile Thomas, p. 216.
[2] *Ibid.*, p. 214.

« trente-six hommes de sa brigade à la disposition de « M. Mouton, qui était président de *l'Union des travail-* « *leurs,* dans le but de l'aider à répandre les listes élec- « torales. Plus tard, de nouveaux ordres furent donnés « pour que les huit cents artistes fussent employés à la « même œuvre, *dût-on accorder à chacun d'eux* 5 *francs* « *par jour.* »

Ah! c'est à en rougir de honte! Et comment ne pas reculer de dégoût en voyant quel impur limon contenaient les bas-fonds d'une révolution si glorieuse! Mais n'admirez-vous pas qu'on ait eu l'effronterie de m'attribuer la création des ateliers nationaux, alors que leur directeur ordonnait aux brigadiers de faire répandre, à prix d'or, les listes électorales où lui et ses patrons de l'hôtel de ville avaient rayé mon nom? Voilà ce que, dans un certain monde, on appelle de l'habileté! Détournons la tête.

Cependant, puisqu'on se décidait à faire ces déclarations dégradantes, il fallait trouver moyen d'en atténuer l'effet. Aussi M. Émile Thomas cherche-t-il dans son livre à présenter les manœuvres électorales de l'hôtel de ville comme de simples représailles envers le Luxembourg. Malheureusement cette assertion, donnée pour excuse à l'intrigue, tombe devant des *preuves* tirées de documents qu'on ne récusera point.

Le rapport de la commission d'enquête, rédigé par mes ennemis, dans le but avoué de me perdre, renferme un discours de moi que je puis rappeler avec autorité, puisqu'il n'était pas destiné à voir le jour et qu'il se compose de notes sténographiées, recueillies et rassemblées d'une main complaisante par mes accusateurs eux-mêmes. Eh bien! que s'est-il passé lorsque, au Luxembourg, il a été question de la liste électorale à former? Je cite :

« *Une voix :* Vous devriez la faire vous-même.

« *Louis Blanc :* Je ne le puis pas, parce que je suis « membre du gouvernement provisoire [1]. »

De fait, s'il existe un homme assez osé pour prétendre que j'aie, même par voie indirecte, fait exclure de la liste électorale du Luxembourg un seul de mes collègues, que cet homme se lève!

Je suis intervenu cependant; mais veut-on savoir comment? Je vais le dire, toujours en *prouvant* mes affirmations.

Appelé pour la première fois à l'exercice de son pouvoir souverain, le peuple paraissait vivement ému du désir de donner pour représentants au travail... des travailleurs. Paris avait trente-quatre candidats à présenter, et il m'était revenu que, sur ce nombre, il était question, parmi le peuple, de nommer 24 ou 25 ouvriers. Ce chiffre me sembla exagéré, et je m'en expliquai nettement devant les délégués du Luxembourg.

« Vous me permettrez, leur dis-je, de vous parler avec « franchise; il serait très-important, dans votre intérêt, que « votre liste ne se composât pas tout entière d'ouvriers... « Parmi les hommes qui ne sont pas ouvriers comme vous, « il y en a, vous en connaissez quelques-uns, qui le sont « par le cœur et par les entrailles; il y en a qui vous « aiment comme s'ils avaient partagé vos douleurs; il y en « a qui, sans avoir été réduits à la dure nécessité de se « vouer douze, treize, quatorze heures par jour à un tra- « vail manuel de nature à ôter à l'intelligence une partie « de son développement, n'en ont pas moins consacré leur « vie à étudier vos misères, vos intérêts, qui les connais- « sent, qui sont en état de les défendre, qui le veulent, « qui le feront... Je vous proposerai donc, sur les trente-

[1] *Rapport de la Commission d'enquête*, Ier vol., p. 121.

« quatre noms, d'en choisir vingt appartenant à la classe « ouvrière, et quatorze appartenant à la catégorie de ceux « qui, n'étant pas ouvriers, ont donné des gages au peu- « ple [1]. »

Le lecteur remarquera que le chiffre proposé par moi laissait place, sur la liste des corporations, et pour mes douze collègues, et pour les deux ministres qui n'étaient pas membres du gouvernement provisoire. De sorte que je m'étudiais à tenir la porte de la liste électorale ouverte à ceux-là mêmes qui, pendant ce temps, ne songeaient qu'à me la fermer!

Il est vrai que sur leur liste les corporations n'admirent que quatre des noms du gouvernement provisoire, ceux de Ledru-Rollin, d'Albert, de Flocon, et le mien. Mais qu'y avait-il là dont on dût s'étonner? Est-ce que la séparation du conseil en deux groupes inégalement révolutionnaires n'était pas un fait connu, éclatant? Est-ce qu'il n'était pas naturel que le cours des préférences populaires fût dans le sens de la minorité, qu'on savait représenter d'une manière plus spéciale le sentiment et les intérêts du peuple? En quoi pouvais-je répondre du résultat de suffrages dont la liberté devait être et fut toujours sacrée à mes yeux? M'eût-on mis dans la main la clef des urnes, je l'aurais jetée au loin avec indignation et frayeur. Ce qui est vrai, ce que nul n'aura l'audace de nier publiquement, c'est que les délégués du Luxembourg fixèrent leur choix en dehors de toute influence personnelle, et après l'examen le plus sérieux, le plus approfondi, le plus impartial, des opinions et des titres de chaque candidat travailleur.

Voici comment les choses se passèrent.

Il fut convenu que chaque corporation présenterait un

[1] *Rapport de la commission d'enquête*, 1er vol., p. 121.

candidat; que les candidats auraient à comparaître devant une commission chargée de leur faire subir un interrogatoire; que les réponses seraient consignées dans un procès-verbal, après avoir été sténographiées; que le procès-verbal serait lu en assemblée générale, les candidats présents; et que, d'après ces données, l'assemblée dresserait la liste des vingt noms à désigner aux suffrages populaires.

Ainsi, rien ne devait être donné ni à la faveur, ni à l'engouement, ni à la camaraderie, ni à quelque influence officielle que ce pût être.

Trois semaines seulement séparaient le jour des élections générales de celui où furent arrêtées les bases que je viens d'indiquer.

Ce fut le 5 mars 1848 que la commission d'examen fut formée. Elle se composa des citoyens : Viez, délégué des typographes; Six, délégué des tapissiers; Bonnefond, délégué des cuisiniers; Passard, délégué des brossiers; Pernot, délégué des ébénistes en meubles; Duchêne, délégué des compositeurs.

Où siégerait cette commission? Il ne manquait certes pas de salles pour la recevoir, dans le Luxembourg, devenu la maison du peuple. Mais les délégués ne voulurent pas fournir à la contre-révolution un prétexte pour suspecter l'indépendance de leurs choix en calomniant mon influence; et, comme leur fierté aurait trop souffert, soit des refus de l'hôtel de ville, soit de ses dons, ils durent se mettre en quête de deux misérables chambres de dix pieds carrés, eux, les représentants de ces puissantes cohortes dont la générosité gardait tant de palais demeurés vides!

Avec beaucoup de grâce et de courtoisie, M. Dumas offrit le logement particulier qu'il occupait à la Sorbonne, en sa qualité de professeur de chimie : ce fut là que la commission d'examen alla s'installer.

Un président et un secrétaire furent nommés ; on rassembla les procès-verbaux des corporations, constatant la validité des candidatures, et l'on fit savoir par lettres à chacun des candidats le jour et l'heure où il serait entendu.

Les principales questions étaient celles-ci :

Que pensez-vous des institutions actuelles?

Quelles sont vos idées en matière de religion? Êtes-vous pour la liberté des cultes? Les cultes doivent-ils être salariés par l'État?

Quelles sont vos vues sur l'organisation du travail?

Quelles réformes croyez-vous qu'on doive introduire dans la magistrature?

Comment entendez vous l'organisation de l'armée? Quel rôle doit être le sien, maintenant et plus tard?

Sur quelles bases doit reposer, suivant vous, le système des impôts?

Quelle est votre opinion relativement au divorce?

Que pensez-vous des relations à établir entre la France et les divers peuples de l'Europe, notamment l'Allemagne et l'Italie?

La commission siégea huit jours durant. Elle entendit soixante et dix candidats, présentés par autant de corporations ; et je tiens des sténographes qui assistèrent à ces graves séances, que, parmi les ouvriers interrogés, plusieurs déployèrent une intelligence supérieure.

Une particularité touchante marqua la fin des travaux de la commission. A la dernière séance, le citoyen chargé de recevoir les candidats vint annoncer qu'un personnage, aimé du peuple, demandait à être introduit. Il entra. Son aspect avait quelque chose d'attirant à la fois et de vénérable. Son regard était doux, pénétrant, plein de pensées. Ses manières où la simplicité se mariait à la noblesse, sa physionomie fine et méditative, sa chevelure opulente, son

visage d'une beauté forte et rustique, sa tête que l'habitude des veilles avait un peu courbée, tout en lui commandait le respect, mais un respect mêlé de confiante sympathie. « Citoyens, dit-il, j'ai appris que les travailleurs me fai-« saient l'honneur de me porter sur leur liste comme can-« didat à l'assemblée constituante. J'ai cru de mon devoir « de me présenter devant leur commission, afin de me « soumettre à son examen. »

Les ouvriers se regardèrent, partagés entre l'attendrissement et la surprise. L'homme qui leur parlait ainsi était de ceux dont la vie entière est une éclatante profession de foi. Ses écrits l'avaient fait depuis longtemps connaître à toute l'Europe comme un des plus vigoureux penseurs et des plus magnanimes philosophes de ce siècle. Ai-je besoin de nommer Pierre Leroux?

Les travaux de la commission terminés, on porta au Luxembourg les procès-verbaux, et ce fut le 17 avril, lendemain d'un jour néfaste, que les délégués se constituèrent en assemblée générale pour former la liste des candidats définitifs.

Des trois séances qu'on y employa, et qui commençaient à huit heures du matin, la dernière se prolongea jusqu'à deux heures après minuit. Ne voulant pas se séparer avant d'avoir achevé leur œuvre, les délégués s'étaient fait servir à dîner dans leurs bureaux. Du pain, du fromage et de l'eau, voilà de quoi se composa le festin des travailleurs, dans ce palais du Luxembourg où les libellistes de la contre-révolution allaient placer le roman de leurs immondes calomnies. Et, comme les ouvriers sont trop fiers pour devoir même de l'eau à qui que ce soit, les délégués firent entre eux, afin de payer les frais de leur modeste repas, une collecte qui s'éleva à quarante-deux francs : ils en donnèrent vingt aux garçons de service.

Faut-il maintenant rappeler jusqu'où l'on s'abaissa dans le combat électoral qui fut livré aux délégués du Luxembourg? Le jour des élections, Pernot, délégué des ébénistes, revenait du Champ-de-Mars, accompagné du porte-drapeau de sa corporation, lorsque, devant la mairie du 7e arrondissement, il aperçut plusieurs individus distribuant une liste qu'ils disaient être celle du Luxembourg : c'était celle de l'hôtel de ville! Pernot éclata en reproches méprisants, le peuple s'indigna... et il est trop certain que, sur une foule de points, des scènes de ce genre furent provoquées par les mêmes fraudes.

Telle est, fidèlement retracée, l'histoire des premières élections que le peuple de Paris ait été appelé à faire, sous l'empire de ce grand principe : le suffrage universel.

Pour moi, non-seulement je n'indiquai aucun nom, mais je n'assistai à aucun débat électoral, et je poussai le scrupule jusqu'à voiler soigneusement mes sympathies. Cela est si vrai que la liste du Luxembourg ne comprit pas les noms que j'aurais le plus ardemment désiré d'y voir, tels que celui de Pecqueur, par exemple, qui, au Luxembourg, m'avait secondé avec tant de talent et de zèle.

CHAPITRE XV.

Quels pouvaient être les résultats du suffrage universel. — M. Duvergier de Hauranne me déclare, deux jours après la réunion de l'assemblée natiotionale, que lui et ses amis se rallient franchement à la république. — Différence entre les monarchistes et les républicains. — Attaques contre le Luxembourg.

Qu'allait être cette assemblée, issue du suffrage universel? Grande eût été l'erreur des républicains, si, lorsqu'ils réclamaient l'application du suffrage universel, ils s'étaient bercés de l'espoir que de ce principe sortiraient immédiatement des résultats heureux. Pour moi, j'avais toujours pensé, toujours écrit que dans l'état de dépendance, d'ignorance, où végètent les populations rurales, il y aurait folie à espérer tout d'abord des choix intelligents et libres. Mais ce n'est point à l'intérêt du moment que se doit mesurer l'importance des principes qui régissent les sociétés. Le suffrage universel a besoin d'être appris, mais il est de l'essence même de cette institution de se perfectionner à mesure que les peuples s'éclairent, que leur intelligence s'élève, que leur vie politique se développe. Le suffrage universel, d'ailleurs, repose sur la notion du droit, et, rien que dans la reconnaissance solennelle du droit, il y a un fait d'une portée immense.

C'était donc sans hésitation et pourtant sans illusion que j'avais signé, comme membre du gouvernement provisoire,

le décret constitutif du suffrage universel. Je fus moins surpris qu'affligé en voyant dans quelles mains les élections remirent les destins de la république.

Du reste, l'impression produite par le coup de tonnerre de février durait encore, et les rancunes des royalistes disparaissaient sous leurs frayeurs. Je me rappelle que, deux jours avant l'ouverture de l'assemblée nationale, M. Duvergier de Hauranne vint à moi, au palais Bourbon, et me dit : « Je crains bien que le gouvernement provisoire ne « se soit fait une idée fausse des dispositions que nous ap- « portons ici, mes amis et moi. Ce n'est certes pas nous « qui avons voulu la république, mais elle existe, et nous « nous rallierons franchement au régime nouveau. Voilà « ce dont il faudrait que vos collègues et vous fussiez bien « convaincus. » Et en effet, le jour de l'ouverture, les royalistes les plus connus dans l'assemblée mirent à reconnaître la république, à la proclamer, à la saluer, une affectation d'enthousiasme dont le *Moniteur* a conservé les preuves. On put juger alors quel abîme sépare les convictions politiques, qui sont une foi, de celles qui sont un intérêt. Car enfin, ces monarchiens, à qui nous faisions crier : « Vive la république ! » ils ne nous avaient jamais fait crier, à nous : « Vive le roi ! »

Quoi qu'il en soit, ce fut par des attaques pleines de fiel, dirigées contre le socialisme, que les prétendus républicains convertis commencèrent la contre-révolution. Les doctrines du Luxembourg avaient été présentées à la bourgeoisie sous de si mensongères couleurs, qu'on la savait prête à appuyer l'attaque. Que n'avait-on pas dit du pouvoir effroyable de destruction contenu dans ces doctrines ! Demander à l'État de devenir le tuteur des pauvres, juste ciel ! Lui demander de former, en créant une banque d'État, en fondant des colonies agricoles, en prenant la

direction des chemins de fer, en se chargeant des assurances, en établissant des entrepôts, en ouvrant des bazards, un opulent *budget du travail* dans lequel on aurait puisé pour commanditer les associations ouvrières et généraliser autant que possible la possession des instruments de travail..., mais c'était donner un rival inattendu, tout-puissant, à l'industrie particulière et au commerce; c'était les menacer, c'était les ruiner, au moyen même d'impôts levés sur eux! Et, là-dessus, chacun de crier à l'injustice. Comme s'il était plus juste de faire payer au pauvre les impôts à l'aide desquels on protége aujourd'hui le système de concurrence qui l'écrase! Comme s'il n'était pas absurde et inique d'interdire à l'État de faire avec mesure, en connaissance de cause, pour le compte des intérêts dont il représente l'universalité, ce qu'il est loisible aujourd'hui au premier grand spéculateur venu de faire aveuglément, brutalement, dans son intérêt propre et sans égard aux milliers de malheureux qui mourront broyés dans une lutte inégale!

Inutile d'ajouter qu'on ne pouvait poser la question ainsi que je viens de dire sans un singulier raffinement de mauvaise foi.

Quelle est la question, en effet? La question, c'est de savoir si la concurrence illimitée est, oui ou non, une cause d'appauvrissement, non pour telle ou telle classe, mais pour la société tout entière. S'il en est ainsi, déclarer ruineuse l'action de l'État, aboutissant à substituer l'association à la concurrence, c'est faire sonner bien haut un non-sens.

Or, est-il vrai qu'au lieu d'unir les forces et d'accroître leur fécondité par leur union, la concurrence les use, les annihile en partie, par cela seul qu'elle les met aux prises les unes avec les autres?

Est-il vrai que, signalant sa présence chaque jour, à toute heure, sur chaque point du sol, par la chute des établissements hors d'état de résister au choc de l'antagonisme universel, la concurrence entraîne une énorme déperdition de temps, de capitaux, de travail humain?

Est-il vrai que, se développant au milieu de la plus ténébreuse, de la plus confuse mêlée, la concurrence nous montre des industries périssant par l'étisie à côté d'industries périssant par la pléthore, et réduit le mouvement commercial à n'être qu'une tumultueuse loterie?

Est-il vrai que, pour apaiser les différends, juger les procès, vider les débats qu'elle engendre en séparant les intérêts, la concurrence nécessite une foule de fonctions parasites, pompes aspirantes de la richesse?

Est-il vrai que, grâce à la concurrence, les machines nouvelles, les applications imprévues de la science, les découvertes du génie, deviennent des appareils de guerre entre les mains de quelques-uns, au lieu de servir à augmenter la fortune de tous?

En un mot, est-il vrai, je le répète, que la concurrence est une cause générale d'appauvrissement, elle qui rend l'émulation même subversive, et ne permet de bâtir qu'avec des ruines?

Si cela n'est pas vrai, qu'on le prouve. Si cela est vrai, qu'on se taise; car il est manifeste que ceux qui épuisent dans les efforts anarchiques de l'industrie particulière une partie de leurs ressources et de leur activité trouveraient, à les employer dans le régime de l'association, où rien ne se perd, infiniment plus de sécurité, d'avantage et de profit.

Voilà du moins sur quel terrain il aurait fallu placer le débat. Mais à quoi bon invoquer la logique contre la haine? Le parti du mal ne raisonne pas; il ment et il tue.

CHAPITRE XVI.

Le Luxembourg devient particulièrement l'objet des attaques de la réaction. — Je fais, sans le lire, devant l'assemblée nationale, l'exposé des actes de la commission du Luxembourg. — On m'accuse de vouloir me séparer de mes collègues. — Alliance adultère. — Commission exécutive. — Création d'un *ministère du progrès* proposé à l'assemblée constituante.

Ce fut donc sur Albert et moi que les agents, encore masqués, de la réaction, résolurent de frapper les premiers coups. L'excès de leur rage et la bassesse des moyens qui la servirent sont choses à peine imaginables. Qu'on me permette, à ce sujet, de mentionner un fait, de peu d'importance en lui-même, mais caractéristique.

Les membres du gouvernement provisoire s'étaient réunis en conseil, pour la dernière fois, au ministère de la justice, place Vendôme. Là furent réglés certains détails relatifs à la séance d'ouverture de l'assemblée. Une députation d'ouvriers m'ayant ce jour-là retenu au Luxembourg, je ne pus assister au conseil, de sorte que, le 4 mai, je me rendis à l'assemblée nationale sans savoir que c'était par *discours écrits et lus à la tribune* que chacun de mes collègues devait rendre compte aux représentants des actes de son ministère. Quand vint mon tour, je fis, *sans lire,* l'exposé des actes de la commission du Luxembourg, par la raison bien simple que je ne pouvais pas lire ce que je n'avais pas écrit.

Qui le croirait? ceci fut un crime. Plus de doute! j'avais voulu me séparer avec éclat de mes collègues, j'affichais des prétentions oratoires, je posais scandaleusement ma candidature du haut de la tribune, que sais-je? Ce sont là d'étranges misères, je le sens bien, et je n'aurais garde de m'y arrêter si l'injustice des haines politiques ne se voyait mieux encore à leurs puérilités qu'à leurs fureurs.

Mais, quelque violent que fût le désir des royalistes de voir le socialisme abattu, peut-être n'auraient-ils pas osé de sitôt porter la main sur lui, s'ils ne s'étaient sentis appuyés, dans l'assemblée, par le parti de M. Marrast, le parti des emplois à envahir. La vérité est qu'il se fit alors entre tous les royalistes sans pudeur et tous les républicains adultères une alliance d'où naquit la commission exécutive, pouvoir marqué d'avance d'un sceau fatal, et qui n'exprimait que trois choses : l'absence du socialisme, la haine, la peur. Les votes coalisés le composèrent de cinq hommes : MM. François Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin. C'était le gouvernement provisoire moins l'idée du travail; c'était la révolution de février moins ce qui était toute la révolution : le peuple.

Dans cette combinaison, la tribune du Luxembourg n'était pas renversée, du moins on se taisait là-dessus. Mais à quoi aurait servi désormais la *commission de gouvernement pour les travailleurs,* dépouillée de son omnipotence morale et soumise à une pentarchie ouvertement hostile? Comme enseignement et propagande, le Luxembourg avait laissé dans l'esprit du peuple une trace profonde, ineffaçable : son œuvre historique se trouvait à peu près épuisée; et, quant à son œuvre politique, quant à la réalisation officielle des idées émises, rien, sous ce rapport, n'était possible sans une organisation administrative, sans de larges moyens d'application, sans un budget. Il fallait donc, ou que la com-

mission du Luxembourg cessât d'exister comme pouvoir, ou qu'elle se transformât en un *ministère du progrès.*

Faire de l'État le banquier des pauvres; centraliser, pour en former le budget des travailleurs, les bénéfices que rapportent à la spéculation privée les chemins de fer, les assurances, la banque, et y joindre ceux qui résulteraient de la création de colonies agricoles, de l'établissement de vastes entrepôts, de la fondation de nombreux bazars [1]; employer le budget des travailleurs à commanditer les associations ouvrières, instituées d'après le principe d'une fraternelle solidarité, et les mettre en état d'acquérir, en se développant, *un capital collectif, inaliénable et toujours grossissant,* seul moyen d'arriver à tuer l'usure, grande ou petite, et de faire que le capital ne fût plus un élément de tyrannie, la possession des instruments de travail un privilége, le bien-être une exception, l'oisiveté un droit; telle eût été la mission du ministère du progrès.

Pour mon compte, je me suis toujours beaucoup défié de la puissance des tentatives partielles, tentatives auxquelles cependant, faute de mieux, il est nécessaire de recourir, sauf à y apporter de la maturité, de la prudence. Changer la base et la nature des rapports qui ont si longtemps existé entre les hommes n'est pas une affaire qui se puisse passer du concours de toutes les ressources et de toutes les forces. Il y faut le pouvoir de la société tout entière, noblement et énergiquement représentée par l'État. Le danger des essais de rénovation tentés malgré la pression et la résistance presque indomptables du milieu environnant, c'est de décrier, s'ils échouent, le principe qu'il s'agissait de servir, de jeter le découragement dans les cœurs, d'ajourner le bien, rendu témérairement responsable de l'opposition

[1] Voir le livre intitulé : *La Révolution de février au Luxembourg.*

même qu'il a rencontrée de la part du mal. Il importe, d'ailleurs, de remarquer qu'en présence de questions qui contiennent tout, le passé de la société, son présent, son avenir, l'État ne saurait rester jusqu'au bout indifférent et neutre. De sorte que, si on ne l'a pas pour soi, on l'aura inévitablement contre soi.

La vérité conquiert le domaine des idées par l'effort de quelques-uns contre tous; mais elle ne s'installe dans le domaine des faits que par l'effort de tous contre quelques-uns.

Le ministère du progrès aurait été cet effort de tous contre quelques-uns.

Et c'est justement pourquoi ceux-là devaient s'en effrayer qui ne vivent que de la commune détresse.

Nous prévîmes bien, Albert et moi, qu'il en irait ainsi; mais notre devoir était de mettre l'assemblée en demeure de se prononcer. Seulement, pour qu'il fût impossible de nous accuser d'ambition personnelle, nous convînmes de la déclaration suivante, que je portai à la tribune, le 8 mai :

« Citoyens, la commission de gouvernement pour les « travailleurs est née de la révolution de février; elle n'a « pas été jusqu'ici un ministère; elle n'a relevé que d'un « seul pouvoir, le peuple; elle relève aujourd'hui de vous « seuls, par qui le peuple est représenté.

« Le président et le vice-président de la commission de « gouvernement pour les travailleurs ont résigné leurs « fonctions le jour où l'assemblée nationale a pris posses- « sion de sa souveraineté. Ces fonctions, après le vote qui « vient d'avoir lieu, ils sont décidés à ne pas les reprendre. « Ils vous prient de vouloir bien pourvoir à leur remplace- « ment. »

Cette déclaration faite, je me sentais à l'aise pour pro-

poser la création d'un ministère du progrès. C'est ce que je fis dans la séance du 10 mai.

Mon discours se terminait en ces termes :

« Oui, je crains que la société actuelle, si on la laisse sur « cette pente, ne roule vers un abîme : défiez-vous de la « nuit ! Il faut que la lumière descende sur la situation. « C'est à vous d'y pourvoir, et par là vous aurez conquis des « droits immenses, je ne dis pas seulement à la reconnais- « sance du peuple, mais à la reconnaissance de la postérité ; « et vous aurez conjuré des périls dont souvent on ne com- « prend bien la portée que lorsqu'on les touche de la main. « On disait avant la révolution de février : « Prenez garde « à la révolution du mépris ! » Eh bien ! c'est à nous à « rendre impossible, et cela se peut, la révolution de la « faim. »

Cette révolution de la faim que je redoutais, elle s'appellera dans l'histoire l'*insurrection de juin* 1848. Hélas ! je ne croyais pas que la misère du peuple vînt donner sitôt raison à mes terreurs !

L'assemblée resta sourde à l'appel qui lui était fait. Mon cœur en souffrit, mais j'avais obéi à ma conscience.

On a vu dans la déclaration citée plus haut quelles précautions j'avais prises pour désarmer la malveillance. Tout fut inutile. Dans leur implacable mauvaise foi, mes ennemis feignirent d'ignorer ce qui leur ôtait la ressource d'une calomnie nouvelle. J'avais formellement annoncé que, jusqu'au moment où la constitution serait décrétée, je n'aspirais qu'à l'honneur de rester représentant du peuple ; et l'on mit une affectation odieuse à dire, à répéter que j'avais proposé un ministère du progrès dans l'unique but de l'occuper.

CHAPITRE XVII.

Nouveau système de calomnie employé par *le Constitutionnel, la Patrie* et *l'Assemblée nationale* contre moi. — On m'accuse d'être personnel. — Le 31 mai, une demande en autorisation de poursuites est dirigée contre moi par MM. Portalis et Landrin. — Ma défense. — L'échafaud est rétabli. — Écrit sur la *journée du* 15 *mai*.

Ce fut alors aussi que commencèrent les machinations dont mon exil à Londres a montré le succès. Avant de me proscrire comme agitateur, il fallait accoutumer les esprits à me craindre et à me haïr comme tel. Les journaux de la réaction s'y employèrent. S'arrogeant sur ma conduite un contrôle indécent, *le Constitutionnel* s'étonnait que je ne parusse pas plus souvent à la tribune. *La Patrie* annonçait faussement que je n'assistais plus aux séances parlementaires. Dans un article où elle dénonçait d'affreux complots prêts à éclater, la feuille royaliste intitulée *l'Assemblée nationale* ajoutait aux insinuations de *la Patrie,* du *Constitutionnel,* et, avec une emphase hypocrite, elle s'écriait : « Achille s'est retiré sous sa tente ! » ce qui voulait dire en bon français que, si la place publique venait à s'agiter, ce serait ma faute et mon crime.

Mais dénigrer injustement un honnête homme pourrait bien ne pas réussir, quand il a, pour répondre à ses agresseurs, pour les châtier, l'imprimerie et la tribune. Il

fallait donc trouver moyen de décrier d'avance, entre mes mains, l'emploi de cette double ressource : on imagina de dire, toutes les fois que je prendrais la liberté grande de repousser les qualifications d'homme de sang, d'anarchiste, de démagogue furieux, de conspirateur infatigable : « Le voilà qui parle de lui ! »

Poursuivi d'attaques dont la violence égalait l'ineptie, m'arrivait-il de garder le silence, on redoublait, jusqu'à ce qu'enfin je me fusse ému, et alors... je parlais de moi !

Accusé d'avoir par mes discours préparé odieusement la guerre civile, m'arrivait-il de vouloir prouver le contraire en citant des passages de ces discours, quoi de plus clair ? Je n'avais pu résister au plaisir de me reproduire !

Lorsque des agents officiels de la contre-révolution vinrent, une première fois, demander à l'assemblée l'autorisation de m'arrêter, il y en eut qui trouvèrent fort extraordinaire que j'eusse fait consister ma défense... à me défendre !

Lorsque, le soir du 15 mai, on le verra plus bas, pour témoigner en faveur de Barbès, en faveur d'Albert, et flétrir ceux qui violaient la dignité de représentant du peuple par l'assassinat, je montai à la tribune, le visage ensanglanté, les cheveux arrachés, les vêtements déchirés, le corps meurtri, tel en un mot que venaient de me faire les assassins, il paraît qu'au milieu du tumulte, des insulteurs anonymes crièrent : « Il parle toujours de lui ! c'est « indécent ! » Voilà, du moins, ce que je lus, le lendemain, dans le *Moniteur*.

Qu'en réponse aux zoïles de la politique, M. de Lamartine rappelât un à un tous les services par lui rendus, dans le gouvernement provisoire ou dans la commission

exécutive, cela était non-seulement légitime, mais digne d'éloges.

Que, du haut de la tribune, M. Ledru-Rollin opposât à des invectives grossières le récit de ce que lui avaient dû tour à tour l'ordre et la liberté, qu'y avait-il là qui ne fût très-permis et très-naturel?

Que Caussidière lui-même, tout réprouvé qu'il était, forçât ses ennemis à ne pas oublier au prix de quels efforts et par suite de quelle heureuse vigilance Paris était resté calme au plus fort de la révolution, passe encore.

Mais moi, me défendre quand on m'attaquait, quelle infatuation ! Ne pas me taire, quand la calomnie allait allumant autour de moi des inimitiés mortelles, quelle fureur de personnalité ! Ne point parler uniquement d'autrui, quand c'était moi seul qu'on mettait en cause, quelle absence de modestie et de pudeur !

Ainsi, l'on me plaçait dans l'alternative, ou de courber la tête, et, dans ce cas, l'on disait : « Vous voyez bien qu'il n'a rien à répondre; » ou bien de faire face aux accusations, et, dans ce cas, l'on disait : « Voyez comme il est personnel ! »

Soit donc. Puisqu'il fallait choisir, j'ai choisi. La crainte d'une calomnie de plus, d'une calomnie imbécile, n'aura pas pouvoir de me désarmer devant de tels détracteurs, et c'est leur affaire si, contre eux, les armes d'un honnête homme, ce sont des verges !

Survint la fatale journée du 15 mai. La suite de cet écrit dira quel rôle y fut le mien.

Cependant des poursuites ayant été ordonnées contre divers citoyens qui n'appartenaient pas à l'assemblée, le juge d'instruction requit mon témoignage. Mais dans le *témoin* qu'on interrogeait, ce qu'on cherchait avidement, sans l'avouer encore, c'était un *coupable*. De leur côté,

parmi les écrivains de la réaction, il y en avait que semblait avoir tentés la gloire de ceux qui, sous le nom de délateurs, reçurent autrefois de Tacite l'immortalité du mépris. Pour donner l'idée de mon arrestation, ils annonçaient quotidiennement que je venais d'être arrêté. Pendant toute une semaine, je me réveillai chaque matin au bruit de ce mensonge qu'on se plaisait à crier sous mes fenêtres... D'autres imprimaient qu'on m'avait aperçu sortant de chez le juge d'instruction, dans un état de trouble extraordinaire et le visage couvert de pâleur. O misérables! misérables!

Je dois l'avouer : il y avait encore, à cette époque, quelque chose de si opiniâtre dans mon ingénuité, qu'il ne m'arriva pas un seul instant de croire à une demande d'autorisation de poursuites contre moi. Le 31 mai, comme je me sentais un peu malade, j'hésitais à me rendre à l'assemblée, ne pouvant me douter de ce qui m'y attendait. Cette hésitation tomba devant le désir de répondre par mon assiduité à une des calomnies que j'ai déjà mentionnées : je partis. Au moment où j'entrais dans l'assemblée, j'entendis prononcer mon nom à la tribune, qu'un Corse, M. Piétri, occupait. J'interroge mes voisins, et j'apprends qu'une demande en autorisation de poursuites contre moi vient d'être adressée à l'assemblée nationale par les procureur et avocat généraux de la république, MM. Portalis et Landrin.

Ainsi, l'on ne m'avait prévenu de rien, et j'avais couru risque d'être condamné sans avoir été entendu! Je pris la parole, en proie à une indignation qu'il ne me fut point possible de dominer. Nous étions au 31 mai, jour anniversaire de la proscription des girondins, comme l'observa Théodore Bac. L'homme n'avait ni à se justifier ni à se défendre; le représentant du peuple avait le droit de dire

et je dis qu'on se précipitait dans une voie où se trouvaient les luttes sanglantes, l'inexorable ardeur des partis à se décimer les uns les autres, le rétablissement de la peine de mort, la guerre civile. Jamais je n'oublierai avec quelle violence la majorité royaliste m'interrompit, lorsque je parlai de la peine de mort. « Qui la rétablira ? Expliquez-vous ! Qui la rétablira ? » me criait-on de toutes parts d'une voix furieuse. Je répondis que ce serait la logique même à laquelle ils se livraient, la terrible logique des passions. Dieu veuille que je me sois trompé[1] !

L'assemblée nomma une commission pour examiner la demande en autorisation de poursuites, et le lendemain je fis distribuer à mes collègues l'écrit que voici :

JOURNÉE DU 15 MAI.

« L'exercice du pouvoir appelle toujours une expiation, et cette expiation est en général d'autant plus amère, que le dévouement apporté aux choses publiques a été plus absolu. Aussi ne me suis-je ni étonné ni ému outre mesure des basses calomnies dirigées contre moi, tant que je suis resté au poste difficile et périlleux où la révolution m'avait poussé.

« Peut-être étais-je en droit d'espérer qu'une fois hors des affaires, je serais jugé avec moins d'emportement et d'iniquité. Mais la haine qu'on s'attire en voulant le bien ne se lasse pas si vite! On a fait aux idées que je sers l'honneur ou l'injure de les croire assez redoutables pour qu'on fût autorisé à les combattre par cette longue conspiration du mensonge, un des opprobres de ce temps-ci.

[1] Depuis, l'échafaud a été relevé !

Calomnier lâchement, c'était peu : on est descendu jusqu'à la dénonciation. Après la funeste journée du 15 mai, il s'est trouvé des hommes de lettres pour le métier de délateur ; et je me suis vu accusé de complicité dans un attentat qu'au prix de mon sang j'aurais voulu avoir puissance d'empêcher.

« Ce que je dis maintenant, je l'aurais pu dire plus tôt, et j'y avais intérêt, sans nul doute ; mais au milieu du déchaînement de l'opinion, répondre eût ressemblé à de la faiblesse. Or je ne voulais pas donner à mes ennemis cette joie de m'avoir, à force d'impostures, réduit à un semblant de justification.

« Aujourd'hui, je me trouve avoir gardé assez longtemps le silence qui convient à la dignité. Je prendrai donc la parole à mon tour : je le dois aux électeurs qui m'ont honoré de leurs suffrages, à mes collègues de l'assemblée, à mes amis, à la vérité ; je le dois à la cause que j'ai toujours défendue, et que je ne cesserai de défendre avec une fermeté qu'aucune injure, aucune menace, aucune violence n'ébranlera.

« Je commence d'abord par déclarer, et cela uniquement pour mettre au jour l'audace de certains mensonges, que je n'ai jamais eu aucun rapport, soit direct, soit indirect, avec les citoyens Blanqui, Raspail, Huber. Les deux premiers, je ne les ai aperçus qu'une fois dans ma vie, il y a quelques années ; le troisième, je ne l'ai même jamais vu. Personnellement, je ne connais aucun d'eux.

« Ainsi que plusieurs de mes collègues de l'ancien gouvernement provisoire, je m'étais trouvé quelquefois avec le citoyen Sobrier, avant la réunion de l'assemblée nationale. Depuis, nous sommes restés complétement étrangers l'un à l'autre.

« Pour ce qui est d'Albert et de Barbès, j'aurais honte

de moi-même si, les sachant prisonniers et malheureux, j'hésitais à dire tout haut que je suis leur ami.

« Voici les faits qui me concernent dans les événements du 15 mai :

« Le 14, de vagues rumeurs m'avaient apporté, comme à tout le monde, la nouvelle qu'un grand nombre de citoyens se proposaient d'aller présenter, le lendemain, à l'assemblée nationale, une pétition en faveur de la Pologne. Là se bornaient les *on dit*. Moi, du moins, je n'entendis pas parler d'autre chose. Du projet monstrueux d'envahir l'assemblée, de la déclarer dissoute, pas un mot. Mais quoi ! quelle que pût être, à son origine, la démonstration annoncée, ne risquait-elle pas, dans l'état de fermentation où étaient les esprits, d'ouvrir carrière à des tentatives anarchiques et de fournir plus tard à l'esprit de réaction des armes dangereuses ? Voilà ce qu'on n'avait que trop sujet de craindre, surtout après la journée du 16 avril. Voilà ce que je craignais pour mon compte ; et je puis dire que l'opinion d'Albert était conforme à la mienne.

« Ayant rencontré Barbès, je lui fis part de mes appréhensions, qu'il partageait sans réserve. Il s'en expliqua même avec beaucoup d'énergie. Dans une manifestation dont le caractère pouvait être, ou perverti par les uns, ou calomnié par les autres, Barbès voyait un péril et pressentait un malheur. Il me quitta bien résolu à détourner de la manifestation tous ceux de ses amis qu'il lui serait possible de joindre.

« Ainsi donc, que Barbès et Albert aient été d'un complot quelconque, c'est ce que mes relations avec eux m'autorisent à déclarer impossible. Plus encore que mon amitié, ma conscience leur devait ce témoignage.

« Le 15 mai, je pris, à l'heure accoutumée, le chemin de l'assemblée nationale. Des libellistes n'ont pas rougi

d'imprimer que, le matin de ce jour néfaste, j'étais descendu au café Tortoni, et que je m'y étais concerté avec Blanqui, Barbès et *d'autres chefs :* odieuse imposture que je flétris en passant !

« A l'assemblée, je m'étais assis, pour mieux entendre, sur les bancs de la droite, dans le voisinage de la tribune, lorsque tout à coup un mugissement lointain annonça l'arrivée de la foule. Plusieurs représentants du peuple entrèrent précipitamment ; on cria : En place ! Je montai alors aux bancs les plus élevés de l'extrême gauche, où je siége. Le bruit se rapprochait. Les tribunes du fond se remplirent d'hommes du peuple qui portaient des étendards. Peu de temps après, les portes ayant été enfoncées par la foule, et ceux des tribunes se laissant glisser, le long des galeries, dans la salle, l'enceinte se trouva complétement et de toutes parts envahie. Mille clameurs diverses, confuses, se croisaient en l'air. Le tumulte devint horrible. Au milieu de ce désordre, il m'était commandé de garder la même attitude que mes collègues. Je restai donc, comme eux, à ma place, comme eux spectateur consterné, mais impuissant, de l'invasion d'un sanctuaire que le triomphe du suffrage universel aurait dû rendre à jamais inviolable, aussi inviolable que la souveraineté du peuple. Mais bientôt, — et les témoins ne manquent pas qui pourraient certifier au besoin la parfaite exactitude de ces détails, — je vis se succéder auprès de moi, représentants du peuple, huissiers de la chambre et garçons de salle, qui tous venaient m'avertir qu'une foule immense se pressait dans la cour donnant sur la rue de Bourgogne ; que cette foule me demandait à grands cris, et que, si je ne paraissais pas, elle menaçait de grossir violemment le flot qui déjà inondait la salle. Que faire ? Ne devais-je pas me tenir à mon poste, au sein de l'assemblée dont je faisais partie ? Et, d'un autre

côté, m'abstenir quand on réclamait ma présence comme un moyen de calmer l'agitation, n'était-ce pas encourir une grave responsabilité? Je me refusai quelque temps aux instances qui m'étaient faites; mais, comme elles devenaient de plus en plus pressantes, je pris le parti de me mettre aux ordres de l'assemblée. Je monte donc au bureau de la présidence, et m'adressant au citoyen Buchez, déjà prévenu de ce qui se passait par un huissier de la chambre, je lui demande si, dans le cas où l'on croirait utile que je parle au peuple, je suis autorisé à le faire par l'assemblée dont je suis membre, et dont je ne veux en rien me séparer. Le citoyen Buchez me fit observer que, dans un moment où sa voix se perdait complétement dans le tumulte, il lui était impossible de consulter la chambre. « Alors, répliquai-je, au nom de l'assemblée, et en votre qualité de président, m'autorisez-vous à intervenir? » Il me répondit d'une manière affirmative [1], en présence d'un des vice-présidents, le citoyen Corbon. Ce ne fut donc que dans l'intérêt de l'ordre, et après en avoir obtenu l'autorisation officielle, que je m'adressai à la foule. Debout sur le bureau des secrétaires, je demandai un moment de silence qui me fut accordé, et j'en profitai, — le *Moniteur* en fait foi, — pour inviter le peuple au calme et à la modération, au respect de sa propre souveraineté, personnifiée, en effet, dans une assemblée issue du suffrage universel.

« Cependant le tumulte continuait dans la salle, et l'agitation du dehors devenait à chaque instant plus vive. Je fus entouré de nouveau des sollicitations les plus inquiètes.

[1] Sa réponse textuelle fut : « Comme président, je n'ai pas à vous ordon-« ner de parler; comme homme et comme citoyen, je vous y engage. » J'insistai pour avoir une réponse plus catégorique. Alors, en présence de M. Buchez qui garda un silence d'acquiescement, M. Corbon, vice-président, me dit : « Eh bien! le bureau vous autorise. »

Fort de l'assentiment du président de l'assemblée, j'allai à une des fenêtres de la cour qui conduit à la place de Bourgogne, je montai sur le rebord de la fenêtre, où Albert et Barbès parurent, et je tins à la multitude entassée dans la cour le langage qui me parut le plus propre à l'apaiser. Je lui dis en substance qu'on ne pouvait nier la légitimité des vœux portant sur une plus équitable répartition des fruits du travail, sur l'extinction graduelle de la misère, mais que les intérêts sacrés des travailleurs, on pouvait en être certain, ne seraient pas abandonnés par l'assemblée; que l'éternel honneur de la république serait précisément d'avoir travaillé sans relâche à réaliser le droit de tous au bonheur; que, s'il y avait folie à élever trop haut, sur ce point, le niveau de son espérance, c'était là du moins une de ces folies sublimes auxquelles on était bien pardonnable de dévouer sa vie; que, du reste, c'était un spectacle très-touchant et très-noble que celui d'un peuple sortant de la préoccupation de ses propres douleurs pour s'occuper des souffrances d'un peuple ami; que là se reconnaissait le génie essentiellement généreux et cosmopolite de la France; mais que plus les sentiments du peuple étaient dignes de respect, plus il convenait d'en présenter l'expression d'une manière légale, régulière. Et je terminai en conjurant la foule de laisser l'assemblée nationale à toute la liberté de ses délibérations.

« Je me retirais pour prendre place au milieu de mes collègues, lorsque, saisi par un groupe nombreux qui s'était formé derrière la fenêtre, je fus emporté à travers la salle des Pas-Perdus. On voulut m'entendre encore une fois, on le demandait impérieusement, on fit cercle, une chaise fut apportée sur laquelle on me força de monter, et je dus prendre la parole. Ce fut alors que, parlant de la force invincible de la révolution de février, mais de l'absolue nécessité de l'imposer à l'admiration du monde

entier par la modération et la sagesse, seul moyen de la rendre bientôt victorieuse de tous les rois, je prononçai ces mots, si cruellement dénaturés depuis : « Cette révolution, en effet, n'est pas de celles qui ébranlent les trônes, mais de celles qui les renversent. » Et la conclusion, le résumé de mon discours, fut ce cri, que tous les auditeurs répétèrent avec enthousiasme : *Vive la république universelle!*

« Presque au même instant, on m'entoure de toutes parts, on m'enlève, on veut me porter dans l'assemblée. J'eus beau me débattre violemment, j'eus beau répondre, à diverses reprises, aux acclamations passionnées qui retentissaient autour de moi, que le seul cri vraiment digne du peuple était : *Vive la république !* je m'épuisai en efforts inutiles. Dix fois je tombai dans la foule qui m'entraînait; dix fois des bras robustes me soulevèrent. Il y en avait qui se précipitaient sur moi pour m'embrasser ; d'autres criaient : « Prenez garde de l'étouffer ! » Si c'est un tort que d'exciter de telles sympathies, lorsqu'on en combat de toutes ses forces l'expression, et qu'on a toujours servi la cause de ce qu'on croit la vérité, sans condescendance, sans flatterie, sans vaine captation de popularité, ce tort est le mien : qu'on en trouve un autre dans ma conduite !

« C'est ainsi que, malgré moi, je fus porté dans l'assemblée à travers la masse compacte des envahisseurs. Ceux qui assistaient à cette scène ont pu juger à mon attitude si je n'ai pas tout fait pour en empêcher le funeste éclat. Mais que pouvaient dans un pareil moment ma résistance matérielle et les quelques paroles que j'essayai de lancer encore au milieu du bruit? Accablé de fatigue, baigné de sueur, la voix complétement éteinte, je fus poussé vers les bancs extrêmes de l'amphithéâtre. Là, un ouvrier vint me dire : « Vous n'avez plus de voix, mais, si vous voulez écrire sur

un morceau de papier qu'une dernière fois vous conjurez la foule de se retirer, peut-être parviendrai-je à lire ce papier d'une voix assez forte pour être entendue. » Je pris une plume aussitôt, et je traçais à la hâte ces lignes : *Au nom de la patrie, de la patrie républicaine, au nom de la souveraineté du peuple, dans l'intérêt de tous, je vous adjure de...*, lorsque tombèrent du haut de la tribune les fatales paroles : « L'assemblée nationale est dissoute. »

« Alors il se fit dans l'enceinte un grand mouvement dont l'impétuosité me porta jusque dans la salle des conférences. On m'appelait de toutes parts. Une foule serrée, violente, m'entoura, me criant d'aller à l'hôtel de ville. Je répondis avec une consternation profonde qu'aller à l'hôtel de ville, c'était risquer de faire couler le sang. Je demandai où étaient plusieurs de mes collègues; je ne pus rien savoir sur Albert, mais quelqu'un me dit qu'on avait voulu conduire Barbès à l'hôtel de ville, et qu'il s'en était défendu avec beaucoup d'animation, ce qui fut confirmé par quelques assistants dont le nom m'était inconnu. Tout le monde se précipitant vers les portes, le torrent m'entraîna dehors, et je sortis tellement perdu au sein de la multitude environnante, que j'ignore encore par quelle issue et par quel chemin j'arrivai à l'esplanade des Invalides.

« Là, je rencontrai mon frère, qui, suivi d'un peintre et de quelques amis, me cherchait avec inquiétude, et fit des efforts inouïs pour me dégager. Car j'étais pressé à ce point que mes plus proches voisins étaient obligés de me faire, en se donnant le bras, un rempart contre le mouvement qui m'enveloppait. Un moment, toutefois, il se fit une halte que je mis à profit pour engager de nouveau ceux qui m'accompagnaient à se disperser. « Vous allez vous faire tuer, » leur disais-je. Mais quelques-uns me répondaient dans une sorte de délire et en montrant leur poitrine nue : « On

n'osera pas frapper des hommes désarmés. » Mon frère reprit vivement : « Eh bien, c'est donc lui que vous voulez faire tuer? » Aussitôt les rangs s'ouvrirent. Un cabriolet venant à passer, on l'arrêta, on en fit descendre le maître; c'était un marchand de vin qui s'en retournait à Bercy. Il déclara qu'il avait des valeurs dans son cabriolet et témoigna le désir de ne point le quitter. De sorte que nous nous trouvâmes quatre dans le cabriolet : le propriétaire, le cocher, mon frère et moi. J'étais dans un tel état de prostration physique, que l'honnête citoyen qui m'avait ainsi donné place dans sa voiture me proposa généreusement de me mener chez un de ses amis où je pourrais prendre un peu de repos. Il me conduisit en effet dans le quartier de l'École de Médecine, chez un jeune homme, qui m'offrit la plus gracieuse hospitalité. Je regagnai ensuite ma demeure, après m'être arrêté quelques instants, pour y changer de linge, dans une librairie voisine, celle du citoyen Masson, qui était absent, et dont les neveux me reçurent. Prétendre, comme un journal a osé le faire, qu'on m'a vu à l'hôtel de ville... c'est un mensonge dont l'impudence passe tout ce qui peut être imaginé.

« Ayant appris, chez moi, que l'assemblée était rentrée en séance, je me hâtai d'y aller reprendre mon poste.

« Arrivé au vestibule, je fus reconnu par quelques gardes nationaux. Ils se précipitèrent sur moi, en proie à un incroyable accès de rage. « *En accusation!* disaient ceux-ci. *Il faut le tuer, ce sera plus tôt fait;* » disaient ceux-là. Heureusement, d'autres gardes nationaux, j'aime à le constater ici, mirent à me défendre la même ardeur que leurs camarades mettaient à m'attaquer. Le général Duvivier parut en uniforme et fut un des premiers à protéger ma vie. Parmi ceux qui m'entourèrent et parvinrent à me sauver de la fureur la plus aveugle qui fut jamais, je cite-

rai, avec reconnaissance, mes collègues la Rochejacquelein, Boulay de la Meurthe, Wolowski, Adelsward, mon compatriote Conti, représentant de la Corse, le citoyen Moussette, le peintre Gigoux, un lieutenant de la garde nationale nommé Férey, délégué du Luxembourg. On m'a dit, depuis, que, fidèle au souvenir de notre longue amitié, M. François Arago était sorti précipitamment de la chambre pour venir à mon secours. Il m'est doux de trouver cette occasion de lui exprimer publiquement, ainsi qu'à mes autres collègues, ma profonde gratitude.

« Il est certain, il est probable du moins que, sans leur intervention, c'en était fait de moi. On m'arracha des poignées de cheveux; on mit en pièces mon habit; des misérables essayèrent de me frapper par derrière à coups de baïonnette; il y en eut un qui, ne pouvant m'atteindre autrement, saisit ma main droite et me tordit les doigts. J'entrai dans l'assemblée, véritablement couvert de lambeaux. Dans cet état, peut-être aurais-je dû m'attendre, de la part de tous mes collègues, à quelques-uns de ces égards que commande le seul sentiment de l'humanité. Mais tel est le cruel effet de certains malentendus, inséparables des temps de révolution, que je ne trouvai, dans une partie de l'assemblée, que dispositions hostiles. Ma présence à la tribune, où m'appelait le plus impérieux des devoirs, celui de témoigner en faveur de mes malheureux amis Albert et Barbès, provoqua les plus violents murmures.

« Est-il vrai, comme plusieurs journaux l'ont rapporté, qu'il se soit mêlé à ces murmures des insultes qu'un homme de cœur ne souffre point? Je suis en droit de le nier, non-seulement parce que je n'ai pas entendu ces insultes, mais parce que j'ai écrit, depuis, une lettre qui invitait les prétendus insulteurs à se faire connaître. Or cette lettre est demeurée sans réponse, et je tiens en assez grande estime

l'assemblée dont j'ai l'honneur de faire partie, pour croire qu'elle ne renferme pas un seul homme capable de descendre à une injure anonyme, à une injure irresponsable [1].

« Le *Moniteur* porte que l'autorisation de poursuivre Albert fut votée ce soir-là à l'unanimité. Au nom de plusieurs de mes amis, et pour mon propre compte, je proteste énergiquement contre cette assertion.

« Telle est, racontée avec la plus parfaite, la plus minutieuse exactitude, la conduite que j'ai tenue dans la journée du 15 mai.

« Maintenant, s'il a paru extraordinaire à plusieurs que j'aie désiré voir les prisonniers de Vincennes, deux amis... c'est assurément un des plus tristes symptômes de l'abaissement des caractères dans ce pays! Inutile d'insister là-

[1] Voici la lettre que j'adressai au rédacteur de *la Presse :*

« Citoyen,

« Vous dites, dans votre numéro de ce jour, que j'ai tenu au peuple « un « discours qui se résume en ceci : la DÉMONSTRATION d'aujourd'hui n'est « pas de celles qui ébranlent, mais de celles qui renversent. »

« Je n'ai pas dit cela ; j'ai dit, en parlant de l'influence que notre grande et impérissable révolution de février a exercée sur l'Europe monarchique : « Cette RÉVOLUTION, en effet, n'est pas de celles qui ébranlent les trônes, « mais de celles qui les renversent. »

« Je n'insisterai pas sur la différence de ces deux versions, surtout dans les circonstances présentes ! Je ne parlerai pas non plus des injures anonymes que vous mentionnez, injures qui se sont perdues pour moi dans le tumulte, injures qui m'auraient pu être épargnées, chez un peuple généreux, après les honteuses et indignes violences dont je venais d'être l'objet, au seuil même de l'assemblée.

« Je ne provoque jamais personne ; mais ceux qui me connaissent savent bien que je ne recule pas devant toute provocation portant un nom propre.

« Je recommande à votre loyauté, citoyen, l'insertion de cette lettre dans votre plus prochain numéro.

« Salut et fraternité.

« LOUIS BLANC.

« Paris, le 16 mai 1848. »

dessus, ces éclaircissements n'étant qu'à l'adresse des gens de cœur.

« Je me propose de montrer plus tard, en détail, combien les faits historiques de ces trois derniers mois ont été, en ce qui me touche, odieusement altérés. En attendant, et en reprenant les accusations intentées contre moi, voici ce que j'affirme :

« Il est faux que j'aie pris part, de quelque façon que ce puisse être, soit à l'organisation, soit à la direction de ce qu'on appelle les *Ateliers nationaux*, bien que je regarde comme sacré ce principe : « Toute société DOIT à ses mem-« bres du travail et du pain. »

« Ce qui est vrai, c'est que j'ai concouru efficacement, et j'en suis fier, à fonder des associations *volontaires*, actives, fécondes, telles que l'association des tailleurs de la rue de Clichy, laquelle, en dépit de toutes les manœuvres pratiquées pour sa ruine, a été jusqu'ici en pleine voie de prospérité, et peut être considérée comme un vivant démenti donné aux détracteurs des idées nouvelles [1].

« Il est faux que la commission du Luxembourg ait eu à sa disposition le moyen d'appliquer fructueusement ses idées, car elle n'a eu aucun maniement de fonds, aucun pouvoir effectif, aucune autre autorité que celle de la parole, et cela en présence d'une foule d'industries en ruine qui voulaient être protégées, d'innombrables misères qui voulaient être secourues, et cela au milieu d'une multitude frémissante, armée, qu'il s'agissait d'apaiser.

« Il est faux que la commission du Luxembourg ait été une cause d'agitation dangereuse. Elle a, au contraire, contribué puissamment à la sécurité de Paris, où l'ordre n'a pas

[1] Je prépare un travail qui fera connaître l'origine de cette association, ses progrès, ses développements : on jugera sur des chiffres l'importance d'un pareil essai.

été troublé, tant qu'elle en a été, pour sa part, responsable ; elle a préservé ceux-là même qui aujourd'hui la décrient, les uns par ignorance, les autres avec l'acharnement de l'ingratitude.

« Il est faux que les dépenses du Luxembourg... Mais je rougirais vraiment de relever des impostures aussi abjectes, jetées en pâture à la crédulité des sots... Je laisse à l'administration le soin de prouver, par chiffres, que, pendant deux mois, le Luxembourg n'a eu pour hôtes que de vrais démocrates, fidèles en toutes choses aux modestes habitudes de la vie du plébéien.

« Il est faux, pour en venir à des mensonges plus récents, que je me sois abstenu de paraître à l'assemblée depuis le 15 mai. J'ai assisté à toutes les séances avec une scrupuleuse ponctualité.

« Je n'ajouterai plus qu'un mot. A ceux qui, par excès de mauvaise foi ou de puérilité, m'imputent les embarras de la situation industrielle, je dirai que ces embarras sont le fruit amer et inévitable du principe d'antagonisme et de concurrence ; je dirai que j'ai passé ma vie à dénoncer ce principe et à en prédire les désastres ; je dirai qu'il est insensé d'attribuer à des doctrines qui n'ont été encore ni adoptées par la société, ni appliquées par elle, le mal qui résulte précisément de l'application de doctrines toutes contraires.

« Quoi ! c'est en pratiquant la concurrence anarchique que la société s'abîme dans le désordre, et on accuse de ce désordre ceux qui, pour le combattre, recommandent la solidarité des intérêts, l'association !

« Mais, il faut bien l'espérer, la lumière se fera. On saura quelle peut être contre un honnête homme la puissance des mensonges systématiques ; puissance, du reste, aussi passagère que méprisable. L'histoire parlera, et la vérité aura sa revanche. »

CHAPITRE XVIII.

On répand le bruit que j'étais, le 15 mai, à l'hôtel de ville. — Opinion de Godefroy Cavaignac sur M. Marrast. — Lettre de Barbès, datée du donjon de Vincennes. — Dans un rapport fait à l'assemblée, M. Jules Favre conclut à l'autorisation de poursuites contre moi. — Jugement sur ce rapport. — Déclaration de M. Marrast, portant que je n'avais pas mis les pieds à l'hôtel de ville. — La demande en autorisation de poursuites est rejetée, et ce vote entraîne la retraite de MM. Jules Favre, Portalis, Landrin et Crémieux.

Le jour où cet écrit fut distribué, m'étant rendu à l'assemblée, je crus lire sur chaque visage l'injure d'un soupçon inutilement combattu. On me regardait d'un œil scrutateur; les paroles qui me furent adressées étaient enveloppées de je ne sais quelle réserve menaçante : évidemment on avait quelque chose à me cacher. Un de mes collègues, un ami m'aborda. — Je pourrais le nommer au besoin. — « Vous « savez l'affection que je vous porte, me dit-il, et vous ne « risquez rien de vous confier à moi. Est-il vrai que, le « 15 mai, vous étiez à l'hôtel de ville? — Non, répliquai-je « avec un étonnement douloureux, et la preuve c'est ma pa- « role. — J'en étais sûr! s'écria-t-il. Eh bien! sachez qu'on « a ourdi contre vous une trame abominable. On a répandu « sourdement parmi les représentants du peuple le bruit « que vous étiez, le 15 mai, à l'hôtel de ville; que Mar- « rast vous y avait vu; que lui-même il avait protégé votre « évasion. Pour vous ôter la ressource de démentir le fait

« en pleine assemblée, pour vous laisser dans l'ignorance « du soupçon sous lequel on espère que vous succom- « berez, l'homme qui a semé ce mensonge a eu soin de re- « commander le secret, et cet homme... c'est Marrast. »

Devais-je et pouvais-je croire à tant de noirceur, à un tel raffinement de fausseté ? Je réfléchis à la réputation que M. Marrast s'était faite dans le parti républicain ; je me rappelai sous quels traits il avait toujours été peint à mes yeux par ceux qui l'avaient bien connu ; je retrouvai dans ma mémoire tous les termes du jugement terrible qu'avait porté sur lui, en ma présence, Godefroy Cavaignac, devenu le plus implacable, le plus dédaigneux de ses ennemis, après avoir été son compagnon de captivité et d'exil. Mais, encore une fois, qu'il eût osé dire : « Je l'ai vu, et c'est moi qui l'ai fait évader, » était-ce possible ? Il aurait fallu, pour cela, trop d'impudence, *même en recommandant le secret.* Toutefois, une explication était nécessaire : ce fut du haut de la tribune que je me promis de la demander.

Le 2 juin, à l'ouverture de la séance, le président de la'ssemblée annonça qu'une lettre venait de lui être apportée par le gouverneur du château de Vincennes. Elle était de cet héroïque Barbès, dont la vie entière n'a été qu'un grand acte de générosité, et qu'on pourrait appeler le Bayard de la démocratie. Voici la déclaration du plus noble cœur qui fut jamais :

« *Au président de l'assemblée nationale.*

« Donjon de Vincennes, le 1er juin 1848.

« Citoyen président,

« A chacun la responsabilité de ses paroles et de ses « actes.

« On accuse le citoyen Louis Blanc d'avoir dit, dans la « journée du 15 mai, aux pétitionnaires :

« — Je vous félicite d'avoir reconquis le droit d'apporter « vos pétitions à la chambre : désormais on ne pourra plus « vous le contester. »

« Ces mots, ou leurs équivalents, ont été en effet prononcés dans cette séance ; mais il y a confusion de personnes. « Ce n'est pas Louis Blanc qui les a dits ; c'est moi : vous « pouvez les lire dans le *Moniteur*, écrits quelque part « après mon nom.

« La présente n'étant à autre fin que de faire cette déclaration à l'assemblée, je vous prie, citoyen président, « de vouloir bien agréer, pour elle et pour vous, mes salutations fraternelles.

« A. Barbès. »

Inutile d'ajouter qu'on trouva effectivement dans le *Moniteur* la confirmation de cette lettre : la parole d'un homme tel que Barbès dispensait de recourir au *Moniteur*.

Ainsi disparaissait l'unique fondement sur lequel reposât le réquisitoire de M. Portalis. Après cela, que restait-il? Rien, absolument rien... Je me trompe, il restait un soupçon, celui qui avait été répandu *sous la recommandation du secret*. Dans un rapport plein de restrictions flatteuses, plein de fiel, chef-d'œuvre de perfidie savante et qui fut spirituellement comparé par M. Ribeyrolles à une jatte de lait empoisonnée, M. Jules Favre conclut à l'autorisation de poursuites. Il est vrai que l'auteur de l'*Histoire de Dix Ans* n'avait pas cru devoir taire la conduite de M. Jules Favre dans le procès d'avril ; et des passions d'origine vulgaire se vengeaient sur le représentant du peuple de la probité importune de l'historien!

Heureusement, beaucoup de mes collègues avaient été

témoins de mon attitude dans la journée du 15 mai. Les représentants du peuple Piétri, Bezançon, Étienne Arago, James de Montry, Jusseraud, Huot, de Tréveneuc, s'empressèrent de proclamer la vérité. D'autres, avec une éloquence qui était l'écho des plus généreux sentiments de l'âme, vinrent me défendre contre des attaques trop manifestement injustes. C'étaient MM. Larabit, Laurent (de l'Ardèche), Mathieu (de la Drôme), Théodore Bac, Dupont de Bussac. « J'atteste, m'étais-je déjà écrié, que je n'ai pas « mis les pieds à l'hôtel de ville; que dis-je? j'en fais le « serment devant Dieu, et, au nom de la vérité, au nom de « la justice, je somme celui qui croirait avoir le droit de me « démentir de venir à cette tribune opposer son serment « au mien. » Il fallait donc que M. Marrast s'expliquât. Interpellé à cet égard par M. Reynal, il dut faire la déclaration suivante :

« Au moment où je suis sorti de l'hôtel de ville, un « citoyen qui était à mes côtés m'a affirmé que le citoyen « Louis Blanc avait été à l'hôtel de ville, et qu'il avait « favorisé son évasion en le faisant sortir par une petite « porte donnant sur la rue Lobau. J'ai fait immédiatement « toutes les recherches, d'une part, pour retrouver ce « citoyen, d'un autre côté pour m'assurer si ces renseignements étaient exacts; je dois dire avec la même sincérité qu'après m'être assuré des citoyens qui étaient « placés dans l'escalier par lequel Louis Blanc aurait dû « sortir et des dispositions qui avaient été prises dans l'intérieur, après avoir interrogé ceux qui étaient entrés « dans les différentes salles qu'on avait parcourues, il m'est « resté la conviction la plus complète que jamais Louis Blanc « n'avait mis les pieds à l'hôtel de ville [1]. »

[1] *Moniteur* du 4 juin 1848.

Faute de mieux, un prétexte eût été nécessaire pour me frapper, et l'on n'avait pas même l'ombre d'un prétexte. Ceux des réactionnaires qui n'avaient pas toute honte bue se joignirent aux républicains ; la demande en autorisation de poursuites fut rejetée, vote qui entraîna la retraite de M. Jules Favre comme sous-secrétaire d'État, celle de MM. Portalis et Landrin, le premier comme procureur général, le second comme avocat général de la république, et enfin, par contre-coup, celle de M. Crémieux comme ministre de la justice.

Cette défaite, on le devine, ne fit que redoubler la fureur d'hommes tels que MM. Odilon Barrot, Taschereau, Denjoy, Duvergier de Hauranne. La proie promise à leur animosité leur échappait : ils ne désespérèrent pas de la ressaisir.

CHAPITRE XIX.

Je proteste par mon vote contre le bannissement des fils de Louis-Philippe. — M. Duvergier de Hauranne vote le bannissement, et M. Odilon Barrot s'abstient. — Je demande le rappel de Louis Napoléon Bonaparte. — Souvenir de la visite au fort de Ham.

Il y a des hommes qui s'imaginent qu'il est possible d'être habile dans le mal, et que l'iniquité change de nature, par cela seul qu'on l'appelle *raison d'État*. Rien de plus faux, Dieu merci! Le coup qui atteint un innocent ébranle la sécurité de tous; il porte donc sur l'humanité tout entière. Oui, à examiner les choses de haut, à les étudier dans leur ensemble, des milliers d'hommes, égorgés par suite d'une vérité qu'on ignore, sont une moindre calamité qu'un seul homme qui souffre par suite d'une injustice qu'on avoue.

Aussi, quand il fut question de savoir, dans l'assemblée, si l'on fermerait à jamais aux fils de Louis-Philippe les chemins de la France, je n'hésitai pas à protester par mon vote [1] contre une loi de proscription qui à l'injustice donnait pour excuse la peur. Non suspect de partialité envers une famille que j'avais passé dix années de ma vie à combattre, j'aurais rougi, comme républicain, d'avoir à écrire dans les lois de mon pays que la république tremblait devant

[1] Voy. le *Moniteur*, séance du 26 mai 1848 (liste des votes).

la concurrence d'une dynastie jetée par terre. Pour le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le duc de Montpensier, je votai le droit de venir retrouver les débris du trône où s'était assis leur père. Pour la république, je votai le droit de se croire invincible.

Un orléaniste de la veille, M. Duvergier de Hauranne, vota le bannissement des d'Orléans. Un autre orléaniste, M. Odilon Barrot, n'eut ni le courage de sa fidélité ni celui de sa défection : il s'abstint [1] !

Le 13 juin, la même question de proscription s'étant présentée à l'assemblée nationale, au sujet de Louis Bonaparte, que la Charente-Inférieure venait d'élire, je pris la parole.

Louis Bonaparte, qu'il s'agissait alors de condamner à un exil éternel, est aujourd'hui président de la république. Après avoir promis l'amnistie, il a forfait à sa parole ; il a choisi pour ministres les ennemis les plus mortels et les plus connus de cette république qui lui a rendu la patrie ; il force la révolution de février, sa mère adoptive, à le renier. Qu'on me permette de consigner ici quelques souvenirs qui, peut-être, ne seront pas sans intérêt.

Quand Louis Bonaparte publia le livre intitulé : *Idées napoléoniennes*, j'étais rédacteur en chef de la *Revue du Progrès*. Les prétentions impériales de l'auteur furent dénoncées par moi dans un article véhément dont il serait possible que la réimpression devînt opportune. Mais, après la tentative de Boulogne, je fus frappé de la lâcheté avec laquelle ceux qui auraient adoré la fortune du vainqueur se mirent à insulter le vaincu ; c'était à qui outragerait l'*aventurier de Boulogne*. Son journal même, *le Capitole*, l'abandonna. Seul, je crois, dans toute la presse, je rappelai le blâme à la dignité, les colères à la pudeur. L'accusé, — il

[1] Voy. le *Moniteur*, séance du 26 mai 1848 (liste des votes).

vient de signer mon renvoi devant la haute cour de Bourges, — avait été traîné devant la haute cour d'alors, la chambre des pairs : je m'élevai très-vivement, à cette occasion, contre le principe des juridictions spécialement politiques.

Je n'avais jamais eu avec Louis Bonaparte aucune espèce de relation. Enfermé au château de Ham, il désira me voir et me l'écrivit. La lettre n'était pas signée d'un prétendant, elle portait la signature d'un homme malheureux et prisonnier : je me rendis à Ham. Je trouvai Louis Bonaparte rêvant, dans l'amertume de sa captivité, le retour de l'astre impérial, et rabaissant, jusqu'à le faire tenir tout entier dans le culte d'un nom, le culte de la patrie. Il acceptait la loi du suffrage universel, à cause de ce qu'il en attendait. La république, il la jugeait impossible. Je lui montrai sans ménagement par où son ambition manquait de grandeur. Je lui dis que l'œuvre de son oncle était désormais épuisée ; que l'histoire se continuait en changeant d'aspect et ne se répétait point ; que la grande préoccupation de l'homme du peuple, au XIXe siècle, était de cesser d'être prolétaire, non de devenir soldat ; que la république, en dépit des apparences, était inévitable, imminente même ; qu'elle arrivait portée par une puissance bien autrement sérieuse que l'opinion : la force des choses. Je l'engageai en termes pressants à abdiquer toute prétention personnelle, à se souvenir des conseils d'Armand Carrel, et à se faire une place dans les âmes élevées, en publiant cette déclaration : « Je suis républicain. » La franchise de mon langage parut le toucher, et, lorsque je le quittai, il m'embrassa les yeux pleins de larmes. Ces mots : « Je suis républicain, » il a dû les prononcer depuis. Mais en sait-il bien le sens, la noblesse et la portée ?

Pour en revenir à la séance du 13 juin, je combattis

vivement l'idée d'interdire le territoire national à Louis Bonaparte.

« La logique républicaine, disais-je en terminant, n'admet pas qu'un fils puisse porter une couronne parce que son père l'a portée ; elle ne saurait donc admettre que le fils soit puni pour les fautes dont le père fut coupable. Elle repousse la solidarité héréditaire dans l'exercice de la puissance, elle ne saurait donc l'admettre dans l'application des châtiments... La force du despotisme, c'est la violence. La force des monarchies constitutionnelles, c'est la corruption. La force de la république, et c'est pour cela que je l'adore, c'est la justice [1]. »

[1] Voy. le *Moniteur* du 14 juin 1848, p. 1364.

CHAPITRE XX.

Dissolution des ateliers nationaux. — Insurrection de juin. — Seconde tentative d'assassinat. — M. Corne, royaliste de la veille, n'a garde de diriger des poursuites contre les assassins. — Dictature du général Cavaignac. — Première proclamation du chef du pouvoir exécutif, en date du 25 juin. — Nouvelle proclamation, le 26 juin. — Les vengeances commencent aussitôt après la reddition du faubourg Saint-Antoine. — Massacres dans les prisons. — Calomnies de MM. Merruau et Véron. — Tableau de Paris sous l'état de siége.

Cependant, la journée du 15 mai avait exalté outre mesure les espérances du royalisme et mis les réactionnaires en goût de provocation. Pas une pierre de l'édifice de février qu'on ne cherchât à détacher. Parmi ces attaques, celles qui portaient sur l'existence des ateliers nationaux n'étaient malheureusement que trop fondées; mais si établir ces ateliers avait été une immense faute, les dissoudre sans précaution, sans issues prudemment ménagées, qu'était-ce donc? Quoi! on allait jeter sur le pavé des masses d'hommes que la misère donnerait à la révolte! Aucune considération ne fut capable de retenir ces esprits emportés. A les entendre, il y avait dans les ateliers nationaux un commencement d'incendie, et cet incendie, dont ils parlaient tant, leur sagesse consistait à le souffler sur Paris! Le dirai-je? Ayant compté le nombre de soldats dont regorgeait la ville, quelques-uns désiraient le combat, dans l'espoir du triomphe. Leur mot était : « Il faut en

finir ! » Assez longtemps l'émeute avait eu ses prétoriens : qu'attendait-on pour trancher, d'un coup d'épée, les incertitudes du moment? Les ateliers nationaux furent dissous, et Paris qui, en février, avait eu la révolution du mépris, eut, quatre mois après, la révolution de la faim.

Ces jours-là, aucun cri ne monta vers le ciel dans le bruit de la fusillade. Nul signe de ralliement. Pas de chefs. Sur quelques drapeaux, deux syllabes seulement : *Du pain !* On s'extermina en silence.

Pendant ce temps, j'étais à l'assemblée nationale, livrée alors à de mortelles angoisses. Cette insurrection de juin, s'il m'eût été donné de la prévenir, je l'aurais fait au prix de tout mon sang. Eh bien! tandis que, réuni à mes collègues, l'esprit plein de sombres pressentiments, le cœur déchiré, je demandais à Dieu d'abréger, pour mon pays, les heures de cette grande agonie, on s'en allait me désignant partout comme un des chefs de la révolte, et on ne mettait pas en doute, hors de l'assemblée, que je ne fusse derrière les barricades. De fait, l'insurrection n'avait-elle pas eu dans les ateliers nationaux dissous son point de départ? Et n'était-il pas convenu que j'étais l'organisateur des ateliers nationaux?...

Le 25 juin, je regagnais ma demeure, accompagné de quelques-uns de mes collègues, lorsque tout à coup des *modérés* m'assaillirent. Ils hurlaient des paroles de mort. Un d'eux m'appuya son pistolet sur la tempe, les autres levèrent sur moi leurs sabres, et j'étais lâchement égorgé, si les représentants du peuple qui se trouvaient là et d'honnêtes gardes nationaux n'étaient accourus pour me défendre et n'avaient réussi, après une lutte ardente, à m'arracher aux meurtriers. Poussé par la foule dans le café Frascati, je ne tardai pas à sortir, entre deux citoyens généreux, le lieutenant-colonel de la 2e légion, M. Bouillon,

et un de mes collègues, M. Dutier. Le tilbury de M. Dutier l'attendait sur le boulevard. Il me fit place à côté de lui, et nous reprîmes le chemin de l'assemblée. On me tira par derrière deux coups de fusil.

M. Corne, royaliste de la veille, et qui était devenu, à cause de cela, procureur général de la république, s'abstint de toute poursuite. Il faut croire qu'à ses yeux une pareille tentative d'assassinat n'est pas un crime !

La commission exécutive avait disparu, et la dictature du général Cavaignac s'était élevée sur des cadavres. Je ne ferai pas revivre, à ce sujet, des accusations que le moment n'est pas venu d'approfondir. C'est là un procès tenu en réserve parmi le peuple. Le dossier existe ; aucune pièce n'y manque.

Toutefois, il est bon de constater que, le 25 juin, quand l'insurrection tenait encore, le général Cavaignac disait, dans une proclamation adressée aux insurgés :

« Ouvriers, et vous tous qui tenez encore les armes levées « contre la république, une dernière fois, au nom de tout « ce qu'il y a de respectable, de saint, de sacré pour les « hommes, déposez vos armes ! L'assemblée nationale, la « nation tout entière vous le demandent. *On vous dit que « de cruelles vengeances vous attendent : ce sont vos enne- « mis, les nôtres qui parlent ainsi !* On vous dit que vous « serez sacrifiés de sang-froid ! Venez à nous, venez comme « des frères repentants et soumis à la loi, et les bras de la « république sont tout prêts à vous recevoir.

« Le chef du pouvoir exécutif,

« E. Cavaignac [1]. »

[1] Voy. le *Moniteur* du 26 juin 1848.

Le 26 juin, on lisait dans une autre proclamation, adressée à la garde nationale et à l'armée :

« Ce matin l'émotion de la lutte était légitime, inévita-
« ble. Maintenant, soyez aussi grands dans le calme que
« vous venez de l'être dans le combat. Dans Paris je vois
« des vainqueurs, des vaincus. Que mon nom reste maudit
« si je consentais à y voir des victimes ! La justice aura son
« cours, qu'elle agisse ; c'est votre pensée, c'est la mienne.

« Le chef du pouvoir exécutif,

« E. Cavaignac [1]. »

Ainsi, avant la fin du combat, on ne parlait que d'oubli, et, après avoir de la sorte fait déposer les armes aux insurgés, on commençait à parler de justice. Mais, comme les cendres de la guerre civile étaient encore brûlantes, comme le feu pouvait encore se rallumer, on disait : « Dans Paris je « vois des vainqueurs, des vaincus. Que mon nom soit maudit « si je consentais à y voir des victimes ! »

Or, le faubourg Saint-Antoine ne se fut pas plutôt rendu, que les vengeances commencèrent, terribles, implacables. Les malheureux à qui on avait crié : « Venez à nous, les « bras de la république sont tout prêts à vous recevoir, » furent traînés devant les conseils de guerre pour y être jugés, chose horrible ! par ceux mêmes qu'ils avaient combattus. Ces *vaincus*, dont le général Cavaignac avait promis solennellement à l'histoire de ne pas faire des *victimes*, furent déportés en masse et sans jugement. Et quant à ceux auxquels on avait dit : « Soyez aussi grands dans le calme « que vous venez de l'être dans le combat, » voici ce qu'on laissa faire impunément aux plus furieux.

« Il y avait environ un millier de prisonniers dans le

[1] Voy. le *Moniteur* du 27 juin 1848.

« souterrain étroit de la terrasse du bord de l'eau... L'air « méphitique et irrespirable de ce caveau forçait les prison- « niers à s'approcher des soupiraux pour respirer un peu « d'air. Alors les sentinelles tiraient par les lucarnes... On « amena parmi les prisonniers un vieillard qui pleurait et « disait qu'il n'était pas insurgé, qu'il était venu à Paris « pour voir son fils. Alors un garde national lui déchargea « un coup de fusil sur l'épaule, un autre l'abattit d'un coup « de sabre, et un troisième l'acheva d'une balle en disant : « — Je pourrai au moins dire que j'en ai tué un. » Le cadavre « resta deux jours sur l'escalier [1]. »

Ces atrocités, non démenties d'ailleurs, sont restées comme écrites sur les murs du souterrain des Tuileries. J'ai vu, de mes propres yeux, autour des lucarnes les traces des balles.

On fusilla des prisonniers dans la plaine de Grenelle, au cimetière Mont-Parnasse, dans les carrières de Montmartre [2]; on en fusilla sur la place du Panthéon [3]. On en fusilla au cloître Saint-Benoît et dans la cour de l'hôtel de Cluny [4]. Un insurgé blessé avait été étendu sur un lit de paille : des cannibales y mirent le feu et brûlèrent vif l'agonisant [5].

« On vous dit que vous serez sacrifiés de sang-froid! « Venez à nous!... Les bras de la république sont tout prêts « à vous recevoir!

« Le chef du pouvoir exécutif,

« E. Cavaignac. »

[1] Voy. le saisissant récit publié par M. Louis Ménard dans *le Peuple* du 12 février 1849, sous ce titre : *Prologue d'une révolution.*

[2] *Ibid.*

[3] Dépositions de MM. Mathé et Madet, représentants du peuple, dans l'affaire Bréa.

[4] Voy. le procès du *Prologue d'une révolution.*

[5] Procès de Barthélemy.

Au reste, les barbaries commises furent aussi le crime de ceux qui les provoquèrent par de faux récits, par des inventions abominables, telles qu'en répandit le journal de MM. Véron et Charles Merruau, *le Constitutionnel*. A quelles fureurs n'ouvrait-on pas carrière quand on imprimait mensongèrement (car les dix mille arrestations qui ont été faites, les innombrables témoins qui ont été entendus, les investigations ardentes des conseils de guerre n'ont pu fournir la preuve d'un seul de ces faits) : On a coupé le poing des dragons prisonniers, on en a scié entre deux planches. — Sur la place du Panthéon, des femmes d'insurgés ont coupé la tête à des officiers de la garde mobile. — Des gardes mobiles, âgés de douze ou quinze ans, ont été pendus à des réverbères. — Des cantinières ont distribué de l'eau-de-vie empoisonnée, etc., etc., etc.!... De ces horreurs imaginées avec un art infernal naquirent des horreurs malheureusement trop réelles.

De là une terreur sans bornes, le renouvellement aggravé de l'ancien régime des suspects, les maisons ouvertes à l'invasion du premier venu en uniforme, une rage de délation qui n'eut jamais d'exemple et qui jamais ne pourra être égalée. Avait-on un concurrent à ruiner, un rival à perdre, une vengeance personnelle à assouvir, on disait de son ennemi : « Il était aux barricades, » et cela suffisait.

Dans les premiers jours de l'état de siége, des lignes de bourgeois armés coupaient les rues, et Paris s'était hérissé de barricades vivantes. Lorsque le commerce aux abois eut obtenu qu'on lui laissât la voie libre, on se lança aussitôt à la poursuite de ceux qu'on ne pouvait plus saisir au passage. Remplissant tout de leur peur, changée en folie barbare, des patrouilles effarées et vindicatives couraient çà et là. Le secret de mainte paisible demeure fut indignement profané par les satellites de je ne sais quel tyran inconnu et

nouveau. Ils arrêtaient, pour y chercher des restes d'insurrection, les voitures publiques; ils y plongeaient d'ardents regards; volontiers ils les eussent sondées avec la pointe des baïonnettes. Et pendant ce temps, les journaux de la faction du mal animaient les colères par le bruit, espèces de cors sauvages qui sonnaient la chasse aux hommes. Malheur à qui osait faire entendre des paroles de pitié! Déplorer l'égarement des insurgés, rappeler que beaucoup d'entre eux avaient été conduits au combat par la faim, c'était devenir leur complice. Ses parents même, ses amis, si l'on en avait qui fussent morts, involontairement enveloppés dans l'insurrection, il était interdit de les pleurer. Du côté des vaincus, dans cette vaste cité remplie de funérailles, le deuil était crime. On fusilla une jeune fille parce qu'elle avait fait de la charpie dans une ambulance d'insurgés, pour son amant peut-être, pour son mari, pour son père! Il est vrai que, comme à Magdebourg aux mains des Croates de Tilly, il est vrai que, comme à Crémone inondée par les cohortes d'Antonius, les maisons ne furent pas livrées au pillage et les enfants écrasés contre les murs; mais ce qui manqua en accès de rage, on l'eut en ignominie. Car espionner, ce fut de la vigilance; trahir l'amitié, ce fut du civisme; assassiner, ce fut du courage. Puis vinrent, chaque soir, à l'entrée de la nuit, les rassemblements causés par des apparitions prétendues, par des complots dont on croyait voir les fantômes passer dans les airs. Ainsi que d'un signal donné de loin à des conspirateurs mystérieux, on s'inquiéta d'une lampe agitée derrière une vitre. Dans la maison que j'habitais, on vint un soir poursuivre les reflets de la lune sur l'ardoise de mon toit soupçonné! La colère avait des visions, la haine en était aux illusions d'optique. O humiliation de mon pays! Un moment Paris appartint à des fous furieux.

CHAPITRE XXI.

Origine de la fameuse enquête sur l'insurrection. — Les *Débats* se font l'écho des mensonges de mes ennemis. — Ma réponse à ce journal, en date du 17 juillet 1848. — M. Bauchard est nommé rapporteur de la commission d'enquête. — Trois représentants y sont particulièrement calomniés. — Pourquoi certaines pièces compromettantes pour le général Cavaignac n'ont pas été jointes au rapport. — Explication de la célèbre poignée de main donnée par M. Cavaignac à M. Ledru-Rollin en pleine assemblée. — Détails sur le général Cavaignac. — Le Pilori.

Il semble que dans cet affreux état de choses et au milieu de cette extraordinaire fermentation des esprits, des personnages graves, de vrais législateurs, n'auraient dû songer qu'à fermer les blessures de la patrie. Mais à les envenimer, à les élargir, les réactionnaires trouvaient un cruel bénéfice. Il y avait, dans l'assemblée, certaines têtes gênantes qu'ils brûlaient d'abattre; il fallait, à tout prix, en toute hâte, s'emparer des chances que le délire du moment allait ménager à l'iniquité. Telle fut l'origine de cette fameuse *enquête* sur les causes de l'insurrection. Il est à noter qu'on décida de rattacher le mois de juin au mois de mai; la contre-révolution ne se pouvant résigner au vote qui m'avait mis à l'abri de ses vengeances, et espérant amener la chambre à se *déjuger,* sous l'empire de la colère, dans l'asservissement de la peur.

En attendant, la presse réactionnaire continuait à me

poursuivre avec un redoublement inouï d'injustice et de fureur. Le mépris que m'inspirait la rage des libellistes à la suite était si profond, que longtemps je les laissai jouir en paix du bénéfice de mon silence. Mais le *Journal des Débats* qui, dans son opposition au gouvernement provisoire, avait apporté quelque réserve et quelque dignité, s'étant fait l'écho des mensonges de mes ennemis, j'adressai à cette feuille, le 17 juillet 1848, la lettre suivante, qui à des calomnies sans pudeur répond par des textes sans réplique :

« Monsieur,

« Je lis un article où vous paraissez vouloir me rendre moralement solidaire de l'affreuse lutte qui vient de désoler Paris. Une pareille insinuation, monsieur, couronne dignement cette série de calomnies qu'on a érigées en système, et que mon seul tort a été jusqu'ici de trop dédaigner, puisque sur certains esprits le mensonge a tant de puissance.

« On rappelle les discours que j'ai prononcés au Luxembourg. Des citations textuelles, incontestables, puisées dans le *Moniteur*, feront connaître l'esprit de ces discours, et suffiront pour confondre mes détracteurs.

« Voici ce que je disais, dans la séance du 3 mars 1848, aux membres de la commission pour les travailleurs :

« Les préoccupations exclusives de l'esprit de parti, les « souvenirs amers des luttes passées doivent être de part et « d'autre écartés.

« Je ne demande aux personnes que j'appelle ici que « deux conditions : volonté très-ferme de faire le bien et ca- « pacité notoire.

« Il convient de donner au pays le spectacle d'une réu-

« nion d'hommes qui, animés tous de l'esprit de progrès, « quoique divisés souvent sur des questions particulières, « s'empressent d'oublier leurs dissentiments passés, et vien- « nent mettre en commun leurs lumières et leur dévouement « dans l'intérêt de tous. » (Voyez le *Moniteur* du 13 mars 1848.)

« Le 17 mars, je disais aux délégués réunis dans l'ancienne chambre des pairs : « Remarquez bien que je ne vous parle pas comme le représentant exclusif d'une faction ou même d'une classe. Non ; le progrès n'existe pour moi qu'à la condition de profiter à tous, à tous sans exception. Le progrès pour moi, c'est la solidarité reconnue, réalisée de tous les intérêts. Savez-vous pourquoi j'ai déclaré dans mon cœur une guerre à mort au principe de l'antagonisme? Ce n'est pas seulement parce que bien souvent il fait le malheur de l'ouvrier ; c'est aussi parce que bien souvent il fait le malheur du patron ; c'est parce qu'il déplace la tyrannie quand il ne la rend point permanente. Or, de quelque part qu'elle vienne, la tyrannie m'est odieuse. » (Voyez le *Moniteur* du 19 mars 1848.)

Le même sentiment, je l'avais exprimé sous une autre forme dans la séance du 10 mars 1848 : « Plaider la cause des pauvres, c'est, on ne le répétera jamais trop, plaider la cause des riches ; c'est défendre l'intérêt universel. Aussi ne sommes-nous les hommes d'aucune faction. Nous aimons la patrie, nous l'adorons, nous avons résolu de la servir dans l'union de tous ses enfants. » (Voyez le *Moniteur* du 11 mars 1848.)

A ceux qui me reprochent d'avoir trop promis au peuple et de lui avoir soufflé ainsi de dangereuses impatiences, je recommande la lecture des passages suivants (discours du 10 mars 1848) : « Diminuer outre mesure les heures de travail, n'est-ce point porter atteinte à la production, pous-

ser au renchérissement des produits, resserrer la consommation, courir risque d'assurer sur nos marchés aux produits du dehors une supériorité qui, en fin de compte, pourrait tourner contre l'ouvrier lui-même?

« Ne dissimulons rien, c'est là une objection qui a quelque chose de fort sérieux. Elle prouve que les travailleurs ont intérêt à apporter de la mesure dans leurs réclamations les plus légitimes; elle prouve que, pour être promptement réalisables, les vœux populaires ne doivent pas être trop impatients; elle montre enfin jusqu'à quel point, dans l'organisation économique actuelle, tout progrès partiel est difficilement réalisable. » (Voyez le *Moniteur* du 11 mars 1848.)

PROCLAMATION DU 16 MARS 1848. — « Informés, d'une part, que des patrons, contrairement au décret du 2 mars 1845, ont manifesté l'intention d'exiger plus de dix heures de travail effectif, et, d'autre part, que des ouvriers parlent de travailler moins de dix heures, les président et vice-présidents de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs* confient au patriotisme des citoyens la stricte exécution du décret du 2 mars. Patrons, soyez bien convaincus que votre plus grand intérêt aujourd'hui est d'accorder, dans la mesure du possible, tout ce qui est juste; que l'ordre à venir, que la sécurité présente, sont à ce prix. Et vous, ouvriers, songez que, si vous demandez l'impossible, vous vous porteriez à vous-mêmes un grand préjudice, songez que vous ôteriez à votre cause ce caractère de grandeur que jusqu'ici votre modération lui a donné.

« Quand il a déterminé la durée du travail, le gouvernement provisoire de la république a dû tenir compte de toutes les difficultés.

« Ne pas limiter le travail, c'eût été méconnaître ce

qu'avait de légitime l'universelle réclamation des travailleurs ; le trop limiter, c'eût été courir le risque de ruiner des établissements qui emploient beaucoup de bras; c'eût été, dans les circonstances actuelles, s'exposer à rendre plus redoutable la concurrence étrangère.

« Voilà ce qu'il importe que patrons et ouvriers ne perdent pas de vue un seul instant. » (Voyez le *Moniteur* du 16 mars 1848.)

« C'est cet esprit d'impartialité et de mesure qui a présidé à toutes les conciliations que nous avons été appelés à opérer au Luxembourg.

« Considérant que la profession des conducteurs et des cochers est, de sa nature, trop pénible et très-assujettissante; qu'il y a lieu d'améliorer leur sort; que les entrepreneurs ont déclaré qu'ils s'y prêteraient volontiers, dans la mesure du possible; qu'il est de l'intérêt bien entendu des travailleurs d'apporter de la modération et de la mesure dans leurs réclamations, même les plus légitimes, etc. » (Voyez le *Moniteur* du 9 mars 1848.)

« Dans une proclamation du 4 mars 1848, signée de mon collègue Albert et de moi, vous pourrez lire : « Ci-
« toyens travailleurs, toutes les questions qui touchent à
« l'organisation du travail sont complexes de leur nature.
« Elles embrassent une foule d'intérêts qui sont opposés
« l'un à l'autre, sinon en réalité, du moins en apparence.
« Elles veulent donc être abordées avec calme et approfon-
« dies avec maturité. Trop d'impatience de votre part,
« trop de précipitation de la nôtre, n'aboutiraient qu'à
« tout compromettre. L'assemblée nationale va être inces-
« samment convoquée. Nous présenterons à ses délibéra-
« tions les projets de loi que nous élaborons en ce moment,
« avec la ferme volonté d'améliorer moralement et maté-
« riellement votre sort, projets de loi d'ailleurs sur lesquels

« vos délégués vont être appelés à donner leur avis. Or, « cette assemblée nationale ne sera plus une chambre de « privilégiés; elle sera, grâce au suffrage universel, un « vivant résumé de la société tout entière. » (Voyez le *Moniteur* du 5 mars 1848.)

« Maintenant, est-il vrai que le langage tenu au Luxembourg à la classe ouvrière ait été de nature à l'enivrer du sentiment de sa puissance? On va en juger : « Il importe, « remarquez-le, que vous nous laissiez le droit de ne rien « faire qu'avec sagesse, avec réflexion, avec maturité; il « importe, j'adresse ceci à vos cœurs, que vous nous lais- « siez le droit de vous résister, au besoin, pour vous être « utiles. Nous ne serions que de misérables charlatans, si, « trop dociles aux acclamations de la place publique, nous « descendions jamais à sacrifier au désir d'être populaires « le devoir de servir le peuple selon la justice. » (Voyez le *Moniteur* du 20 mars 1848.)

« Recommander l'ordre, le calme, la modération, et détourner le peuple de toute pensée de violence, telle a été ma préoccupation la plus constante. J'aurais trop à citer ici; je me bornerai à rappeler que, dès les premiers jours de la révolution et dans une circonstance solennelle, je proclamais, comme la devise de la république nouvelle, *l'ordre dans la liberté;* et je demanderai à tous les hommes de bonne foi, de quelque opinion qu'ils puissent être, si c'est disposer l'esprit du peuple à la haine, à la violence, à la guerre civile, que de lui parler dans les termes que voici :

« Une terrible parole a été prononcée il y a plus de cinquante ans, c'est que l'arbre de la liberté ne peut croître qu'arrosé du sang des rois. Aujourd'hui nous plantons l'arbre de la liberté, mais nous ne voulons pas, nous, qu'il soit arrosé de sang. » (Voyez le *Moniteur* du 26 mars 1848.)

« J'ai à vous prémunir contre tout sentiment d'irritation.

Dieu me préserve de venir ici vous exciter à la colère et faire appel à des impatiences farouches, dont vous seriez victimes les premiers! La manière même dont je pose la question vous montre assez que les maux signalés accusent non pas tel ou tel homme, telle ou telle classe, mais une organisation sociale vicieuse, un faux principe. Or, changer une mauvaise organisation sociale, écarter un faux principe, ce n'est point là une affaire d'impatience et de révolte, c'est une affaire d'étude et de science. Quant à moi, mis journellement en rapport avec le peuple depuis la révolution de février, j'ai pleine confiance dans sa modération. C'est pourquoi je n'hésite pas à m'entretenir avec vous de vos souffrances. Le moindre emportement dans vos plus légitimes désirs, la moindre violence dans vos actes risqueraient de tout compromettre. Voilà, grâce au ciel, ce que vous sentez aussi bien que moi; et c'est un des plus glorieux indices de la grandeur de nos prochaines destinées que cette disposition du peuple à attendre son affranchissement, non de la force brutale, mais de l'ordre, de la discussion libre, de la science. Oui, mes amis, soyons calmes et modérés. Laissons les vulgaires ressources de la violence à nos adversaires. Nous avons de notre côté la justice et la raison; ne faisons pas à la raison, à la justice, cette injure de nous défier de leur triomphe au moment où elles vont enfin avoir la parole. » (Voyez le *Moniteur* du 7 avril 1848.)

« Ce que nous voulons, c'est la liberté par la paix; c'est la victoire par le développement de la raison; c'est le triomphe de la modération par l'essor de l'intelligence; c'est la liberté par l'ordre et par l'amour. » (Voyez le *Moniteur* du 2 mai 1848.)

« Il reste donc prouvé par des textes irréfragables :

« 1° Que, loin d'avoir fait appel à l'esprit de division,

j'ai toujours prêché l'union entre les divers membres de la grande famille, et donné pour base à mes doctrines le principe essentiellement conciliateur de la solidarité humaine ;

« 2° Que, loin d'avoir encouragé le peuple à des espérances trop promptes, trop fougueuses et décevantes, je l'ai toujours, au contraire, exhorté à la patience, en lui montrant combien la solution des problèmes sociaux était difficile, et de quelle importance il était de ne pas brusquer les décisions ;

« 3° Que, loin d'avoir préparé les ouvriers à manquer de respect à l'assemblée nationale, je la leur ai d'avance représentée comme la souveraineté du peuple en mouvement ;

« 4° Que, loin d'avoir flatté les ouvriers, j'ai en toute occasion, devant eux, subordonné à la justice mon dévouement à leur cause, et cela, du reste, je dois l'ajouter en leur honneur, au bruit de leurs applaudissements ;

« 5° Enfin, que, loin de les avoir poussés à des pensées violentes, je leur ai toujours recommandé l'ordre, le calme, la modération, et une confiance réfléchie dans la puissance pacifique de la raison.

« Mais à tant d'accusations iniques dirigées contre l'influence de mes paroles ou de mes doctrines, j'ai à opposer un fait capital, décisif, indestructible. Aussi longtemps que j'ai été au pouvoir et en rapport avec les classes ouvrières, est-ce que le moindre désordre a éclaté? Est-ce que la tranquillité publique a été troublée un seul instant? Est-ce qu'il s'est rien passé qui pût faire pressentir, même dans le lointain, la possibilité d'une guerre civile? Et cependant le frémissement du combat de février durait encore! Et il n'y avait pas un soldat dans Paris! Qu'on rapporte au gouvernement provisoire tout entier l'honneur d'un pareil résultat, c'est justice; mais enfin il me sera bien permis, pour

ma part, d'y chercher une réponse à ceux qui me calomnient.

« La commission du Luxembourg n'a-t-elle, d'ailleurs, contribué que par des exhortations et la confiance inspirée aux ouvriers, soit au rétablissement, soit au maintien de l'ordre? Non. Car c'est grâce à son intervention active, infatigable, qu'une foule de travaux, déjà abandonnés, ont été repris; que les paveurs se sont remis à aplanir les chaussées; que les questions qui divisaient les entrepreneurs et les cochers ont été résolues à la satisfaction commune; qu'on a vu renaître dans Paris la circulation des voitures publiques, tout à coup arrêtée; que les ouvriers boulangers ont été ramenés à leur travail, qu'ils avaient résolu de suspendre, ce qui eût été pour la capitale le plus grand de tous les périls; que des ateliers, dont les portes venaient de se fermer, se sont rouverts; que les ouvriers mécaniciens de l'atelier Farcot, à Saint-Ouen, ont été préservés, pendant un mois, d'un chômage funeste; que l'association des ouvriers selliers, que celle des ouvriers tailleurs se sont formées, de manière à employer utilement, honorablement, selon les lois d'une fraternelle union, des milliers de bras inoccupés. (*Voyez* les numéros du *Moniteur* des 9, 26, 28, 29 mars, et 27 avril.)

« Quant aux ateliers nationaux, je n'ai pas à en parler, car je n'ai été pour rien, absolument pour rien, ni dans leur formation, ni dans leur organisation, ni dans leur direction ou surveillance, toutes choses cependant dont on a essayé de me rendre responsable, afin de mieux exciter contre moi l'opinion publique, indignement trompée.

« Restent les doctrines émises par la commission du Luxembourg.

« Mais quoi! condamner la concurrence, précisément parce qu'elle est un principe de lutte, et qu'elle sème entre

les hommes la division, la haine, l'envie, ce serait prêcher un système de désordre !

« Tendre à la réalisation de la fraternité par l'association de tous les intérêts, de toutes les forces, de toutes les bonnes volontés, ce serait préparer les citoyens à s'armer les uns contre les autres !

« Demander que, comme mobile de l'activité humaine, on fasse place au point d'honneur, au dévouement, à l'amour fraternel, ce serait féconder la guerre civile !

« Quelle logique, grand Dieu !

« Au fond, quel est le résumé des doctrines émises au Luxembourg ? Le voici :

« A tous, par l'éducation commune et gratuite, les moyens de développement intellectuel ; à tous, par l'association fraternelle des forces et des ressources, les instruments de travail.

« Or, non-seulement il n'y a rien là de subversif ou de chimérique, mais la société française est irrésistiblement poussée par la force des choses à entrer dans cette voie. Cela est si vrai, que, dans ce moment même, on discute au sein du *Conseil du travail* une proposition, suivant laquelle un crédit de trois millions serait ouvert à l'État, et employé à venir en aide aux associations d'ouvriers.

« Avant la révolution de février, les défenseurs des anciens abus agitaient devant l'opinion, pour l'égarer en l'effrayant, le fantôme ensanglanté de la république ; aujourd'hui, c'est le fantôme du socialisme qu'ils font passer devant les esprits prévenus. Vains artifices ! La vérité est invincible parce qu'elle est immortelle.

« LOUIS BLANC.

« Le 4 juillet 1848. »

La commission d'enquête fit de la procédure, sous la

présidence de M. Odilon Barrot. Le rapporteur fut un de ces acteurs en sous-ordre que le parti des envieux traîne dans ses bagages et qu'on ne risque jamais de compromettre en les mettant en avant. Il s'appelait M. Bauchart.

Si l'on veut savoir jusqu'où peut descendre la médiocrité au service de la haine, on n'a qu'à lire le rapport fait par cet homme.

Trois représentants du peuple y étaient calomniés d'une manière officiellement honteuse : MM. Ledru-Rollin, Caussidière et moi. Il fut permis au premier de se défendre, le jour même de l'attaque; à Caussidière et à moi on se hâta d'interdire ce droit, sous prétexte que notre défense serait mieux placée après la publication des pièces, et l'on nous força d'attendre silencieusement que les faussetés du rapport, en l'absence de tout débat contradictoire, eussent produit sur l'opinion publique l'effet désiré. Cela parut honnête à M. Odilon Barrot et à ses amis!

Il en résulta que, pendant plusieurs jours, nous demeurâmes exposés aux morsures des vipères. OEuvre de grossier dépit et de rage impuissante, le rapport ne condamnait en réalité que ses auteurs, et c'est ce que dirent, d'une commune voix, tous les honnêtes gens. Mais les âmes déjà gâtées reçurent avidement le poison qui leur était destiné. Les commentaires, d'ailleurs, ne manquèrent pas au texte. Reproduit, développé, enrichi de nouveaux mensonges, tiré par les divers journaux à cinq ou six cent mille exemplaires, l'odieux libelle alla répandre dans toute l'Europe une accusation que chaque écho placé sur la route grossissait en la prolongeant. Et lorsque, indignés de ce lent assassinat moral, nous demandions que la parole nous fût donnée, lorsque nous réclamions le droit d'accuser, à notre tour, nos accusateurs, on nous répondait : « Les copies des « pièces justificatives à publier ne sont pas encore prêtes, »

ou bien : « L'impression n'est pas terminée. » Et, pendant ce temps, le rapport de la commission d'enquête à la main, on travaillait, avec une infatigable ardeur, A FAIRE L'OPINION PUBLIQUE !

Malgré cela, nul doute que la victoire ne fût restée à la vérité, soutenue cette fois par l'évidence, s'il ne s'était formé contre nous, au sein de l'assemblée, une ligue dont il convient de bien déterminer l'origine et le caractère.

En votant la publication du rapport, l'assemblée avait décidé, par mégarde sans doute, que *toutes* les pièces justificatives seraient aussi publiées. Or, quand on fut pour obéir à ce vote, on s'aperçut qu'il contenait d'immenses périls.

Ne prévoyant pas que les procès-verbaux de la commission d'enquête dussent jamais être mis au jour, d'importants personnages s'étaient dénoncés les uns les autres; il y avait eu de formidables indiscrétions, des confidences fatales ; la trahison ne s'était pas gênée, se croyant protégée par l'anonyme. Que pouvait-il donc sortir de là, quand on en serait venu à lever le voile? Procès en diffamation, duels, animosités de la vie entière, scandale énorme dans le public, guerre civile dans l'assemblée, voilà ce qu'avaient couvé les petites rancunes de M. Barrot et de ses amis, voilà ce qu'allait produire l'intégrale publication des pièces. L'effroi fut général.

Or, parmi ceux qui avaient le plus à redouter un éclat de ce genre, se trouvait précisément le général Cavaignac. Sa dictature, installée, au mois de juin, sur les débris de la commission exécutive, avait donné lieu, dans la salle des Pas-Perdus, à d'étranges chuchotements, qui, devant la commission d'enquête, s'étaient transformés en dépositions accusatrices. On le montrait laissant construire les barricades qu'il aurait pu empêcher, se ménageant le sacrilége

honneur d'étouffer dans le sang une insurrection qui pouvait être prévenue, fermant l'oreille aux ordres de la commission exécutive, affichant pour l'intervention armée de la garde nationale un dédain qui était une flatterie à l'adresse des troupes, se conduisant, en un mot, de manière à rendre, au milieu de Paris embrasé, le renversement de la commission exécutive tout à fait inévitable et sa dictature, à lui, nécessaire.

Or, ces imputations, contre lesquelles il a été protégé, depuis, dans une séance fameuse, et par leur gravité même et par le besoin que la réaction avait encore de lui, ces imputations venaient de témoins revêtus d'un caractère officiel, d'hommes dont il avait été le collègue au pouvoir, dont il était le collègue à l'assemblée. Ainsi, que le général fût, oui ou non, en mesure de se justifier, il n'en est pas moins vrai que son rôle de dictateur aurait eu singulièrement à souffrir de sa position d'accusé. C'est ce que son parti comprit à merveille, et *le National* fit, pour empêcher la publication intégrale des pièces, des efforts prodigieux. Mais le vote de l'assemblée était là, impérieux, décisif. Il ne restait donc plus au parti du général Cavaignac, s'il voulait éviter un débat d'une portée funeste, qu'à se rapprocher du parti représenté par la commission d'enquête.

De leur côté, les réactionnaires de l'enquête avaient à ce rapprochement momentané un intérêt manifeste. Abandonnés à leurs propres forces, ils n'avaient point la majorité dans l'assemblée et couraient risque de succomber sous un ordre du jour qui de la catégorie des juges les eût rejetés dans celle des calomniateurs. En outre, leur jeu était de se servir des républicains du *National* contre les socialistes, du général Cavaignac contre Caussidière et contre moi, sauf à briser l'instrument après l'avoir usé.

De cette communauté d'intérêts et de périls naquit le

pacte d'iniquité dont Caussidière et moi avons été les victimes.

Quant à Ledru-Rollin, accusé en même temps que nous, il se trouvait avoir sur nous cet avantage, qu'ayant été membre de la commission exécutive, il était du nombre de ceux que le général Cavaignac avait à redouter comme accusateurs. Il fut donc résolu qu'on le ménagerait, et c'est ce qui explique la célèbre poignée de main qu'en pleine assemblée le général lui donna lorsque, pour la première fois, Ledru-Rollin fut appelé à se défendre.

De sorte que ceux-là conspirèrent notre perte qui, nous sachant innocents, tremblaient de paraître eux-mêmes coupables !

Et qu'on ne rejette pas sur une erreur de jugement le crime dont le général Cavaignac se rendit alors coupable. Quand il se résolut à cette grande iniquité, il en avait froidement calculé l'ignominieux bénéfice et mesuré l'étendue. En voici la preuve : elle est accablante.

On n'oubliera pas de sitôt que, le 25 avril 1849, par un raffinement tout à fait imprévu d'imbécillité et de bassesse, le procureur Baroche osa faire afficher les noms des contumaces du 15 mai sur des poteaux, que, dans l'élan d'une admirable et poétique indignation, le peuple se hâta de couvrir de fleurs. Eh bien, le lendemain, on lisait dans le journal *la Presse :*

« Si M. le général Cavaignac est passé hier sur la place « du Palais de Justice, au moment où était suspendu à un « poteau l'arrêt qui condamne M. Louis Blanc à la peine « de la déportation, M. le général Cavaignac a dû éprouver « un sentiment douloureux, car celui qui écrit ces lignes « a entendu, le 26 août, M. le général Cavaignac lui dire... « Quant à Louis Blanc, « ma conviction profonde est qu'il « n'est pas plus criminel que moi... » Comment expliquer

« qu'ayant cette conviction, M. Cavaignac, quelques heures « auparavant, soit monté à la tribune pour y tenir un lan- « gage tout différent? »

A cette affirmation si précise, à cette interpellation si pressante, qu'a répondu le général Cavaignac? Il a gardé le silence, n'ayant eu ni l'effronterie de l'injustice qui ment, ni le courage du remords qui s'avoue.

Oui, c'est de sang-froid, et sachant bien qu'il faisait le mal, que le général Cavaignac m'a livré aux ennemis de la république et s'est abaissé à ce fameux coup d'État du mensonge.

Il n'ignorait point, pourtant, que son frère m'avait eu pour compagnon d'armes, pour collaborateur, pour ami; que sa mère avait trouvé en moi une affection toute filiale; qu'appelé au séjour de la patrie éternelle, Godefroy Cavaignac m'avait laissé l'héritage de ses plus chères pensées... Serait-ce qu'à l'ardeur d'une ambition saisie d'inquiétude et à la crainte de tomber comme victime à moins de se déshonorer comme sacrificateur, se serait joint l'aiguillon de quelque secret ressentiment? Peut-être! et les détails qu'on va lire permettent de le supposer.

Quand la révolution de février éclata, le général Cavaignac servait depuis longtemps en Algérie. Je ne l'avais donc vu que deux ou trois fois, lors de ses rapides excursions à Paris. Mais il passait pour républicain, et d'ailleurs je l'aimais dans son frère.

Aussi, ce fut avec une véritable chaleur d'âme que, dans le sein du gouvernement provisoire, je m'unis à mes collègues Flocon et Ledru-Rollin, pour faire élever M. Eugène Cavaignac à la dignité de lieutenant général, et agrandir sa fortune, tout à coup associée aux destins de la république. Il y avait un ministre de la guerre à choisir : le général fut proposé, accepté, et le gouvernement provisoire lui en

écrivit. Comment exprimer ce que nous éprouvâmes à la lecture de sa réponse? C'était la notification de son refus, conçue en termes d'une arrogance mal dissimulée. Il paraissait nous reprocher de n'avoir pas placé les troupes assez haut dans nos préoccupations et nos égards ; le citoyen disparaissait derrière le soldat ; le futur ordonnateur des massacres de juin se laissait deviner. Un seul cri, je m'en souviens, sortit de toutes les bouches, cri de surprise ou plutôt d'indignation. Que signifiaient, en effet, ces airs de proconsul indépendant? Où s'emportait la puérile audace de ce soldat de fortune envers des hommes qui, après tout, n'avaient qu'un signe à faire pour lui briser son épée dans la main? L'armée! Loin de la tenir en petite estime, nous la rendions à toute l'héroïque grandeur de son rôle, en ne lui voulant pour ennemis que ceux de la France, et en cherchant à écarter d'elle la possibilité de cette affreuse guerre, de cette guerre sacrilége des carrefours et des rues. Il fut décidé que le gouvernement provisoire ferait passer au général Cavaignac l'expression de son mécontentement dans une lettre impérieuse que trois de ses membres furent chargés de rédiger : François Arago, Armand Marrast et moi.

En conséquence, et le lendemain même du jour où cette décision avait été prise, je me rendis au ministère de la marine, où MM. François Arago et Marrast m'attendaient. J'avais déjà préparé le projet de lettre : je l'apportais et j'en donnai lecture. Il traduisait avec fidélité, dans une forme à la fois mesurée et hautaine, les sentiments du conseil. La dernière phrase, sévère mais provoquée, était celle-ci :

« Le moment n'est pas éloigné peut-être où *une guerre* « *avec l'Europe* nous sera imposée : *restez en Afrique*, « *général, le gouvernement vous y retient au service de la* « *république.* »

Ma rédaction convint à MM. François Arago et Marrast. Seulement, comme ce dernier ne la jugeait pas encore assez amère, il mit en marge quelques expressions destinées à la rendre plus blessante pour le général. Mais les additions de M. Marrast, ce futur Pylade du général Cavaignac, furent rejetées par le conseil, qui les trouva de nature à dépasser le but. De sorte que la lettre fut envoyée telle que je l'avais rédigée. En sa qualité de ministre de la guerre *par intérim*, M. Arago la signa.

Des confidences ultérieures ont-elles appris au général Cavaignac ce que je viens de raconter? Je l'ignore et n'en prends nul souci. Mais peut-être aurait-on, dans ce cas, un motif à ajouter à ceux qui déterminèrent l'iniquité scandaleuse dont la mémoire de M. Eugène Cavaignac restera chargée à jamais.

La résolution de frapper Caussidière et moi ayant été prise, est-il besoin de dire pourquoi l'on convint de terminer tout dans une seule séance, dût cette séance unir deux levers du soleil? Rien, assurément, n'était plus injuste. Car enfin, c'était nous enlever d'avance le bénéfice d'un retour possible de l'opinion; c'était refuser une heure à l'effet moral de la défense, lorsqu'on avait donné une semaine à l'effet moral de l'accusation. Mais, pourvu que le coup d'État réussît, que leur importait l'infamie du procédé?

CHAPITRE XXII.

Nuit du 25 août à l'assemblée nationale.

Ce fut le 25 août que les débats s'ouvrirent. Avais-je à me défendre? Est-ce que, d'aventure, la journée du 15 mai s'était passée à huis clos? Est-ce que des milliers de témoins ne m'avaient pas vu alors et entendu? Est-ce que les ennemis de la cause du peuple auraient tant osé, s'il n'y avait pas eu chez eux parti pris d'oser tout? Est-ce qu'il ne me suffisait pas de donner publiquement pour juge à leurs passions ma conscience? J'étais résolu à n'opposer que l'attaque à l'attaque. Mais, trompés par de faux avis sur les résultats de la lutte annoncée, mes meilleurs amis m'entourèrent; ils me pressèrent de ne point sacrifier à mes inspirations une victoire certaine, disaient-ils, et que je n'avais pas le droit de compromettre. Je cédai : ce fut un tort. Un honnête homme est exposé à avoir des ennemis tels, qu'ils valent tout au plus qu'on les brave!

Voici le discours que je prononçai dans la séance du 25 août. Le *Moniteur* étant le seul journal qui l'ait reproduit textuellement et d'une manière complète, je crois devoir le mettre sous les yeux de quiconque aime la justice et respecte la vérité.

« Messieurs, quoique placé, depuis quelque temps, sous le coup des imputations les plus outrageuses et les plus

injustes, je ne voudrais pas apporter à cette tribune des paroles irritantes; et cependant, messieurs, il est un rapprochement dont je ne puis me défendre; comme il est vrai, vous m'excuserez s'il a quelque chose d'amer.

« Parmi les hommes que ce débat met plus particulièrement en présence, messieurs, les uns ont toute leur vie combattu contre la république, les autres ont toute leur vie combattu pour elle; les uns, il y a six mois à peine, décriaient le suffrage universel; ils en niaient la légitimité, la puissance; les autres, depuis douze ans, n'ont cessé de déclarer inviolable et sacré le principe du suffrage universel en vertu duquel vous êtes ici. Les uns, à la révolution de février, se trouvaient loin du péril; les autres l'affrontaient, et, pour le maintien de l'ordre qu'on les accuse aujourd'hui de troubler, ils ont risqué cinquante fois leur vie. Voilà la vérité, messieurs; et ce rapprochement, ce n'est pas moi qui le fais, c'est l'histoire des trois derniers mois de la révolution de février. (*Rumeurs.*)

« LE CITOYEN PRÉSIDENT. — L'assemblée doit comprendre que c'est un devoir pour elle d'écouter religieusement M. Louis Blanc. (*Oui! oui!*)

« LE CITOYEN LOUIS BLANC. — Messieurs, retournons un peu en arrière.

« Avant la révolution de février 1848, et depuis la révolution de juillet 1830, il y a eu des hommes qui ont été jetés dans les prisons; c'étaient des républicains! il y a eu des hommes qui ont été envoyés en exil. (M. Louis Blanc désigne du geste M. le président Marrast); c'étaient des républicains! il y a eu des hommes qu'on a traînés sur la pierre des cachots, c'étaient des républicains! il y a eu des hommes qu'on a calomniés, qu'on a bafoués, qu'on a voués à l'exécration des siècles à venir; c'étaient des républicains! toujours des républicains!

« Lorsque la révolution de février est arrivée, quel est le parti qui s'est trouvé aux affaires? C'est le parti de ces intrépides et généreux républicains qui ont tant souffert.

« Il semble, n'est-ce pas, messieurs, qu'ils auraient pu arriver aux affaires le cœur altéré de haine? Cependant que s'est-il passé? Pas une goutte de sang n'a été versée; ces hommes de qui l'on disait qu'ils étaient les apôtres de la guillotine, leur premier acte a été d'abolir la peine de mort en matière politique. Pas une arrestation n'a été faite, pas une atteinte n'a été portée à la liberté individuelle, pas un journal supprimé; la république triomphante s'est montrée d'une modération inaltérable, invincible, devant tous les outrages, devant toutes les attaques, devant toutes les calomnies. A cette époque-là, messieurs, on aurait pu provoquer une enquête; l'a-t-on fait? Quel ennemi a-t-on poursuivi? à quelle vengeance a-t-on ouvert la carrière? Ici je m'arrête, messieurs : la comparaison est déjà faite dans vos esprits.

« Et maintenant, messieurs, pour en venir aux accusations dirigées contre moi, que me reproche-t-on?

« On me reproche d'abord des discours, c'est-à-dire qu'on me fait un procès de tendance.

« Eh bien! ce procès, je l'accepte, car la tendance de mes discours, je puis l'avouer hautement, c'est la tendance vers l'union des classes, vers la liberté, vers l'égalité, vers la fraternité. Et, puisqu'il s'agit de procès de tendance, il y a ici des hommes qui devraient avoir une grande reconnaissance à la révolution de février; car, si par malheur elle n'avait pas triomphé, si le sang des citoyens avait coulé en vain dans les rues de Paris, il y a des hommes à qui l'on aurait fait aussi un procès de tendance; on leur aurait dit : C'est vous qui avez agité le pays; vous êtes allés du nord au midi, de l'orient à l'occident, exciter les passions ; il en est résulté

une révolte qui a inondé Paris de sang; nous vous rendons responsables de ce sang, et nous faisons un procès de tendance à vos agitations électorales, à vos discours électoraux.

« Est-ce vrai, messieurs? et la situation dans laquelle se seraient trouvés certains des hommes qui nous accusent, ne serait-elle pas précisément la situation qu'ils nous font eux-mêmes?

« Quoi qu'il en soit, avant d'arriver à ces discours de moi qu'on incrimine, à ces discours si coupables, dont je vous demanderai la permission de lire quelques fragments, il faut que je parle d'une déposition que je suis étonné de trouver ici; j'arrive à un nom que je suis affligé de rencontrer dans un pareil réquisitoire.

« Mais, non! je m'arrête. En présence de la république outragée et menacée, ce n'est pas moi qui donnerai à ses ennemis la joie de voir des républicains se déchirer entre eux. Chacun, dans ce débat, sera jugé par sa conscience; je vais me borner à raconter les faits et ensuite vous prononcerez.

« Le 27 février, une grande foule de peuple couvrit la place de Grève; on portait des drapeaux sur lesquels étaient écrits ces mots : *Ministère du travail.* Les membres du gouvernement provisoire se trouvaient tous réunis à l'hôtel de ville; on vint annoncer que des délégués apportaient une pétition qui avait pour objet la constitution d'un ministère du travail.

« Ici, pour le besoin de ma défense, je suis obligé d'entrer dans le détail de quelques faits, qui ne sont pas la violation d'un secret, et qui, heureusement, n'accusent personne.

« Instituera-t-on un ministère du travail? La délibération s'ouvrit sur ce point. Quant à moi, par des raisons que je

vous exposerai tout à l'heure, j'étais convaincu que le caractère de la révolution de février était un caractère éminemment social; que la première question à résoudre était cette grande question de l'organisation du travail. (*Légères rumeurs.*) J'exprimai mon opinion, qui fut très-vivement combattue par mes collègues, et alors, comme je me trouvai représenter au pouvoir une idée qui n'était pas exactement la mienne, je donnai sur-le champ ma démission. Cette démission ne fut pas acceptée. Comme M. François Arago vous l'a indiqué dans sa déposition, on craignait des agitations populaires, on craignait un soulèvement. Ma démission fut très-vivement repoussée; et alors, comme concession à faire au peuple, on proposa la constitution d'une commission de gouvernement pour les travailleurs, dont on m'offrit la présidence. Cette proposition, je la repoussai à mon tour avec la plus grande énergie. Je sentais que si je me mettais à la tête d'une commission ayant seulement pour but d'élaborer les questions sociales, et n'ayant aucun moyen pour réaliser les idées qui nous auraient paru bonnes, je m'exposais à un double danger : d'une part, le peuple, voyant sa misère se prolonger, ne se tournerait-il pas contre moi? ne m'accuserait-il pas de la durée de ses maux? et de l'autre, les adversaires des idées sociales que je voulais faire prévaloir ne viendraient-ils pas me dire : Vous êtes un utopiste? ne m'accuseraient-ils pas d'impuissance?

« Voilà le danger que je redoutais.

« Je fus donc pendant longtemps opiniâtre dans ma résistance; tous mes collègues me pressèrent; M. François Arago lui-même invoqua contre moi l'autorité de son âge : je cédai. On accorda à la commission de gouvernement pour les travailleurs le palais du Luxembourg. Je m'y rendis, messieurs, je puis le dire, la tristesse et l'inquiétude dans

le cœur, mais me disant à moi-même : « Fais ce que dois, avienne que pourra ! » Voilà, messieurs, quel a été le premier acte de la révolution de février.

« Maintenant, messieurs, que s'est-il passé ? La première chose qui a été faite par la commission du Luxembourg a été la réduction des heures de travail. Cette réduction de notre part n'a eu rien de spontané ; elle était très-énergiquement réclamée par le peuple. Les ouvriers s'étaient rassemblés en grand nombre dans l'ancienne chambre des pairs du palais du Luxembourg : ils demandèrent la réduction des heures de travail avec la plus grande insistance, avec la plus grande chaleur, comme une des conséquences inévitables de la révolution qui venait de s'accomplir.

« M. François Arago avait bien voulu venir au Luxembourg pour m'appuyer de l'autorité de son nom et de sa parole. Eh bien ! pendant tout un jour, quoique la demande des ouvriers me parût, à moi, parfaitement légitime, nous combattîmes leurs prétentions ; nous les combattîmes avec beaucoup d'énergie, je puis le dire ; et l'énergie, dans un pareil moment, je puis le dire encore, c'était du courage ; nous combattîmes ces prétentions ; nous ne voulions pas qu'il fût dit qu'on accorderait aux ouvriers une demande, même légitime, avant que les patrons n'eussent été convoqués ; ils le sentirent.

« Le neveu de M. Arago, le fils de M. Mathieu et l'administrateur du Luxembourg, furent chargés de parcourir les différents quartiers de Paris pour convoquer les patrons.

« Cette réunion eut lieu le lendemain. Là, nous posâmes les motifs d'urgence qui devaient faire accéder à la demande des ouvriers ; et, en présence de M. François Arago, les patrons accédèrent avec empressement à la demande des ouvriers ; ce fut à tel point que l'un deux, M. Chapelle, demanda qu'il fût constaté que, de la part des patrons, il y

avait eu le plus honorable et le plus vif empressement à faire ce que les ouvriers demandaient.

« Voilà, messieurs, comment la réduction des heures de travail a été accordée.

« Pourquoi, messieurs, m'avait-on envoyé au palais du Luxembourg? C'était pour y étudier la question sociale que la révolution de février venait de poser. Dans quel sens devais-je la résoudre? Est-ce que ce n'était pas dans le sens des convictions de toute ma vie? Est-ce que ceux de mes collègues qui m'envoyaient au Luxembourg ignoraient ce qu'avaient été mes écrits, ce que je pensais de la situation de la société, et des moyens les plus propres à l'améliorer?

« Eh bien! oui, je suis allé au Luxembourg pour prêcher les doctrines que j'avais puisées dans l'étude; et puisque aujourd'hui je suis amené à cette barre, qu'on me permette de défendre mes idées, car, pour mes actes, j'en fais bien meilleur marché que des convictions qui ont été celles de toute ma vie, et auxquelles j'ai résolu, jusqu'au dernier moment, de rester fidèle.

« Le socialisme a été singulièrement dénaturé, calomnié. Quelle était la devise que la révolution de février avait inscrite sur les monuments et sur les drapeaux? Cette devise était celle-ci : *Liberté, Égalité, Fraternité.*

« Le socialisme n'est pas autre chose que le développement naturel et logique de cette triple et immortelle formule.

« La liberté d'abord, messieurs; on parle maintenant de liberté. Quoi! voilà d'un côté des hommes qui sont en possession du sol, du numéraire, qui ont l'instruction, qui ont cette force immense qu'on appelle le développement de l'intelligence; voilà, de l'autre, des hommes à qui toutes les ressources manquent; on déchaîne au mi-

lieu d'eux la concurrence ; on crie : Laissez faire! laissez passer! c'est-à-dire qu'on met aux prises l'homme fort avec l'homme faible, l'homme instruit avec l'ignorant, l'homme ingambe avec le paralytique, et on appelle cela la liberté!

« Je dis, moi, que c'est, sous une autre forme, sous une forme adoucie, la liberté de l'état sauvage.

« Non! la liberté n'existe pas partout où les transactions ont lieu entre la richesse et la faim, partout où les ouvriers sont réduits à se vendre au rabais, partout où l'enfant du pauvre, au lieu d'être envoyé à l'école, où on l'instruirait, est envoyé à l'atelier, où on l'exténue, partout où il y a des mendiants qui sont obligés de dormir sur les marches d'un palais inhabité, partout où il y a des filles de seize ans qui se prostituent, partout où il y a des enfants qui sont obligés d'envoyer leur père mourir à l'hôpital!

« La liberté! non elle n'existe pas avec ce mot métaphysique, avec ce mot si vague et si inféconds, *le droit;* la liberté, ce n'est pas *le droit ;* la liberté, c'est *le pouvoir* donné à l'homme de développer ses facultés, sous la sauvegarde de la justice et sous l'empire de la loi.

« L'égalité, messieurs, existe-t-elle davantage dans la société où nous sommes, et sous l'empire de ce lâche et brutal principe, la concurrence illimitée? (*Rumeurs.*)

« Pour que l'homme travaille, messieurs, est-ce qu'il ne lui faut pas des instruments de travail? Or, je le demande à tous, est-ce qu'aujourd'hui la possession des instruments de travail n'est pas un monopole? Comment donc celui qui ne les possède pas ne subirait-il pas la domination de celui qui les possède? Comment ne serait-il pas obligé de se courber sous les conditions qu'on lui impose ?

« L'égalité, messieurs, elle ne peut exister que par l'association. Réduit à son isolement, l'homme faible est condamné à une impuissance radicale, tandis qu'associé, il dispose de la force de tous ses coassociés ; il dispose d'une force collective qui le fait échapper à la tyrannie de sa propre faiblesse, de sa propre impuissance, qui le fait échapper au despotisme des choses ; car, messieurs, il n'y a pas seulement le despotisme à visage humain, il y a ce despotisme mystérieux, insaisissable, invisible, qui étreint le pauvre, l'enveloppe, et contre lequel il n'a pas même la ressource de la protestation, contre lequel il n'a pas même la consolation de le maudire. (*Mouvement.*)

« Ainsi, il n'y a pas aujourd'hui d'égalité. Remarquez-le, les socialistes n'ont jamais dit que l'égalité pût exister entre les fonctions. Jamais une pareille absurdité ne leur sera imputable. Les fonctions, les socialistes savent bien qu'elles doivent être diverses ; mais ce qu'ils voudraient, ce serait l'égalité dans les moyens de développement ; ce qu'ils demandent, c'est qu'on reconnaisse que tous les hommes ont un droit *égal* au développement de leurs facultés différentes, de leurs facultés *inégales*. Eh bien !... (*Interruption.*)

« LE CITOYEN PRÉSIDENT. — Le citoyen Louis Blanc croit être attaqué à la fois dans ses idées et dans ses actes ; il défend ses idées, il est dans son droit.

« LE CITOYEN LOUIS BLANC. — Je vous ferai remarquer que ce qu'on me reproche le plus, ce sont précisément les discours que j'ai tenus au Luxembourg. Mes doctrines n'ont pas été seulement attaquées, elles ont été calomniées. Il est donc juste que je les défende, et je les défendrai en les expliquant. (*Parlez !*)

« Je disais, messieurs, que les socialistes voulaient la liberté par l'association, l'égalité par l'association ; et c'est par l'association aussi qu'ils veulent la réalisation du principe de

la fraternité. Car, enfin, le laisser-faire, le laisser-passer réalisent-ils aujourd'hui le principe de fraternité? Y a-t-il fraternité dans la domination de cette maxime : Chacun chez soi, chacun pour soi? Y a-t-il réalisation de la fraternité dans cette concurrence qui fait que chacun cherche à élever sa fortune sur les débris de la fortune de son voisin? Non, messieurs, la fraternité n'est pas là ; la fraternité, elle est dans la solidarité de tous les intérêts; et cette solidarité de tous les intérêts, c'est un principe d'ordre ; car, comme on l'a dit, que l'État, par exemple, se fasse l'assureur de tous les citoyens, conçoit-on que tous les assurés pussent se révolter un jour contre l'assureur?

« Ce que nous avons demandé, c'est qu'on substitue à ce qu'on appelle dans l'ordre moral l'égoïsme, dans l'ordre des idées philosophiques l'individualisme, dans l'ordre industriel la concurrence anarchique et illimitée, l'union de tous les cœurs, l'association de toutes les forces, la solidarité de tous les intérêts ; et je ne vois pas vraiment, messieurs, comment un pareil système pourrait conduire au désordre et à la guerre civile !

« Non, ce système n'est pas un système de désordre ; car il a sa source dans l'Évangile, et de cette source divine ne peuvent pas découler la haine, la guerre, le froissement de tous les intérêts ; car la doctrine formulée de l'Évangile est une doctrine de paix, d'union et d'amour.

« On nous a reproché, messieurs, de vouloir attaquer la propriété ; on a parlé de loi agraire, on a parlé de partage des biens, de spoliation. Calomnie que tout cela ! Les socialistes n'ont jamais voulu dépouiller personne ; l'école socialiste, celle du moins à laquelle je me fais honneur d'appartenir, repousse ce mensonge avec horreur. La loi agraire, c'est un vain mot qu'on a opposé à ceux dont on voulait tuer les idées en les calomniant. La loi agraire ! Savez-vous où

elle existe? Dans le code civil, qui, par la division de la propriété à l'infini, réalise réellement ce qu'on pourrait appeler la loi agraire.

« Oui, la division infinie du sol... (*Interruption.*)

« LE CITOYEN PRÉSIDENT. — Il est bien possible que ces idées ne soient pas les vôtres; mais M. Louis Blanc a le droit de les émettre à la tribune, et je vous prie de l'écouter.

« LE CITOYEN LOUIS BLANC. — Oui, messieurs, la division infinie du sol est une espèce de loi agraire, une loi qui se développe par la force même des choses.

« Eh bien ! les socialistes, loin de vouloir la division des propriétés, ont toujours demandé la culture en grand ; ils n'ont jamais voulu dépouiller aucun propriétaire de sa propriété ; ils ont seulement demandé que par le mode d'exploitation en grand on centuplât la richesse ; ils se sont toujours opposés à ce qui existe aujourd'hui, car il y a aujourd'hui dans le livre des dettes hypothécaires treize milliards qui pèsent sur la propriété ; de sorte que, pendant que, d'un côté, dans l'industrie, on marche à la constitution de l'oligarchie financière par le crédit, dans les campagnes on marche à la reconstitution de l'oligarchie féodale par l'usure. (*Nouvelle interruption.*)

« LE CITOYEN PRÉSIDENT. — Les murmures ne font que prolonger le débat ; veuillez vous en abstenir.

« LE CITOYEN LOUIS BLANC. — Je disais donc, messieurs, que nous allons à la reconstitution de l'oligarchie financière par le crédit, et à l'oligarchie féodale, à la féodalité par l'usure. C'est à cela précisément que les socialistes se sont toujours opposés.

« Quant à leur reprocher de vouloir l'abolition de la famille, non-seulement ce reproche est injuste, mais, permettez-moi de le dire, il est monstrueux, car le socialisme

a précisément pour but de modeler l'État sur la constitution de la famille, qui est, en effet, admirable, parce que dans la famille il y a commandement désintéressé de la part du père, obéissance volontaire de la part des enfants, et surcroît de sollicitude, surcroît de tendresse pour l'être infirme ou malade.

« Ce qui domine dans la constitution de la famille, c'est la solidarité profonde, la solidarité intime de tous les intérêts. Le socialisme n'est pas autre chose que cette solidarité étendue à tous les membres de la famille humaine. Ainsi, messieurs, au nom de l'école à laquelle j'appartiens, je repousse les attaques qu'on dirige contre le socialisme, et au point de vue de la propriété, que nous voulons étendre à tous, et au point de vue de la famille, que nous proposons pour modèle à la société universelle.

« Messieurs, dans le rapport dirigé contre moi, je lis des fragments qu'on m'oppose comme incriminables.

« Mais d'abord une observation.

« Le rapport cite certains discours qu'il prétend n'avoir pas été publiés par moi dans le *Moniteur;* ceci est une erreur grave : les discours qui sont contenus dans le rapport, le *Moniteur* les a publiés, et la reproduction qu'on en a faite dans le rapport est conforme, de tout point, à la reproduction dans le *Moniteur;* seulement, messieurs, il y a quelques expressions qui, dans le *Moniteur,* ont été adoucies. Et pourquoi? Ceux qui m'entouraient au Luxembourg savent quelle était la pression des circonstances et des événements; il ne m'est pas arrivé une seule fois de pouvoir trouver un quart d'heure pour préparer les discours que j'avais à adresser aux ouvriers.

« Il a donc pu arriver souvent que, dans l'élan d'une improvisation dont il m'était impossible de rester complétement maître, il me soit échappé des expressions qui

avaient un peu trop de vivacité peut-être. Eh bien ! comme cela se fait tous les jours ici, où l'on arrive cependant avec des discours médités, élaborés, j'ai adouci quelques expressions échappées à l'ardeur de l'improvisation, et non-seulement je puis avouer cela, mais je crois pouvoir m'en faire honneur, car cette précaution même prouve que je comprenais mon devoir de membre du gouvernement provisoire, et que, lorsqu'il s'agissait d'élargir l'enceinte dans laquelle je parlais, et de m'adresser, non plus à 600 ou 700 ouvriers, mais à la France entière, je comprenais qu'il était de mon devoir de peser, de mesurer toutes mes expressions, afin qu'aucune interprétation erronée ne pût, en allant au delà de ma pensée, causer du désordre, de l'irritation.

« Ainsi, je tiens à constater ce fait : tous les discours que j'ai prononcés au Luxembourg ont été publiés dans le *Moniteur,* à l'exception d'un seul, qui est reproduit ici, et qui n'est pas un discours de doctrine, qui n'est pas un discours incriminable : il s'agit de conseils que les délégués du Luxembourg m'avaient demandés. Ces conseils, je les leur ai donnés ; ils portaient sur la marche que les délégués avaient à suivre dans les élections ; par conséquent, ce discours les regardait eux seuls, il ne regardait aucunement le public, et voilà pourquoi le discours en question n'a pas été publié. Quant à ceux dont la commission a cru devoir extraire des passages incriminables, je le répète, ces passages se trouvent dans le *Moniteur*.

« Ainsi, par exemple, celui-ci : « Étant presque enfant, j'ai dit : Cet ordre social est inique ; j'en jure devant Dieu et devant ma conscience, si jamais je suis appelé à régler les conditions de cette société inique, je n'oublierai pas que j'ai été un des plus malheureux enfants du peuple, que la société a pesé sur moi. Et j'ai fait, contre cet ordre social,

qui rend malheureux un si grand nombre de nos frères, le serment d'Annibal... »

« *Voix au fond de la salle.* — On n'entend pas.

« LE CITOYEN PRÉSIDENT. — L'orateur relit un passage du rapport, page 13, premier volume.

« LE CITOYEN LOUIS BLANC. — Voici ce que porte le *Moniteur :*

« S'il en était ainsi, moi qui vous parle, j'aurais été bien coupable ; car si je n'ai pas été ouvrier, comme Albert et comme vous, j'ai connu, j'ai subi de votre existence tout ce qu'elle peut contenir de plus amer. Moi aussi, j'ai été pauvre, j'ai vécu à la sueur de mon front : dès mes premiers pas dans le monde, j'ai porté tout le fardeau d'un ordre social inique, et c'est alors que, devant Dieu, devant ma conscience, j'ai pris l'engagement, si je cessais un jour d'être malheureux, de ne jamais oublier ce qui a fait le malheur d'un si grand nombre de mes frères. »

« Ainsi vous voyez que je n'ai pas cherché à taire, à ceux à qui je parlais en dehors du Luxembourg, ce que je disais à ceux qui étaient dans l'enceinte de l'ancienne chambre des pairs. C'est qu'en effet je n'ai rien à rétracter de ces paroles. Oui, c'est très-vrai ; ce que j'ai dit du haut de la tribune du Luxembourg, c'est ce que j'ai dit toute ma vie. Les paroles que j'ai prononcées comme membre du gouvernement provisoire, c'étaient les mêmes qu'il y a douze ans j'écrivais au fond d'une mansarde ! Je ne crois pas que j'aie à me justifier d'avoir eu toujours une conviction inébranlable, de n'avoir pas changé avec la fortune. Oui, c'est très-vrai, étant enfant, j'ai été malheureux, et j'ai prêté le serment que si jamais j'étais appelé à régler les conditions d'un ordre social qui rend malheureux un grand nombre de nos frères, je n'oublierais jamais ce qui m'était commandé par l'expérience que j'avais traversée.

« Loin de repousser ce reproche, je l'accepte.

« Le rapport dit encore : « Mes amis, sachez-le, vous serez non-seulement puissants, vous serez non-seulement riches ; vous serez rois, car tous les hommes sont égaux, tous les hommes sont rois. »

« Il y a dans cette manière de citer du rapport un inconvénient sur lequel j'appellerai toute votre attention. Les citations tronquées ont grande chance d'être des citations altérées, et c'est ce qui arrive ici.

« Tous les hommes sont rois : cela dans ma pensée, et je l'ai expliqué, voulait dire : tous les hommes sont égaux, c'est-à-dire, contrairement aux principes du babouvisme, tous les hommes doivent arriver à une progression constante de richesse, de bonheur, de félicité, et voilà précisément ce qui explique le passage dans lequel on a pris une phrase qui intervertit complétement l'ordre de mes idées et qui en dénature le sens.

« Permettez-moi de vous lire le passage :

« Courage donc ! en dépit de tout, l'égalité triomphera, non pas cette égalité étroite et stérile qui consiste dans l'abaissement du niveau général, mais celle qui consiste au contraire dans son élévation progressive, indéfinie ; car, suivant une belle parole de saint Martin : « Tous les « hommes sont égaux, » cela veut dire : Tous les hommes sont rois. »

« Maintenant, messieurs, quand j'ai dit que l'ordre social, contre lequel je protestais, était inique, était-ce un appel que je faisais à la division des classes, aux haines, à la révolte, à l'insurrection ?

« Voilà les conséquences que le rapport semble tirer de mes paroles, et voici ma réponse : elle est dans la citation

même de mon discours, et du discours tel que le reproduit le rapport de l'enquête (premier volume).

« Remarquez, messieurs, quel a été le système suivi par le rapport. Le rapport prend dans mon discours une phrase qui est celle-ci, et qu'il a soin de citer isolément ; je la lis :

« Ainsi, sentiment de modération tempéré par une vive résolution de vigilance, sentiment d'ordre tempéré par la volonté de rester frères, et, s'il le fallait, douloureuse nécessité, nécessité bien comprise de devenir soldats. »

« Voilà la phrase que le rapport m'oppose et qu'il a soin d'extraire d'un passage que je vais vous citer :

« Si vous vous écartez un instant de cette devise : *Liberté, Égalité, Fraternité,* le peuple sera sauvé encore ; mais je tremble, je frémis de le dire, peut-être il ne sera sauvé qu'au prix de flots de sang ; car ce que nous voulons, c'est la liberté par la paix, c'est la victoire par le développement de la raison, c'est le triomphe par la modération, par l'essor de l'intelligence, c'est la liberté par l'ordre, par l'amour... »

« Voilà, messieurs, ce que le rapport supprime.

« Je continue :

« Oui, mes amis, la liberté par l'ordre et par l'amour. Quand je vous dis ceci, ne croyez pas que je cède à des sentiments pusillanimes. Si jamais la liberté était menacée, vous pouvez être sûrs, et j'en prends l'engagement devant vous, que personne ne pourrait dire qu'il ne m'a pas vu au poste du péril. »

« Ces derniers mots ont été supprimés, je ne sais pourquoi, dans le rapport.

« Seulement désirons ce qu'il y a de mieux, de plus humain, car l'humanité marche non pas vers la guerre, mais vers la paix; non pas vers l'anarchie, mais vers l'ordre; non pas vers la haine, mais vers la fraternité.

« Maintenant, je ne vous dirai pas que la révolution si violemment attaquée est en péril ; je ne vous dirai pas qu'il faudra la défendre violemment. En vérité, je n'en crois rien; j'ai une confiance parfaite, inébranlable dans la victoire de l'idée, de la raison, de la justice. Que l'intelligence de tous s'éclaire par le développement de toutes les libertés, de la liberté de la presse, de la liberté de la tribune, de la liberté de l'industrie, et, j'en suis convaincu, la révolution triomphera. »

« Desorte, messieurs, que le rapport est parvenu à extraire d'un passage qui n'est qu'un appel à l'ordre, à la modération, à tous les sentiments d'union et de fraternité, une phrase qui fait dégénérer ce passage en un appel à la violence et à la haine !

« Je me borne à ces réflexions ; vous avez sous les yeux le rapport, vous pouvez le lire.

« Je suis extrêmement fatigué, je demande à me reposer un instant.

« LE CITOYEN PRÉSIDENT, *après quelques minutes de suspension de la séance.* — M. Louis Blanc ne pouvant pas continuer son discours à cause de l'état de souffrance dans lequel il se trouve, je propose à l'assemblée de remettre la séance à sept heures et demie, pour que la discussion puisse finir ce soir. (*Marques d'assentiment.*)

« La séance est levée à cinq heures vingt cinq minutes.

« La séance est reprise à sept heures trois quarts.

« LE CITOYEN PRÉSIDENT. — La séance est reprise.

« La parole est au citoyen Louis Blanc pour continuer son discours interrompu.

« Je renouvelle à l'assemblée les recommandations qu'elle a bien voulu accueillir, et je la prie de vouloir bien écouter avec attention les discours qui nous restent à entendre.

M. Louis Blanc est un peu fatigué; je supplie l'assemblée de vouloir bien redoubler d'attention et de silence.

« LE CITOYEN LOUIS BLANC. — Messieurs, l'attention de l'assemblée étant peut-être fatiguée par de longs débats, je me hâte d'arriver aux faits qui me sont imputés.

« Pendant trois ou quatre mois j'ai été sous le coup d'une bien singulière calomnie : on m'a attribué l'organisation des ateliers nationaux, et cette organisation a été pour moi le sujet de bien des défiances, je dirai mieux, de bien des inimitiés.

« Eh bien ! la vérité, telle qu'elle résulte au surplus des documents qui vous ont été présentés, c'est que les ateliers nationaux n'ont été en aucune sorte organisés par moi; c'est qu'ils n'ont été organisés aucunement en vue de mes principes, en vue des règles posées dans mes écrits; et, je puis le dire aujourd'hui, ce qu'un sentiment de convenance m'aurait empêché de dire jusqu'à la publication des documents, c'est que les ateliers nationaux, non-seulement n'ont pas été organisés par moi, mais ont été organisés contre moi. (*Mouvement.*)

« L'organisation des ateliers nationaux, est-il dit dans un rapport du citoyen Carlier, était une chose hostile à un pouvoir régulier. D'abord on ne savait comment ils se recruteraient, et on sut bientôt qu'on les appelait de province. Les délégués des ateliers formaient une masse redoutable sur laquelle pesait Louis Blanc. L'émeute de la Porte-Saint-Martin doit leur être attribuée. »

« Eh bien! messieurs, jamais de ma vie je n'ai mis les pieds dans un atelier national; car l'association de Clichy, je le fais remarquer en passant, ainsi que l'association des fileurs, ainsi que l'association des ouvriers selliers, étaient des associations à la fondation desquelles j'ai pris une part active, mais qui n'avaient rien de commun avec les ateliers nationaux. Non, jamais je n'ai mis les pieds dans un atelier national; je n'ai jamais eu de relations, quelles qu'elles puissent être, avec les chefs des ateliers nationaux, et voici à cet égard des preuves.

« Le club des ateliers nationaux, messieurs, a été fondé par un homme qui s'était donné la mission, sous le gouvernement provisoire, de combattre mon influence; le club des ateliers nationaux a été fondé par M. Émile Thomas, ce club sur lequel on prétend que pesait mon influence.

« Voici ce qui a été affiché dans tout Paris :

« BUREAU CENTRAL DES ATELIERS NATIONAUX.

« Le commissaire de la république, directeur du bureau central, et les sous-directeurs chargés du mouvement intérieur, du personnel et des travaux, de l'ordre extérieur des secours, du matériel de l'administration,

« Ont l'honneur de prévenir les citoyens travailleurs embrigadés au bureau central, qu'une assemblée est fondée sous le titre de *Club central des ateliers nationaux*.

« Cette assemblée aura pour mission de s'occuper des intérêts de l'ouvrier sans travail.

« Elle sera composée des citoyens délégués des brigades par voie d'élection, qu'ils soient d'ailleurs simples travailleurs, chefs d'escouade ou brigadiers.

« La réunion préparatoire aura lieu le dimanche, 2 avril, à deux heures précises, au manége, rue de Valois-Monceaux, 7.

« En conséquence, les citoyens travailleurs composant les brigades sont priés de nommer aux voix un délégué pour deux brigades, soit pour cent douze d'entre eux.

« L'assemblée préparatoire sera ainsi composée de quatre cents membres environ, outre les citoyens élèves de l'école centrale, inspecteurs, chefs de service et chefs de compagnie, qui y participeront également.

« Chaque délégué recevra, après sa nomination, bien constatée et régulière, une carte d'entrée personnelle, signée du chef de son service, afin d'éviter toute confusion et toute entrée illégale. — Salut et fraternité.

« *Le commissaire de la république*, ÉMILE THOMAS.

« *Les sous-directeurs*,

« VICTOR DELLISSE, ÉDOUARD GONSSOLIN, JAIME et PIERRE THOMAS. »

« Et qu'on ne dise pas que si je n'avais pas de relations avec les ateliers nationaux, ils étaient du moins soumis à l'influence des délégués du Luxembourg, qui avaient en moi la plus grande confiance. Non, comme les ateliers nationaux avaient été organisés précisément pour combattre l'influence des délégués du Luxembourg sur le peuple, c'était un motif d'exclusion des ateliers nationaux que le titre de délégués du Luxembourg.

« On a dit, dans le rapport, que les délégués du Luxembourg étaient devenus brigadiers des ateliers nationaux, et ceci est complétement faux, je vais vous en fournir la preuve.

« Voici une protestation qui a été envoyée au ministre des travaux publics.

« *Protestation des délégués des corporations du département de la Seine au ministère des travaux publics.*

« Citoyens,

« Une manœuvre indigne, contraire à la liberté et au droit des citoyens, vient d'être employée par le citoyen Émile Thomas, directeur des ateliers nationaux. Les soussignés, comptant sur votre patriotisme et votre dévouement à la cause du peuple, espèrent que vous déjouerez cette manœuvre empreinte du cachet de la réaction. Le citoyen Émile Thomas vient d'arrêter un règlement relatif à la réélection de tous les brigadiers et des délégués des ateliers nationaux. Dans ce règlement, il est dit : Tout brigadier, délégué et chef d'escouade des ateliers nationaux ne devra faire partie ni être délégué d'aucune corporation. »

« Vous le voyez, le citoyen Émile Thomas avait pris toutes les précautions convenables pour que les délégués du Luxembourg n'eussent aucun moyen d'influence sur les ouvriers des ateliers nationaux. En effet, il n'y a eu entre les délégués du Luxembourg et les délégués des ateliers nationaux aucune relation; il existait même entre les délégués des corporations et les délégués des ateliers nationaux une rivalité bien connue de tout le peuple. Les délégués des ateliers nationaux et ceux du Luxembourg ne se sont réunis qu'une seule fois pour composer une affiche qui a été placardée sur tous les murs de Paris, et qui avait pour but de prémunir le peuple contre les prétentions de Louis Bonaparte, à un moment où le bonapartisme était une cause d'agitation dans Paris.

« Ainsi, messieurs, je n'ai pas organisé les ateliers nationaux, ils ont été organisés contre moi. Je n'ai jamais visité les ateliers nationaux; je n'ai pu exercer aucune influence

sur eux, ni par moi, ni par les délégués du Luxembourg.

« Je ne sais si l'insurrection de juin est sortie du sein des ateliers nationaux ; mais si cela a été, messieurs, il y aurait une abominable iniquité à m'en rendre responsable.

« J'arrive au 15 mai.

« D'abord, je vous demanderai la permission de faire rapidement quelques réflexions de nature à caractériser d'avance les dépositions des divers témoins.

« Pourquoi les représentants du peuple ont-ils été revêtus d'un caractère inviolable? Est-ce parce que, plus que les autres citoyens, ils peuvent désobéir aux lois? Non, messieurs ; car c'est précisément parce qu'on fait la loi, qu'on doit, avant tous les autres, lui obéir. Un représentant du peuple qui viole son œuvre est plus coupable que les autres citoyens, et mérite, pour l'avoir violée, d'être plus sévèrement puni. Pourquoi donc les représentants du peuple ont-ils été revêtus de l'inviolabilité comme d'un bouclier? Pourquoi? C'est parce que l'on a compris qu'ils étaient dans une sphère où l'accomplissement de leurs devoirs était de nature à leur susciter beaucoup de haines et d'inimitiés. Il faut qu'un représentant du peuple, s'il veut accomplir loyalement son devoir, sache, au besoin, se faire beaucoup d'ennemis. Ces ennemis peuvent être très-dangereux, et c'est pour cela qu'on a jugé utile de donner aux représentants du peuple, pour leur faciliter l'accomplissement de leur devoir, une garantie toute spéciale, qui est l'inviolabilité. Je dis ceci, parce que, parmi vos collègues, il en est un qui a deux fois couru risque d'être assassiné, et ceux qu'on assassine, on peut bien les dénoncer calomnieusement.

« A ce propos, je m'étonnerai que la commission d'enquête, chargée de rechercher tous les faits relatifs aux déplorables événements que nous avons traversés, ne se soit pas crue obligée de faire quelques recherches sur la tentative d'as-

sassinat dont un des membres de cette assemblée avait failli être victime; j'imagine qu'une tentative d'assassinat est un crime. Je crois que c'est violer singulièrement la majesté de cette assemblée, que c'est porter atteinte à son inviolabilité, que de venir attenter à la vie d'un de ses membres, jusque sur le seuil de cette assemblée... Je n'insisterai pas plus longtemps sur ce point.

« La veille du 15 mai, il y a eu chez moi une réunion que le rapport a soin de mentionner; mais ce qui m'étonne, c'est que le rapport n'ait pas dit que cette réunion était composée de représentants du peuple; que l'objet de cette réunion, de la part de ceux qui la composaient, était de se concerter sur la marche à suivre dans les délibérations de cette assemblée.

« La commission d'enquête, messieurs, n'ignorait rien de tout cela, je le lui ai dit moi-même; je m'étonne qu'elle ait sur ce point si important gardé le silence; car vous comprenez que si des représentants, la veille du 15 mai, se sont réunis chez moi pour aviser au moyen de suivre avec plus d'efficacité, au point de vue de notre opinion commune, les délibérations de cette assemblée, il n'y a rien au monde qui exclue davantage l'idée de toute dissolution de l'assemblée pour le lendemain.

« Oui, nous nous sommes réunis chez moi la veille du 15 mai. Il a été question entre nous, et je puis, à cet égard, invoquer le témoignage de beaucoup de représentants ici présents, il a été question de nous concerter sur la marche à suivre. C'était alors le moment où l'on choisissait les membres qui devaient former le comité de constitution. Il y avait ce jour-là plusieurs réunions; il y en avait une chez moi, il y en avait une autre rue des Pyramides. Un de nos collègues, M. Brives, sortit de notre réunion avec une liste arrêtée qu'il alla porter à la réunion des Pyramides pour

lui faire connaître les noms sur lesquels notre choix s'était arrêté. La réunion n'a donc eu aucune espèce de rapport avec ce qui devait se passer le lendemain. La commission a cru pouvoir signaler avec justice une contradiction qu'elle aperçoit entre ma déposition et celle d'un des membres qui composaient la réunion. Cette contradiction n'existe pas, et à cet égard, il y a inexactitude complète de la part de M. Bauchart. On m'a interrogé pour savoir ce qui avait été dit dans cette réunion; on m'a demandé s'il n'y avait pas été question de la manifestation du lendemain. J'ai répondu que je l'ignorais, mais que je pouvais affirmer que, dans tous les cas, il n'en avait été question que d'une manière très-incidente, et tellement particulière, que la plupart des membres de la réunion pouvaient ignorer qu'il en eût été question, et que la conversation avait porté tout entière, pendant deux heures et demie, sur ce qui était l'objet de la réunion, savoir, la marche à suivre dorénavant dans les délibérations de l'assemblée et le choix des personnes qui devaient former le comité de constitution.

« Le 15 mai, je suis sorti de chez moi, et il y a une déposition du juge d'instruction qui dit : « M. Louis Blanc, ce jour-là, s'est dirigé vers la Bastille. L'instruction n'a pu le suivre plus loin. »

« Si l'instruction n'a pu me suivre plus loin, c'est sa faute; car je lui avais moi-même tracé sa route, et si cette route, elle avait bien voulu la suivre, elle serait venue avec moi, non pas jusqu'à la Bastille, mais jusqu'au café Véron, des Panoramas; et, dans le style du juge d'instruction, aller de la rue Taitbout au café Véron, au Panorama, c'est-à-dire traverser le boulevard, cela s'appelle se diriger vers la Bastille! (*Mouvement.*)

« Messieurs, il y a ici un fait que je vous signale, et j'en appelle à toute votre loyauté, à toute votre bonne foi.

« J'ai comparu devant le juge d'instruction, j'ai comparu devant la commission d'enquête. Eh bien, devant la commission d'enquête et devant le juge d'instruction, j'ai eu soin de dire : Voici quel a été l'emploi de ma matinée.

« J'ai été pris au saut du lit par un de mes cousins appelé Lucien Delacroix, qui venait d'être nommé recteur en Corse, et qui allait partir. Il était accompagné ce jour-là de deux secrétaires de cette assemblée, d'un ami et de mon frère.

« Nous sommes allés déjeuner au café Véron; nous y sommes restés deux heures; il n'a pas été un seul instant question de la manifestation de la journée.

« Nous ne sommes pas entrés, comme des conspirateurs, dans une salle particulière; nous sommes entrés dans le premier salon venu, à telles enseignes que nous y avons trouvé un délégué de département qui s'est mêlé à notre conversation, et nous a raconté toutes les déconvenues des délégués des départements. Car vous savez qu'ils étaient venus la veille à Paris, et qu'il y avait eu, en effet, des malentendus pour la manifestation qu'ils devaient faire à Paris.

« Voilà ce que j'ai déclaré au juge d'instruction; voilà ce que j'ai déclaré à la commission d'enquête. On pouvait interroger les personnes avec lesquelles je suis allé au café Véron; j'ai donné leurs noms. Eh bien, messieurs, aucune de ces personnes n'a été interrogée : pourquoi? Parce qu'on ne voulait pas savoir la vérité; parce qu'on voulait laisser peser sur cette affaire une obscurité meurtrière pour moi, parce qu'on voulait se réserver la faculté de dire : M. Louis Blanc s'est dirigé vers la Bastille, et l'instruction n'a pas pu le suivre plus loin!

« Au sortir de cette assemblée d'amis, je me suis rendu à l'assemblée nationale; M. Wolowski était monté à la

tribune, je suis allé m'asseoir, je crois, à la place de M. Bineau, pour le mieux entendre. Avant que le discours de M. Wolowski fût terminé, on a entendu des clameurs lointaines, on a annoncé l'arrivée du peuple; il s'est fait un grand tumulte dans la salle; on a crié : En place! et je suis remonté à mon banc. (*Rumeurs diverses. — Interruption.*)

« *Une voix.* — Vous dites toujours le *peuple,* dites les *factieux!*

« LE CITOYEN PRÉSIDENT. — Évidemment, c'est une erreur d'expression.

« LE CITOYEN LOUIS BLANC. — La foule, si vous voulez, messieurs. Je ne croyais pas vraiment que cela méritât une interruption. Je suis remonté, dis-je, à ma place; c'est là que j'ai été aperçu par un homme caché au fond d'une tribune, et qui prétend m'avoir vu avec Albert et Barbès applaudissant à l'émeute, de la tête, du geste et du sourire. Où ce sourire a-t-il commencé? où a-t-il fini? Messieurs, je suis bien heureux qu'on ne m'accuse que pour mes gestes. Mais patience, vous verrez bientôt qu'on m'accusera pour les gestes d'autrui!

« Comment! messieurs, j'applaudissais à l'émeute du sourire! Mais qu'on interroge donc les huissiers de l'assemblée, qu'on interroge les garçons de salle, qu'on interroge plus de trente de mes collègues qui sont venus successivement à mon banc, m'adjurant d'aller parler au peuple, et qui m'y ont vu immobile, silencieux, la consternation peinte sur le visage; car j'affirme que, dans cette assemblée, il n'y a pas un seul représentant qui ait vu cette manifestation avec plus de douleur que moi. La veille, à quatre heures et demie, je rencontrai Barbès; c'est les larmes aux yeux que je lui dis : « Tu es à la tête d'un club; ton devoir de bon citoyen, c'est d'aller à tes amis, de leur dire que si la foule

veut faire demain une manifestation, cette manifestation sera détournée de son but, car nous savons bien, nous qui avons traversé ces deux mois de révolution, qu'il y a dans les clubs des hommes qui sont à épier continuellement les mouvements populaires pour les pervertir. Ne donnons pas à la réaction cette joie de pouvoir dire : « La république « en France n'a aucun gage de stabilité ; nous sommes en- « traînés perpétuellement de manifestations populaires en « manifestations populaires ; il n'y a pas de crédit possible, « pas de tranquillité possible avec la république. » Et j'ajoutais que le suffrage universel, car telle a toujours été mon opinion, que le suffrage universel était inviolable ; que si jamais on permettait à la foule de violer cette enceinte, de violer la majesté du peuple vivant et résumé, cette permission-là tournerait au grand dommage de la république, du suffrage universel, et nous conduirait de la violation d'un principe à la violation de tous les principes et au chaos.

« Ce langage trouva dans Barbès un cœur digne de le comprendre. Lui-même... (*Vive interruption.*) Oui, messieurs... (*Nouvelles interruptions.*)

« *A gauche.* — C'est vrai !

« LE CITOYEN LOUIS BLANC.—Oui, messieurs, je vous dis ceci dans toute la sincérité de mon âme. (*Mouvements divers.*)

« Il ne m'appartient pas, messieurs, d'expliquer ce que j'ignore, de dire à quel entraînement a pu obéir Barbès dans la séance du 15 mai. Je devine cette cause, si je ne la connais pas. Mais ce que je puis affirmer, c'est que la veille il entra complétement dans les sentiments que je lui exprimais, et qu'il me quitta en me laissant la promesse formelle qu'il irait à son club et qu'il emploierait tous ses efforts pour détourner ses amis de la manifestation.

« Cela est, je l'affirme, je l'affirme sur l'honneur ; je le jure, je le jure pour Barbès, et je le jure avec plus d'énergie

que pour moi, parce que je suis libre et que Barbès est en prison. (*Très-bien! très-bien!*)

« Eh bien, messieurs, est-il vrai, oui ou non, que, quand j'étais à ma place, on est venu me presser de la manière la plus vive et la plus instante d'aller parler au peuple? Est-il vrai, oui ou non, que pendant longtemps j'ai résisté? Est-il vrai, oui ou non, que pendant longtemps j'ai déclaré que ma place était à mon banc, que ma cause était celle de l'assemblée, que je ne voulais pas l'en séparer? Est-il vrai qu'on me disait : « Mais la foule vous appelle à grands cris; « si vous ne vous rendez pas à cette invitation si violente, « prenez garde à l'assemblée; vous serez responsable des « désordres qui peuvent arriver? » Cela est-il vrai, oui ou non? Et, alors, qu'ai-je fait? Je suis descendu; je suis monté au bureau du président; ces faits sont acquis maintenant aux débats, ils sont incontestables; et ce n'est que sur l'autorisation du président, ce n'est que sur l'invitation du bureau, que je me suis décidé à parler au peuple.

« Il y a des dépositions qui me montrent engageant, immédiatement après, le peuple à envahir la salle. J'en appelle au bon sens de tous ceux qui m'écoutent; si j'avais voulu engager le peuple à envahir la salle, par quelle contradiction choquante, monstrueuse, serais-je allé demander au président l'autorisation d'aller parler à la foule, et de lui parler pour la calmer?

« Il y a, messieurs, des impossibilités morales qui sont plus fortes, plus saisissantes que toutes les impossibilités matérielles du monde; et l'impossibilité dont je vous parle est précisément de celles-là. Non, je n'ai pas dit au peuple d'envahir l'assemblée; le langage que je lui ai tenu est précisément le contraire; le *Moniteur*, le procès-verbal de l'assemblée déclarent que, lorsque j'ai parlé au peuple, ç'a été précisément pour le rappeler à son esprit de modéra-

tion, pour le conjurer de ne pas violer dans vous sa propre souveraineté. Messieurs, il y a des déclarations de représentants dont les souvenirs ne sont pas conformes aux déclarations du *Moniteur* et du procès-verbal ; mais est-ce que dans un moment de confusion, de tumulte, comme celui qui existait, lorsque tant de paroles contradictoires se choquaient dans l'air, il n'a pas pu y avoir confusion dans les souvenirs? Oui, c'est possible ; et c'est tellement possible, que, de ces quatre représentants, il y en a un qui me déclarait, il y a quelques jours, avec la plus honorable bonne foi, qu'il ne répondait pas de l'infaillibilité de ses souvenirs.

« Du reste, ces paroles que quelques témoins m'avaient attribuées, ces paroles avaient été prononcées, et c'est ce qui explique l'erreur des témoins ; mais elles l'avaient été par Barbès ; et lorsque Barbès a été instruit, dans son donjon de Vincennes, de l'accusation qui pesait sur moi, vous vous rappelez que, tout de suite, il a généreusement écrit au président : « Oui, ces paroles ont été prononcées non « par Louis Blanc, mais par moi, je l'affirme, et elles doivent « se trouver sous mon nom au *Moniteur*. » On a consulté le *Moniteur*, et, en effet, les paroles de Barbès se trouvaient sous son nom. Ainsi, plus de doute possible sous ce rapport.

« J'ai été entraîné à la fenêtre qui donne sur la place de Bourgogne, et là j'ai tenu un second discours au peuple pour l'apaiser.

« Qu'on me représente dans une position dramatique et m'enveloppant dans un drapeau tricolore, je ne réponds pas à ce qui n'est pas sérieux dans les accusations qu'on dirige contre moi. Il est vrai qu'à la fin de mon discours on m'a mis dans les mains un drapeau tricolore ; et que fallait-il que je fisse, messieurs? J'engageais le peuple à se retirer, on me met dans les mains un drapeau tricolore :

fallait-il le jeter à terre, le fouler aux pieds? Était-ce un bon moyen, pour calmer le peuple, que de repousser les insignes de la révolution? J'achevai mon discours en tenant à la main ce drapeau tricolore que je n'avais pas demandé, qu'on m'avait donné; je désire savoir si une pareille imputation est sérieuse.

« Quant au discours lui-même, les imputations ont varié : les uns m'ont prêté un discours qui tendait à irriter le peuple; les autres affirment qu'au contraire j'ai fait tous mes efforts pour le calmer. Les uns disent que j'ai prononcé cette phrase, en parlant de la révolution de février : « La révo- « lution n'est pas de celles qui ébranlent les trônes, mais de « celles qui les renversent! » Les autres prétendent au contraire que ma phrase a été celle-ci : « La démonstration « d'aujourd'hui n'est pas de celles qui ébranlent, mais de « celles qui renversent! »

« Eh bien, messieurs, j'ai une chose bien simple à répondre, c'est que cette phrase qu'on m'a prêtée est absolument impossible, elle est moralement impossible, et voici pourquoi : c'est qu'une déposition dont on ne peut pas contester l'exactitude me montre, quand j'ai été porté dans cette salle, et de cette salle transporté sur les premiers bancs de l'assemblée, écrivant ces mots qui ont été recueillis, dit le témoin, dans un but historique :

« Au nom de la souveraineté du peuple, au nom de la « parole qui sera l'instrument de votre affranchissement « futur, je vous conjure de vous retirer et de laisser l'as- « semblée nationale à la liberté de ses délibérations! »

« Or, comment comprenez-vous que, dans cette salle, j'aie pu engager le peuple à envahir l'assemblée nationale, le féliciter de l'avoir envahie, et que deux minutes après je sois allé écrire sur ce banc l'invitation au peuple de se retirer? Cela est-il possible? Non; et si vous voulez qu'à cette

preuve j'en ajoute une plus décisive, je vais le faire.

« Les témoins qui me représentent engageant le peuple à se retirer sont nombreux ; ce sont des témoins graves. Il y a une déposition que le rapport s'est abstenu, je ne sais pourquoi, de mentionner : elle est d'un élève de Saint-Cyr, nommé Lucas. Cette déposition porte que je fis un discours ayant pour but de calmer le peuple, de l'inviter à laisser l'assemblée nationale à la liberté de ses délibérations, et ce témoin ajoute que ce discours le toucha tellement, qu'il ne put s'empêcher de verser des larmes. (*Mouvement en sens divers.*) Voilà la déposition qui se trouve supprimée par la commission d'enquête.

« Et maintenant, quels sont les témoins qui me chargent ? Je vais donner des preuves de leur moralité.

« M. Leste a écrit au président de la commission d'enquête pour témoigner de la moralité d'un des témoins, qui me fait dire que « la démonstration n'était pas de celles qui « ébranlent, mais de celles qui renversent, » et voici comment il s'exprime sur la moralité d'un nommé Bénafort :

« Monsieur le président, j'ai lu dans le rapport sur cette affaire la déposition du nommé Bénafort, se disant étudiant en médecine. Il y a plus de trois ans qu'il n'a paru à la Faculté. Comme il est important pour la justice de connaître la moralité des témoins, je viens vous faire connaître la moralité du susnommé. C'est un intrigant, un escroc, j'ai dans les mains la preuve irrécusable de mon assertion. C'est un ivrogne, se querellant avec ce qu'il y a de plus ignorant, de plus démoralisé ; c'est un homme enfin qui ne vit que du talent qu'il a de soutirer de l'argent à tout le monde et qu'il ne rembourse jamais. »

« Il y a, messieurs, un autre témoin qui prétend m'avoir

entendu dire cette fameuse phrase : « La démonstration « d'aujourd'hui, etc. »

« Eh bien! messieurs, j'ai dit à la commission d'enquête que ce témoin, qui se nomme Malude Richard, était un imposteur; qu'il lui était arrivé de s'introduire dans cette assemblée comme représentant du peuple, quoiqu'il ne le fût pas. J'ai dit à la commission d'enquête qu'elle pourrait avoir sur la moralité de ce témoin des renseignements très-exacts d'un de nos collègues, M. Michot. J'ai dit à la commission d'enquête que M. Lemansois, secrétaire de la questure, avait été obligé de mettre ce Malude Richard à la porte, parce qu'il se présentait ici sous une fausse qualité; j'ai indiqué à la commission d'enquête, comme pouvant confirmer les renseignements de M. Lemansois, le chef des huissiers de l'assemblée; eh bien! messieurs, aucun de ces témoins n'a été interrogé, et le rapport donne la déposition de M. Malude Richard, dont il était si facile de constater la moralité, comme un témoignage qui peut m'accuser et comme le témoignage d'un honnête homme! (*Marques d'étonnement.*)

« Messieurs, après les discours que j'avais faits, la dissolution de l'assemblée ayant été prononcée par Huber, il y eut un grand mouvement de foule, mouvement qui me porta dans la salle des conférences.

« Là, messieurs, le rapport m'accuse de n'avoir pas protesté pendant qu'on criait mon nom. Protester! mais, évidemment, l'auteur du rapport ne s'est fait aucune idée de la scène qu'il décrivait. Comment! la salle des conférences était pleine de monde; on se poussait les uns les autres; c'était un tumulte abominable; la voix d'un homme se perdait au milieu de ce tumulte, et moi, entendant crier mon nom à une extrémité de la salle, je pouvais empêcher ce nom d'être prononcé!

« Véritablement ceci, messieurs, n'est pas sérieux. Je suis sorti de la salle des conférences, toujours entraîné par cette multitude violente ; arrivé à la grille, nous l'avons trouvée fermée; la garde mobile interdisait l'accès; alors un des ouvriers qui se trouvaient autour de moi a entraîné la foule et l'a menée par le jardin de la présidence ; on criait de tous côtés : *A l'hôtel de ville! à l'hôtel de ville!* et moi, je ne cessais de leur dire : Aller à l'hôtel de ville, c'est verser, soyez-en sûrs, le sang du peuple; c'est le verser de la manière la plus inutile et la plus funeste.

« Sur l'esplanade des Invalides, je me suis arrêté.

« Là, comme je l'ai exposé devant la commission d'enquête, devant le juge d'instruction, dans un écrit que j'ai fait imprimer et publier; là, j'ai de nouveau, et en termes très-pressants, conjuré la foule de se retirer; mon frère était survenu ; il m'a aidé dans mes efforts, et il est parvenu, en effet, à me débarrasser de la foule, en lui disant : Vous allez le faire tuer si vous insistez.

« Un cabriolet passait dans ce moment ; on m'y a placé, et c'est ce cabriolet qui m'a conduit dans le quartier de l'École de Médecine. Quelques-uns d'entre vous s'en sont étonnés ; mais ce n'est pas moi qui ai dit au cocher de cabriolet de me conduire dans le quartier de l'École de Médecine; le quartier de l'École de Médecine était sur le chemin du propriétaire du cabriolet, qui allait à Bercy. Le propriétaire, me voyant accablé de fatigue, me dit :

« — Venez avec moi, et, sur mon chemin, je vous déposerai chez un de mes amis, parce que, évidemment, vous avez besoin de repos.

« On s'est armé contre moi de la déposition du propriétaire du cabriolet. Or, quelle est cette déposition? Le rapport de la commission d'enquête dit : « M. Louis Blanc a « voulu aller à l'hôtel de ville; il en a exprimé l'intention

« formelle, et c'est de cela que nous lui faisons un grief. » Mais permettez-moi de m'étonner que, puisque le rapport faisait tant que d'indiquer la déposition du propriétaire du cabriolet, il ne l'ait pas indiquée d'une manière complète. Le propriétaire du cabriolet n'a pas dit seulement : « Louis « Blanc voulait aller à l'hôtel de ville. » Il a dit dans sa déposition, et il a répété devant moi : « Louis Blanc voulait « aller à l'hôtel de ville, parce qu'il avait une idée fixe, qui « était d'éviter l'effusion du sang et d'empêcher la guerre « civile. » Est-ce vrai, messieurs ?

« Eh quoi ! voilà l'intention qu'on incrimine ! Quoi ! je suis un des auteurs de l'insurrection, parce que j'ai eu l'intention d'aller à l'hôtel de ville pour prévenir l'effusion du sang, pour empêcher la guerre civile ! Mais si j'avais eu, en effet, cette intention aussi formellement arrêtée que le dit le propriétaire du cabriolet, croyez-vous que je dusse la désavouer ? Je m'en serais fait gloire, parce qu'à ma place il n'est pas un seul d'entre vous qui eût à désavouer une pareille intention ; mais elle n'avait jamais été dans mon esprit aussi arrêtée que le propriétaire du cabriolet l'avait pu supposer. Et comment, messieurs ? Je vais vous l'expliquer. D'un côté, ma pensée, et je dirai plus, mon cœur, étaient à l'hôtel de ville. Là étaient, en effet, deux de mes amis que je croyais compromis, que je craignais de savoir malheureux, Albert et Barbès. Dans la salle des conférences, j'avais entendu dire que Barbès avait été entraîné à l'hôtel de ville ; qu'à ceux qui l'y entraînaient, il avait opposé une résistance énergique. Je le voyais porter à l hôtel de ville, forcé de subir les conditions d'une foule violente ; il était impossible que cette préoccupation ne fût pas très-vive dans mon esprit. L'assemblée avait été dissoute ; personne ne pouvait encore savoir, et moi moins que personne, ayant été enveloppé par le tumulte, quels seraient les évé-

nements ultérieurs de la journée; si l'assemblée pourrait se reformer ici. Et, dans ce cas, messieurs, où était la route de tout bon citoyen? Est-ce que ce n'était pas à l'hôtel de ville? Est-ce qu'on ne pouvait pas aller à l'hôtel de ville, au lieu où était l'insurrection, chercher à la comprimer? Est-ce que, parmi vous, personne n'a eu l'idée de pacifier les esprits? Eh bien! moi qui avais cherché à jouer ce rôle de pacification dans l'assemblée, pourquoi n'aurais-je pas eu la pensée de le continuer à l'hôtel de ville? Il est très-vrai qu'il était dans ma préoccupation d'aller à l'hôtel de ville; mais, d'un autre côté, je me disais que je serais complétement impuissant à dominer le tumulte.

« Je le savais par la triste expérience que je venais de faire dans cette assemblée. J'étais donc combattu entre le désir d'aller sur la place de Grève et la conviction qu'en y allant je ne pourrais aucunement remédier au désordre. Voilà ce qui explique d'une manière simple et naturelle des paroles que le propriétaire du cabriolet, qui ne pouvait pas lire au fond de ma pensée, a regardées comme exprimant une intention beaucoup plus formelle qu'elle ne l'était en effet dans mon esprit. Et ce qui le prouve, c'est le fait lui-même; car, enfin, si j'avais voulu me rendre à l'hôtel de ville, qui pouvait me forcer de suivre la route que le propriétaire du cabriolet m'indiquait? Est-ce que ce cabriolet pouvait être transformé en prison? Qui m'empêchait d'en descendre, de prendre une autre voiture, et même d'aller à pied à l'hôtel de ville? Mais je ne le voulais pas, voilà la vérité; et cependant je pensais continuellement à l'hôtel de ville.

« Je me suis rendu ainsi chez M. Arnaud. Là j'ai demandé à changer de linge, parce que j'étais épuisé de fatigue; et si je suis allé de suite chez M. Masson (et les dépositions confirment tout cela, et il n'y a rien dans le récit que je vous fais qui ne soit appuyé sur les témoignages que vous avez

sous les yeux), ç'a été uniquement parce que, inspection faite des armoires de M. Arnaud, il ne put me donner le linge que je lui demandais.

« Ici, je vous ferai remarquer une chose très-importante qui a été omise dans le rapport, à ma grande surprise ; il a grand soin de dire, pour prouver que j'ai été à l'hôtel de ville, que j'en ai eu l'intention, que cela résulte de la déclaration réitérée du propriétaire du cabriolet. Mais pourquoi le rapport, dans son impartialité, ne dit-il pas aussi que, lorsque j'ai quitté la librairie de M. Victor Masson, j'ai dit aux neveux de M. Victor Masson qui m'avaient reçu : « Je « retourne chez moi ? » Car, messieurs, voilà la déposition des neveux de M. Victor Masson. Le juge qui les interrogeait leur a dit : « Mais M. Louis Blanc ne vous a-t-il pas « prévenus qu'il allait à l'hôtel de ville ? » Et ils répondirent (lisez les dépositions) : « Non, monsieur, nous vous avons déjà dit que M. Louis Blanc et son frère nous avaient affirmé « qu'ils retournaient chez eux. »

« Il me semble, messieurs, que le rapport, si prompt à indiquer l'intention que j'avais manifestée d'aller à l'hôtel de ville, aurait dû, pour être impartial, manifester aussi l'intention que j'avais de n'y aller pas.

« Je quitte M. Victor Masson, et le rapport me montre allant à l'hôtel de ville, y pénétrant, m'asseyant autour d'une table avec les insurgés, et cela sur la foi du colonel Watrin. Eh bien ! si jamais homme aura été convaincu d'être un imposteur et un faux témoin, ce sera ce colonel Watrin. (*Mouvement.*)

« Voici une déclaration de M. Marrast :

« Nous, soussignés, Félix Mathé, Pelletier, Raynal et Lefranc, représentants du peuple, délégués par une réunion nombreuse de nos collègues afin d'éclairer la conscience de

tous sur un bruit de nature grave concernant Louis Blanc, et dont Armand Marrast aurait été l'auteur, nous nous sommes transportés à l'hôtel de ville, et là nous avons été reçus par le citoyen Armand Marrast. Nous lui avons demandé : 1° s'il était vrai qu'il eût cru, le 15 mai, que Louis Blanc s'était transporté à l'hôtel de ville et qu'il avait été arrêté, puis relâché; 2° si depuis, mieux informé, Marrast ne serait pas revenu sur sa première opinion. Après une inspection des lieux faite dans le but de nous édifier sur la valeur de l'une ou de l'autre hypothèse, Marrast nous a répondu qu'il a cru d'abord à la présence de Louis Blanc à l'hôtel de ville, pour deux raisons, d'abord pour avoir entendu acclamer son nom pendant longtemps avec ceux de Barbès et d'Albert, et ensuite sur la foi d'un garde national dont il ne sait pas le nom et qu'il n'a pu retrouver depuis; qu'en somme il avait cru devoir faire part de cette première impression à la commission exécutive ; 3° que, depuis, lui Marrast, désirant se fixer sur le fait, avait procédé lui-même à une enquête sévère et minutieuse; qu'en considérant la disposition des salles et des escaliers, et la masse des troupes qui jonchaient toutes les avenues de l'hôtel de ville, il avait fini par se convaincre complétement de l'impossibilité pour Louis Blanc de sortir s'il fût entré. D'où, pour Marrast, a résulté par voie d'induction rigoureuse cette autre conviction, que Louis Blanc n'avait point paru à l'hôtel de ville.

« Prié de nous dire si, en cas d'interpellation directe, il voudrait bien donner ces explications à la tribune, Marrast a promis de le faire.

« Hôtel de ville, 3 juin 1848, onze heures du matin.

« Lefranc, Raynal (Théodore), Mathé (Félix), Pelletier. »

« Voici, messieurs, une lettre que j'ai reçue après la publicité donnée au rapport.

« Versailles, 11 août 1848.

« Citoyen représentant, je crois utile de vous informer que j'ai écrit aujourd'hui même au président de la commission d'enquête et au citoyen Germain Sarrut, que j'ai vu hier désigné, dans *le Courrier français,* en tête de la commission de contre-enquête sur les événements de mai et de juin, à l'effet de les informer que, présent à l'hôtel de ville le 15 mai, je pouvais affirmer, même par serment, que vous n'étiez pas dans la salle dont parle le citoyen Watrin dans sa déposition. En présence du rapport de la commission, j'ai été si indigné que, comme l'ordonne l'Évangile, sans regarder derrière moi, j'ai pris de suite le parti de faire connaître la vérité.

« Salut et fraternité.

« THUMERY,
« *Rue de la Paroisse, 44.* »

« Cette lettre, messieurs, n'est pas sans importance, car c'est la lettre d'un homme qui se dénonce pour rendre hommage à la vérité. Ce témoignage a été adressé à M. Odilon Barrot (M. Barrot fait un signe d'assentiment); il a paru dans le rapport de la commission d'enquête. Voici une autre lettre :

« CITOYEN LOUIS BLANC,

« Quoique ma position d'inculpé dans les affaires de juin, par suite d'une fausse délation, me commande la plus grande réserve, la plus grande circonspection, ma conscience ne peut résister plus longtemps à cacher la vérité.

Je dois cette vérité à mon pays, je la dois pour confondre ceux qui, par un parjure, veulent atteindre l'homme dans ce qu'il a de plus sacré, son honneur, et qui veulent se jouer impunément de la liberté individuelle. Je suis donc prêt à donner le plus profond démenti à votre vil calomniateur, résolu à subir toutes les conséquences que mon témoignage peut faire assumer sur ma tête, relativement à ma position actuelle.

« Salut et fraternité.

« PELLOTIER DE LORGES, *détenu politique.*

« Du fort de Romainville, 23 août 1848. »

« Voici une autre lettre adressée au président de l'assemblée nationale :

« *Monsieur le président de l'assemblée nationale,*

« Présent à l'hôtel de ville le 15 mai dernier, après y être entré un des premiers et avant l'artillerie de la garde nationale, après lecture faite du rapport de la commission d'enquête, ma conscience m'oblige, et ce, sous la foi du serment, à rectifier les charges que différents témoins ont données contre le citoyen Louis Blanc, représentant du peuple.

« J'ai procédé, avec la compagnie d'artillerie, à la visite faite dans l'hôtel de ville. Je suis entré dans le secrétariat général : Barbès et Bonne fils y étaient, et j'affirme ne pas y avoir vu le citoyen Louis Blanc.

« Quant à la lettre dont parle l'enquête, trouvée par M. Gavet, professeur au lycée Charlemagne, personne de ceux qui passèrent la nuit à l'hôtel de ville n'en eut connaissance. Chacun copiait la liste des membres du gouver-

nement nouveau organisé par Barbès ; on se passait de mains en mains les écrits trouvés, et chacun les accompagnait de réflexions difficiles. Cette lettre, qui aurait donné plus de prise que toute autre aux commentaires, a été passée sous silence. Je ne m'étonne nullement qu'on puisse moralement dire avoir vu Louis Blanc à l'hôtel de ville, car dans la nuit du 15 mai des témoins disaient bien y avoir vu Cabet, Raspail et Sobrier.

« J'ajoute que le nom de Louis Blanc n'a pas même été prononcé.

« En cas de besoin, je me soumettrai à toutes les questions qui pourront m'être faites comme ayant signé..., etc.

« JULES DAVID,

« *Rue du Four-Saint-Honoré,* 15.

« 26 août 1848. »

« Voici une pièce beaucoup plus importante encore et beaucoup plus décisive ; c'est une protestation faite contre la déposition de M. Watrin, par le commandant, le capitaine et un lieutenant de la 6e légion.

« Je vais vous en donner lecture :

« *Les officiers de la garde nationale,* 1re *compagnie du* 2e *bataillon,* 6e *légion, au citoyen président de l'assemblée nationale.*

« CITOYEN,

« Le lieutenant-colonel Watrin, de la 6e légion, ayant fait devant la commission d'enquête une déposition de laquelle il semblerait résulter que, le 15 mai dernier, il serait entré le premier à l'hôtel de ville, à la tête du 2e bataillon, nous croyons devoir, dans l'intérêt de la justice et

de la vérité, vous adresser l'exposé des faits tels qu'ils se sont passés dans ces déplorables journées.

« Nous déclarons sur l'honneur que, le 15 mai dernier, c'est notre brave commandant Lescouvé qui, de son propre mouvement, et sans ordres supérieurs, a, le premier, forcé les grilles de l'hôtel de ville et y est entré, suivi de notre compagnie.

« Nous affirmons de plus que le lieutenant-colonel Watrin, qui était aussi en tête du bataillon, n'a pas suivi l'élan de notre commandant, et qu'il est resté sur la place pour la déblayer; s'il a pu pénétrer jusque dans l'hôtel, ce n'est que longtemps après nous. »

(Suivent les signatures de M. Forestier, colonel, et de plusieurs officiers de la 6e légion.)

« M. Budelot, tailleur en pierres, rue d'Angoulême, faubourg du Temple, n° 50, lieutenant de la 5e compagnie, 2e bataillon, 6e légion, est entré avec M. Prévost dans l'hôtel de ville, et ne s'est séparé de lui qu'en envahissant les salles où étaient les insurgés. Il a vu les sentinelles. C'est lui qui, arrêté par elles, est allé chercher du renfort pour envahir les salles. Les sentinelles avaient leurs armes chargées, et c'est lui qui a fait mettre la baguette dans le canon pour s'en assurer. Il n'a vu M. Watrin qu'après l'arrestation des insurgés, qui a eu lieu de cinq à cinq heures et demie. Il occupait l'hôtel de ville avec sa compagnie depuis quatre heures et demie, et, depuis ce moment, il ne pense pas qu'aucun des insurgés ait pu s'échapper.

« BUDELOT.

« Paris, le 21 août 1848. »

« Voici maintenant une déposition de celui qui a arrêté Barbès :

« M. Prévost, toiseur, rue d'Angoulême, 56, faubourg du Temple, sergent de la 3e compagnie, 2e bataillon, 6e légion, faisait partie du 2e bataillon, commandant Lescouvé. Sa compagnie est entrée la première à l'hôtel de ville, sur les quatre heures et demie environ. » (Je vous prie, messieurs, de retenir ce chiffre.) « Il est entré le troisième dans la salle où étaient les insurgés, un peu avant cinq heures. Il y avait des sentinelles à la porte de la salle où étaient Barbès et les principaux insurgés. Louis Blanc ne se trouvait pas parmi eux. Les sentinelles n'ont laissé entrer que lorsque la garde nationale est arrivée en masse. Une fois entré, c'est lui (Prévost) qui a saisi et arrêté Barbès, de cinq heures à cinq heures et demie. La présence des sentinelles exclut l'idée que M. Watrin ait pu pénétrer dans cette salle. M. Prévost n'a vu M. Watrin qu'après l'arrestation de Barbès ; il ne pense pas qu'aucun des insurgés ait pu échapper de l'hôtel de ville à partir du moment où sa compagnie a pénétré dans l'hôtel de ville.

« PRÉVOST.

« A Paris, le 21 août 1848. »

« Messieurs, ici j'aborde une preuve que je puis dire mathématique.

« Vous voyez que de cet ensemble de dépositions, il résulte que la garde nationale est entrée à l'hôtel de ville à quatre heures et demie environ, et que c'est de cinq à cinq heures et demie que Barbès a été arrêté. Eh bien, où étais-je en ce moment? Il est constaté par les dépositions de M. Arnaud et de M. Lemaigre que j'étais chez M. Arnaud à quatre heures et demie.

« Les neveux de M. Masson déclarent que j'ai quitté la maison de M. Masson à cinq heures un quart. M. Lacauchie me rencontre rue Hautefeuille vers six heures, et

M. Redon, environ à la même heure, me rencontre au Quai-aux-Fleurs, de manière que, quand je descendais du faubourg Saint-Germain vers le Quai-aux-Fleurs, il y avait déjà une demi-heure que l'hôtel de ville était au pouvoir de la garde nationale ! Je ne crois pas que jamais *alibi* ait été plus complétement prouvé.

« J'oubliais un fait, messieurs, qui n'a pas une très-grande importance ; mais enfin il sera dit que, de toutes les dépositions dirigées contre moi, pas une seule n'aura pu résister à l'examen des faits.

« Un substitut du procureur de la république avait prétendu m'avoir vu au Quai-aux-Fleurs, escorté de trois hommes armés. Quand on me parla, chez le juge d'instruction, de cette déposition, je répondis que ce substitut s'était trompé, que je n'étais pas escorté par trois hommes armés, que seulement j'avais été rencontré par deux hommes, que le troisième était mon frère, et que, des deux hommes qui m'avaient abordé sur le Quai-aux-Fleurs, un seul était armé. Ainsi, ce n'était pas une escorte, c'était une rencontre.

« Voilà ce que j'ai déposé ; depuis, mon récit a été pleinement confirmé par la déposition d'un de ces hommes, M. Redon, qui explique les faits exactement comme je les explique moi-même.

« Il dit que, revenant de l'hôtel de ville, où il était allé pour rejoindre son bataillon, il me rencontra sur le Quai-aux-Fleurs ; que là il me demanda si je savais des nouvelles, et que, sur ma réponse négative, il continua son chemin ; puis il ajoute, ce qui vient confirmer tout ce que j'avais dit, qu'il me vit remonter vers le palais de justice, comme me dirigeant du côté de la préfecture de police, et que là je repris la voiture qui nous conduisit chez nous, mon frère et moi.

« J'oubliais, messieurs, de vous parler d'une lettre qui a

été trouvée à l'hôtel de ville, lettre sans adresse et sans signature.

« J'en tiens l'original entre mes mains, c'est M. Guinard qui a bien voulu me la remettre. Il est assez singulier que cette lettre, qui renferme les fautes d'orthographe les plus grossières, se trouve précisément écrite d'une écriture qui annonce une main extrêmement exercée. Au surplus, je ne m'arrêterai pas longtemps à une déposition de ce genre. Il y a eu dans notre histoire de mauvais jours où on parlait de faire pendre un homme avec trois lignes de son écriture. Je ne sais si cela maintenant ne suffit plus ; mais aujourd'hui ce n'est pas trois lignes de mon écriture que l'on m'oppose, ce sont trois lignes de l'écriture d'un inconnu !

« Ici, messieurs, se termine à peu près l'examen des faits qui me sont imputés, car après cela, vraiment, je ne trouve plus rien, à moins qu'on ne parle de la déposition de M. Trélat.

« M. Trélat a parlé de propositions que j'aurais faites à M. Émile Thomas.

« Lorsqu'il a été pour moi question de pareille chose, je suis tombé dans la plus grande stupeur, car je n'ai jamais vu M. Émile Thomas de ma vie. Lorsqu'on a interrogé M. Émile Thomas, sa réponse a été : « La déposition de « M. Trélat est un mensonge ; jamais de ma vie je n'ai vu « M. Louis Blanc. »

« Quant à cette ancienne amitié que M. Trélat a rappelée entre nous, vous conviendrez qu'une amitié pareille, racontée dans une circonstance pareille, n'est qu'un artifice de la haine.

« La déposition de M. Trélat se compose de deux choses, d'un fait qui, vous le voyez, est faux, et d'une insinuation. Je viens de prouver, par le témoignage de M. Émile Thomas, la fausseté du fait.

« Quant à l'insinuation, le meilleur moyen de répondre à M. Trélat devant une assemblée d'honnêtes gens, ce sera de relire tout simplement sa déposition.

« La voici :

« Je ne sais rien particulièrement d'une visite de M. Louis Blanc aux ateliers de Clichy, quelques jours avant la prise d'armes du 23 juin. J'ai gémi sur l'organisation des ateliers nationaux à mon entrée au ministère. » — M. Trélat devait bien savoir qu'il n'y avait rien de commun entre les ateliers nationaux et moi. — « C'était une calamité publique : je m'occupais de les dissoudre quand j'ai quitté le pouvoir. Je ne pouvais procéder que lentement. Quelques résultats étaient devenus possibles quand a éclaté l'insurrection du 23 juin. Dans mes rapports avec les ouvriers, j'ai partout reconnu le langage de Louis Blanc, sa manière de s'exprimer, ses gestes, son accentuation si remarquable, toutes ses inspirations enfin. »

« Ainsi, messieurs, je suis coupable de l'insurrection du 23 juin, parce que, dans une foule immense, on a reconnu mes gestes!... Je ne sache pas que le génie de l'inquisition ait jamais trouvé pareil procédé.

« Voilà ma réponse!

« On a parlé des ateliers de Clichy et d'une visite que j'avais faite à ces ateliers.

« Ici encore, messieurs, j'ai, à mon grand regret, à dénoncer l'extrême partialité du rapport.

« D'abord il contient des énonciations complétement fausses, et fausses d'une déplorable façon, puisqu'ici l'erreur est une charge.

« Quand je suis allé devant la commission d'enquête, j'ai dit que j'avais fait une visite aux ateliers de Clichy, non pas

le 21 juin, veille de l'insurrection, mais le 18 juin, ce qui est bien différent, et vous concevez combien il importait ici de ne pas rapprocher mensongèrement les dates.

« C'est le 18 juin que je suis allé visiter les ateliers de Clichy. Le rapport ne s'explique pas sur la nature et l'objet de cette visite ; seulement il affirme que cette visite, faite la veille, dit-il faussement, avait un rapport direct avec l'insurrection.

« Eh bien ! j'ignore encore pourquoi le rapport n'a pas mentionné la déposition que j'ai faite, déposition que personne n'a contredite, déposition qui aurait pu au besoin être confirmée par six, sept ou huit cents témoignages.

« J'ai dit à la commission : L'association des tailleurs de Clichy voulait s'adresser au gouvernement pour obtenir un crédit de 80,000 fr. Les délégués vinrent me trouver pour me consulter sur la marche à suivre. Je les conduisis chez M. Flocon, qui était alors ministre du commerce, et qui nous renvoya à M. Delambre, chef de division du commerce intérieur. M. Delambre dit aux délégués de l'association des tailleurs que s'ils voulaient obtenir le crédit qu'ils demandaient, il fallait qu'ils fissent d'abord un acte de société qui se rapportât aux dispositions du code civil. Cet acte de société fut fait, et quand il fut terminé, les délégués vinrent me prier d'aller les voir à Clichy pour les aider à faire comprendre à leurs camarades de quelle importance il était pour eux d'accepter cet acte de société en vue du crédit de 80,000 fr. qu'ils demandaient.

« La commission d'enquête a pu vérifier la parfaite exactitude de mon dire. Je demande pourquoi elle ne l'a pas même mentionné.

« Maintenant, messieurs, il était bien difficile de me compromettre dans les affaires de juin, auxquelles personne, dans Paris, n'est demeuré plus complétement étranger que

moi, et dont personne n'a plus que moi profondément gémi.

« Je suis venu dans cette assemblée le 23 juin à l'ouverture même de la séance. Je n'ai pas un seul instant quitté l'assemblée ; il était d'une impossibilité matérielle, absolue, qu'on me compromît dans ces événements. Alors qu'a-t-on fait? car à tout prix on voulait me perdre : on a imaginé qu'ayant une grande influence sur l'association des tailleurs de Clichy, j'étais intervenu dans l'insurrection, sinon par moi, du moins par eux.

« Eh bien ! il se trouve que cette association des tailleurs de Clichy, sur laquelle en effet j'exerce de l'influence, est restée complétement étrangère à l'insurrection.

« Il y a un fait qui est absolument indestructible et qui est celui-ci : le 23 juin, pendant que tout retentissait du bruit de la fusillade, l'association des tailleurs de Clichy était à travailler dans l'atelier ; les tailleurs n'ont quitté leur ouvrage qu'à l'heure ordinaire, c'est-à-dire à six heures, à la grande édification des gens du quartier.

« Mais qu'a-t-on fait pour prouver dans le rapport que l'association était entrée pour quelque chose dans l'insurrection? On a dit d'une manière vague : Il y a beaucoup de tailleurs arrêtés.

« La vérité, la voici, elle résulte de la déposition du commissaire de police lui-même : Les tailleurs de Clichy sont 1,500 ; et sur 1,500, dans un moment où on arrêtait tout le monde, on a arrêté 12 tailleurs de Clichy, dont 6 sont maintenant relâchés ; de manière qu'il n'y en a plus que 6 (6 sur 1,500 !) qui soient soupçonnés d'avoir participé aux événements de juin.

« Et voilà ce qu'on appelle l'association des tailleurs se précipitant tout entière dans l'insurrection ! (*Mouvement.*)

« Messieurs, comme je ne veux rien passer, absolument

rien, je relèverai une ligne qui se trouve au bas du rapport de M. Trouvé-Chauvel, ligne dans laquelle il est dit :

« On élève des barricades et on envoie prendre le mot d'ordre chez M. Louis Blanc.

« Onze heures du matin. »

« Il me serait très-difficile de répondre à une pareille allégation, puisque les preuves m'échappent complétement. Quelles sont les personnes qui ont envoyé prendre le mot d'ordre? quelles sont les personnes qui sont venues chez moi? sur quelles preuves, de quelque nature qu'elles puissent être, s'appuie une pareille allégation si invraisemblable?

« Il semble que je doive être très-embarrassé pour répondre. Eh bien, le hasard précisément me sert lui-même à merveille. Voici l'emploi de ma journée du 23 juin. En sortant de chez moi, je suis allé déjeuner au café Foy, sur le boulevard, qui fait le coin avec la rue de la Chaussée-d'Antin, et où j'ai été vu par un de nos collègues, M. Babaud-Laribière.

« LE CITOYEN BABAUD-LARIBIÈRE. — Oui, c'est vrai!

« LE CITOYEN LOUIS BLANC. — J'y suis resté à lire les journaux, jusqu'à onze heures environ. En rentrant chez moi, c'est par mon concierge que j'ai appris qu'on faisait des barricades rue Saint-Denis et rue Saint-Martin; et mon concierge, si on l'avait interrogé, aurait pu dire que cette nouvelle me jeta dans une véritable consternation. Je montai chez moi pour prendre quelques papiers (et je dirai tout à l'heure quels étaient ces papiers, parce que c'est important) et me rendre de là à l'assemblée nationale. Sur ces entrefaites entra un de mes compatriotes, M. Savelli. Voici sa déposition :

« Monsieur le président (ceci était adressé au président

de la commission d'enquête), j'ai à vous apporter un témoignage que me dicte l'amour de la vérité. Le matin du 23 j'allai voir M. Louis Blanc, mon compatriote. Je le trouvai très désolé d'une nouvelle qu'il venait d'apprendre de son concierge, qui lui avait dit qu'on faisait des barricades à la porte Saint-Denis et à la porte Saint-Martin. M. Louis Blanc me pria de l'excuser s'il ne pouvait me recevoir, parce qu'il se rendait à l'assemblée. Je lui offris de l'accompagner, ce qu'il accepta, et aussitôt nous montâmes en voiture. Au moment où la voiture allait partir, deux ou trois hommes du peuple parurent à la portière, et, ayant reconnu Louis Blanc, lui dirent qu'il y avait beaucoup d'agitation dans Paris, et que probablement une insurrection allait éclater.

« M. Louis Blanc leur répondit avec animation que c'était là un grand malheur, et il leur adressa rapidement quelques paroles qui avaient pour but de les détourner de prendre part à la révolte, en les engageant aussi à en détourner leurs camarades.

« Voilà, monsieur le président, ce que j'affirme sur l'honneur.

« J'accompagnai M. Louis Blanc à l'assemblée nationale, et je ne le quittai qu'au moment où il y entra.

« Je dois ajouter que pendant le trajet il me manifesta la plus grande douleur ; il me dit que, dans tous les cas, l'insurrection était déplorable ; qu'il était impossible qu'elle triomphât ; et que, dans le cas où elle triompherait, elle jetterait inévitablement la société dans le plus pressant danger, rien n'étant prêt pour la solution immédiate du problème de la misère. (*Mouvement.*)

« SAVELLI, avocat,
« 9, *rue Castiglione.* »

« Ce n'est pas tout, messieurs. J'étais si avant dans le com-

plot, j'étais si préoccupé de cette insurrection fomentée par moi, et dont on venait chez moi chercher le mot d'ordre, que le 23 juin j'ai apporté précisément à l'assemblée des notes pour un discours que je me proposais de prononcer à cette tribune, en réponse à un discours de M. de Montalembert sur les chemins de fer ; et comme je n'avance absolument rien sans preuve, je dirai ceci : A l'ouverture de la séance, vous devez bien vous en souvenir, sous la présidence de M. Sénard, les représentants du peuple se réunirent dans l'ancienne salle des députés ; je me trouvai placé à côté d'un de nos collègues, le citoyen Conti, qui vit les notes dont je parle, que j'avais apportées avec un volume de la *Revue du Progrès*, contenant des documents statistiques. Le discours que j'allais prononcer fut un moment le sujet de la conversation qui s'engagea. M. Conti est ici présent, il peut affirmer mon dire.

« LE CITOYEN CONTI. — C'est vrai.

« LE CITOYEN LOUIS BLANC. — Messieurs, je ne crois pas avoir laissé debout un seul des faits qui me sont imputés. Je les ai examinés longuement, avec beaucoup de soin, parce que l'accusation qu'on a fait peser sur moi est la plus grave qui puisse peser sur le cœur d'un honnête homme. Quoi ! messieurs, j'aurais poussé le peuple à l'insurrection, je me serais rendu responsable de tous ces flots de sang, j'aurais fomenté une guerre civile qui a fait tant d'orphelins et tant de veuves, et puis je serais allé me cacher lâchement ; après avoir manqué du courage de la lutte, j'aurais manqué du courage de l'aveu ! Non, je ne me suis rendu coupable ni d'une telle bassesse, ni d'une telle lâcheté ; et je suis bien aise de trouver l'occasion de déclarer à cette tribune que l'homme qui pousse à une insurrection et qui ne court pas y combattre, et, s'il le faut, y mourir, celui-là est un infâme ; je le déclare, pour que cette déclaration, si jamais

j'avais pu me rendre coupable d'une aussi ignoble lâcheté, puisse être retournée contre moi et m'écraser.

« Maintenant je termine, et je le fais en quelques mots. Je vous ai dit la vérité, messieurs, je vous ai dit la vérité comme un homme loyal, comme un honnête homme qui a été indignement calomnié. A ceux qui ne me connaissent pas, il fallait des preuves ; mais j'ose dire ici que, pour ceux qui me connaissent, ma parole eût suffi, car ceux-là savent bien que la vie me paraîtrait achetée trop cher au prix d'un mensonge. » (*Vive approbation à gauche.*)

CHAPITRE XXIII.

Attitude de l'assemblée dans la nuit du 25 août. — Tout à coup le président se lève et donne lecture d'un réquisitoire contre deux représentants. — Protestation de MM. Flocon et Théodore Bac. — M. Corne et M. Eugène Cavaignac. — Offre généreuse de M. d'Aragon. — Départ pour Londres.

Quand j'achevai ce discours, il était près de onze heures du soir. L'immense salle, faiblement éclairée, présentait alors un aspect sinistre. Immobiles, silencieux, en proie à une violence contenue, les proscripteurs ressemblaient à des fantômes. Dans les tribunes, une curiosité morne se peignait sur les visages pâlis par la fatigue. Pour égaler cette scène à d'autres scènes dont le souvenir, après un demi-siècle, palpite encore, il ne manquait que le voisinage de la guillotine et l'alliance avec le bourreau.

A son tour, Caussidière prit la parole. Il combattit l'accusation dans un discours nourri de faits, plein de preuves saisissantes, et dont, à diverses reprises, il interrompit l'enchaînement par d'heureuses et fortes saillies. Le silence continua, menaçant, implacable.

Tout à coup le président se lève, et il donne lecture du réquisitoire qui demandait à l'assemblée, contre Caussidière et contre moi, une autorisation de poursuites que cette même assemblée, en ce qui me concernait, avait déjà repoussée par un vote solennel. En vain Laurent (de l'Ar-

dèche) protesta contre le coup d'État qu'on enveloppait lâchement dans un acte judiciaire; en vain Théodore Bac fit entendre, pour me défendre ou me venger, la voix d'une amitié éloquente et intrépide; en vain Flocon disputa Caussidière, son ancien compagnon d'armes, aux fureurs d'un parti qui ne se consolait pas d'avoir été vaincu sans être écrasé... les votes étaient comptés d'avance, et une majorité, devenue tyrannique, ne discute pas, elle vote.

Toutefois la décision à prendre contre moi était grave; car on ne pouvait y arriver qu'en traversant un scandale, et l'assemblée allait être condamnée à se *déjuger*. C'est ce que je tins à bien constater, des arrêts du genre de celui qu'on se disposait à rendre ayant toujours été sujets à révision! La déposition de M. Watrin, c'est-à-dire un faux témoignage manifeste, une imposture éclatante et avérée, voilà de quel honteux prétexte M. Corne, procureur général de la république, se servit pour remettre sur le tapis une question complétement résolue. Il fallait le voir, avec sa figure hâve, sa voix sèche et brève, son sourire haineux, son œil avide!... Ah! elle est donc immortelle cette race des Laubardemont!

Le général Eugène Cavaignac vint, de son côté, demander qu'on pressât la conclusion. Je ne l'entendis pas, je ne l'écoutai pas. Tandis qu'il parlait contre moi, je pensais à Godefroy Cavaignac; à Godefroy qui, dans cette même ville de Londres où m'a envoyé la nuit du 25 août, m'avait dû un exil moins rigoureux; à Godefroy, le plus regretté, le plus cher de mes amis, et qui, mourant dans mes bras, me disait : « Tu es mon deuxième frère! »

A une majorité que formait la coalition dont j'ai parlé, nous fûmes livrés aux royalistes, encore émus de ce grand cri de : *Vive la république!* qui, au 4 mai, leur avait été arraché.

Mon frère et mes amis me conjuraient de m'éloigner : par un sentiment qu'on devine, je résistai d'abord, et peut-être aurais-je résisté jusqu'au bout, si le légitime orgueil de l'innocent qu'on opprime ne trouvait plus de satisfaction à déjouer l'injustice qu'à la subir. Oui, voilà ce qui me décida. Je sentis tout mon être se révolter à l'idée que j'allais tomber en la possession de mes ennemis; qu'ils pourraient insolemment disposer de mon sort. Il fallait leur enlever cette joie ; il fallait, pour les combattre encore, se réserver l'espace et la liberté ! Un représentant du peuple, homme loyal entre tous, M. d'Aragon, m'aborda, et, me tendant la main : « Je ne partage pas votre opinion, me dit-il, mais je « vous estime et je vous aime. Si je vous parais digne de votre « confiance, venez ! » Je le suivis aussitôt. J'ai appris, depuis, qu'il était mort, et cette nouvelle a été la première douleur ajoutée au deuil de mon exil. Il faisait jour quand je sortis de l'assemblée. Arrivé chez M. d'Aragon, je me jetai tout habillé sur un lit et je m'endormis profondément. Deux heures après, réveillé par mon hôte, qu'étaient venus rejoindre deux de mes amis, Eugène Duclerc et Félix Pyat, je montai en voiture, et, accompagné de Félix Pyat, j'allai prendre à Saint-Denis le chemin de fer du Nord. Ce fut la seule précaution à laquelle je pus me résoudre ; il me répugnait trop de descendre à un déguisement; et, à Gand, j'aimai mieux aller en prison, pour m'être nommé, que de me servir d'un passe-port d'ami qu'on avait glissé dans ma poche au moment de mon départ.

CHAPITRE XXIV.

Ma déclaration en quittant Paris. — On substitue au jury une haute cour de justice, un tribunal exceptionnel qui doit siéger à Bourges. — Rapprochement entre la conduite de M. Odilon Barrot et de ses complices, et celle des républicains socialistes. — Les modérés. — Pourquoi je ne me suis pas rendu au procès de Bourges. — Ce que les violences de la réaction présagent à la France.

En quittant Paris, j'avais laissé entre les mains de mes amis une lettre par laquelle je promettais de me présenter aussitôt que serait venu le jour solennel des débats. Et en effet, mon impatience, sur ce point, ressemblait à la fièvre. J'allais donc pouvoir, devant le jury national, confondre mes persécuteurs, les châtier, les écraser du poids de leur infamie! J'allais les faire JUGER devant la justice humaine, en attendant les souverains arrêts de l'autre justice, j'allais pouvoir crier :

A M. Marie : « Voyons, monsieur, levez la main, et « affirmez, par serment, si vous l'osez, que c'est moi qui ai « établi les ateliers nationaux. »

A M. Marrast : « Vous, regardez-moi en face, et répétez, « si la voix ne vous manque pas, que vous m'avez vu, « le 15 mai, à l'hôtel de ville ! »

A M. Eugène Cavaignac : « Et vous, sur votre foi de sol-
« dat, ayez le courage de nous dire qu'en me faisant
« poursuivre vous m'avez cru coupable ! »

Ah ! c'eût été là pour moi un bonheur suprême, et qui m'était dû, ce semble, en dédommagement de tant d'amertumes. Mais non, il fallait qu'un exemple à jamais mémorable vînt montrer que, dans les voies de l'iniquité, s'arrêter est impossible, et qu'on n'est jamais persécuteur à demi. On était allé de la calomnie à la proscription : il fallait que la proscription fût mise sous le couvert de la justice. On décida que les accusés du 15 mai seraient livrés à une juridiction créée seulement au mois de novembre ! C'était fouler aux pieds ce principe inviolable de la non-rétroactivité que respectèrent toujours les pouvoirs les plus tyranniques, c'était tomber d'injustice en injustice, de scandale en scandale.

Et de quelle nature était le tribunal qu'avec tant d'assurance on substituait au jury? Il appartenait à la catégorie de ceux qu'en 1818, dans un ouvrage intitulé : DE LA JUSTICE CRIMINELLE EN FRANCE, M. Bérenger définissait en ces termes :

(Pages 84 et 85). « *Sous quelque couleur* qu'on les représente, *quelque nom* qu'on leur donne, sous *quelque prétexte* qu'on les institue, on doit les regarder comme DES TRIBUNAUX DE SANG; ils *déshonorent* le prince qui s'en sert, ils *souilleraient* la révolution entreprise pour la plus juste des causes...

« La *seule doctrine* d'un tribunal d'exception est d'*accomplir l'objet pour lequel il a été institué.*

« N'attendez de lui ni *pitié*, ni *humanité*, ni *sentiment de justice*. Ne vous reposez pas même avec confiance *sur le*

caractère qu'ont pu montrer jusque-là les individus qui le composent.

« Tout homme ASSEZ LACHE pour accepter une mission qui le met dans le cas de punir des actions qui ne sont réputées crimes que parce qu'elles déplaisent à un despote ou à une faction, *fait le sacrifice de son honneur, et dès lors il est acquis à l'injustice.* »

Après cela, qui voudra jamais croire que l'homme qui avait si bien flétri l'institution des *hautes cours* est le même, oui, le même, par qui la *haute cour* de Bourges a été présidée?...

Ainsi, nous demandions des juges, et nous ne trouvions devant nous que des ennemis.

Nous invoquions les règles éternelles de la justice, et l'on s'armait contre nous d'une institution née des emportements de la force.

Nous brûlions d'aller devant le jury dénoncer une accusation, œuvre de mensonge, prodige d'iniquité, et, contre le péril de cette démonstration, l'on se réfugiait derrière un tribunal composé tout exprès pour nous frapper, derrière une juridiction établie *après coup,* sous l'empire de l'état de siége, au sein d'une ville en feu, par des proscripteurs.

C'est à Paris, théâtre du 15 mai, et où d'innombrables témoins pouvaient servir la vérité, que l'accusateur nous devait rendez-vous, et c'est à Bourges qu'on transportait le débat, pour que la vérité y succombât sans assistance, presque sans écho.

La mesure était comblée.

Un jour, quand toute cette ivresse des passions se sera évanouie, on rapprochera de la conduite de M. Odilon Barrot et de ses complices celle des républicains socialistes

qui, au mois de février, employèrent leur dictature à abolir la peine de mort, à calmer la place publique, à protéger les vaincus, à transformer en atelier une prison pour dettes, à rendre inviolable le domicile de chaque citoyen et indépendante la voix de chaque journal : étranges anarchistes, qui prirent pour devise *l'ordre dans la liberté!* singuliers apôtres de la spoliation, qui donnèrent Paris à garder... à deux cent mille affamés sous les armes !

La parole alors sera ôtée à la calomnie, et les faits parleront. On se rappellera combien les hommes de février furent magnanimes, et que pas une arrestation n'attrista leur puissance ; on se rappellera qu'ils n'eurent besoin, eux, ni d'accusateurs publics, ni de juridictions exceptionnelles, ni de geôliers, ni de sbires ; qu'ils n'eurent pas à défendre l'ordre à coups d'épée ; qu'aucune famille ne prit le deuil à la lecture de leurs décrets ; que par eux, enfin, républicains *rouges,* démocrates au nom sanglant, le peuple fut convié un jour à se rendre au Champ-de-Mars pour y célébrer la fête philosophique de l'oubli des haines et y brûler l'échafaud [1].

Depuis, qu'avons-nous vu ? Aujourd'hui encore, que voyons-nous? « Nous sommes les modérés ! » ont osé dire ceux qui allaient remuant d'une main violente les cendres de la guerre civile.

[1] Voici ce que je disais aux délégués des travailleurs, du haut de la tribune du Luxembourg, le 10 mars 1848 : « Les hommes impossibles sont « devenus tout à coup les hommes nécessaires. On les dénonçait comme les « apôtres systématiques de la *terreur;* or, le jour où la révolution les a « poussés aux affaires, qu'ont-ils fait? Ils ont aboli la peine de mort, et leur « plus chère espérance est de pouvoir vous conduire un jour sur la place « publique, et là, dans l'éclat d'une fête nationale, de vous inviter à détruire « jusqu'aux derniers vestiges de l'échafaud. »

Il faut ajouter, à l'éternel honneur du peuple, que ces paroles furent accueillies par des APPLAUDISSEMENTS IMMENSES (Voy. le *Moniteur* du 11 mars 1848.)

Ainsi, les promoteurs des conseils de guerre? Modérés;

Les instigateurs de la déportation en masse? Modérés;

Les approbateurs en délire des condamnations sans jugement? Modérés;

Les inventeurs du bagne politique? Modérés, modérés, modérés!

Ah! ce mot si noble et si beau, ils en auront fait le scandale de l'histoire.

En attendant, nous avions à instruire publiquement, au grand jour, une procédure qui vaudra bien, peut-être, celle qui se cache et qui ment dans l'homicide obscurité des greffes.

Pour ce qui me concerne, je me serais cru complice des fureurs mêmes dont j'ai été victime, si j'étais allé m'asseoir dans le prétoire de Bourges, et j'aurais désobéi à ma conscience si je n'avais pas dénoncé les manœuvres de mes ennemis aux honnêtes gens... honnêtes gens, car l'injustice des âmes viles me touche peu : elle a perdu le pouvoir de m'indigner, et j'en suis arrivé, sur ce point, à toute la sérénité du mépris.

Plus tard, je publierai l'histoire complète de la révolution de février et des événements qui l'ont suivie : je n'ai voulu ici que dévoiler le système d'impostures pratiqué à mon égard. On m'empêchait de porter ma cause devant des juges nommés par le peuple : je l'ai portée devant le peuple lui-même.

Qu'il soit bien entendu, au reste, que je ne descends pas à me disculper : j'accuse.

C'en est assez! Et maintenant, que ceux qui ont cru tuer et flétrir la cause du peuple dans la personne de ses serviteurs, que ceux-là sachent bien jusqu'où va leur puérile démence. Nous pouvons vous crier, faux modérés de notre époque, ce que Necker criait aux prétendus philanthropes

de son temps : Vous avez imité l'art de ces animaux terribles qui, sur les bords des fleuves de l'Asie, prennent la voix des enfants pour dévorer les hommes.

Mais à cela le bénéfice est moindre que le péril. Car enfin, nous tous, démocrates socialistes qui avons décrété ou glorifié l'abolition de la peine de mort, mis le bourreau au ban de la civilisation, calmé la victoire avant la fin du combat, confié l'avenir à la clémence, s'il nous arrivait quelque jour d'avoir à demander de nouveau respect pour ces doctrines sacrées, qu'aurions-nous à répondre à qui nous dirait : Vous avez la mémoire bien courte, messieurs! Voyons, qu'on nous montre ce que la magnanimité de la révolution lui a valu. Les ennemis de la république auraient-ils retrouvé tant de force et déployé tant d'audace, si, comme Hercule enfant, la république avait étouffé les serpents qu'elle eut l'imprudence de laisser dans son berceau? Souvenez-vous des conseils de guerre institués, de vos concitoyens déportés sans jugement, des bagnes et des pontons remplis, de quatre représentants du peuple trainés à Bourges dans des voitures cellulaires, destinées aux voleurs et aux assassins! La clémence a donné à la révolution de février deux mois de vie ; comptez combien la nouvelle terreur blanche en vint donner à la contre-révolution. Et souvenez-vous!

Oh! veuille le ciel, et c'est notre vœu le plus cher, que ce redoutable argument jamais ne l'emporte! Mais, rien que pour l'avoir fait possible et spécieux, le nom des hommes qui aujourd'hui gouvernent restera maudit dans l'histoire.

Ils ont, en effet, rendu la générosité suspecte de folie ; de leurs violences couronnées de succès ils ont composé un sophisme plein de sang à l'usage des terroristes futurs; ils auraient donné au peuple, si cela était possible, le remords de sa modération. Voilà leur crime.

CHAPITRE XXV.

LETTRE A BARBÈS.

Avant de quitter la plume, j'ai un devoir à remplir.

Quand l'arrêt de Bourges frappa mes généreux amis Albert et Barbès, j'écrivis à celui-ci, devenu, plus particulièrement, soit en France, soit en Angleterre, l'objet d'un système atroce de calomnies, une lettre rendue publique. Il me semble que ce livre serait incomplet si l'on n'y trouvait pas, associée aux souvenirs qu'il retrace, l'expression des sentiments que m'a inspirés et qu'inspire à tous ceux qui le connaissent ce républicain magnanime, cet homme si grand à la fois par l'intelligence et par le dévouement.

« Mon cher Barbès, ô le plus généreux des amis et le meilleur des hommes! te voilà donc replongé dans les cachots, au nom de cette même république que servirent toujours si vaillamment ton âme altérée de justice et ton indomptable esprit! Hélas! en songeant à ce que tu vas souffrir encore après avoir déjà tant souffert, quel républicain, digne de ce nom, ne se sentirait le cœur plein de sanglots?

« Je ne veux point parler ici de la cour de Bourges : elle

t'a condamné pour la journée de mai ; aux yeux de tous les royalistes, ton crime c'est ta vie entière.

« Parce que tu as marché d'un air méprisant devant leurs idoles de boue et leurs oracles menteurs ; parce que, dans ton spiritualisme généreux, tu n'as point pensé, à l'exemple d'un sombre philosophe, que ces millions d'êtres humains pussent être sacrifiés à la prospérité de quelques-uns, comme des millions de glands le sont à la beauté des grands chênes ; parce que, avec Pascal, disant : « L'humanité est un homme « qui vit toujours et qui apprend sans cesse, » tu as admis le dogme de la solidarité des existences et des races ; parce que, attribuant à la vérité seulement et à la justice le don d'immortalité, tu as cru, d'une foi fervente et sublime, à l'instabilité des choses injustes et à la possibilité de bannir l'ignorance, de détrôner le mensonge, de détruire la misère, de vaincre le mal ; parce qu'au peuple, que tu aimes et pour qui tu demandes une place au bonheur ainsi qu'au soleil, tu as offert en holocauste tout : ta jeunesse, ta fortune, ta liberté, ta vie, et que, chrétien au milieu d'une société restée païenne, tu t'es montré le plus pieux disciple de Jésus, notre maître... ils t'ont maudit, ils t'ont frappé.

« Mais, grâce au ciel, les hommes prédestinés apportent en naissant ce qui est nécessaire à l'accomplissement de leur mission. Dieu, qui t'a assigné le rôle sacré du dévouement, t'a donné la force, la sérénité et la constance. Il a mis en toi le principe d'un enthousiasme dont il n'appartenait pas à nos ennemis de glacer les joies suprêmes. T'émouvoir en te calomniant, t'humilier en t'infligeant la peine des voleurs et des assassins, t'irriter ou même t'attrister en mettant contre toi de leur parti le garde-chiourme et le bourreau, voilà ce qui est au-dessus de leur pouvoir. Sous leur domination, combien n'es-tu pas plus puissant qu'eux, toi qu'ils pourraient tuer, mais non troubler !

« Lorsqu'au mois de juin 1839 l'on te traîna devant la cour des pairs, ton attitude était bien celle que tu viens de garder devant la haute cour! A l'homme qui t'interrogeait tu répondis : « Quand l'Indien est vaincu, quand le sort de « la guerre l'a fait tomber au pouvoir de son ennemi, il ne « songe point à se défendre, il n'a pas recours à des paroles « vaines : il se résigne, il donne sa tête à scalper. » Et, le lendemain, M. Pasquier n'ayant pas rougi de dire que tu avais eu raison de te comparer à un sauvage, tu repris : « Le sauvage impitoyable n'est pas celui qui donne sa tête « à scalper, mais celui qui scalpe. »

« Le 13 juillet, vers le milieu du jour, on vit arriver sur la place Vendôme, se dirigeant vers la Chancellerie, près de trois mille étudiants. Ils s'avançaient d'un pas grave, en silence, la tête nue, dans l'ordre lugubre et avec le recueillement qui préside à la solennité des funérailles. C'était pour toi qu'ils venaient, mon cher Barbès, car on t'avait condamné à mort. Non, non, jamais consternation ne fut semblable à celle dont Paris, ce jour-là, fournit le spectacle. Les ateliers furent abandonnés, les barrières devinrent désertes, les places publiques et les rues se remplirent de silence : le peuple était tombé dans une amère tristesse!

« Toi, cependant, à la veille de monter sur l'échafaud tu étais tout entier, par la pensée, à tes amis, à ton parti, à la France, et tu écrivais à Godefroy Cavaignac cette lettre que j'ai retrouvée entre les mains d'un des nôtres et qu'il m'est impossible de ne pas transcrire :

« Mon cher Godefroy,

« Je ne veux point laisser passer ces moments suprêmes « sans m'acquitter d'un devoir envers vous ; car, grâce au « système de division adopté par nos ennemis, peut-être

« ne savez-vous pas combien j'honore votre dévouement.
« Vous pouvez en croire la parole d'un homme qui va
« mourir pour la cause dont vous êtes comme lui le soldat.
« J'ai toujours professé pour vous le plus grand respect et
« la plus vive amitié; je puis même dire que j'ai ressenti
« pour votre caractère une de ces sympathies spontanées
« qui font aimer sans connaître. Conservez donc, je vous
« en prie, quelque attachement pour ma mémoire! Bientôt,
« sans doute, les obstacles qui s'opposent à la marche de
« notre chère France vers le but souverain assigné à sa
« nationalité disparaîtront, et le jour de la régénération
« luira pour elle. Puissiez-vous être un de ceux qui diri-
« geront ses destinées futures! »

« Ainsi, tandis qu'à cent pas de la prison, des mains sanglantes clouaient l'échafaud où tu étais attendu, c'était vers la France libre, régénérée et glorieuse, que montait ton âme immortelle! Mais, comme il te restait encore de nobles exemples à donner sur la terre, et que le peuple n'avait pas encore suffisamment sans doute bénéficié de tes douleurs, la mort ne voulut pas de toi; une commutation de peine fut accordée à Paris en deuil : les cachots de la monarchie te gardèrent, et, depuis, dans ce même palais du Luxembourg où l'on t'avait jugé et d'où la Providence vengeresse venait de chasser tes juges, il nous fut donné, à Albert et à moi, de te voir revenir, la figure altérée par dix années de souffrance, mais le front rayonnant, l'œil plein de flamme, aux acclamations du peuple vainqueur.

« Il luira de nouveau, le soleil de ces grandes journées!

« Va, laisse nos ennemis traiter de démence ta magnanime sagesse. L'injustice, l'oppression, le mensonge, le mal, voilà la folie! Et ils l'auraient compris déjà, si le propre de la folie n'était pas de s'ignorer. Car enfin, quelle misère est

comparable à la vôtre, malheureux qui avez pour vous une armée et contre vous votre conscience? Est-ce qu'en effet les soulèvements possibles de la misère ne les tiennent pas dans une perpétuelle anxiété? Est-ce que, parmi les fantômes évoqués par leur épouvante, il n'y en a pas un qu'ils entrevoient toujours, toujours, toujours, cherchant du pain et ne trouvant qu'un fusil? Est-ce que — *demain,* — ce mot de nos espérances, n'est pas le mot de leurs terreurs? C'est bien en vain qu'ils essayeraient de s'étourdir au bruit de leurs fanfares; il faut qu'ils écoutent avec angoisse le silence des complots! C'est bien en vain qu'ils s'étudieraient à se faire un rempart de leur propre agitation, semblables à ces animaux qui, menacés, font autour d'eux de la poussière et s'y cachent : l'inapaisable sentiment du péril est un supplice qui ne se supporte pas.

« A l'exaltation de leurs colères je mesure leur détresse, et par le nombre des baïonnettes dont ils s'entourent je compte leurs tournents! Oh! oui, insensés mille fois, ces hommes qui ne peuvent même pas, comme les convives de la citadelle de Thèbes, se couronner de fleurs, parce qu'il n'y a plus à leur portée que des couronnes ramassées dans la guerre civile, et que, s'ils venaient à se les poser sur la tête, le sang leur coulerait sur le visage! Insensés mille fois, ces hommes qui, avec un désespoir farouche, combattent le triomphe d'une doctrine qui les condamnerait... à être heureux! Barbès, Albert, vos persécuteurs sont vos vengeurs!

« Quant aux idées qu'on frappe en vous, l'heure approche qui leur doit livrer l'empire du monde. Elles n'ont point commencé avec notre siècle, ces idées puissantes. Fondées sur la notion de la justice, qui par essence est immuable, elles sont contemporaines de l'esprit humain. C'est pourquoi elles ont eu, à toutes les époques de l'histoire, des

apôtres, des soldats ou des prophètes. Platon, saint Paul, saint Chrysostome, saint Basile, Munzer, Campanella, Thomas Morus, Morelly, Jean-Jacques Rousseau, les vaincus de thermidor, et, au-dessus d'eux tous, le Crucifié, ont marqué leur passage à travers les sociétés humaines par une trace ardente, lumineuse, que rien n'a pu faire disparaître, et qui toujours s'est retrouvée sous les cadavres des victimes dont a jonché les routes de l'humanité en marche.

« Mais ce qui distingue de ceux qui l'ont précédé le siècle où nous sommes, ce qui constitue son originalité historique, c'est le caractère de force et de généralité qu'ont revêtu des doctrines qui jusqu'ici n'avaient été soutenues que par des penseurs solitaires, de mélancoliques philosophes, des tribuns méconnus, ou des sectes rapidement étouffées, comme le fut celle des premiers chrétiens, c'est-à-dire des seuls vrais chrétiens. Le penseur, le philosophe, le tribun par qui a été reprise l'impérissable tradition de l'égalité fraternelle, s'appelle aujourd'hui en France le peuple. Or, pour le contenir, leurs cachots sont trop petits. Nous vaincrons.

« O mon cher Barbès, si tu savais combien l'affection que je t'ai vouée me rend cette certitude plus précieuse encore et plus douce ! Je n'ignore pas que la *foi* professée dans ton sublime discours devant le tribunal de Bourges est pour toi la source d'ineffables consolations ; que c'est là ce qui t'élève si fort au-dessus de la plupart des hommes ; que c'est là ce qui te rend invincible à la souffrance. Car Dieu te fit de la nature des héros, de la nature des martyrs, et je connais ton cœur.

LOUIS BLANC.

« Londres, 7 avril 1849. »

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PREMIÈRE SÉRIE.

En écrivant l'histoire des premiers mois de la révolution de février 1848, M. Louis Blanc a trouvé plus d'une occasion de confondre les calomniateurs qui lui ont ouvert le chemin de l'exil. Acteur dans ce drame révolutionnaire, il ne pouvait pas se borner à en décrire la marche, à en indiquer les résultats généraux : faussement accusé, il a dû se défendre, et dire la part qu'il a prise à des événements dont ses ennemis se sont fait contre lui une arme empoisonnée. Mais ce livre serait incomplet, si les faits personnels à l'auteur n'étaient appuyés de pièces justificatives, de nature à prouver que tout ce qui a été dit sur l'exagération violente soit de sa doctrine, soit de sa politique, est contraire à la vérité.

Les documents réunis sous le titre de PIÈCES JUSTIFICATIVES sont le couronnement nécessaire de l'ouvrage. Ils sont divisés en deux séries ; dans la première se trouvent trois des discours prononcés par M. Louis Blanc au Luxembourg et à l'assemblée nationale ; dans la seconde sont compris des règlements, conventions, arbitrages intervenus entre les patrons et les ouvriers, pendant que la commission des travailleurs siégeait au Luxembourg.

DISCOURS SUR LA CONCURRENCE

PRONONCÉ PAR M. LOUIS BLANC

LE 5 AVRIL 1848,

DEVANT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉLÉGUÉS DES TRAVAILLEURS.

Le principe sur lequel repose la société d'aujourd'hui, c'est celui de l'isolement, de l'antagonisme, c'est la concurrence. Voyons un peu ce qu'un semblable principe peut porter dans ses flancs.

La concurrence, c'est, je le dis tout d'abord, c'est l'enfantement perpétuel et progressif de la misère. Et, en effet, au lieu d'associer les forces de manière à leur faire produire leur résultat le plus utile, la concurrence les met perpétuellement en état de lutte ; elle les annihile réciproquement, elle les détruit les unes par les autres. De quoi se composent aujourd'hui, je le demande, les bénéfices de tout atelier ? N'est-ce pas de la ruine de maint atelier rival ? Quand une boutique prospère, n'est-ce point parce qu'elle est parvenue à arracher comme une proie l'achalandage des boutiques voisines ? (*Bravo! bravo !*) Que de fortunes uniquement formées de débris ! Et de combien de larmes ne se compose pas souvent le bonheur de ceux qu'on appelle les heureux ! (*Vifs applaudissements.*) Or, est-ce une société véritable que celle qui est constituée de telle sorte, que la prospérité des uns corresponde fatalement aux souffrances des autres ? Est-ce un principe d'ordre, de conservation, de richesse, que celui qui fait de la société un amalgame désordonné de forces, dont les unes ne triomphent que par l'incessante destruction des forces opposées ? (Des divers côtés de la salle : *Oui, oui, vous avez raison !*) Je vous remer-

cie de cette interruption sympathique; car, contre toutes les attaques, qui servent de récompense à ceux qui, par dévouement à la chose publique, affrontent tant de fatigues et de périls, contre ces attaques, de jour en jour plus envenimées, votre adhésion nous est un rempart, et il nous est doux de trouver appui dans vos cœurs. (*Marques unanimes d'assentiment.*)

La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce qu'elle entraîne une déperdition de travail humain, immense et continue; parce que chaque jour, à chaque heure, sur chaque point du sol, elle révèle son empire par l'anéantissement de quelque industrie vaincue, c'est-à-dire par l'anéantissement des capitaux, des matières premières, du travail, du temps, employés par cette industrie. Eh bien, je n'hésite pas à affirmer que la masse de richesses ainsi dévorées est tellement considérable, que quiconque la pourrait mesurer d'un coup d'œil reculerait d'effroi. (*Bravo!*)

La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce qu'elle livre la société au gouvernement grossier du hasard. Est-il, sous ce régime, un seul producteur, un seul travailleur, qui ne dépende pas d'un atelier lointain qui se ferme, d'une faillite qui éclate, d'une machine tout à coup découverte et mise au service exclusif d'un rival? Est-il un seul producteur, un seul travailleur, à qui sa bonne conduite, sa prévoyance, sa sagesse, soient de sûres garanties contre l'effet d'une crise industrielle? La concurrence force la production à se développer dans les ténèbres, à l'aventure, en vue de consommateurs hypothétiques et de marchés inconnus. De là un désordre inexprimable; de là impossibilité absolue d'établir entre la production et la consommation cet équilibre d'où sort la richesse. Aussi, que voyons-nous? A côté de telle industrie qui regorge de bras, telle autre en appelle vainement. A côté de tel marché qui reste désert, tel autre se trouve déplorablement engorgé. C'est l'impuissance dans la confusion, c'est la pauvreté par le chaos. Et quelle sécurité possible dans un semblable régime? Quand j'aurai dit que la concurrence réduit l'industrie à n'être plus qu'une loterie meurtrière, osera-t-on me répondre, comme les économistes anglais : *Tant pis pour celui qui tire un billet perdant!* Où l'anarchie est installée, tenez pour certain qu'il y a ruine, et que la ruine éclatera tôt ou tard, dans un an, dans deux ans, à un jour donné, qui sera, par exemple, le 24 février 1848. (*Applaudissements prolongés.*) Grande leçon qui prouve que nul moyen n'existe d'éluder cette invincible loi de la so-

lidarité humaine ! Leçon terrible qui crie aux hommes : Vous n'avez pas voulu de la solidarité dans le bonheur : vous la subirez dans les désastres ! (*Énergiques et unanimes applaudissements.*)

La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce qu'elle rend nécessaire une foule d'êtres parasites qui ne vivent que du désordre qu'elle crée. Si la société était fondée sur ce principe de fraternité qui, je le proclame bien haut, est la vraie source de la richesse, où serait la nécessité de tant de fonctions qui, aujourd'hui, ne consistent qu'à régler les débats, qu'à terminer les discussions, qu'à couper court aux querelles et aux haines, engendrés par la séparation des intérêts? Imaginez des milliers d'hommes sans cesse occupés à reconstruire un mur que des milliers d'hommes sont sans cesse occupés à abattre : voilà l'image de l'activité sociale, telle que la concurrence la détermine. (*C'est vrai !*)

Épuisons cette démonstration. La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce que, loin de tendre à universaliser l'application des découvertes du génie, elle les renferme dans le cercle du monopole et souvent même les transforme en agents de destruction. Ainsi, que, dans le régime de concurrence, une machine soit inventée, profitera-t-elle à tous, à tous sans exception ? Non, vous le savez bien. Ce sera une massue avec laquelle l'inventeur breveté écrasera ses compétiteurs et cassera les bras à des légions d'ouvriers. Laissez-moi vous présenter ici une comparaison saisissante. Supposez, pour un moment, que le génie de l'homme se soit élevé, dans la région des découvertes, à une telle hauteur, que tout le travail humain puisse être remplacé par l'action des machines ; et voyons ce qui en résulterait dans le système d'association d'abord, puis dans le système actuel, la concurrence.

Dans le premier de ces deux systèmes, qui par sa nature exclut tout privilége, tout monopole, tout brevet d'invention, et répartit entre tous la richesse, il est évident que la substitution générale des machines au travail humain n'aurait qu'un résultat, celui de permettre à tous les hommes le repos du corps, en remplaçant, à leur profit, le labeur manuel par la culture de l'intelligence, par le développement des hautes études, par la pratique de plus en plus perfectionnée de ce qui tient à l'imagination, aux arts, à la poésie. Dans le système de concurrence, au contraire, qui livre chacun à ses propres forces, et dont l'étendard porte ces sauvages devises : *Au plus riche, au plus habile le succès ! Malheur aux vaincus !* dans le système de la concurrence,

qui fait de toute découverte la propriété *exclusive* d'un seul ou de quelques-uns, qu'arriverait-il si l'on parvenait à inventer assez de machines pour rendre tout le travail humain superflu ? Ce qui arriverait! je frémis de le penser : les trois quarts de la population mourraient de faim ! (*Sensation profonde.*) Comprenez-vous bien la portée d'un tel rapprochement ? (*Oui ! oui ! oui !*)

Les découvertes de la science sont trois fois saintes; considérée en elle-même, l'invention d'une machine destinée à épargner aux hommes une fatigue est un incommensurable bienfait. D'où vient donc qu'aujourd'hui des milliers de travailleurs sont quelquefois réduits à la misère par l'application d'un procédé nouveau ? Est-ce la faute de la science, est-ce la faute du génie, est-ce la faute des machines, qui asservissent la nature à l'humanité ? Non, c'est la faute d'un régime si absurde, si vicieux, que le bien même ne peut s'y produire qu'accompagné d'un immense cortége de maux. En serait-il ainsi , dites-moi , sous une loi d'universelle association ? Concevez-vous que le génie pût jamais être pour un seul homme un sujet d'inquiétude , là où existerait dans toute sa splendeur la solidarité des intérêts ? Le génie !... ah ! sa grandeur consiste à se mettre au service de l'humanité tout entière ; et lorsqu'il en est réduit à fournir au monopole , à la cupidité, des armes de combat, c'est, j'en jure, parce que sa mission est dénaturée ! (*Vive sensation.*)

En vous expliquant pourquoi la concurrence était une cause d'appauvrissement général, je ne vous ai pas dit qu'elle provoquait entre ouvriers une compétition qui les condamne à se disputer l'un à l'autre l'emploi ; qui les réduit à se vendre au rabais pour obtenir la préférence ; qui pèse, par conséquent , sur les salaires et resserre la consommation en même temps qu'elle donne à la production une ardeur déréglée et dévorante. Que vous aurais-je appris à cet égard que vous ne sachiez, hélas ! par la plus cruelle de toutes les expériences ?

Mais un trait essentiel manquerait à ce triste tableau , si j'oubliais d'ajouter qu'en créant la misère, la concurrence crée l'immoralité. Car qui oserait le nier? C'est la misère qui fait les voleurs ; c'est la misère qui, en greffant le désespoir et la haine sur l'ignorance, fait la plupart des assassins ; c'est la misère qui fait descendre tant de jeunes filles à vendre hideusement le doux nom d'amour. Qu'on lise les feuilles judiciaires, qu'on interroge le registre des écrous , qu'on fouille dans les archives de la prostitution , et qu'on réponde ! Voilà donc la société introduisant au milieu d'elle, par le seul vice de sa con-

stitution, la haine, la violence, l'envie : la voilà se plaçant elle-même dans cette alternative, ou d'être opprimée par en haut, ou d'être incessamment troublée par les attaques d'en bas. Que le système d'où naît une situation aussi désastreuse se défende! Nous l'accusons hautement d'immoralité. (*Bravo !*)

Mais quoi! on nous avertit que si nous touchons à la concurrence, nous portons la main sur la liberté.

Une pareille objection est-elle sérieuse?. .

Avant de la repousser, j'ai à vous prémunir contre tout sentiment d'irritation. Dieu me préserve de venir ici vous exciter à la colère et faire appel à des impatiences farouches dont vous seriez victimes les premiers! La manière même dont je pose la question vous montre assez que les maux signalés accusent non pas tel ou tel homme, telle ou telle classe, mais une organisation sociale vicieuse, un faux principe. Or, changer une mauvaise organisation sociale, écarter un faux principe, ce n'est point là une affaire d'impatience et de révolte, c'est une affaire d'étude et de science. Quant à moi, mis journellement en rapport avec le peuple depuis la révolution de février, j'ai pleine confiance dans sa modération. C'est pourquoi je n'hésite pas à m'entretenir avec vous de vos souffrances. Le moindre emportement dans vos plus légitimes désirs, la moindre violence dans vos actes, risquerait de tout compromettre. Voilà, grâce au ciel, ce que vous sentez aussi bien que moi; et c'est un des plus glorieux indices de la grandeur de nos prochaines destinées, que cette disposition du peuple à attendre son affranchissement, non de la force brutale, mais de l'ordre, de la discussion libre, de la science. Oui, mes amis, soyons calmes, soyons patients et modérés. Laissons les vulgaires ressources de la violence à nos adversaires. Nous avons de notre côté la justice et la raison : ne faisons pas à la raison, à la justice, cette injure de nous défier de leur triomphe au moment où elles vont enfin avoir la parole. (*Applaudissements.*)

Je reprends. On nous reproche d'attaquer la liberté en attaquant la concurrence. Ah! j'avoue qu'un tel reproche me remplit d'étonnement. Car, si nous ne voulons pas de la concurrence, c'est précisément parce que nous sommes les adorateurs de la liberté. Oui, la liberté, *mais la liberté pour tous*, tel est le but à atteindre, tel est le but vers lequel il faut marcher. (*Bruyante approbation.*) Voyons si le régime actuel y conduit.

Que la liberté existe aujourd'hui, et dans toute sa plénitude, pour

quiconque possède des capitaux, du crédit, de l'instruction, c'est-à-dire les divers moyens de développer sa nature, je suis certainement loin de le nier.

Mais la liberté existe-t-elle pour ceux à qui manquent tous les moyens de développement, tous les instruments de travail? Quel est le résultat de la concurrence? N'est-ce pas de mettre les premiers aux prises avec les seconds, c'est-à-dire des hommes armés de pied en cap avec des hommes désarmés? La concurrence est un combat, qu'on ne l'oublie point. Or, quand ce combat s'engage entre le riche et le pauvre, entre le fort et le faible, entre l'homme habile et l'ignorant, on ne craint pas de s'écrier : Place à la liberté! Mais cette liberté-là, c'est celle de l'état sauvage. Quoi? le droit du plus fort, c'est ce qu'on ne rougit point d'appeler la liberté! Eh bien, je l'appelle, moi, l'esclavage. Et j'affirme que ceux d'entre nous qui, par suite d'une mauvaise organisation sociale, sont soumis à la tyrannie de la faim, à la tyrannie du froid, à la tyrannie invisible et muette des choses, sont plus réellement esclaves que nos frères des colonies, qui travaillent sous le fouet du commandeur, mais qui, du moins, sont assurés de leur lendemain. (*C'est vrai! c'est vrai! Applaudissements.*)

Lorsque, chaque jour, des malheureux à qui une compétition désordonnée ferme les avenues du travail viennent nous dire ici : « De « grâce, du travail pour nous! du pain pour nos femmes et pour nos « enfants! et que nous n'avons rien à leur répondre... ces hommes sont-ils libres? (*Non! non!*)

L'étendard que Spartacus leva dans l'antiquité portait-il une devise plus profonde, plus poignante, que celle des ouvriers lyonnais : « *Vivre en travaillant!...* » Je n'achève pas... Ceux qui l'adoptèrent, cette divise, étaient-ils libres? (Voix nombreuses : *Ils étaient esclaves de la faim!*)

Disons-le bien haut : la liberté consiste, non pas seulement dans le *droit*, mais dans le *pouvoir* donné à chacun de développer ses facultés. D'où il suit que la société doit à chacun de ses membres, et l'instruction, sans laquelle l'esprit humain ne peut se développer, et les instruments de travail, sans lesquels l'activité humaine est d'avance étouffée ou tyranniquement rançonnée.

Il faut donc, pour que la liberté de tous soit établie, assurée, que l'État intervienne. Or, quel moyen doit-il employer pour établir, pour assurer la liberté? L'association. A tous, par l'éducation commune, les moyens de développement intellectuel; à tous, par la réu-

nion fraternelle des forces et des ressources, les instruments de travail! Voilà ce que produit l'association, et voilà ce qui constitue bien véritablement la liberté. (*Bravo!*)

Du reste, qu'on ne s'y trompe pas, ce grand principe de l'association, nous ne l'invoquons pas seulement comme moyen d'arriver à l'abolition du prolétariat, mais comme moyen d'accroître indéfiniment la fortune publique, c'est-à-dire que nous l'invoquons pour les riches, pour les pauvres, pour tout le monde. Car, autant la concurrence déploie de force pour tarir les sources de la richesse, autant l'association en possède pour les multiplier, les agrandir. Avec l'association universelle, avec la solidarité de tous les intérêts nouée puissamment, plus d'efforts annulés, plus de temps perdu, plus de capitaux égarés, plus d'établissements se dévorant les uns les autres ou mourant du contre-coup de quelque faillite lointaine et imprévue, plus de produits créés à l'aventure, plus de machines nouvelles devenant des instruments de guerre, plus de travailleurs cherchant au milieu d'un désordre immense l'emploi qui les cherche eux-mêmes sans les trouver.

Et maintenant, quel sera dans ce régime nouveau le meilleur mode de répartition à établir, soit dans les travaux, soit dans la rémunération?

Je suppose un instant la société arrivée au dernier terme de son perfectionnement : que faudrait-il pour que tous les hommes y fussent heureux? Deux choses : d'abord, que chacun pût développer librement ses facultés et ses aptitudes; ensuite, que chacun pût contenter pleinement ses besoins et ses goûts. L'idéal vers lequel la société doit se mettre en marche est donc celui-ci : produire selon ses forces, consommer selon ses besoins. (*Oui! oui! c'est évident.*)

Mais cet idéal, y peut-on atteindre aujourd'hui? Je ne le pense pas. En premier lieu, le bienfait de l'éducation n'ayant été jusqu'ici accordé aux hommes que par privilége, en vertu d'une naissance plus ou moins heureuse, c'est-à-dire sur les indications du hasard, les fonctions ne se trouvent nulle part déterminées par les aptitudes, qui presque partout sont ignorées ou s'ignorent; en second lieu, il est malheureusement trop certain que la civilisation vicieuse dont nous portons aujourd'hui le poids, et qui obscurcit les lois de la nature, se trouve avoir créé une foule de besoins factices, de goûts dépravés, de vains désirs, qui, dans l'idéal dont nous parlions tout à l'heure, se traduiraient en exigences désordonnées et ruineuses. Si l'on préten-

dait appliquer dès à présent ce principe, *que chacun doit travailler selon ses aptitudes et ses forces, que chacun doit consommer selon ses besoins,* où serait la limite des besoins? où serait la règle des aptitudes? L'objection est sérieuse, fondamentale. Sans doute, elle n'aurait pas de valeur au sein d'une société suffisamment éclairée, parce que là, évidemment, la règle des aptitudes serait fournie par l'éducation, et que la limite des besoins y serait clairement indiquée par la nature et assignée par la morale. Mais l'histoire ne se fait pas en un jour. Tout siècle a sa besogne : la nôtre n'est peut-être pas de réaliser le souverain principe d'ordre et de justice. Dans ce long voyage de l'humanité vers le bien, nous avons encore quelques étapes à fournir. Mais s'il nous est refusé de toucher au but suprême, ayons du moins le mérite de l'apercevoir et la gloire d'y marcher.

Nous voici donc ramenés à ce qui serait présentement applicable.

Vous connaissez le projet d'organisation du travail que nous avons naguère proposé; vous savez par quels moyens, tirés de l'état actuel des choses, nous estimons qu'on pourrait arriver à une solidarité parfaite, d'abord entre les ouvriers d'un même atelier, puis entre les ouvriers d'une même industrie, et enfin entre toutes les industries diverses. (Voir le *Moniteur* du 24 mars 1848.) Bientôt nous publierons le résultat de nos études sur l'établissement d'ateliers agricoles et sur le lien qui les doit unir aux ateliers industriels, de manière à compléter notre plan.

Or, une fois l'association établie dans un atelier, quel serait le meilleur mode de répartition à introduire? Conviendrait-il d'admettre l'inégalité des salaires, en réservant l'égalité pour la distribution des bénéfices ; ou bien admettrait-on l'égalité dans la distribution des salaires et des bénéfices en même temps?

Nul doute que l'inégalité des salaires ne soit le système le plus approprié à notre éducation, à nos habitudes, à nos mœurs, à l'ensemble des idées généralement répandues. Nul doute, par conséquent, que ce système ne fût préférable au point de vue purement pratique; aussi n'avons-nous eu garde de l'exclure, quoi qu'en aient pu dire des critiques superficiels, ou intéressés peut-être à obscurcir la vérité, quoi qu'en aient pu dire des hommes qui trompent le peuple, voulant continuer de l'asservir. Non, il n'est pas vrai que nous ayons condamné absolument le système de l'inégalité des salaires, combinée avec l'égale répartition des bénéfices. Ce qui est vrai, c'est qu'à ce système, plus conforme à la situation présente, nous en avons opposé

un autre plus en rapport avec nos pressentiments de l'avenir. Et pourquoi l'avons-nous fait, alors surtout que nous laissions aux travailleurs la liberté du choix? Parce qu'il est du devoir de ceux qui conduisent les affaires de songer à la fois aux choses du jour et à celles du lendemain. Ce que je disais naguère, je le répète avec une conviction réfléchie: *Les pouvoirs qui nous ont précédés se vantaient d'être la résistance; nous, nous sommes le mouvement.* Il nous était donc commandé, en nous élevant à ces hauteurs, d'examiner si l'égalité des salaires n'était pas dès à présent acceptable dans les ateliers nouveaux, du moins pour les travailleurs les plus impatients de jouir des bienfaits de la fraternité.

Et avant tout, posons bien en fait que nous n'avons jamais entendu appliquer l'égalité des salaires à l'industrie privée et dans le régime actuel de concurrence. Il est manifeste que là où les travailleurs ne sont attachés l'un à l'autre par aucun lien, les rétribuer également, ce serait offrir une prime à la paresse et détendre le ressort de l'activité industrielle.

En effet, dans un atelier où chaque ouvrier traite isolément, séparément avec l'entrepreneur, avec celui que jusqu'à la révolution de février on avait appelé le maître (*applaudissements*), qui donc a intérêt à ce que son voisin remplisse consciencieusement sa journée? Qui pourrait s'en inquiéter? Nous travaillons pour le compte d'autrui, au profit d'autrui; si mon camarade se croise les bras, que m'importe? C'est l'affaire du patron, ce n'est pas la mienne. Voilà justement ce qui fait que, dans le régime d'individualisme où nous vivons en ce moment, l'inégalité des salaires est un aiguillon indispensable.

Aussi ne saurions-nous trop insister sur ce point, que l'égalité des salaires n'a été indiquée par nous qu'en vue d'un régime tout différent de celui d'aujourd'hui, qu'en vue d'un régime d'association et d'étroite solidarité. Car alors tout change : c'est alors que chacun est intéressé à stimuler le zèle de ses camarades, à activer un labeur dont chacun recueillera les fruits; c'est alors que le point d'honneur devient d'une énergie souveraine. Qui oserait ne pas payer sa dette de travail, quand, à l'égard de ses associés, de ses frères, sa paresse serait une lâcheté et un vol? (*Bravo! bravo!*) Sans parler ici de l'entraînement physique et presque machinal qui fait aller du même pas une multitude en marche, est-ce donc si peu connaître la nature humaine que de croire à cette électricité morale qui se dégage du con-

tact d'hommes associés, coopérant à une œuvre commune sous l'empire d'une même idée, sous l'impulsion d'un même sentiment? (*Applaudissements prolongés. — C'est vrai! c'est vrai!*)

A Dieu ne plaise, au surplus, que nous considérions l'égalité des salaires comme réalisant d'une manière complète le principe de la justice! Nous avons donné tout à l'heure la vraie formule : *que chacun produise selon son aptitude et ses forces, que chacun consomme selon ses besoins.* Ce qui revient à dire que l'égalité juste, c'est la *proportionnalité.* Mais quoi! cette proportionnalité, elle existe aujourd'hui. Seulement c'est au rebours et de la raison et de l'équité; car, au lieu d'être rétribué selon ses besoins, on est rétribué selon ses facultés, et, au lieu de travailler selon ses facultés, on travaille selon ses besoins! (*Sensation.*)

Quelque imparfait qu'il soit, le système de l'égalité des salaires a du moins l'avantage de constituer une transition entre une proportionnalité fausse et la proportionnalité vraie; car, que la rétribution doive se mesurer à la capacité, on ne saurait certainement le soutenir jusqu'au bout. Il faudrait donc que, là où la capacité est nulle, la rétribution fût nulle aussi; il faudrait donc laisser mourir de faim les idiots, les infirmes et les fous! Pourquoi, dès lors, des hospices pour les uns et Bicêtre pour les autres? On le voit, la société est obligée de violer en cela son propre principe, tant ce principe outrage la nature! Et ce n'est pas seulement au sein des sociétés chrétiennes que cette solennelle contradiction s'est manifestée. Dans l'antiquité, par une exagération bizarre mais touchante, un individu atteint de folie était regardé comme sacré, et tous les hommes doués d'intelligence se croyaient responsables de la vie du malheureux qu'avait abandonné la raison.

Ainsi, d'un bout de l'histoire à l'autre, a retenti la protestation du genre humain contre ce principe : « A chacun selon sa capacité, » la protestation du genre humain en faveur de ce principe : « A chacun selon ses besoins. » (*Marques unanimes d'assentiment.*)

Qu'il reste donc bien entendu que l'égalité des salaires ne saurait être à nos yeux qu'un acheminement vers la justice, et, d'un autre côté, nous avons cru devoir l'indiquer comme une condition d'ordre, comme une garantie de la durée de l'association, rien n'étant plus propre que l'inégalité à faire naître des divisions, à susciter l'envie à engendrer la haine.

Maintenant, est-ce à dire que ce système d'égalité dans la rémuné-

ration doive être étendu de l'ouvrier au fonctionnaire public, et même aux chefs de l'État? Sans hésiter nous répondons que, si l'association devenait assez vaste pour embrasser l'universalité des citoyens et faire de la nation une grande famille, ce serait alors le cas d'appliquer le principe supérieur de justice : *Devoir en proportion des aptitudes et des forces, droit en proportion des besoins.*

Ainsi se trouverait réalisée cette admirable parole de l'Évangile : « Que le premier d'entre vous soit le serviteur des autres. » Et ce n'est certes pas nous qui nous élèverions contre une semblable maxime. (*Applaudissements.*)

Pour moi, je vous le déclare, je me fais une si haute idée du pouvoir, que celui qui y verrait une question d'émoluments me paraîtrait le dernier des hommes. Il y a dans le fait de commander à ses semblables je ne sais quoi de présomptueux qui a besoin d'être amnistié par la passion de leur être utile. Gouverner, c'est se dévouer. (*Applaudissements prolongés.*)

On a demandé si je consentirais à m'appliquer la règle que je proclame. Voici ma réponse : Dans le système d'universelle association, dans le système, complétement réalisé, que j'appelle de tous mes vœux... OUI! (*Acclamations unanimes.*) Et ce OUI, je désire qu'il soit imprimé à 200,000 exemplaires, pour que si jamais je venais à le renier, chacun de vous pût, un exemplaire à la main, me démentir et me confondre. (*Nouvelles et bruyantes acclamations.*)

Quelques mots encore, à moins que votre attention ne soit fatiguée. (*De toutes parts :* Non! non!) On a essayé de répandre parmi les ouvriers la crainte que l'égalité du salaire ne descendît pour eux au niveau du *minimum*. Tel ouvrier, a-t-on dit, qui gagnait 6 francs, sera réduit à n'en gagner que 3, comme l'ouvrier moins habile. Nous n'avons jamais ni rien voulu ni rien avancé de semblable. Notre conviction profonde, au contraire, est que l'égalité, en tant qu'elle se combinerait avec l'association, assurerait à chacun le *maximum* des salaires d'aujourd'hui. Il s'agit pour nous, non pas d'abaisser, mais d'élever de plus en plus le niveau du bien-être.

Au surplus, entre l'égalité et l'inégalité, libre à vous de choisir.

Seulement, rappelez-vous que l'association est féconde pour le bonheur. La fraternité, c'est la science de la richesse. Soyez frères, vous serez riches; soyez frères, vous serez heureux par le devoir.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LOUIS BLANC,

SUR LA DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES FORMÉE CONTRE LUI.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU 31 MAI 1848 [1].

Citoyens, je ne viens pas me défendre comme homme, je viens me défendre comme membre de cette assemblée, comme représentant du peuple. Car enfin ce qu'on vous demande, alors qu'on n'apporte aucune preuve à cette tribune, c'est d'ouvrir l'ère des proscriptions; ce qu'on vous demande, c'est de vous décimer les uns les autres; ce qu'on vous demande, c'est de commencer l'ère de la république nouvelle, qui devait être une ère de clémence, de justice et d'équité, par ce régime de terreur qu'on nous a reproché à nous pendant si longtemps de vouloir... (*agitation*); à nous qui avons débuté dans les affaires publiques, et je suis fier, moi qui vous parle, d'avoir été l'un des premiers à vouloir cela, à nous qui avons débuté dans les affaires publiques par l'abolition de la peine de mort!

Eh bien, voilà maintenant la récompense de ceux qui ont cherché à fonder la république sur les idées de justice, de clémence, de liberté individuelle; voilà la récompense de ceux qui, pendant les deux mois qu'ils ont passés aux affaires, ont eu cet immortel honneur, dont l'histoire leur tiendra compte. Car la voix des passions tombera, mais la voix de l'histoire retentira un jour; elle fera justice de tous les mensonges, de toutes les impostures dont aujourd'hui on

[1] *Moniteur universel* du 1er juin 1848.

essaye de noircir ceux qui n'ont commis d'autre crime que de vouloir la république, de la vouloir grande, noble et glorieuse; de la vouloir respectant la liberté individuelle qu'aujourd'hui l'on attaque; de la vouloir telle que, pendant deux mois, pas une arrestation n'a été opérée. Je ne dis pas que pas une goutte de sang n'a coulé; je dis que la liberté de personne n'a été menacée, n'a été atteinte; et cependant un tel ordre a régné dans la cité, que sous la monarchie jamais exemple pareil n'a été donné à la capitale, quoique la capitale sortît d'une tempête.

Eh bien, citoyens, voilà ce que je viens recommander à vos méditations. On vous engage dans une voie au bout de laquelle il y aurait, si vous n'y prenez garde, le système des épurations, des haines implacables, et des haines qui ne nous écraseraient, nous, aujourd'hui, qu'à la condition de pouvoir vous écraser demain.

On m'accuse d'avoir voulu violer le principe de la souveraineté du peuple, moi qui ai passé ma vie à le défendre, moi qui, dans tous mes écrits (heureusement ils sont là pour en faire foi), n'ai cessé de dire : « Que l'assemblée nationale sorte du suffrage du peuple, pour que, si jamais l'insurrection venait frapper à la porte de ce sanctuaire, on pût répondre aux envahisseurs (car c'est cela que j'ai dit) : Prenez garde : ce qui est ici, ce n'est pas une réunion plus ou moins nombreuse d'hommes; ce qui est ici, c'est le peuple lui-même. » Et j'aurais donné un démenti aussi flagrant aux convictions de toute ma vie! J'aurais manqué de respect à ma propre pensée, au point de convier le peuple à venir violer, ce qui est pour moi le plus grand des crimes, l'assemblée dont j'ai l'honneur de faire partie! Non! non! mille fois non! Et que celui qui peut apporter la preuve du contraire se lève pour que je lui dise en face qu'il en a menti! (*Applaudissements sur quelques bancs.*)

Qu'on vous apporte donc ce rapport, et nous verrons s'il en résultera que j'ai connu la manifestation, la veille, autrement que comme l'ont connue tous ceux qui ont mis le pied dans la rue; qu'on apporte ce rapport; et puis, que ce rapport nous dise, si ceux qui l'ont rédigé l'osent, que la veille je n'ai pas déclaré, en présence de témoins qui pourront venir confirmer la vérité de mes paroles, que cette manifestation serait dangereuse, non-seulement au point de vue de l'ordre à sauver, mais au point de vue de la liberté à garantir. A moi surtout, témoin des conséquences désastreuses qu'avait eues la journée du 16 avril, à moi, il était commandé de savoir que la réaction tire-

rait d'une manifestation emportée au delà de ses limites les conséquences les plus fatales à la liberté.

Non, je n'ai pas voulu de la manifestation qui se préparait, j'ai dit que j'en étais consterné, je l'ai dit dès la veille, parce que je suis républicain, et parce qu'à mon sens la manifestation devait, ce qui ne s'est que trop réalisé, porter un coup mortel à la république. (*Vives réclamations.*) Quand je dis un coup mortel à la république, je me trompe, il y a dans cette phrase une épithète de trop... Je sais bien que, quels que soient les efforts qu'on fasse pour nous enlever le bénéfice de cette révolution immortelle, ces efforts ne prévaudront pas : la république est immortelle; et si je crois à l'impuissance de la force brutale qui vient heurter à la porte de l'assemblée, je crois aussi à l'impuissance de la conspiration, de l'intrigue et du mensonge. Je crois à l'impuissance de tout ce qui n'est pas noble et juste, de tout ce qui n'est pas fondé sur la vérité, et c'est précisément parce que la république, telle que nous l'avons conçue, telle que nous avons essayé de l'établir, a pour base la justice, la vérité, le respect de tous les droits, c'est précisément pour cela qu'on ne lui portera pas de coup mortel, et que je dis aux républicains : Ceux qui ont le plus travaillé à l'établissement de la république pourront bien être abattus après avoir été calomniés ; mais la république qu'ils ont fondée restera debout.

Maintenant, faut-il que j'en vienne à la journée du 15 mai, à cette journée à jamais funeste? Et, si j'en viens à cette journée, ce n'est pas, croyez-le bien, pour éviter la prison, que je ne crains pas; ce ne serait pas non plus pour éviter la mort, que je ne crains pas davantage. (*Vives acclamations.*) Ne m'interrompez pas. Au train dont vont les choses, je ne jure pas que la peine de mort ne soit pas rétablie. (Allons donc !)

Voix nombreuses. Par qui ? par qui?

Plusieurs voix. Par votre parti !

Un représentant. Par la réaction !

LE CITOYEN AVOND. Est-ce par l'assemblée? Expliquez-vous. (*Des interpellations de toute nature sont adressées à l'orateur.*)

LE CITOYEN FLOCON, *ministre du commerce.* Citoyen président, c'est un représentant qui est accusé et qui se défend !

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Tout membre de l'assemblée qui en ce moment se permet une interpellation manque à sa dignité (*bravo! bravo!*) et je le rappellerai nominativement à l'ordre à l'instant même.

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Vous demandez par qui ? Si c'est par l'assemblée?... Dieu me garde de proférer un tel blasphème! S'il arrivait que jamais l'assemblée pût rétablir la peine de mort, en la rétablissant contre tous, elle risquerait de la rétablir contre elle-même; et je n'admets pas qu'une assemblée d'hommes honnêtes puisse vouloir ce qui est mal; je n'admets pas qu'une assemblée d'hommes intelligents puisse vouloir le rétablissement de la peine de mort, qui serait pour ceux qui la rétabliraient... un suicide.

Vous me demandez par qui? Je vais vous le dire : je crains que la peine de mort, si on suit jusqu'au bout la route dans laquelle on semble entrer, soit rétablie, non par l'assemblée nationale, non par la garde nationale, non par telle ou telle fraction de la société, mais par la force même des choses, par l'irrésistible logique des passions; je tremble que, lorsqu'on se sera mis sur la pente de la haine, on ne puisse s'arrêter que lorsqu'on aura roulé jusqu'au fond. Voilà ce que je crains, et ma crainte se puise dans des considérations philosophiques qui malheureusement sont confirmées par l'histoire de tous les siècles.

Eh bien! si l'on veut que la république nouvelle se fonde, si on veut qu'elle se fonde sans violence, si on veut donner un noble, un grand, un impérissable exemple aux passions contre lesquelles je proteste, je dis que la première chose à faire n'est pas d'adresser un orageux appel aux soupçons, à la défiance, à la haine.

La première chose à faire, selon moi, c'est de venir prononcer ici des paroles de conciliation, et non des paroles qui, jetées dans les âmes non encore calmées, sont de nature à y allumer des ressentiments dont on ne sait peut-être pas assez la portée et dont notre première révolution nous a pourtant montré tous les périls. Voilà ce dont je vous venais avertir, et, vous le voyez, je suis entraîné à oublier ma cause personnelle, bien qu'ici ma personne soit en jeu.

Je me bornerai donc à dire, et non pas pour préserver l'homme, mais pour défendre l'honneur du penseur, du publiciste, que jamais on ne pourra citer de moi une parole qui ait eu pour but de faire appel à la violence, et surtout contre une assemblée émanée du suffrage universel. La violence! j'aurais pu, j'aurais dû l'invoquer, et tous ceux qui sont ici savent bien que tous ils étaient dans les mêmes dispositions que moi, contre une chambre qui n'aurait pas représenté la justice et le droit; mais contre une assemblée émanée du suffrage universel, quand c'est le peuple tout entier qui l'a nommée, peut-on

me soupçonner, moi qui ai passé toute ma vie à prêcher la souveraineté du peuple, d'avoir manqué de respect à ce principe, d'avoir manqué de respect à ma propre pensée? Je le nie de toutes les forces de mon âme.

Quelle a été mon attitude dans la journée du 15 mai? Il y a ici mille témoins qui pourront dire que je suis resté immobile à mon banc pendant une demi-heure, résistant aux sollicitations qui m'étaient de toute part adressées par des gens inconnus, venant me dire : « La foule vous demande à grands cris. Si vous ne vous pressez pas, elle va venir inonder la salle déjà pleine, et nous ne savons pas quel sera le résultat d'une pareille invasion. Au nom de l'ordre, n'hésitez pas plus longtemps. »

Eh bien, messieurs, si j'ai un reproche à me faire, c'est d'avoir hésité, car mon devoir était d'aller sur-le-champ parler à cette foule pour la calmer, de m'exposer au grave péril des malentendus et des calomnies. Si j'ai manqué d'un certain courage, c'est de celui-là.

Ainsi je suis resté à mon poste, j'ai dit : Non, ma place est au milieu de mes collègues, je ne les quitterai pas, je sais ce que l'on pourrait induire de toute conduite opposée.

Mais comme les supplications redoublaient, comme j'étais pressé, au nom du salut de cette assemblée, pour aller parler directement au peuple,—j'atteste ici les membres du bureau qui pourront me démentir si ce n'est pas la vérité exacte;—j'ai dit au président : « Voici ce qui se passe, on me demande, on me dit que mon refus peut occasionner de grands désordres : le croyez-vous? Si vous le croyez, je me mets aux ordres de l'assemblée, je ne veux pas me séparer d'elle ; ce que vous croirez qu'elle veut que je fasse, je le ferai. »

Le président, après des hésitations et beaucoup d'instances qui lui furent faites par ceux qui l'entouraient, m'accorda l'autorisation formelle, officielle, de parler au peuple pour le calmer.

C'est ce que j'ai fait. Je mets au défi qui que ce soit, à moins que ce ne soit le plus lâche et le plus effronté des imposteurs, je mets au défi qui que ce soit de rapporter une parole de moi qui n'ait pas été une parole de conciliation, de modération. Lorsque, abattu, accablé de fatigue, la voix complétement éteinte, j'ai été porté aux extrémités de cet amphithéâtre, savez-vous ce que j'étais en train d'écrire au moment où cette parole fatale : *La dissolution de la chambre est prononcée*, est tombée de la tribune? Ce que j'étais en train d'écrire, dans un moment où la fatigue me donnait à peine le temps de me recon-

naître, c'était ceci : « Au nom du peuple, au nom de votre propre souveraineté, je vous adjure de vous retirer. »

Voilà, messieurs, quel a été mon dernier acte.

Et maintenant, c'est moi qui suis accusé, comme ayant agité tout le peuple de Paris, comme l'ayant poussé sur cette assemblée, comme ayant voulu la violation d'un pouvoir dont je fais partie et dont je m'honore de faire partie ! Car cette main, messieurs, elle a signé le décret du suffrage universel en vertu duquel vous êtes ici appelés à m'entendre, je ne dis pas à me juger.

Je n'ajouterai plus qu'un seul mot : puisqu'on a un rapport, que ce rapport on le fasse. Voyons ! je suis curieux, pour mon compte, de savoir quelles sont les accusations qu'on peut produire contre moi ; je suis curieux de savoir en quoi elles diffèrent de toutes les impostures qui ont été rassemblées par ce que j'appellerai la conspiration du mensonge, cette conspiration dont je suis victime depuis deux mois.

On vous demande l'autorisation de me poursuivre. Eh bien, tant mieux ! puisque cela me donne une occasion éclatante de rompre le silence, que je n'avais gardé jusqu'ici que par un sentiment de dignité, exagéré sans doute.

Non, je n'ai pas voulu la dissolution de l'assemblée ; non, je n'ai rien fait pour amener le peuple ici ; oui, j'ai tout fait pour l'engager à se retirer, par respect pour le principe du suffrage universel, attendu que ce principe, — ce que n'ont pas fait tous ceux qui m'entendent, — je l'ai prêché toute ma vie ! Je respecte l'assemblée nationale issue du suffrage universel, parce que vouloir qu'elle fût dissoute, ce serait nous conduire au chaos : parce que vouloir que l'assemblée fût dissoute lorsqu'elle représente le principe du suffrage universel, ce serait ôter toute espèce de base au droit politique, au droit public, et nous précipiter de l'ordre dans l'anarchie.

Voilà ce que je n'hésite pas à déclarer tout haut, et ce que je n'aurais pas attendu les circonstances pour déclarer, si je n'avais pas craint qu'on dît : « Il se justifie ! » Eh bien, non. Les explications que je viens de vous donner, je vous les ai données, je l'ai dit et je le répète, comme publiciste, comme écrivain, et non comme homme. Je ne me justifie pas, n'ayant pas besoin d'être justifié. (*Vive agitation.*)

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LOUIS BLANC

POUR L'ADMISSION DE M. LOUIS BONAPARTE COMME REPRÉSENTANT DU PEUPLE [1].

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU 13 JUIN 1848 [2].

Citoyens, c'est comme républicain que je viens combattre la mesure proposée contre Louis Bonaparte.

[1] A ceux qui, témoins ou victimes des maux que nous a valus la présidence de Louis Bonaparte, me reprocheraient d'avoir puissamment contribué par ce discours à lui rouvrir les portes de son pays, je réponds :

1° Que de tous les malheurs, le plus grand qui se puisse imaginer, surtout pour une nation comme la France, c'est un acte éclatant d'injustice ;

2° Que, si Bonaparte n'était pas rentré en France par la volonté de l'assemblée nationale, il y serait rentré contre sa volonté, c'est-à-dire violemment, avec scandale, porté par un enthousiasme dont un vote proscripteur n'aurait fait qu'accroître la fougue insensée ;

3° Que le seul vrai moyen de combattre, dans l'esprit de la plus ignorante partie de la population, cet absurde fanatisme d'un nom, c'eût été de faire aimer au peuple la république et de la lui rendre précieuse à force de bienfaits ;

4° Que tout en abolissant le décret qui frappait d'un bannissement éternel la famille de Napoléon, on aurait dû, comme je le demandais, écrire dans la constitution la condamnation formelle de la présidence, anarchique et dangereuse parodie de la royauté.

Six millions de suffrages donnés à Louis Bonaparte prouvent assez que ce qui le rappelait en France, c'était le prestige de son nom ! Or, s'il devait revenir, ne valait-il pas mieux que ce fût par l'abolition d'une loi injuste, que par une victoire remportée sur la représentation nationale et qui l'aurait rendu tout-puissant ?

[2] *Moniteur universel* du 14 juin 1848.

On vous disait avant-hier : « Vouons à l'exécration publique quiconque oserait porter la main aux institutions nées de la révolution de février ! » Ces paroles ont retenti sympathiquement dans vos cœurs, et, pour moi, je le répète volontiers, oui, honte et anathème à qui voudrait, en portant la main sur la république, nous lancer dans cette voie de désordres et d'agitations que crée la lutte des prétentions et des ambitions personnelles ! Honte et anathème à ceux-là !

S'il en est qui aient une semblable audace, nous devons les maudire; mais il est de la dignité de la république que nous n'ayons pas trop l'air de les craindre.

La république, en France, a été déclarée absolument nécessaire le lendemain de la révolution; et, la veille de la révolution, que vous disait-on ? On vous disait qu'elle était impossible.

Pourquoi ce changement subit dans l'opinion publique? C'est qu'en effet la république n'est pas, cette fois-ci, une aventure; la république est sortie du fond même de la situation; la république nous est apparue comme une loi historique, et c'est précisément sa gloire; c'est la plus grande preuve de sa force, qu'elle ait été plutôt subie qu'acceptée. Oui, c'est là que je vois sa force, que je vois le gage de sa durée, c'est là ce qui me la fait déclarer immortelle; c'est pour cela que je dis qu'avoir l'air de trembler pour elle, c'est l'outrager.

LE CITOYEN VIGNERTE. Il ne faut pas l'embarrasser par un prétendant !

PLUSIEURS MEMBRES. N'interrompez pas !

LE CITOYEN PRÉSIDENT. J'invite le citoyen Vignerte nommément au silence.

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Vous dites qu'il ne faut point embarrasser la république par un prétendant. Je vais vous dire où serait l'embarras qu'on créerait à la république; il existerait si, par le décret qu'on vous propose, vous en veniez à irriter les sympathies que peut avoir excitées celui que vous appelez un prétendant; à donner une importance néfaste à des agitations factices peut-être, soldées peut-être, dont le mépris public fera justice. Ne grandissez pas les prétendants par l'éloignement; il nous convient de les voir de près, parce qu'alors nous les mesurerons mieux. (*Très-bien !*)

L'oncle de Louis-Napoléon, que disait-il? Il disait : « La république est comme le soleil ! » Laissez le neveu de l'empereur s'approcher du

soleil de notre république, je suis sûr qu'il disparaîtra dans ses rayons. (*Mouvement.*)

Je ne crains pas, quant à moi, les prétendants, je ne les crains pas. Et quelles seraient donc les prétentions du neveu de l'empereur? J'ignore ce qu'il veut, ce à quoi il aspire; mais il serait vraiment bien peu digne du bruit qu'on fait autour de son nom, s'il s'imaginait qu'aujourd'hui l'empire est à refaire.

Napoléon a été grand, parce qu'il a fait la nation française la première nation de l'humanité; parce que son glaive a été comme le fil conducteur des idées démocratiques qui ont envahi le monde. Ce qu'il a voulu comme despote, c'est ce qu'il n'a pas pu établir. Il n'est resté de lui que ce qui devait rester : la propagation des idées républicaines par les armes et par la guerre. Mais l'empire, qui a vécu par la guerre, ne pourrait plus aujourd'hui se continuer par la guerre, parce que, de même que les rois, les guerres, à mesure que nous allons, deviennent impossibles ; le monde va évidemment du côté de la paix. Voilà pourquoi l'empire n'a pas pu se maintenir ; et, s'il avait pu se maintenir, il aurait été maintenu par celui qui l'avait fondé.

Eh bien! qu'avons-nous vu, et que nous apprend l'histoire? Cet homme avait dit : « Je fonderai une dynastie; mon sang, devenu royal, se perpétuera dans mes descendants, et, après avoir maîtrisé la France, moi vivant, je la maîtriserai aussi, moi mort.»

Cependant, où est l'histoire des héritiers directs de ce fondateur d'une dynastie qui ne devait pas périr? Cette histoire aujourd'hui est contenue dans une épitaphe, et lui-même, c'est parce qu'il n'a pas pu ce qu'il a voulu, comme fondateur de dynastie, comme fondateur d'empire, qu'il est allé mourir sur un rocher, où, suivant une grande parole, on l'apercevait de toute la terre.

Non ! l'empire ne sera pas refait, parce que le temps des empereurs et des rois est à jamais passé; l'empire ne sera pas refait, parce que la monarchie constitutionnelle elle-même, qui était une transaction avec des préjugés gothiques, avec des idées qui ne ressusciteront plus, parce que la monarchie constitutionnelle elle-même est morte de sa propre impuissance, de sa propre pourriture. On ne l'a pas renversée, elle est tombée par l'impuissance où elle était de se tenir debout.

Eh bien, ce que la monarchie constitutionnelle n'a pas pu, l'empire ressuscité le pourrait-il davantage? Et avec qui? avec un homme qui viendrait en proposer la résurrection? Avec quoi? avec des villes

prises, avec des batailles gagnées, avec de la gloire conquise? Non! pas le moins du monde! Avec un nom! Mais il viendrait faire concurrence avec un nom à une république qui est précisément la grande victoire de la raison humaine et de l'égalité sur le prestige des noms, sur le respect imbécile des majestés de convention? Qu'il vienne donc faire concurrence à l'égalité! Dans un plateau de la balance, mettons cette égalité que nous avons conquise, cette égalité que nous fonderons malgré tout, et que dans l'autre on jette un nom, quelque éclatant qu'il soit, et nous verrons de quel côté penchera la balance.

Pour moi, je ne redoute pas cette expérience, et si je la redoutais, je croirais manquer de respect à la république.

Craignez-vous maintenant Louis Bonaparte comme président possible de la république future?

Dans les pays où il y a concours de rois, qu'on écarte les prétendants avec l'arbitraire et qu'on oppose la proscription à la concurrence des dynasties, je le conçois. Dieu merci, nous ne vivons pas dans un semblable pays. Il n'y a pas, à la république que nous avons fondée, qui s'appuie sur des millions de suffrages; il n'y a pas à la république dont le nom prononcé faisait battre d'enthousiasme, il n'y a pas un mois, des cœurs qui s'étaient jugés incapables de devenir républicains, il n'y a pas à cette république de concurrence sérieuse. N'en ayons pas peur, et ne faites pas dire que la république a peur d'un homme, parce que, encore une fois, ce serait lui manquer de respect et faire douter de sa puissance.

Les gouvernements qui tombent sont ceux qui ne croient pas à leur lendemain. La république, Dieu merci! a le droit de croire à son lendemain; et ses bienfaits ont été conquis par assez de luttes, par assez de combats, pour que, maintenant que nous l'avons, nous l'étreignions de toutes nos forces et que nous ne la laissions pas échapper.

Chacun, j'en suis sûr, comprend cette nécessité, et si chacun la comprend, comment se ferait-il qu'on pût nous disputer le bénéfice de la conquête que nous avons faite? Ceux qui l'oseraient se perdraient dans cette lutte insensée, impossible.

Ne craignons pas trop les rumeurs de la place publique, les rumeurs de la place publique ne sont pas ce qui doit faire les lois; les lois se font avec la raison du législateur, elles ne se font pas avec ses craintes. Que si la candidature du citoyen Louis Bonaparte pouvait être posée, elle le serait précisément par nos débats et par nos terreurs. (*C'est vrai!*) Ainsi, je dis que, sous quelque aspect que ce soit, cette can-

didature dont on nous menace n'a rien qui puisse nous effrayer.

Et voulez-vous empêcher Louis Bonaparte d'arriver jamais comme président de votre république? Vous avez pour cela un moyen bien simple, et sur lequel j'appelle vos méditations : vous n'avez qu'à écrire dans la constitution que vous allez faire, ce qui serait éminemment républicain, ce qui serait le vrai gage de la solidité de la république, l'article que voici :

« Dans la république française, fondée le 24 février 1848, il n'y a pas de président. »

Faites cet article-là, vous tuez la candidature du citoyen Louis-Napoléon. (*Rires et bruit.*)

Un autre moyen de tuer les prétendants et leurs prétentions, c'est de faire la république assez grande, assez glorieuse, assez tutélaire du peuple, pour que le peuple, en lui préférant un prétendant, ne fît pas acte de démence.

Faites des lois qui garantissent l'ordre public, l'ordre par le travail, qui garantissent la paix publique, non point par de vaines exhortations (*interruptions*), non point par de vaines exhortations, non point par des calomnies dirigées contre ceux qui ont passé leur vie à vouloir l'ordre par la régularisation du travail ; mais faites des lois qui rendent le peuple aussi heureux qu'il peut l'être aujourd'hui, et qui lui promettent un bonheur plus grand encore, et il n'y aura pas de prétendants possibles contre la république, se recommandant ainsi à la reconnaissance et à l'admiration du peuple. (*Rumeurs.*)

Citoyens, vous vous rappelez quelle dépense de génie et de dévouement il a fallu que notre république fît pour se fonder : vous vous rappelez ..

Voix au fond de la salle. A la question ! à la question !

LE CITOYEN LOUIS BLANC. Vous vous rappelez à quelles conditions terribles la première révolution a dû mettre son salut : eh bien, ce qui prouve la force de la république nouvelle, c'est qu'elle n'a pas eu précisément à se défendre, ni par la hache au dedans, ni par le glaive au dehors ; c'est qu'elle a été calme et magnanime ; c'est qu'elle n'a provoqué personne, mais elle n'a eu peur de personne.

Je vous conjure de lui conserver cette attitude de calme, de confiance et de dignité.

Le citoyen Louis Bonaparte viendra-t-il ici élever des prétentions dont, je le répète, le mépris public ferait bientôt justice? Pour mon compte, je suis convaincu du contraire. S'il a une lueur d'intelli-

gence, il comprendra que, comme la plupart de ceux qui sont dans cette assemblée, il ne peut être ici, il ne peut vivre en France qu'à la condition d'y être un républicain du lendemain.

C'est pourquoi ces conspirations de la veille ne m'effrayent pas, et ne me paraissent pas un argument qui puisse être apporté dans la discussion.

Je ne traiterai pas la question de légalité; je ne vous demanderai pas si, au point de vue de la souveraineté du peuple, Louis Bonaparte pourrait être exclu de cette assemblée, dans laquelle nous voyons trois membres de sa famille. Je me borne à vous dire que, suivant moi, toutes les lois d'exclusion et de proscription sont des lois essentiellement antirépublicaines. La logique républicaine, qui n'admet pas qu'un fils puisse porter une couronne par cela seul que son père l'a portée, la logique républicaine ne peut pas admettre que le fils soit puni pour les crimes dont le père fut coupable. La logique républicaine, qui repousse la solidarité héréditaire dans l'exercice de la puissance, ne saurait admettre la solidarité héréditaire dans l'application des châtiments.

C'est pourquoi, en ce qui me touche, j'ai voté hautement contre la proscription de la famille d'Orléans, quoique j'aie passé dix ans de ma vie à combattre cette royauté funeste.

Oui, les lois d'exclusion, les lois de proscription à perpétuité sont des lois essentiellement antirépublicaines. Je sais bien qu'il faut qu'un gouvernement vive; mais tous les gouvernements n'ont pas les mêmes conditions de vie et de force.

La force du despotisme, c'est la violence; la force des monarchies constitutionnelles, c'est la corruption; la force de la république, et c'est à cause de cela que je l'adore, c'est la justice. (*Mouvement d'approbation sur plusieurs bancs.*)

LETTRE

DES DÉLÉGUÉS DU LUXEMBOURG,

AU SUJET DU RAPPORT BAUCHART [1].

Paris, 11 août 1848.

Le rapport qui a été lu à l'assemblée nationale dans sa séance du 3 août 1848, par le citoyen Bauchart, renferme, à l'égard des délégués des corporations, des erreurs et des insinuations qui nous frappent. Comme citoyens, comme délégués, nous devons protester personnellement. Nous aurions pu ne pas répondre; mais il importe que la vérité soit connue, et, pour nous, ce n'est pas seulement une obligation, c'est un devoir; jamais nous n'y faillirons.

A une autre époque, on disait : « Il faut que la lumière se fasse; » aujourd'hui, plus que jamais, il nous faut le grand jour.

Le rapport commence par établir entre le Luxembourg et les ateliers nationaux une solidarité que nous déclarons n'avoir jamais existé; il est à notre connaissance que M. Louis Blanc n'a été absolument pour rien dans la création et l'organisation des ateliers nationaux, et même nous sommes tous persuadés que c'était pour combattre son influence que les ateliers ont été créés : il y aurait donc la plus grande injustice à rendre responsables de ce qui a pu venir des ateliers nationaux, soit M. Louis Blanc, soit les délégués du Luxembourg.

Le rapport parle des conférences du Luxembourg comme nous ayant poussés à des idées de désordre. Nous déclarons d'abord, sur notre honneur d'ouvriers, que les idées de désordre n'ont jamais été

[1] Voir les journaux démocratiques du 11 août 1848.

les nôtres, et ensuite que M. Louis Blanc, loin de nous exciter à la violence, nous a toujours prêché le progrès pacifique, recommandé le calme et la modération.

Il n'est pas plus exact que la manifestation du 17 mars ait eu lieu à propos du décret qui avait dissous les compagnies de voltigeurs de la garde nationale. Cette manifestation fut faite pour demander l'ajournement des élections de la garde nationale, et l'on sait combien cette manifestation fut calme, bien que le rapport dise faussement qu'elle provenait des passions populaires excitées par le Luxembourg.

On a voulu voir dans la manifestation du 16 avril autre chose que ce qu'il y avait. Pour nous, c'était une double fête ; quatorze capitaines d'état-major devaient être choisis parmi nous : quand ils furent proclamés, on fit une quête, et chaque ouvrier offrit son dernier sou à la république. On sait le reste : frapper la main qui donne, c'était le comble de l'ingratitude ; rien ne saurait peindre de quelle indignation nous étions saisis. Ah ! si nous avions eu les projets qu'on voudrait nous prêter... mais loin de nous de pareilles pensées!

Quant au 15 mai, nous affirmons de la manière la plus formelle, et nous mettons au défi que l'on nous démente, qu'il n'a jamais été question de cette manifestation entre M. Louis Blanc et nous.

Au surplus, nous affirmons encore que nous n'avons jamais eu d'autre intention que de demander l'intervention en faveur de la Pologne, et qu'il était très-loin de notre pensée qu'on dût envahir l'assemblée nationale.

Nous ajoutons que le 15 mai, le Luxembourg était encore ouvert aux délégués des corporations qui continuaient à y tenir leurs séances ordinaires. L'exactitude de ce fait est incontestable, on en trouvera la preuve dans nos papiers, qui, depuis cette époque, sont sous séquestre, malgré nos demandes réitérées pour obtenir ces papiers qui sont notre propriété.

Le procès-verbal de la dernière séance constate que la prochaine réunion avait été fixée au mardi 16 mai, ce qui, soit dit en passant, impliquerait encore contradiction avec certaine lettre sans signature trouvée par un *artilleur* dans la nuit du 15 mai.

Le rapport dit que, le 15 mai, le gouvernement ayant interdit l'entrée des établissements de l'État, les ateliers nationaux s'étaient renforcés des délégués du Luxembourg, qui venait de se fermer. Cela est complétement faux. Le procès-verbal dont nous parlions tout à l'heure

le prouve. Ce procès-verbal établit en effet que le 12 mai nous siégions encore au Luxembourg, et que nous étions convenus, dans ladite séance, de nous réunir le mardi 16 mai. Il est donc faux qu'à cette époque nous ayons considéré le Luxembourg comme nous étant fermé, et il est également faux que, par suite, nous soyons allés nous réunir aux ateliers nationaux.

Plus tard, le bureau des délégués du Luxembourg s'est réuni, mais une seule fois, avec le bureau du club des ateliers nationaux, pour une affiche qui a été publiée en commun contre les prétentions attribuées à Louis Bonaparte. Dans tout cela, M. Louis Blanc n'a été absolument pour rien; de sorte qu'il est impossible de lui imputer quoi que ce soit, en ce qui touche les ateliers nationaux.

Quant aux événements de juin, le rapport ne pouvait contenir, et, en effet, ne contient pas un seul fait qui puisse nous être opposé : nous n'avons pas à y répondre.

Bernard, délégué des menuisiers; Pernot, délégué des ébénistes; Petit, délégué des coiffeurs; Pinet, Guillaumou, Maurice, délégués des cordonniers; Saintaignan, délégué des cuisiniers; Desmartins, délégué des tourneurs en bois; Baritel, délégué des boulangers.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

DEUXIÈME SÉRIE.

Les procès-verbaux relatifs aux conciliations entre patrons et ouvriers formeraient seuls un volume. En publiant les quelques pièces ci-jointes, on a voulu montrer quelle était la confiance inspirée par la commission aux patrons tout aussi bien qu'aux ouvriers, et, en même temps, par quelle simplicité de moyens se trouvaient si rapidement résolues, à la mutuelle satisfaction des deux parties, des questions auxquelles les pouvoirs actuels ne trouvent guère d'autres solutions et d'autres remèdes que les grèves, les collisions, les emprisonnements et les condamnations judiciaires, la ruine commune des patrons et des ouvriers.

La commission ne s'est jamais imposée, mais son officieuse intervention était toujours au service de ceux qui croyaient devoir l'invoquer. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que presque toujours ce furent les patrons qui prirent l'initiative des demandes d'arbitrage, et de nombreuses lettres que l'auteur garde en sa possession témoigneraient au besoin que les chefs du commerce et de l'industrie savaient alors apprécier les services rendus par la *Commission des travailleurs*.

En présence des déclamations furibondes de la presse réactionnaire contre le Luxembourg et son influence subversive, nous avions eu la pensée de transcrire ici quelques-unes des innombrables demandes en cession d'établissement, qui nous furent adressées dès les premiers jours de mars; plusieurs sont signées des noms les plus haut placés dans l'industrie. On y aurait vu la preuve manifeste que la crise commerciale ne date pas de la révolution de février; qu'elle eût éclaté sans cela, et d'une manière non moins terrible; que le Luxembourg,

par conséquent, n'y fut pour rien. Nous avons craint que cette publication pût porter atteinte à la solidité d'établissements qui se sont peut-être relevés de leurs désastres. Nous nous bornons à reproduire une lettre qui fut envoyée à l'appui d'une de ces demandes, par M. Portalis, alors procureur général de la république. La position prise par M. Portalis en certaines circonstances donnera quelque intérêt à sa lettre.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

DEUXIÈME SÉRIE.

I

CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL.

CITOYEN, MEMBRE DU GOUVERNEMENT,

M. L***, manufacturier à M*** et à C***, me prie d'appeler votre attention particulière sur deux articles ci-joints, qui parlent de l'ordre observé dans les établissements, et sur sa proposition d'aliéner au profit du gouvernement, et en recevant du 3 pour cent en payement, ces deux intéressantes entreprises de C*** et de M***.

L'expérimentation qui pourrait être ainsi dirigée par votre pensée supérieure donnerait des résultats pratiques d'une haute importance, et la France n'aurait qu'à gagner à ces travaux modèles, qui ouvriraient une nouvelle et plus sûre voie à l'organisation du travail.

Salut et fraternité.

Signé : AUG. PORTALIS.

Paris, le 22 mars 1848.

II

MÉCANICIENS.

Extrait du MONITEUR du 26 mars 1848.

Ce matin, à huit heures, a eu lieu, au Luxembourg, sous la présidence de M. Louis Blanc, une réunion d'ouvriers, représentant les ateliers de MM. Derosne et Cail. Là, en présence de ce dernier, on a discuté longuement sur le système provisoire à adopter pour la reprise immédiate des travaux, ainsi que sur un système qui peut être définitif. Après avoir envisagé la question sous tous ses aspects, la réunion a adopté, quant au système provisoire, le projet suivant :

SYSTÈME PROVISOIRE A ÉTABLIR.

1° Les ouvriers mécaniciens de l'atelier Derosne et Cail forment entre eux une association basée sur ce principe adopté dès à présent, que s'il arrivait que la masse des travaux à exécuter ne fût pas en rapport avec le nombre des travailleurs, elle sera répartie de manière à ce qu'aucun d'eux ne soit privé de travail, c'est-à-dire de pain.

Les ouvriers eux-mêmes détermineront lequel de ces deux systèmes il convient de choisir :

Ou bien égalité dans la répartition des salaires et du bénéfice à l fois;

Ou bien égalité dans la répartition du bénéfice seulement.

2° La somme des salaires actuellement payée aux ouvriers mécaniciens ne sera pas changée; seulement l'entrepreneur s'engage à y ajouter sous forme de bénéfices un onzième du prix des façons, calculé sur la moyenne des prix de chaque pièce, depuis le commence-

ment de la commande jusqu'à ce jour, à condition toutefois que cela sera possible, ce qui sera examiné par le commissaire délégué à cet effet, et auquel seront adjoints une commission nommée par les ouvriers et un ingénieur.

3° Le commissaire, la commission nommée par les ouvriers et l'ingénieur auront à s'occuper, par mission spéciale, de jeter les bases du système définitif à adopter, en partant de ce principe, qu'il est de la plus haute importance de sortir du provisoire le plus promptement possible. M. Vidal est nommé commissaire aux fins ci-dessus sur la désignation même des ouvriers présents.

23 mars 1848.

CH. DEROSNE et CAIL, DREVET, LAVOYE, COLLIN.

Le maire du 1er *arrondissement,*
A. DURAND SAINT-AMAND.

Approuvé :

LOUIS BLANC,
membre du gouvernement provisoire,
président de la Commission de gouvernement
pour les travailleurs.

Extrait du MONITEUR du 29 mars 1848.

Nous nous empressons d'annoncer que, par suite de l'intervention de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs,* le travail a complétement et immédiatement repris dans les ateliers de MM. Derosne et Cail, constructeurs de machines, qui occupent un si grand nombre d'ouvriers. Des demandes d'arbitrage sont adressées de toutes parts à M. Louis Blanc par les travailleurs et les patrons. Les demandes sont toujours accueillies avec empressement et plaisir, et de cette mutuelle confiance sort presque toujours la conciliation. Les ateliers sont aussitôt rouverts. C'est ainsi que, par le bon, le noble esprit de tous, se réalise chaque jour ce mot, prononcé dès le premier jour, l'ordre dans la liberté.

III

BOULANGERS.

Lettre des délégués du syndicat de la boulangerie au président de la Commission de gouvernement pour les travailleurs.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Deux des représentants du syndicat de la boulangerie de Paris ont à vous faire une communication urgente au sujet de graves appréhensions concernant la fabrication du pain *ce soir;* ils ont eu hier deux conférences avec le citoyen préfet de police; ils doivent retourner près de lui à une heure et demie. Peut-être vous trouverez-vous à la conférence. C'est ce motif qui rend d'autant plus indispensable la communication qu'ils vous prient d'entendre au nom de la tranquillité de Paris.

Ils sont, etc.

Signé : PART, CH. PÉCOURT.

Samedi, 25 mars, 11 h. 3/4.

Extrait du MONITEUR du 28 mars 1848.

L'intervention officieuse de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs* a encore été invoquée aujourd'hui ; mais cette fois dans des circonstances exceptionnelles. Il s'agissait de l'une des industries (la boulangerie de Paris) dont les moindres perturbations peuvent avoir les plus graves résultats pour la subsistance de la capitale. Les ouvriers boulangers forment le corps d'état dont les souffrances appelaient les palliatifs les plus prompts et les plus efficaces. Le vif sentiment du sort douloureux qui leur était insensiblement échu au sein d'un régime de travail devenu généralement intolérable les exaspérait enfin, et leur avait inspiré des résolutions extrêmes. Paris était menacé de manquer de pain dans quelques jours, demain peut-être.

La conciliation, cependant, et une conciliation entière, a été aussitôt accomplie que demandée; les délégués des patrons et ceux des ouvriers sont venus ce matin soumettre leur litige à l'arbitrage du président et du vice-président de la commission. Un tarif nouveau est sorti d'une courte et amiable discussion contradictoire, et il a été consenti avec un même empressement par les deux parties. La masse des ouvriers boulangers stationnait dans la cour du Luxembourg, attendant avec une impatience pleine d'émotion l'issue de la démarche. M. Louis Blanc est venu lire la délibération qui a été acclamée sans réserve et avec enthousiasme. Des témoignages de la plus sincère gratitude, apportés par les délégués des deux intérêts en présence, ont amplement récompensé la commission de son infatigable sollicitude.

Tandis que les patrons envoyaient remercier la commission, un ouvrier, que ses camarades avaient délégué d'un mouvement spontané, s'approcha vivement ému de M. Louis Blanc, lui pressa chaleureusement la main et lui offrit, en leur nom, deux francs sur la plus prochaine journée de travail de chacun d'eux, pour, le montant de ce don, être mis à la disposition du gouvernement provisoire.

Ces faits ont une grande signification, car ils ne sont point isolés. Nous ne rappellerons pas les cas difficiles que la commission a déjà arbitrés; la plupart ont été livrés à la publicité; hier encore, par d'opportunes démarches auprès de la compagnie du chemin de fer de Lyon, la commission aplanissait les difficultés qui menaçaient de prolonger le chômage désastreux des ouvriers mécaniciens de l'établis-

sement Farcot, de Saint-Ouen ; et ce matin les ouvriers recevaient l'assurance qu'ils pouvaient reprendre leurs travaux et qu'ils allaient retrouver leurs salaires.

Par suite de cette conciliation parut un arrêté du préfet de police, concernant le travail et le salaire des ouvriers boulangers, arrêté qui commence ainsi :

« Sur l'avis motivé de la commission de gouvernement pour les travailleurs, du commun consentement des représentants des ouvriers et des délégués maîtres, mis en présence et entendus ;

« Considérant que, de toutes les industries, celle qui est et qui doit être, par sa nature, le plus directement soumise à l'action du pouvoir, est celle des boulangers ;

« Considérant que, de toutes les professions, il n'en est pas de plus pénible que celle des ouvriers boulangers ; qu'il est dès lors aussi équitable que nécessaire de pourvoir à l'amélioration de leur sort ;

« Le préfet de police croit devoir prendre les dispositions suivantes... »

Signé : *le Préfet de police,*
CAUSSIDIÈRE.

Approuvé :

Les président et vice-président
de la Commission de gouvernement
pour les travailleurs,

LOUIS BLANC, ALBERT.

IV

PAPIERS PEINTS.

Extrait du MONITEUR du 2 avril 1848.

Loin d'user de son influence pour dicter des lois aux patrons ou entrepreneurs, la commission du Luxembourg ne s'en sert que pour résoudre les difficultés par des arrangements amiables. Les chefs d'atelier savent mieux que personne si la commission procède par l'arbitraire; mieux que personne ils sont en état d'apprécier les services que la commission a déjà rendus à l'industrie, et beaucoup d'entre eux sont bien convaincus que l'intervention conciliatrice de cette commission est aujourd'hui une des garanties les plus efficaces de la tranquillité de la capitale.

Chaque jour amène une conciliation nouvelle. Hier la commission a mis fin au différend qui existait entre les patrons et les ouvriers de l'industrie des papiers peints, et aujourd'hui le travail a repris dans tous les ateliers de Paris. Nous donnons ici le texte de la convention qui a été signée, séance tenante, entre les six délégués représentant les intérêts opposés, et nous signalons un curieux incident qui fait le plus grand honneur à la générosité des deux parties.

Quand il s'est agi de la nomination du président du comité des douze, un délégué des ouvriers a proposé de choisir ce président parmi les patrons et de le faire désigner par les représentants des ouvriers. Les délégués des fabricants, à leur tour, ne voulant pas que la majorité fût acquise aux patrons, ont aussitôt repoussé cette offre délicate, en demandant que le président fût pris parmi les personnes complétement désintéressées. Alors les ouvriers et les maîtres ont spontanément déféré la présidence au secrétaire même de la commis-

sion, qui s'est récusé, tout en exprimant ses remercîments sincères pour ce témoignage de confiance, et qui a lui-même proposé de laisser au comité le soin de désigner le président. Il a seulement consenti à ce que la commission intervînt pour déterminer le choix, dans le cas où les parties ne pourraient parvenir à s'entendre.

Voici le procès-verbal de cette séance :

Entre les délégués des patrons et ouvriers de l'industrie des papiers peints, réunis au Luxembourg le 31 mars 1848, sous la présidence du secrétaire général de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs*, il a été amiablement convenu à la satisfaction de toutes les parties :

Il sera nommé une commission chargée de préparer les bases d'une conciliation à opérer entre les ouvriers et les patrons.

Cette commission sera composée de six délégués des patrons et de six délégués des ouvriers. Cette commission choisira en dehors de son sein un président qui aura droit de vote pour départager les avis et amener une décision.

Si la commission des ouvriers et des patrons ne peut s'entendre pour le choix du président, ce président sera désigné par la commission du Luxembourg, ainsi que les délégués présents l'ont demandé.

La commission des douze membres, dont il vient d'être parlé, préparera les bases d'un tarif pour le prix des façons et des salaires, et aura à proposer toutes les mesures qu'elle jugera avantageuses dans l'intérêt des patrons et des ouvriers.

Sa mission spéciale sera d'amener la conciliation amiable de tous les intérêts différents, et de mettre fin à tous les dissentiments qui existent aujourd'hui entre les patrons et les ouvriers.

Approuvé par les six délégués présents.

(Suivent les six signatures.)

V

PAVEURS.

Extrait du MONITEUR du 2 avril 1848.

Aujourd'hui même une autre conciliation a eu lieu (devant la commission du Luxembourg) entre les maîtres et les ouvriers paveurs représentés par les délégués.

Les maîtres paveurs avaient écrit à la commission qu'ils acceptaient d'avance tout ce qu'elle croirait devoir faire. Mais la commission n'a point voulu user de ce plein pouvoir donné par écrit. Elle a appelé les délégués des deux parties, qui se sont entendus à l'amiable et qui ont signé d'un commun accord le traité dont ils ont eux-mêmes précisé les termes et les conditions.

Lettre des Entrepreneurs du pavé de Paris.

Paris, le 31 mars 1848.

AUX CITOYENS DE LA COMMISSION DES TRAVAILLEURS.

Citoyens, par suite de plusieurs communications que quelques-uns d'entre nous ont eu l'honneur d'avoir aujourd'hui avec vous, sur la convocation qui nous a été adressée, nous nous sommes assemblés, et après avoir délibéré sur la question qui divise les ouvriers paveurs et nous, nous avons résolu de nous en référer à votre arbitrage.

En conséquence, citoyens, nous déclarons nous en rapporter, pour le prix des journées d'ouvriers, à ceux que dans votre sagesse vous voudrez bien fixer.

Nous avons l'honneur, etc.

Les cinq entrepreneurs du pavé de Paris.

LESIEUR, TERWAAGNE, FRANCASTEL, GUERIN, JAROUX.

Convention entre les Maîtres et les Ouvriers paveurs.

Entre les délégués des maîtres et des ouvriers paveurs réunis au Luxembourg le 1er avril 1848, sous la présidence du secrétaire général de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs*, a été convenu ce qui suit, à la satisfaction de toutes les parties :

A dater du 1er avril 1848 le prix des salaires sera fixé comme suit :

Pour les compagnons de relevé à bout, 4 fr. 50 c. au minimum. — Pour les compagnons de repiquage, 3 fr. 75 c. au minimum. — Pour les garçons paveurs, 2 fr. 50 c. au minimum.

Approuvé par toutes les parties intéressées :

NOLLÉ, SERINGUIN, FRANCASTEL, JAROUX.

VI

LES DÉBARDEURS.

Convention entre les Débardeurs et les Marchands de bois de la rive gauche.

Entre les délégués des marchands de bois de la rive gauche (port des Invalides), d'une part, et les représentants des ouvriers débardeurs du même port, d'autre part, tous réunis au Luxembourg, le 1er mai 1848, sous la présidence du secrétaire général de la commission de gouvernement pour les travailleurs, a été amiablement convenu ce qui suit :

Les travaux seront payés, savoir :

Pour un train de Bourgogne brossé.	90 fr.
— de traverses	58
— lavé (3 journées de lavage).	38
— — (2 journées de lavage).	28
— de marne brossé, 12 coupons	96
12 coupons de bois de marne, tiré et lavé.	33
— — bois blanc	39
Un train de brinon, brossé	108
— — canal de Bourgogne.	108

Bois neuf, pour débardage au crochet, triage compris, ou pour rinçage à la volonté du marchand seul. . . . . 1 fr. par corde.

Débardage des cotrets, le petit mille	2 fr. 50 c.
— margottins.	2 fr. 25 c.

Approuvé et signé par toutes les parties,

Signé : Brossonneau, Chatelain, Billard, Vitu, Alexandre.

VII

ENTREPRENEURS ET COCHERS DE PLACE.

Règlement entre les Entrepreneurs et Cochers.

Par-devant la commission des travailleurs, il a été convenu entre les entrepreneurs et les cochers de voitures de place de Paris, à la date du 13 avril 1848, savoir :

Art. 1er. La journée sera désormais maintenue à 3 francs avec les pourboires et sans aucuns frais.

Art. 2. Considérant que le travail au quart ou à la planche est reconnu comme marchandage, et devant être aboli dans quelque maison que ce soit, l'entrepreneur ne devra pas employer de cocher autrement qu'à la journée de 3 francs.

Art. 3. Aucune amende, quelle qu'elle soit, ne pourra être infligée au cocher ; mais, dans le cas où ce dernier se serait amusé avec sa voiture, il serait responsable envers son entrepreneur de la journée au terme moyen, plus 2 fr.

Art. 4. Il ne sera pas fait payer de limonière, lorsque le cheval du cocher se sera abattu et en aura occasionné la casse.

Art. 5. En cas d'avarie, le cocher devra prendre des témoins et l'entrepreneur se charger de faire les démarches en cas de procédure. Cependant si le cocher ne pouvait atteindre l'auteur du dégât et qu'il puisse prouver qu'il n'y a pas de sa faute, la perte sera partagée entre l'entrepreneur et le cocher.

Art. 6. Aucun entrepreneur ne pourra rendre responsable un cocher des maladies ou accidents survenus aux chevaux pendant le

travail. Cependant, dans le cas où un accident causé à un cheval serait grave, il en serait référé devant les délégués.

Art. 7. Que les cochers soient payés tous les jours.

Art. 8. Que pour le tarif après minuit, il appartienne aux cochers : — fiacre, coupé, cabriolet, 50 cent. par heure; — fiacre, 25 cent. par course; coupé et cabriolet, 15 cent. par course.

Art. 9. Lorsqu'un entrepreneur voudra renvoyer un cocher, il pourra le faire immédiatement. Un cocher qui voudra sortir de chez un entrepreneur sera tenu de prévenir quatre jours d'avance.

Art. 10. Tout cocher qui désirerait se reposer sera tenu de prévenir l'entrepreneur à six heures du matin, en été, à sept heures en hiver. Si, à ce moment, il ne pouvait être remplacé, il serait tenu de sortir sa voiture, sauf le cas de maladie constatée.

Art. 11. Les entrepreneurs s'engagent à payer à raison de 5 p. 100 l'intérêt du cautionnement déposé en numéraire par le cocher.

Art. 12. Ne pouvant admettre aucune amende, quelle qu'elle soit, le cocher pris pour infraction dans sa recette sera renvoyé par l'entrepreneur, sans pouvoir forcer ce dernier à lui donner un certificat. Si, cependant, le cocher prétendait être pris à faux, il serait jugé par les trois délégués des cochers et les trois délégués des entrepreneurs, et en présence de l'accusateur.

Délégués des loueurs,	*Délégués des cochers,*
Michard,	Rondineau,
Varin,	Boisgontier,
Rieussec.	Dutron.

VIII

MARÉCHAUX.

Lettre des délégués des Maîtres maréchaux au président de la Commission.

Citoyen, des différends se sont élevés entre les maîtres maréchaux qui ferrent les chevaux des services publics et des ouvriers qui ne travaillent pas dans ces entreprises et qui se sont présentés au nom de leur corporation. Nous désirons que ces différends soient soumis à votre appréciation en présence des délégués des ouvriers maréchaux : nous vous prions donc de nous convoquer avec ces délégués et de nous entendre contradictoirement le plus promptement possible, car ces ouvriers menacent ceux qui sont employés dans les entreprises de les empêcher de travailler.

Salut et fraternité.

MATHIOT, BISSE, VILLATE,

Délégués des maîtres maréchaux.

Ce 7 avril 1848.

IX

PLOMBIERS-ZINGUEURS.

Convention entre les Maîtres et Ouvriers.

Entre les délégués des ouvriers plombiers-zingueurs d'une part, et MM. Fontaine, Seiffert, Renaudot, Letalec et Marie jeune d'autre part, tous réunis au Luxembourg, sous la présidence du secrétaire général de la commission de gouvernement pour les travailleurs, a été amiablement convenu, d'un commun accord, entre toutes les parties intéressées :

Art. 1er. La durée de la journée reste fixée comme précédemment, savoir : Du jour au jour en hiver, et en été à dix heures de travail effectif.

Art. 2. Le prix de la journée, tant d'hiver que d'été, est fixé, au minimum, à 5 francs pour les compagnons, et à 3 francs pour les garçons.

Art. 3. Les heures de nuit seront payées double.

Art. 4. Il est interdit à tout compagnon de faire des heures en dehors de la journée.

Art. 5. Il est accordé 1 franc par jour de déplacement aux compagnons et garçons, quand ils iront travailler hors des murs d'enceinte.

Art. 6. Le marchandage, même individuel, est interdit.

Art. 7. La paye se fera tous les quinze jours au plus tard.

Art. 8. Chaque patron ne pourra avoir qu'un apprenti.

Art. 9. Les apprentis, après une année de travail, seront payés comme *compagnons*.

Art. 10. Il est expressément défendu aux patrons d'embaucher un compagnon se présentant chez eux, comme il est défendu aux compagnons d'aller s'embaucher chez les patrons.

Art. 11. Tout compagnon et tout garçon ne peuvent être embauchés qu'à la grève, les patrons ayant la faculté d'embaucher tel ou tel compagnon, soit individuellement, soit par lettre ou l'intermédiaire d'un camarade.

Art. 12. Les patrons sont instamment priés de faire connaître à la *grève* (lieu d'embauchage) les plaintes qu'ils auraient à faire contre les compagnons ou garçons, pour qu'il soit fait droit à leurs réclamations.

Art. 13. Tous compagnons de grève, étant porteurs d'une carte, ne peuvent être embauchés que sur la présentation de cette carte.

Art. 14. Tous patrons ou compagnons sont instamment priés de signaler à la grève les infractions au présent règlement.

Art. 15. A partir du 1er avril 1848, la grève est et demeure fixée chez M. Durand, marchand de vin, rue Quincampoix, no 69.

Signé : Seiffert, Renaudot, Bertrand, Marie, Fontaine, Lemoyne, Letalec.

X

SCIEURS DE PIERRE.

Convention entre les délégués des Ouvriers scieurs de pierre et la chambre des Entrepreneurs de maçonnerie.

Les soussignés, membres de la chambre des entrepreneurs de maçonnerie de la ville de Paris et du département de la Seine, commis à l'effet ci-après par l'assemblée générale du 13 courant, d'une part, et les soussignés délégués des ouvriers scieurs de pierre, du département de la Seine, d'autre part;

Vu la demande adressée à la chambre par lesdits ouvriers délégués, et tendant à fixer le prix du sciage de pierre;

Vu le décret du gouvernement provisoire qui fixe *à dix heures la journée de travail;*

Considérant que le moyen d'éviter des grèves, qui sont toujours contraires aux intérêts communs, est en effet la fixation du prix du sciage;

Considérant, en outre, qu'il est essentiel de faire disparaître l'abus ou la gêne qui se produit fréquemment dans les chantiers, et qui consiste pour le scieur de pierre à abandonner un trait de sciage avant qu'il soit achevé;

Par toutes ces causes, les renseignés ont, dans les limites de leurs pouvoirs respectifs, arrêté pour l'avenir le prix du mètre superficiel du sciage de la pierre ainsi qu'il suit :

Ici vient le tarif de la coupe des différentes qualités de pierre, puis un règlement qui se termine ainsi :

Les articles dont les prix ne sont pas portés, ainsi que toutes les

qualités de pierre non énumérées, seront l'objet d'une fixation de prix entre la chambre et les délégués.

Les entrepreneurs promettent leur concours et celui de leurs appareilleurs, pour faire en sorte qu'il n'entre dans leurs chantiers que des scieurs de pierre munis du livret de leur corporation et portant le cachet de la chambre syndicale.

Fait en quatre originaux, à la chambre syndicale, aujourd'hui, 29 avril 1848, dont un pour les membres de la chambre, un pour les délégués scieurs de pierre, un troisième pour être déposé à la commission des travailleurs au Luxembourg, et le quatrième pour être déposé aux prud'hommes.

(Suivent les signatures.)

XI

VIDANGEURS.

Lettre de M. Degousée, aujourd'hui représentant du peuple, au président de la Commission de gouvernement pour les travailleurs.

Paris, 3 avril 1848.

« Mon cher ami,

« Je vous adresse M. Héloin, mon ami particulier, l'un des hommes les plus capables de Paris. Il est à la tête d'une nature de travaux qui ne permet aucun chômage, sous peine de compromettre la salubrité de la capitale. Je vous prie d'écouter avec attention mon ami Héloin, et de lui donner les moyens de sortir du nouvel embarras où l'exigence des ouvriers le *placent* (sic), malgré le traité passé entre eux et les patrons, de concert avec Caussidière.

« Adieu. Mille amitiés.

« Degousée. »

Convention du 4 avril, entre les délégués des patrons et ceux des ouvriers.

Entre les délégués des huit maisons composant l'exp'oitation des entreprises de vidange de nuit de la ville de Paris et des ouvriers de cette industrie réunis au Luxembourg, le 4 avril, sous la présidence du secrétaire de la commission de gouvernement pour les travailleurs, il a été amiablement convenu entre toutes les parties ce qui suit :

Il sera nommé une commission chargée de préparer les projets de

règlement concernant les rapports des entrepreneurs de vidange avec les ouvriers, et des ouvriers entre eux.

Cette commission sera composée de huit délégués choisis parmi les associés ou intéressés de huit maisons de vidange et dans chacune d'elles, et de huit délégués choisis parmi les ouvriers de huit maisons de vidange et dans chacune d'elles, et d'un secrétaire.

Cette commission sera présidée par la personne désignée par la commission du Luxembourg, ainsi que les délégués présents l'ont demandé.

Le président aura droit de vote pour départager les avis, s'il y a lieu, et amener une décision.

Approuvé par les délégués présents, tant en leur nom que comme se portant fort des autres.

Signé : Lemaitre, Devaux, Richer, Paul Cadet, Dolléans, Delamarre, Chaumeton, Buzelin, Rivière, Parry, Vaudot, Builliard, Demauzerand.

La commission fut composée des personnes suivantes : MM. Delamarre, Dolléans, Builliard, Héloin (maison Richer); Sauvageot (maison Demauzerand); Quesnay, Orsel, Aubert (maison Rivière); pour les patrons, Leroux, Buzelin, Vaudeau, Lemaitre, Chaumeton, Devaux, Parry, Paul; secrétaire, M. Burdin.

On fixa le salaire à 6 francs pour les chefs de vidange, à 4 francs pour les ouvriers vidangeurs.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES CHAPITRES.

APITRE PREMIER. — État de la société avant la révolution de février. — La orruption érigée en système. — Scandales dans les hautes régions sociales. — Aveuglement des représentants avoués du vieux monde. — Le socialisme en opposition avec l'individualisme. — Effrayants symptômes. — Puérilité des agitations dynastiques. — Banquets de Lille et de Dijon. — Conduite de M. Odilon Barrot et de ses amis à l'occasion du banquet du 12e arrondissement. — La révolution. 5

CHAPITRE II. — Véritable berceau de la république. — Erreur commise par M. de Lamartine dans son *Histoire de la révolution de février*. — Le parti républicain divisé en deux fractions est représenté par *la Réforme* et *le National*. — Lutte entre ces deux journaux. — La révolution les rapproche. — Liste du gouvernement provisoire lue dans l'hôtel Bullion, occupé par *la Réforme*. — Le nom d'Albert acclamé par le peuple. — La république démocratique et sociale proclamée dans la salle Saint-Jean. — Inquiétude de quelques membres du gouvernement provisoire. — Le mot *secrétaire*. — — Avénement de la république. 15

CHAPITRE III. — Débats orageux au sein du gouvernement provisoire. — Tentative de M. Bixio pour faire retirer du *Moniteur* la proclamation de la république. — Albert, Ledru-Rollin et Flocon. — Portrait de M. de Lamartine. 26

CHAPITRE IV. — L'ouvrier Marche demande au gouvernement provisoire la reconnaissance du *droit au travail*. — Important décret. — Aspect de l'hôtel de ville dans les premiers jours. — Toutes les autorités font acte d'adhésion à la république. — Le peuple demande qu'on crée un *ministère du progrès* : opposition de M. de Lamartine. — Comment et pourquoi la commission de gouvernement pour les travailleurs est créée. — Le grand problème des temps modernes posé dans un décret. 31

CHAPITRE V. — Rage des royalistes constitutionnels. — Générosité du gouvernement provisoire. — Le drapeau tricolore et le drapeau rouge. — Abolition de la peine de mort. — Étrange hallucination de M. de Lamartine. — Mauvaise foi des vieux partis. — Les mots *république rouge* employés comme injure. 39

CHAPITRE VI. — Établissement des conférences du Luxembourg. — But des conférences du Luxembourg. — Réflexions sur la destinée des réformateurs. 49

CHAPITRE VII. — Pourquoi l'on substitue au plan d'un ministère du travail l'idée d'une simple commission d'étude. — Organisation des ateliers nationaux par M. Marie. — Démissions offertes. — Résultats des conférences du Luxem-

bourg. — Doctrine puisée aux sources de l'Évangile. — Les détracteurs du socialisme se faisant faussaires pour tromper l'opinion publique.—Toutes les opinions représentées dans les conférences du Luxembourg. 51
CHAPITRE VIII. — Première calomnie : Albert et moi, nous sommes représentés comme les héritiers du faste de Barras. — Démenti donné par M. Genevay, administrateur du Luxembourg. — Mensonge de M. Charles Dupin. 55
CHAPITRE IX. — Faits qui prouvent que les *ateliers nationaux* furent établis par M. Marie pour combattre mon influence. — Témoignage de M. Émile Thomas. — Différence qui existe entre les *ateliers sociaux* proposés par moi et les *ateliers nationaux* de M. Marie. — Révélations étranges de M. Émile Thomas. — M. Marie soudoie les ateliers nationaux. — Les délégués du Luxembourg n'ont jamais reçu une obole; admirable attitude des délégués du Luxembourg. — Aveux tirés de l'*Histoire de la révolution de février* par M. de Lamartine. — Pouvoir de la calomnie. 58
CHAPITRE X. — Énumération des attaques dirigées contre moi.—Injustice de ces attaques. — Comment elles s'expliquent. — Les chrétiens jugés par le paganisme expirant. 73
CHAPITRE XI. — Journée du 17 mars. — Ses causes. — Son caractère. — Que devait être le gouvernement provisoire, que devait-il oser? — Réponse à des reproches absurdes. — Le peuple sur la place de Grève; les délégués du peuple à l'hôtel de ville. — Attitude du gouvernement provisoire. — Importante et admirable journée. 78
CHAPITRE XII.—Appréciation historique du 17 mars.—Réponse à des attaques insensées. — Ce que le gouvernement avait à faire. — Ce qu'il a fait. — Avec quoi il l'a fait. — Appel à l'équité de l'histoire. 93
CHAPITRE XIII. — Journée du 16 avril. — La majorité du gouvernement provisoire : MM. Crémieux, Arago, Dupont (de l'Eure), Garnier-Pagès, Marrast, Lamartine. — Conduite de M. de Lamartine. — L'organisation de l'état-major de la garde nationale est l'origine des événements de la journée du 16 avril. — La presse royaliste organise son système de calomnie. — Les corporations ouvrières se réunissent le 16 avril au Champ-de-Mars pour élire quatorze officiers d'état-major et aller ensuite porter au gouvernement provisoire l'expression de leurs vœux.—Pétition des ouvriers par laquelle ils demandent l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme. — Fureur des ennemis de la révolution et de ses faux amis. — Prétendue conspiration des clubs. — Sous quel prétexte on fait battre le rappel. — Enquête sur le 16 avril. — Entrevue de M. de Lamartine avec Blanqui. — L'hôtel de ville changé en forteresse. — Bruits d'assassinat sur deux membres du gouvernement. — Indignation des délégués des corporations ouvrières. — Premier cri de guerre poussé par la contre-révolution : A bas les communistes! — Relation du *Moniteur*. — Promenade quasi nocturne; M. Marrast. — Protestation des délégués du Luxembourg. — Véritable portée de la journée du 16 avril. — Attitude du gouvernement provisoire le lendemain de cette journée. . 103
CHAPITRE XIV.—La police de M. Armand Marrast démasquée par le rapport de M. Ducos à l'assemblée nationale. — La majorité et la minorité du conseil se divisent en deux camps bien tranchés.— Rôle particulier de M. Crémieux.— Alliance de MM. Marrast et Marie avec M. Buchez.—Opinion de ce dernier sur les massacres de la Saint-Barthélemy. — MM. Marrast et Marie forment le projet d'aller passer en revue, à Saint-Maur, les ouvriers des ateliers nationaux, la veille des élections; on fait distribuer aux ouvriers une paye supplémentaire.—Lettres de M. Buchez à M. Émile Thomas.—Pourquoi la revue n'eut pas lieu.—Distribution des listes électorales faites à la mairie de Paris

et d'où sont écartés les noms de Louis Blanc, Albert, Flocon et Ledru-Rollin. — L'argent de l'État est employé par M. Émile Thomas au succès de ces déloyales menées.— Extrait du rapport de M. Ducos. — Conduite désintéressée du Luxembourg, en opposition avec celle de la mairie de Paris.— Je propose, sur trente-quatre candidats à la représentation nationale, de choisir vingt travailleurs. — Une commission d'examen est nommée pour préparer la liste des candidats. — Programme des questions qui devaient être adressées à chaque candidat. — Séances de la commission. — Pierre Leroux se présente devant elle ; simples et belles paroles prononcées par l'illustre philosophe. — Pour payer les frais de leur modeste repas, les délégués font entre eux une collecte qui s'élève à 42 francs.— Fausses listes électorales distribuées par la mairie de Paris. — Circulaire adressée aux commissaires dans les départements au sujet des élections. 122

CHAPITRE XV. — Quels pouvaient être les résultats du suffrage universel. — M. Duvergier de Hauranne me déclare, deux jours après la réunion de l'assemblée nationale, que lui et ses amis se rallient franchement à la république. — Différence entre les monarchistes et les républicains. — Attaques contre le Luxembourg. 135

CHAPITRE XVI.—Le Luxembourg devient particulièrement l'objet des attaques de la réaction. — Je fais, sans le lire, devant l'assemblée nationale l'exposé des actes de la commission du Luxembourg. — On m'accuse de vouloir me séparer de mes collègues. — Alliance adultère. — Commission exécutive. — Création d'un *ministère du progrès* proposé à l'assemblée constituante. 139

CHAPITRE XVII. — Nouveau système de calomnie employé par *le Constitutionnel, la Patrie* et *l'Assemblée nationale* contre moi.—On m'accuse d'être personnel.—Le 31 mai, une demande en autorisation de poursuites est dirigée contre moi par MM. Portalis et Landrin.—Ma défense.—L'échafaud est rétabli. — Écrit sur la *Journée du 15 mai*. 144

CHAPITRE XVIII.—On répand le bruit que j'étais, le 15 mai, à l'hôtel de ville.— Opinion de Godefroy Cavaignac sur M. Marrast. — Lettre de Barbès, datée du donjon de Vincennes. — Dans un rapport fait à l'assemblée, M. Jules Favre conclut à l'autorisation de poursuites contre moi. — Jugement sur ce rapport. — Déclaration de M. Marrast, portant que je n'avais pas mis les pieds à l'hôtel de ville. — La demande en autorisation de poursuites est rejetée, et ce vote entraine la retraite de MM. Jules Favre, Portalis, Landrin et Crémieux. 161

CHAPITRE XIX. — Je proteste par mon vote contre le bannissement des fils de Louis-Philippe. — M. Duvergier de Hauranne vote le bannissement et M. Odilon Barrot s'abstient. — Je demande le rappel de Louis-Napoléon Bonaparte. — Souvenir de la visite au fort de Ham. 166

CHAPITRE XX. — Dissolution des ateliers nationaux. — Insurrection de juin. — Seconde tentative d'assassinat. — M. Corne, royaliste de la veille, n'a garde de diriger des poursuites contre les assassins. — Dictature du général Cavaignac.— Première proclamation du chef du pouvoir exécutif, en date du 25 juin. — Nouvelle proclamation, le 26 juin. — Les vengeances commencent aussitôt après la redddition du faubourg Saint-Antoine. — Massacres dans les prisons. — Calomnies de MM. Merruau et Véron. — Tableau de Paris sous l'état de siége. 170

CHAPITRE XXI. — Origine de la fameuse enquête sur l'insurrection. — Les *Débats* se font l'écho des mensonges de mes ennemis. — Ma réponse à ce journal, en date du 17 juillet 1848. — M. Bauchart est nommé rapporteur de la commission d'enquête. — Trois représentants y sont particulièrement

calomniés. — Pourquoi certaines pièces compromettantes pour le général Cavaignac n'ont pas été jointes au rapport. — Explication de la célèbre poignée de main donnée par M. Cavaignac à M. Ledru-Rollin en pleine assemblée. — Détails sur le général Cavaignac. — Le Pilori. 177
CHAPITRE XXII. — Nuit du 25 août à l'assemblée nationale. 194
CHAPITRE XXIII. — Attitude de l'assemblée dans la nuit du 25 août. — Tout à coup le président se lève et donne lecture d'un réquisitoire contre deux représentants. — Protestation de MM. Flocon et Théodore Bac. — M. Corne et M. Eugène Cavaignac. — Offre généreuse de M. d'Aragon. — Départ pour Londres. 245
CHAPITRE XXIV. — Ma déclaration en quittant Paris. — On substitue au jury une haute cour de justice, un tribunal exceptionnel qui doit siéger à Bourges. — Rapprochement entre la conduite de M. Odilon Barrot et de ses complices, et celle des républicains socialistes. — Les modérés. — Pourquoi je ne me suis pas rendu au procès de Bourges. — Ce que les violences de la réaction présagent à la France. 248
CHAPITRE XXV. — Lettre à Barbès. 254

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

BANDINI